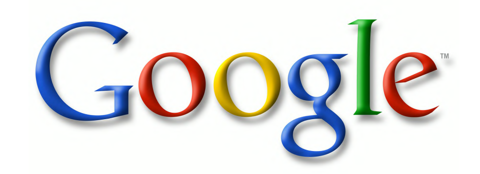
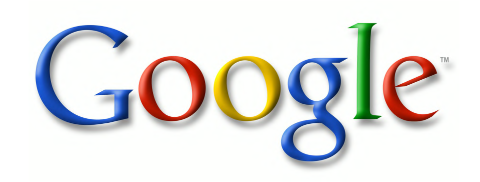
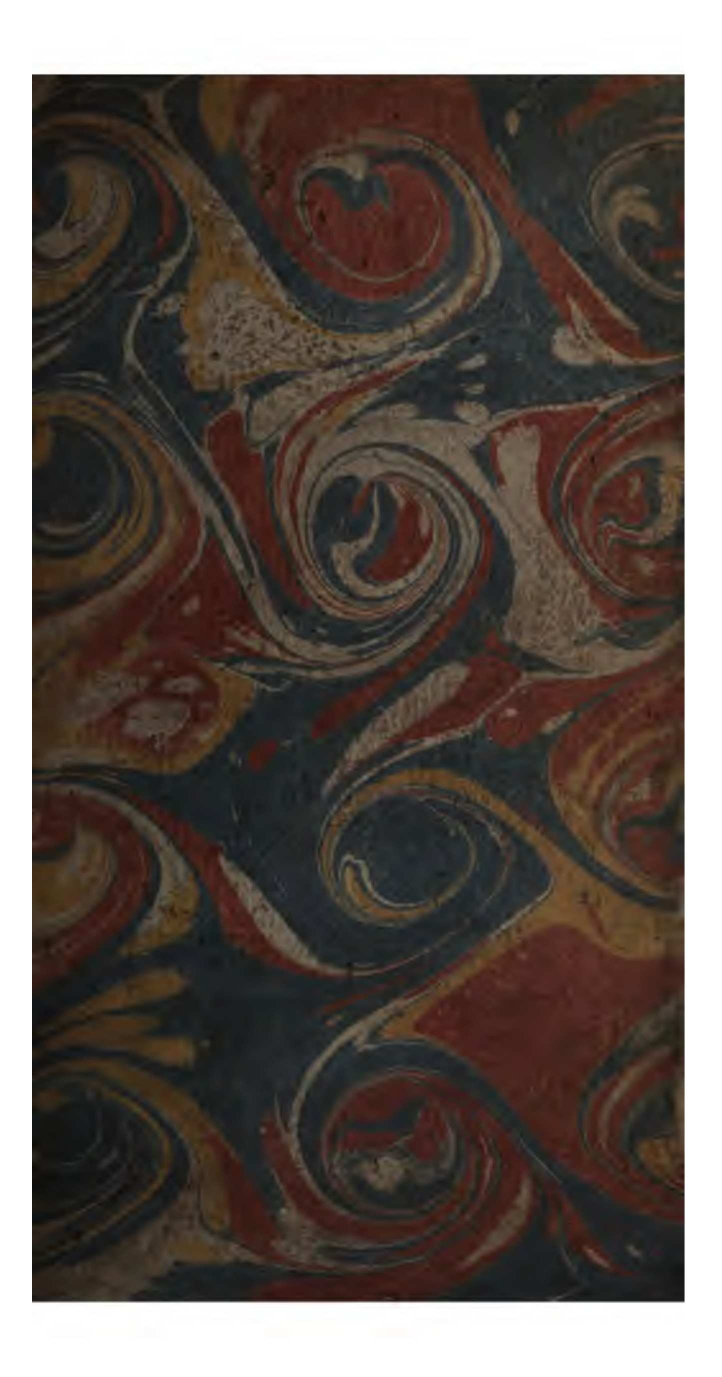







DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



ŒUVRES
DU SEIGNEUR
DE BRANTOME.

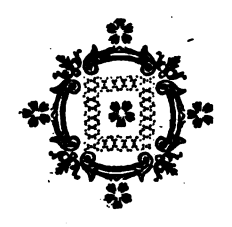
TOME HUITIEME.

Contenant la seconde Partie des VIES DES HOMMES ILLUSTRES ET GRANDS CAPITAINES FRANÇOIS.

ŒUVRES
DU SEIGNEUR
DE BRANTOME.

Nouvelle Édition, considérablement augmentée, revue, accompagnée de Remarques historiques & critiques, & distribuée dans un meilleur ordre.

TOME HUITIEME.



A LONDRES,
AUX DÉPENS DU LIBRAIRE.

M. DCC. LXXIX.



VIES DES HOMMES ILLUSTRES ET GRANDS CAPITAINES FRANÇOIS.

SECONDE PARTIE.

DISCOURS CINQUANTE ET UNIESME.

Mr. DE *VENDOSME*.



ARLONS encore des grands Princes, comme Monsieur DE VENDOSME, qui estoit premier Prince du Sang, & premier aussi de ceux de Bourbon; car ç'a esté un très-vaillant & sage Prince, & bon Capitaine.

Il eut le Gouvernement de Picardie après Monsieur de Pienne (1), & la gouverna très-sagement & bravement ; si bien qu'ainsi entiere qu'on la luy avoit donné, ainsi entiere la rendit-il à sa mort, sans qu'on luy eust escornifflé une seule Ville ; si bien qu'en la frontiere de Flandres, & par toute la Picardie, on ne parloit que de Vendosme.

Durant la prison du Roy, on luy voulut souffler aux oreilles de prendre le Gouvernement du Royaume, & ne le déférer à Madame la Régente, qui ne luy appartenoit, comme à luy premier Prince du Sang ; mais il fut sage, & ne voulut troubler le Royaume plus qu'il estoit. J'en ay connu beaucoup, qui ne se fussent pas arrestez-là, & eussent tout brouillé ; mais aussi ils n'eussent acquis si belle gloire, comme ce sage Prince. Il laissa, après sa mort, une généreuse race de fils : Monsieur de Vendosme, depuis Roy de Navarre ; feu Monsieur d'Anguien, de la battaille de Cérizolle ; & l'autre, portant mesme nom, qui mourut en la battaille de Saint-Quentin ; Monsieur le Prince de Condé : tous ces quatre, bons pour les armées, desquels je parleray à part, & Monsieur le Cardinal de Bourbon pour l'Eglise, encore qu'après il se voulut mesler du mon-

---

(1) *Voyez Tome VII, Discours V, p. 71.*

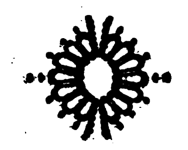
de, voire trop, & se voulut mettre sur la Royauté; ce qui ayda à bastir la Ligue.

Le Roy Henry III fut très-mal content de luy (1) : *Je m'estonne comme il se veut charger de deux couronnes, puis qu'il ne peut bien gouverner celle qu'il a de Prestrise, qui est bien plus aysée que celle du Royaume de France.* Cela luy cousta la prison, dans laquelle il mourut. Je parleray des autres à leur tour (2).

---

(1) & dit : *apparemment.*

(2) Il a fait deux Discours du Prince de Condé; un fort long, qui est le LXXXe. du Tome IX; & un fort court, qui est l'Art. XV du dernier Discours du Tome XI. Il n'a parlé des autres que par occasion.





DISCOURS CINQUANTE-DEUXIESME.

Mr. DE SAINT-POL.

POUR parler de Monsieur de SAINT-POL, frere de Monsieur de Vendosme, qui a esté en son temps un très-vaillant & hardy Prince ; car de cette race de Bourbon, il n'y en a point de poltrons, ils sont tous braves & vaillants, & n'ont jamais esté malades de la fievre poltronne.

Le Roy François l'aymoit fort, & estoit de ses grands favoris ; si que voulant un jour un peu abuser de cette faveur, il se mit à appeller le Roy Monsieur, ainsi que faisoit Monsieur de Vendosme : mais le Roy luy dit, que c'estoit tout ce qu'il pouvoit permettre à Monsieur de Vendosme son aisné ; & qu'il ne le vouloit pas permettre au puisné ; & qu'il se contentast de la faveur qu'il faisoit à l'aisné : dont plus n'y retourna ; car le Roy estoit fort scrupuleux & advisant de près sur les points de la Royauté, lesquels il entendoit mieux qu'homme du monde.

Ce Monsieur de Saint-Pol commanda à six mille hommes de pied, pour le secours

de Mezieres; & prit cette charge, (comme j'ay dit ailleurs,) encore qu'elle ne fust digne de ce temps-là pour un Prince du Sang: mais pour monstrer sa générosité & hardiesse, il la voulut prendre; car ces charges sont un peu plus hazardeuses que celles de chevaux.

A la battaille de Pavie, il se monstra tel qu'il estoit, car il y combattit si vaillamment, qu'il fut trouvé après entre les morts abboyant à la mort: & ainsi qu'un soldat commençoit à luy couper le doigt, pour en tirer une riche bague qu'il y avoit, il sentit la douleur, & se mit à crier & se nommer; dont le soldat le releva & le mena à Pavie, où il fut si bien pansé qu'il eschappa la mort: ainsi l'ay-je ouy dire & conter à une Dame de la Cour de ce temps-là; & puis gagna si bien ses Gardes, qu'il sortit de prison, & sauva sa rançon.

Au bout de quelque temps après, le Roy luy donna une fort belle armée pour Italie, & pour secourir Monsieur de Lautrec, si le Duc de Brunsvic s'y acheminoit; mais ne s'y acheminant, à cause du mesy que l'Empereur prit de luy (1), qu'il ne pust prétendre au Royaume, à cause d'un de ses pré-

(1) Voyez ci-dessus, Tom. II, Discours VII, Art. I, pag. 320.

deceſſeurs qui avoit eſpouſé la Reyne Jeanne, Monſieur de Saint-Pol s'arreſta, qui fut une grande faute : car s'il euſt pouſſé plus avant, Naples eſtoit ſecouru & eſtoit à nous ; & ſe mit à faire la guerre en l'Eſtat de Milan, qui luy fut heureuſe au commencement, car il y prit des Places, & entre autres, Pavie, qui fut encore pour la ſeconde fois, après celle de Monſieur de Lautrec, pillée & ſaccagée, plus que jamais, tant cette Place fut deſtinée au ſiege, au ſac, & au malheur, comme j'en ay veu pluſieurs en nos guerres de France, ainſi ſubjettes à ſemblables fatalitez.

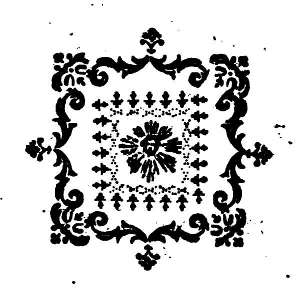
Anthoine de Leve (1) eſtoit pour lors là Lieutenant de l'Empereur, qui ſortit un jour de Milan avec les forces qu'il put ramaſſer, & luy-meſme en perſonne tout perclus, impotent, & ſe faiſant porter en chaire, vint donner ſur Monſieur de Saint-Pol, le deffit, & prit priſonnier fort heureuſement : ce ne fut pourtant qu'il ne combattiſt très-vaillamment ; mais on dit qu'il fut très-mal aſſiſté des ſiens.

Il mourut après en France, ſans laiſſer qu'une fille héritiere, qui eſt aujourd'huy

(1) *Son Article ſe trouve ci-deſſus parmi les* Capitaines Etrangers, *Tome V, Diſcours X*; & l'on en faiſoit mal un nouveau ici de ces trois Paragraphes mal détachés de ce Diſcours LII.

Madame de Longueville, très-riche, très-ſage, & très-vertueuſe Princeſſe.

Le Roy, lors qu'il mourut, ſe gouvernoit fort par ſon conſeil, tant le tenoit un bon Capitaine pour le fait de la guerre, ainſi qu'il faiſoit de Monſieur l'Admiral d'Annebaut; car Monſieur le Conneſtable eſtoit retiré en ſa maiſon, & ces deux reſterent fort favoris du Roy & grands Conſeillers, & Monſieur le Cardinal de Tournon, ſage Prélat.





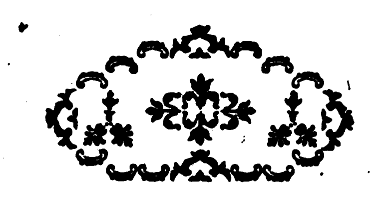
DISCOURS CINQUANTE-TROISIESME.

Monsieur l'Admiral d'Annebaut.

OUTRE que Monsieur l'Admiral D'ANNEBAUT fut un bon Capitaine, il estoit très-homme-de-bien & d'honneur. Son premier commencement d'honneur, fut dans Mezieres, où Monsieur de Montmorency l'avoit mené avec luy, & fit très-bien son devoir ; ce qui le fit fort connoistre, & de peu-à-peu se signala en tous lieux & combats. Il fut Colonnel de la Cavallerie-légere, qu'avoit Monsieur de Saint-Pol en cette armée d'Italie, que viens de dire, & combattit très-bien en sa prise. Que si Monsieur de Saint-Pol eust franchy un fossé, comme fit Monsieur d'Annebaut, il n'eust jamais esté pris : & Monsieur d'Annebaut, se tournant derriere luy, croyant que Monsieur de Saint-Pol en eust fait de mesme que luy, & voyant que non, & qu'il estoit pris, tourna aussi-tost en-arriere pour le recouvrer ; mais jamais il ne put.

Il eut le Gouvernement de Thurin en Piedmont, où il s'acquitta très-bien ; tel-

lement qu'après il fut fait Mareſchal de France, après la mort du Mareſchal de Montejan, qui eſtoit un bon Capitaine, mais malheureux pourtant, & glorieux.



A v



DISCOURS CINQUANTE-QUATRIESME.

Le Marescual de Montejan (1).

Ce Mareschal de Montejan fût comparé en son temps à Monsieur de Lautrec, sur sa présomption & sa gloire, laquelle fût telle, qu'estant Lieutenant de Roy en Piedmont, il fut si présomptueux de traitter avec le Marquis del Gouast, d'avoir entr'eux des Ambassadeurs : ce que voulut le Marquis très-volontiers ; & pour ce, luy envoya le Seigneur de la Mole à Milan, & l'autre luy envoya à Thurin le Mestre-de-Camp du Terze de Lombardie, fin, accord, & subtil Espagnol, & de fort grande despense à tous allans & venans ; où estant logé chez le Juge de Thurin, cette entreprise fut traittée pour prendre la Place, laquelle fut depuis descouverte, (voyez les *Mémoires* de Monsieur du Bellay :) &

---

(1) Ce Discours touchant *Montejan;* jusqu'à *pour sortir*, page 13, n'est qu'une digression de celui d'*Annebaut*.

voilà le profit de l'Ambassadeur, que vouloit avoir chez luy Montejan. S'il en eust pu faire autant sur Milan, cela eust esté bon: mais il ne le faisoit que pour vaine gloire, & pour contrefaire le Roy. Ce que le Roy François trouva fort sot; & oncques depuis ne voulut permettre ces saillies de gloire sotte: mesme, que le Prince de Melfe, & le Mareschal de Brissac, qui avoient pour lors les estenduës de leurs Gouvernements plus grandes deux fois que n'avoit Montejan, n'en eurent jamais. Cela tousche un peu à la grandeur du Roy, comme j'ay ouy dire; cela est bon à un grand, mais non aux vassaux & subjets.

J'ay ouy dire que ce Mareschal de Montejan avoit si bien dressé sa femme à la gloire, que luy mort, & elle ayant espousé en secondes nopces le Prince de la Roche-sur-Yon, estant venue nouvelle & mal raffinée à la Cour, un jour à la chambre de la Reyne, ayant fort affaire d'un de ses gens, estant assise sur son tabouret d'honneur, s'adressa à un Gentil-Homme des galants de la Cour, haut à la main, & d'aussi bonne Maison qu'elle, mais ne le connoissoit pas: elle l'appella par deux fois: *Mon Gentil-Homme, je vous prie, allez voir jusques à la salle, s'il n'y a pas-là un de mes Gentils-Hommes, & me le faites venir.* Le Gentil-Homme, qui estoit haut à la main, que je

nommerois bien, qui estoit feu mon oncle de la Chastaigneraye, luy dit : *Mort Dieu! quel mon Gentil-Homme appellez-vous? Allez le chercher ailleurs; car je ne suis vostre Gentil-Homme, ny le veux estre, Princesse crottée que vous estes. Allez faire vostre message vous mesme* (*a*).

Le Roy François en sceut le conte, qui aymoit le Gentil-Homme, & en rit bien, & si en dit un mot après à la Princesse, avec réprimande; luy remonstant que, pour estre espouse d'un Prince, il ne falloit pas qu'elle usast de ces mots envers des Gentils-Hommes de sa Cour, où il y en avoit d'aussi bonne Maison qu'elle, comme estoit celuy-là, qui avoit cet honneur d'appartenir à la feue Reyne sa femme.

(*a*) Philippe de Montespedon, femme & veuve de Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur Yon, descendue d'un Wast de Montespedon, Flamand de nation, & Valet-de-Chambre de Jean de France, Duc de Berry. Elle mourut en son hôtel, au Fauxbourg S. Germain, le 12 Avril 1578. La Reine de Navarre, qui aimoit cette Dame, l'étoit venue voir malade. La mourante, à qui le fard & la parure de cette Princesse faisoient de la peine, la pria de se retirer. C'est peut-être ce qui porte ici Brantome, partisan déclaré de la Reine de Navarre, à dépeindre la Princesse de la Roche-sur-Yon, comme une personne orgueilleuse, à qui ses manieres hautaines attiroient des duretés.

Pour sortir hors de ma digreſſion, & retourner à Monſieur d'Annebaut, il fut donné pour principal conſeil à Monſieur le Dauphin, au ſiege de Perpignan; mais le mauvais temps & grands vents combattirent ſi fort noſtre armée, qu'ils emporterent avec eux noſtre entrepriſe, & noſtre ſiege à tous les diables.

Le-dit Seigneur d'Annebaut fut auſſi fort eſtimé à l'envitaillement de Théroüanne, qu'il exécuta très-bien : & ſans l'indiſcrétion & l'inconſidération de la jeuneſſe de la Cour qui eſtoit avec luy, tout alloit très-bien; laquelle, après avoir fait ce qu'il vouloit en ſe retirant, alla donner l'allarme au camp de l'ennemy & à l'agaſſer, qui ſortans ſur les noſtres, fallut qu'ils ſe retiraſſent ſur Monſieur d'Annebaut, qui peu-à peu bravement & ſagement faiſoit ſa retraitte, & fort heureuſement : mais il luy fallut tourner teſte, & s'engager au combat, où il fut pris en vaillant homme de guerre & homme d'honneur; dont le Roy cuida deſeſpérer, qu'à l'appetit d'une indiſcrétion, une choſe ſi bien faite s'eſtoit rompue par ſi grand malheur, eſtant le principal d'un bon Capitaine, de bien faire & parfaire ſon point, qu'il a deſigné, ſans tout-à-coup en entreprendre un autre, quand il en verroit tous les plus beaux yeux du monde, pour les inconvénients que l'on en a veu arriver, ainſi que cettuy-cy donne bon exemple.

Saint-Dizier pris, & qu'il fallut que Monſieur le Dauphin commandaſt l'armée du Roy, pour faire teſte à l'Empereur, le Roy luy donna, pour eſtre avec luy, Monſieur l'Admiral d'Annebaut, lequel avoit eu la place de Monſieur l'Admiral de Brion par ſa mort; car autrement, jamais ne la voulut-il prendre, encore qu'il fuſt privé de ſes Eſtats par ſa condamnation. Le Roy voulut qu'il ne quittaſt pas l'eſtat de Mareſchal, d'autant que l'Admiral ne tient point rang aux armées de terre comme les Mareſchaux: & le Roy ſe vouloit ſervir plus de luy en terre plus qu'en mer; & pour ce, le donna à Monſieur (1), & voulut qu'il fuſt ſon principal conſeil, & qu'il commandaſt & qu'il gouvernaſt tout en ſon abſence.

Sur quoy, Monſieur le Dauphin, qui avoit aymé tousjours de ſon naturel Monſieur le Conneſtable, voyant qu'il le pourroit bien ſervir en un tel beſoin, envoya prier le Roy, qu'il luy permiſt de l'envoyer querir en ſa maiſon où il eſtoit retiré, & s'ayder de luy en une telle urgente néceſſité, pour eſtre ſi grand Capitaine: mais le Roy, qui luy vouloit mal mortel, parla bien à luy, & luy manda avec une très-grande colere, s'il luy appartenoit de choiſir de ſoy d'autres Capitai-

(1) Le Dauphin.

nes que ceux qu'il luy avoit donné; & que luy estant donné de sa main, il s'en devoit contenter, & les avoir très-agréables; & qu'il voyoit bien que c'estoient des traits, ruses & menées dudit Connestable; par-quoy, qu'il n'en parlast plus.

Je tiens ce conte de bon lieu, qui est à noter, que quand on a pris une personne une fois en hayne & inimitié, on ne s'en veut aucunement ayder, ny en recevoir plaisir, courtoisie & service; & y allast-il de la vie.

Enfin, le Roy vouloit bien que Monsieur le Connestable demeurast quiete (1) en sa maison, & se donnast du bon temps, mais non qu'il mist plus le nez en ses affaires, comme tant qu'il vesquit en sa vie ne l'a fait; aussi que jamais un rappellé ne fit beau fait, comme le disoit lors le Roy.

Monsieur l'Admiral d'Annebaut avoit la charge de tout; car le Roy le tenoit pour un très homme-de-bien, d'honneur, & remply d'une bonne & sincere ame, qui est une marchandise fort rare parmy les gens de Cour, ce disoit le Roy. Mesme à sa mort, il rendit tel tesmoignage de ce Seigneur, lors qu'il le recommanda au Roy Henry: l'asseurant que c'estoit le plus homme de-bien qu'il eust jamais veu, & qui l'eust jamais servi; & que jamais

(1) tranquille.

en toute ſa faveur, il n'avoit fait tort à perſonne, ny pillé, ny gagné, comme beaucoup d'autres; mais tant s'en faut, qu'il s'y eſtoit appauvry, au contraire de tous les autres, car il eſtoit riche de ſoy & de ſa femme, qui eſtoit une riche héritiere de la Hunaudaye & de Rets; & pour ce, le Roy luy ordonna cent mille francs, à prendre ſur la Maiſon-de-Ville de Roüen, & luy commanda & conjura expreſſément, ſur peine de deſobéyſſance filiale, de les luy laiſſer & confirmer, & le pria de ſe ſervir de luy, qu'il le ſerviroit très-fidélement, & s'en trouveroit très-bien.

Le Roy Henry tint très-bien l'un, mais nullement l'autre; car Monſieur le Conneſtable venu, qui n'aymoit pas Monſieur d'Annebaut, l'en garda, & prit la charge de tout, & poſſéda ſon maiſtre.

Ce fut à ce bon Seigneur à ſe retirer chez luy, ainſi que chacun a ſon tour, & faire la vie ſolitaire. Si eſt-ce que le voyage d'Allemagne s'eſtant préſenté, & la Reyne demeurée Régente, s'ayda de luy, le connoiſſant de grand ſervice, & envoya querir cet honorable vieillard, qui mit ſur pied une très-belle armée, & l'emmena au-devant du Roy en s'en retournant, laquelle ſervit bien à rafraiſchir celle du Roy, qui eſtoit fort allebrenée & mal-menée, pour les grandes incommoditez qu'elle avoit paſty, & le retour

du Roy s'en rendit plus facile : dont le Roy s'en contenta fort ; & un chacun, en deſpit de ſes ennemis, ne ſe put garder d'aymer & honorer cet honorable vieillard & vieux Capitaine, qui eſtoit venu ſi à propos, & non point en ſecours de Piſe.

Tels vieux Capitaines, encore que leurs forces manquent, ſi font-ils pourtant quelquefois un bon coup au beſoin, comme fit ce bon vieillard en ce voyage, lors que, partant de-là, ayant entendu que l'Empereur alloit aſſiéger la Ferē, s'alla jetter dedans pour y attendre le ſiege, & ſe mit à la fortifier, & à la rendre forte, & telle que nous la voyons aujourd'huy ; & là il mourut en très-belle & grande réputation (*a*). Ayant laiſſé après ſoy un fils très-homme-de-bien, & d'honneur, & de valeur, comme le pere, & qui, en tous les lieux où il s'eſt trouvé, a très-bien & vaillamment ſervy ſon maiſtre, comme il fit à la battaille de Cérizolles ; qui, à ſon retour, quelque temps après, eut une Compagnie de cinquante hommes d'armes, de la moitié de celle de Monſieur de Boutieres, qui avoit quatre-vingts hommes d'armes en la ſienne.

Ledit Sieur d'Annebaut n'avoit pas la façon

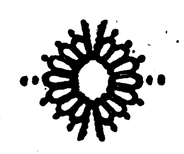
(*a*) De maladie, l'an 1552. Son nom étoit Claude d'Annebaut.

de Courtisan si galante comme plusieurs autres, ny la parole; car il estoit un peu begue : mais il estoit un très-homme-de-bien, d'honneur, de la Religion, & très-brave aussi. Tout begue est tel, ainsi qu'ont tenu les anciens.

Il (1) monstra en Piedmont devant Foussant, à une très-belle escarmouche, qui fut attaquée là devant par Monsieur d'Amville, Monsieur le Vidame de Chartres, & luy, qui donnant jusques sur le bord du fossé, son cheval tomba, & luy rompit une espaule. Les guerres civiles estans venues, il alla finir à la battaille de Dreux ses jours aussi vaillamment & honorablement comme il les avoit passez, & ay veu Monsieur de Guise le loüer fort, tout de mesme que je le viens de loüer.

---

(1) le





DISCOURS CINQUANTE-CINQUIESME.

Monsieur DE LANGEAY.

MONSIEUR DE LANGEAY, certes, a esté un grand, sage & très-politique Capitaine : aussi avoit-il les deux, l'Espée & la Plume, qui ayde fort à parfaire un grand Capitaine ; encore que nous en avons veu force grands, qui n'ont eu, ny sçavoir, ny demy, qui mesme ne sçavoient signer leurs noms, ainsi qu'il s'en trouve force en ce Livre. Mais les Sciences avec les Armes, si elles ne servent, pour le moins ne nuysent ; tesmoin ce grand & non-pareil Capitaine du monde, Jules César, qui avoit tant de sçavoir. Un beau discours se feroit bien là-dessus.

Le Livre qu'a fait Monsieur de Langeay de *l'Art Militaire*, le fait connoistre autrement Capitaine, que ne fait Machiavel celuy qui en a escrit, qui est un grand abus de cet homme, qui ne sçavoit ce que c'estoit de guerre, & en aller faire & composer un Livre ; tout de mesme comme si un Philosophe alloit escrire un Livre de chasse, comme a fait le Fouillou.

Entre grands points de Capitaines qu'avoit Monsieur de Langeay, c'est qu'il despensoit fort en espions; ce qui est très-requis à un grand Capitaine, comme je le tiens de bien grands, & l'ay veu pratiquer, & estoit fort curieux de prendre langue & avoir advis de toutes parts: de sorte qu'ordinairement il en avoit de très-bons & vrays, jusqu'à sçavoir des plus privez secrets de l'Empereur & de ses Généraux, voïre de tous les Princes de l'Europe; dont l'on s'en estonnoit fort: & l'on pensoit qu'il eust un esprit familier, qui le servist en cela; mais c'estoit son argent, n'espargnant rien du sien quand il vouloit une fois quelque chose.

En-quoy j'ay ouy conter à feu Monsieur le Cardinal du Bellay son frere, qui estoit un autre maistre-homme en tout, quelque Prélat qu'il fust, que bien souvent mondit Sieur de Langeay, luy estant en Piedmont, mandoit & envoyoit au Roy advertissement de ce qui se faisoit ou devoit faire vers la Picardie, ou Flandres; si que le Roy, qui en estoit voisin & plus près, n'en sçavoit rien, & puis après en venant sçavoir le vray, s'esbahissoit comment il pouvoit descouvrir ces secrets.

Monsieur le Marquis del Gouast, pensant joüer son jeu fort à couvert du meurtre de César Frégouse & Rinçon, fut aussi-tost descouvert par luy: & s'il l'eust bien connu, il

ne devoit pas faire le coup ſi près de luy. J'en ay parlé ailleurs (1).

Il mourut non trop vieux, & devoit encore vivre; il euſt bien ſervy la France en tout, & luy euſt donné de très-bons & ſages enſeignements. Monſieur Joachim du Bellay, Poëte François & Latin, fit ſon tombeau en deux Vers ſeulement.

Hîc ſitus eſt Langæus. Ultra nil quære, viator
Nil melius dici, nil potuit brevius.

C'eſt-à-dire:

Paſſant, icy giſt le Seigneur de Langeay. Paſſez outre, & ne vous enquerez davantage; car rien de plus grand ne ſe peut dire, ny rien auſſi de plus brief.

Cette louange ſi briefve porte bien autant de coup en ce Seigneur, qu'une longue prolixité de paroles en d'autres.

Il y en a un autre qui dit:

Cy giſt Langeay, qui de plume & d'eſpée
A ſurmonté Ciceron & Pompée.

Sa ſépulture ſe voit fort ſuperbe & ma-

---

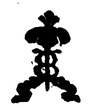
(1) *Tom. V, Diſcours XIII des* Capitaines Etrangers, *page* 162.

gnifique, haute eslevée en marbre, à Saint-Julien du Mans, que son frere, ce grand Cardinal du Bellay, luy fit ériger. Je ne l'ay pas veu; mais on me l'a ainsi asseuré.

Il a esté certes un grand personnage & Capitaine, de qui je ne particularise tous ses faits, non plus que je fais d'autres ses pareils en ce Livre; car il m'en faudroit faire de par trop longues légendes. Je me contente d'en touscher quelques petits traits.

De cette Maison du Bellay sont sortis ordinairement de très-grands personnages, soit pour la Guerre, soit pour l'Eglise & les Lettres; & ce qui est à noter, les guerriers volontiers ont esté sçavants.

Ce Monsieur du Langeay fut Lieutenant de Roy en Piedmont, où il acquit un très-glorieux renom; en quoy est à noter, que, depuis que l'on eut conquis ce Pays, il a esté heureux d'avoir eu de grands Capitaines & braves Personnages, des Gouverneurs & Lieutenants de Roy; cela est aysé à remarquer.





DISCOURS CINQUANTE-SIXIESME.

Monsieur D'ANGUIEN.

AINSI que fut feu Monsieur D'ANGUIEN; à qui il faut avoüer la France estre redevable autant qu'à Capitaine qu'elle ait porté: car les Espagnols, depuis la battaille de la Bicoque & de Pavie, avoient conçeu une si vile opinion & mespris de nous autres François, qu'ils n'eussent jamais pensé que nous les eussions jamais osé plus affronter en bataille rangée, pour nous avoir si bien estrillez en celle de Pavie, qu'ils nous pensoient tousjours foüetter de mesmes verges.

Aussi quand le Roy François eut fait son envitaillement de Landrecy, & qu'il fit cette honorable retraitte, ayant fait ce qu'il vouloit, il ne voulut s'amuser au combat que luy présentoit l'Empereur. Les Espagnols s'en mocquerent fort, & disoient tout haut, que nous craignions la tousche de Pavie: mais Monsieur d'Anguien leur en fit perdre l'opinion, par la battaille de Cérizolles, & à bon escient.

Il la donna contre le conseil de plusieur qui n'estoient si hardis que luy, encore que le Roy luy en eust lasché la bride, mais pourtant en se gouvernant à l'œil : & faut dire que, s'il n'eust esté vaillant & hardy, il ne l'eust jamais donnée, qui eust esté une grande honte pour les François.

De discourir de cette bataille, ce seroit une honte à moy, puis que Monsieur de Montluc, qui estoit des plus avant aux périls, l'a si bien descrite. Je l'ay veue peinte en un des cabinets de la Reyne d'Angleterre, très-bien, dans un beau grand tableau, qui avoit esté fait par le commandement du Roy Henry d'Angleterre, qui avoit esté curieux de l'avoir & la faire faire. Je ne l'ay jamais veue représentée que là.

J'ay ouy faire un conte à une Dame de la Cour lors, que, pour la part du butin de la battaille, & des coffres & hardes de Monsieur le Marquis del Gouast, qui estoit curieux en tout, fut envoyé au Roy, par Monsieur d'Auguien, une monstre fort belle, riche, & bien élabourée. Le Roy accepta le présent de très-bon cœur : & ainsi qu'il la tenoit entre les mains, & l'admiroit devant les Dames de la Cour, il y eut Madame de Nevers, sœur du Prince victorieux, Dame belle, honneste, & très-bien disante, & qui rencontroit des mieux, comme en cela la ressemble en tout Madame de Nevers

d'aujourd'huy

l'aujourd'huy sa fille aisnée, qui dit au Roy: *Pensez, Sire, que cette monstre n'estoit pas bien montée lors qu'elle fut prise; car si elle eust esté montée aussi-bien que Monsieur le Marquis son maistre, vous ne l'eussiez pas eue, & se fust sauvée aussi-bien que luy.* Le Roy en trouva le conte très-bon, & toute la compagnie.

Je laisse à part d'autres petits quolibets, que dit le Bouffon dudit Marquis, alors qu'il fut pris (1); car cela est escrit & vulgaire, & ce ne seroit qu'une redite.

Après cette battaille, Monsieur d'Anguien prit Carignan, où estoit dedans le Sieur Pierre Colonne, à qui Monsieur d'Anguien refusa une capitulation un peu trop déraisonnable, pour son secours rompu & vaincu. J'ay ouy conter à un vieux Capitaine qui estoit-là, qu'il manda à Monsieur d'Anguien: *Dites-luy que je le tiens si généreux Prince & si magnanime, que, sans quelque conseil qu'il a, il ne me refuseroit point mes conditions: car si peu d'advantage & de gloire qu'il pourroit prendre sur moy, à me faire passer par sa volonté, ne le sçauroit point rendre plus triomphant, ny plus remply d'honneur qu'il en a eu par une si grande victoire qu'il vient d'obtenir,*

(a) *Voyez-en un ci-dessus Tome V, page 162.*

qui, comme un grand soleil, offusqueroit la petite lumiere d'une petite Ville prise. Toutesfois s'il se veut opiniastrer en son dire, dites-luy que je suis Chevalier Romain, & issu encore de ces braves, vaillants & déterminez anciens Chevaliers Romains; que s'il me desespere, je feray un coup Romain, & me résoudray, comme un desespéré, à soustenir cette Place jusques à l'extresmité & dernier point de la nécessité; & par ma ruyne, ruynerai aussi sa victoire. Belles paroles, certes! Mais il ne contoit pas bien, & n'y songeoit non plus que lors que le Marquis le mit dans Carignan pour y commander, quasi à sa requeste, garny de bons hommes, & muny de toutes sortes de munitions; l'asseurant qu'il le tiendroit trois mois sans sçavoir de ses nouvelles, si-non de ses beaux exploits : il n'y fut pas plustost dedans, que, quinze jours après, il commença à demander ayde & secours. Auquel voulant pourvoir ledit Marquis, pour ne perdre cette Place, quil avoit faite & enfantée, il hazarda la bataille en despit de luy, pensant que l'armée de nostre Roy ayant demeuré là long-temps avant qu'il avoit pourpensé, & estre fatigué du long siege, l'enlever à son ayse & bon marché; & par ainsi, ce brave Pirrhe (1) fut cause de la perte

(1) Pierre, apparemment.

de la battaille. Qu'il s'en est veu de ces bravasches, comme j'en parle ailleurs!

Un peu avant que ledit Monsieur d'Anguien allast en Piedmont Lieutenant de Roy, il avoit esté en Provence, & en l'armée qui alla assiéger Nice, avec le secours de Barberousse, qui eut commandement du Grand-Seigneur, son maistre (ainsi que j'ay ouy dire à Monsieur le Baron de la Garde, qui l'estoit allé querir & le mena,) d'obéyr au Roy ou à son Lieutenant, comme à sa propre personne.

Quelle gloire pour le Prince, que de commander à une armée de plus grand & puissant Seigneur du monde, & à un Roy tel qu'estoit Barberousse, le plus hautain & le plus glorieux qu'on eust sceu voir! Il le monstra là, quand le Baron de la Garde luy alla demander des poudres & munitions pour l'armée Françoise, la leur estant faillie battant Nice. *Comment! dit-il; n'avez-vous point honte, vous autres François, Chrestiens chiens, de venir en une expédition de guerre sans apporter ce qu'il vous faut, & m'avoir ici engagé & embarqué pour vous ayder de mes moyens, me les faire consumer & desarmer? Allez, vous n'en aurez point. Que si c'estoit un autre que vous, qui m'en eust porté la nouvelle, je l'eusse fait mettre à la chaisne. Allez: cherchez-en.* Mais pourtant le Chasteau ne se put

prendre, qui est le plus fort de la Chrestienté, & en fallut lever le siege.

J'ay ouy dire à plusieurs Gentils-Hommes, qui estoient lors avec Monsieur d'Anguien, ainsi qu'il le méritoit, tant pour l'extraction de son noble sang, & du rang qu'il tenoit de Lieutenant de Roy, que pour ce qu'il estoit beau, & monstroit en soy toute belle générosité, sa geste & vaillance, & sa façon fort belle, qui promettoit qu'un jour il seroit un grand Capitaine, comme il s'en alloit l'estre, sans l'envie qui luy fut portée.

Et pour ce fut tué d'un coffre jetté par une fenestre sur luy. On dit que ce fut le Seigneur Cornelio Bentivoglio, en se joüant avec la jeunesse de la Cour, ainsi qu'est la coustume. Aucuns disent que ce fut aposté, d'autres disent que ce fut inconvénient. Le Roy le regretta extresmement. Il avoit raison; car il avoit un très-bon commencement de Capitaine pour le bien servir.





DISCOURS CINQUANTE-SEPTIESME.

MR. DE BOUTIERES.

En cette battaille de Cérisolles luy servit très-bien Monsieur DE BOUTIERES, lequel, ayant esté Lieutenant de Roy en Piedmont avant luy, en avoit esté désappointé & retiré, ainsi qu'il prend humeur aux Roys & grands Princes, pour hausser & baisser les personnes, à la façon de contes (1) de jettons; bien qu'il fust un peu blasmé de quelque petite faute qu'il fit en sa charge, & mesme en la nonchalance dont il usa à l'entreprise de Thurin, ou plustost mespris (*a*). Mais pourtant s'il ne s'y fust trouvé, possible Thurin estoit perdu pour nous; car par-tout où il s'est jamais trouvé, il a tous-

(1) Comptes.

(*a*) M. de Boutieres étant en bonne compagnie à souper, il remit à fire un avertissement qu'on lui donnoit des trahisons qui se dressoient contre cette Ville, où il commandoit. Voyez les *Essais de Montagne*, L. II, Ch. 4 de l'Edit. de 1595.

jours bien fait : & mesme dans Marseille, quand l'Empereur la vouloit attaquer, bien que Messieurs de Barbezieux & Montpezat y fussent tous deux Lieutenants de Roy ; mais Monsieur de Boutieres leur monstroit leurs leçons comme plus grand Capitaine qu'eux, & comme l'on le disoit pour lors.

Et s'estant retiré mal-content en sa maison, comme de rien, il ouyt que la battaille se devoit donner, part sans respect de mescontentement, & contre le naturel pourtant de plusieurs Généreux comme luy (1), arriva à propos. Monsieur d'Anguien, qui en fut très-joyeux, luy déféra beaucoup, & l'honora de la conduite de l'avant-garde comme il la méritoit; car il n'y avoit nul qui le surpassast.

Aussi la conduisist-il si vaillamment & sagement, qu'avec sa Compagnie de quatre-vingts hommes d'armes, il força & faussa le gros battaillon des Lansquenets, vieux & bons soldats, sur lequel le Marquis avoit mis sa principale espérance, après celuy des Espagnols.

Pour fin, ce valeureux Capitaine fit très-bien en cette battaille.

Il eut en son jeune asge son commencement de guerre très-beau, dont j'en diray ce

---

(1) Généraux comme luy, *apparemment.*

conte, qui se trouve dans le vieux Roman de Monsieur de Bayard.

Lorsque les François estoient devant Padouë, mandez par le Roy Louys XII au secours de l'Empereur Maximilian, Monsieur de Boutieres vint à estre, pour son premier apprentissage, d'homme d'armes de la Compagnie de Monsieur de Bayard, Archer simple, lequel, un jour entr'autres, estant allé à la guerre avec son Capitaine, fut faite une deffaite d'aucuns Albanois, qui estoient en garnison dans un fort Chasteau là auprès, qui fatiguoit fort l'armée qui estoit devant.

Monsieur de Boutieres s'y trouva si avant meslé, n'ayant que seize ans, qu'il eut cet heur de gagner la cornette, & prendre prisonnier le Capitaine qui la portoit, qui estoit grand, & puissant, & robuste, qui en eust porté par terre, à le voir, trois comme luy: dont ainsi qu'on luy en faisoit la guerre, qu'un si jeune enfant, qui estoit Page n'avoit pas trois mois, & ne porteroit barbe de quatre ans, l'avoit ainsi pris, & s'il n'en avoit pas de honte; l'Albanois respondit : *Je ne me suis pas rendu à celuy qui m'a pris, de peur de luy; car luy seul n'estoit pas bastant pour me prendre; car j'eschapperois bien de ses mains & de meilleures & de plus vert homme de guerre que luy; mais je ne pouvois pas combattre si grande troupe moy seul.* Monsieur de Bayard, regardant Boutieres,

luy dit ; *Escoutez, Boutieres, ce que dit vostre prisonnier. Oüy, Monsieur, je l'entens,* respondit Boutieres ; *mais je luy feray ce party, s'il vous plaist luy permettre. Je luy redonneray son cheval & ses armes, & monteray sur le mien. Nous irons à la campagne : si je le puis conquérir une deuxiesme fois, qu'il soit asseuré de mourir ; & s'il s'eschappe, je luy donne sa rançon, & luy pardonne ma mort.* Monsieur de Bayard fut bien-ayse d'une si généreuse parole de ce jeune homme ; & de fait, en permit le combat, pour l'asseurance qu'il avoit de Boutieres : mais l'Albanois le refusa, qui n'en fut fort estimé, & Boutieres beaucoup. Sur quoy Monsieur de Bayard luy dit par certaine prophétie : *Boutieres, vous avez un commencement aussi beau que je vis jamais à jeune homme. Continuez, & vous serez un jour un grand personnage.*

Que c'est que d'estre baptisé & pronostiqué d'un grand homme de vertu & de valeur ! Cette pronostication est meilleure que celle d'un Seigneur de France, que je ne nommeray point, lequel monstrant son fils, il dit : *Il sera un jour grand ; car je l'ay veu petit qu'il ne monstroit rien, & de jour en jour il croist & se fait grand à veuë d'œil.* Il le pouvoit bien avoir veu petit, puis qu'il estoit son pere, & falloit bien qu'il creust & devinst grand. Voilà bien rencontré.

Or, Boutieres prit si grand cœur & conceut si grande ambition sur cette prophétie, qu'il continua tousjours en sa premiere valeur & vertu, qu'il devint tel que son parrain l'avoit baptisé & prédit de luy.

Si bien que, quelques années après que Monsieur de Bayard eut si bien deffendu Mezieres, & qu'auparavant qu'il estoit Lieutenant de Monsieur le Duc de Lorraine, le Roy luy donna cent hommes d'armes en chef, & fit Monsieur de Boutieres son Lieutenant. Il falloit bien qu'il fust chose de bon; car Monsieur de Bayard ne se servoit pas, en telle charge, d'hommes qui ne fussent fort capables, non pas seulement de Gendarmes: aussi sa Compagnie paroissoit tousjours par-dessus celles de son temps aux bonnes affaires.





DISCOURS CINQUANTE-HUITIESME.

Le Duc ANTOINE DE LORRAINE, *&* CLAUDE, *Duc* DE GUISE, *son frere.*

PUISQUE je viens de parler de ce bon Duc ANTOINE DE LORRAINE, il faut dire quelque chose & de luy, & de ses freres. On l'appelloit ainsi, LE BON DUC, à cause qu'il estoit un très-homme de bien, Prince d'honneur & de conscience. J'ay veu son pourtrait en Lorraine, & n'y avoit gueres bonne Maison à Nancy qui ne l'eust, tant on se plaisoit à le contempler : & toutes ces belles marques que je viens de dire, se représentoient bien en son beau & honorable visage.

Il fut fort aymé des Roys Louys XII & François I. Le Roy Louys luy donna cette Compagnie de cent hommes d'armes, le priant de la vouloir prendre de sa main, & non d'autre, Monsieur de Bayard pour son Lieutenant. Je vous laisse à penser s'il le refusa, venant de si bonne Maison, & ayant un si brave Capitaine pour son second, & aussi qu'un bon Lieutenant fait paroistre & valoir

très-bien ſon Capitaine. Ainſi que Monſieur de Bayard fit le ſien à la battaille de Marignan, où le Capitaine & le Lieutenant firent très-bien ce jour-là, & le Capitaine ſervit fort auſſi à ſon Lieutenant; car ſon cheval ayant eſté tué ſous luy, Monſieur de Lorraine luy fit ayder ſoudain de ſon ſecond cheval de battaille, que Monſieur de Bayard luy avoit donné d'autres fois, & s'appelloit le Carinan : ce pouvoit eſtre un cheval d'Eſpagne; car encore y a-t-il une Maiſon en la frontiere de France, qui s'appelle la Maiſon du Seigneur de Carinan, & pouvoit eſtre venu d'un ſien prédéceſſeur, qui l'avoit gagné à la Ville de Breſſe, & à la battaille de Ravenne fut laiſſé pour mort dans le champ, parce qu'il avoit deux coups de picque dans le flanc, & force coups d'eſpée ſur la teſte. C'eſtoit bien ſigne que ſon maiſtre, Monſieur de Bayard, l'avoit bien mené aux coups; & pour ce, n'en pouvant plus, ſon maiſtre en deſcendit, & le laiſſa-là comme pour mort : mais le lendemain, on le trouva qui paiſſoit un peu d'herbe tout couché, & commença à hannir quand on vint à luy, & fut mené au logis & ſi bien penſé, & l'endurant comme une perſonne, qu'il devint auſſi bon & vigoureux que jamais; & pour ſa bonté & vigueur, Monſieur de Bayard le donna à ſon Capitaine, qui l'accepta de bon cœur, & l'ayma fort, lequel, pour la

ſeconde fois, ſervit très-bien à cette battaille de Marignan ſon prémier maiſtre, ſe reſſouvenant, penſez, encore du vieux temps.

Ce bon Duc Antoine eut quatre freres pareils à l'aîſné, en vertu, en bonté, en valeur & grandeur de courage.

Le puiſné fut Meſſire CLAUDE DE LORRAINE, dit Monſieur de Guiſe, qui a eſté un Prince très-courageux, brave & vaillant, comme il le monſtra à la battaille de Marignan, commandant aux troupes Allemandes du Duc de Gueldres, qui commençoient à branſler ſans luy, qui ſe mettant au prémier rang, comme eſtoit ſon devoir & ſa place de battaille, cheut en combattant vaillamment, porté par terre & bleſſé de pluſieurs coups, & foulé aux pieds d'une infinité de gens qui avoient paſſé ſur luy, & laiſſé entre les morts. Mais il en fut ſorty & recous de la preſſe, par le Capitaine Jamais, Eſcoſſois : & y ſeroit demeuré mort tout-à-fait, ſans la valeur & fidélité d'un ſien Eſcuyer Allemand, nommé Adam ; lequel, voyant ſon maiſtre en tel point battu, & abbattu de coups de picques & hallebardes, ſe jetta ſur ſon maiſtre, portant la moitié des coups. Pareil Eſcuyer, & de meſme nation que celuy du Duc d'Orléans, qui fut tué à la porte Barbette, qui, parant aux coups que l'on donnoit à ſon maiſtre, mourut avec luy. O vaillance & bontez

admirables du maiſtre & de l'Eſcuyer! Ah! que l'on a veu pluſieurs en tels combats mourir, qui n'ont eu telles aſſiſtances de leurs Eſcuyers, ny Serviteurs, ny Gentils-Hommes, ſi-bien qu'ils n'euſſent ſceu dire après le combat qu'eſtoit devenu leur maiſtre, s'il eſtoit vif ou mort! comme j'en dirois un, qui, le ſoir de la battaille de Dreux, ne put eſtre ſceu de ſes Serviteurs, ny Gentils-Hommes, ny le lendemain au matin ce qu'il eſtoit devenu, ſi-nòn ſur les huit à neuf heures du matin fut reconnu entre les morts auprès du bois ou un peu dedans, où avoit eſté la derniere charge; dont Monſieur de Guiſe en tança aucuns, d'avoir ſi mal accompagné leur maiſtre, & d'en avoir ſi peu ſceu de nouvelles. J'en dirois bien d'autres; mais j'aurois peur d'interrompre & brouiller mon diſcours.

En cette battaille, Monſieur de Guiſe perdit près de ſoy ſon troiſieſme frere, qui eſtoit un très-brave & vaillant Prince, dont ce fut grand dommage; car il promettoit de luy qu'il ſeroit un grand perſonnage. De raconter les combats bons & périlleuſes affaires, où s'eſt trouvé ordinairement ce Monſieur de Guiſe, commandant ou à l'Infanterie, ou à la Cavalerie, ce ſeroit à moy choſe ſuperflue, puis que cela ſe lit tant.

Comme il fit à Mouzon, quand le Comte de Naſſau vint en France, où il comman-

doit encore à six mille hommes de pied, Allemands; comme tout de mesme il commandoit à autant à la prise de Fontarabie, par Monsieur l'Admiral Bonnivet, Lieutenant-Général pour le Roy, mondit Sieur de Guise luy obéissant très-volontiers, estant encore jeune, non si jeune en armes pourtant, car il y commençoit à estre vieux, pour en avoir desja fait deux ou trois belles preuves, & mesme parmy les gens de pied, dont la charge façonne fort un grand Capitaine, tant pour les continuels hazards que l'on y court, que pour les belles pratiques que l'on y fait. Aussi Monsieur de Guise en ayant longuement exercé la charge, & fort hazardeusement, il devint puis après un très-bon & grand Capitaine.

Entre autres belles & fort signalées vaillances que fit ce Prince, & pour monstrer qu'il avoit très-bien pratiqué l'Infanterie, ce fut quand les Anglois descendirent en France, au commencement du regne du Roy François, pour secourir l'Empereur, ils se mirent à assiéger Hesdin; mondit Sieur de Guise & Monsieur de Pontdormy allans à la guerre, chargés de grands butins, ils les chargerent & deffirent tous, fors une quarantaine qui se retirerent en un jardin fermé de grandes hayes & fossez, qui ne se voulurent jamais rendre. Monsieur de Guise mit pied à terre, contre l'opinion de tous,

parce qu'ils n'estoient qu'à demie lieue du camp ennemy, & les alla mettre en pieces, sans qu'il en reschappast un seul, tant ils furent opiniastres au combat, & puis s'en retourna bravement d'où il estoit venu. Ce sont des coups ceux-là!

Le Roy le sceut, & l'estima fort, & le prit depuis en amitié & affection, comme j'ay ouy dire, l'advança & se servit très-bien de luy, & luy donna de belles Charges, comme le Gouvernement de Bourgogne & Champagne, & Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'armes.

J'ay veu un petit Livre, intitulé *l'Histoire de nostre temps, de l'Estat de la Religion & de la République de France sous les Roys Henry second, François premier* (1), *& Charles neuviesme*, qui dit, qu'après la prise du Roy, s'estant eslevé en Allemagne quelques quinze ou vingt mille Marauts de Communes, qui disoient que tous biens estoient communs, & ravageoient tout par-tout où ils passoient, firent semblant, & de fait retournoient teste vers la France, pour la piller & saccager, qui ne se fust opposé à eux. Mais Monsieur de Guise, brave & vaillant Prince, & très-bon Catholique, & Chrestien, s'arma sou-

(1) second.

dain, & ne leur donna pas loisir de venir à luy, mais luy alla à eux; & ayant assemblé sa trouppe assez petite pourtant, les alla charger à la Plaine de Saverne, & les deffit tous, si-bien qu'il n'en resta pas mille pour en porter nouvelles en leurs Pays. Madame la Régente ne le trouva pas bon, pour avoir hazardé les trouppes du Roy estant prisonnier, destinées à souffrir un grand effort, en cas que l'armée victorieuse de l'Empereur, après Pavie, eust marché & entré en France; & de fait, elle le vouloit faire trouver mauvais au Roy, & en faire faire un très-mauvais party au Duc du Guise, sans Monsieur le Connestable, qui (ce dit le Livre) appaisa le Roy, & luy fit en cela office d'amy. Le Livre le peut dire. Mais pourtant j'ay ouy dire aux Anciens, & Seigneurs, & Dames qui estoient de ce temps-là, qu'il est bien vray que Madame la Régente en vouloit faire aigrir le Roy; car elle parloit quelquefois autant par passion & affection, que par raison; aussi que le Chancelier du Prat, qui n'estoit point guerrier, & toutesfois s'en vouloit mesler, luy avoit soufflé aux oreilles: mais le Roy trouva le trait fort bon, & ne luy fallut point d'intercesseur, si-non la juste raison, ayant bien pesé les choses & la deffaite, combien elle importoit à la France, & la venue de ces Marauts s'ils y fussent entrez, & en eussent eslevé en France deux

fois autant qu'ils estoient, & l'eussent brouillée plus que jamais elle n'avoit esté.

Quelque temps avant, la Mothe des Hoyers, (1), créature de Monsieur de Bourbon, conduisoit en France, avec Guillaume de Furstemberg & le Comte Felix, dix mille hommes, & estoient desja assez advancés en Champagne : mais Monsieur de Guise les prit si à propos, & à demy-passèz devant Neuf-Chastel, qu'il en tailla en pieces la moitié, & l'autre moitié fut mise en déroute.

Les Duchesses de Lorraine & de Guise en eurent la moitié de l'esbat de cette deffaite, estans aux fenestres avec toutes leurs Dames & Demoiselles, qui en virent le jeu joüer, à leur ayse, & sans danger : spectacle peu veu de cette façon de telles personnes, ainsi que moy-mesme j'ay ouy conter à Madame de Guise la bonne femme.

Qui considérera ces deux services faits à la France par Monsieur de Guise, advouera sans difficulté, quelque inimitié que l'on porte à la Maison, qu'ils ont esté de fort grande importance, & d'une belle marque.

Je mets à part comment ce Prince s'est bien gouverné en ses Gouvernements, & comment l'Empereur n'a jamais rien sceu gagner sur luy que Saint-Dizier : mais de

(1) *ou* Noyers : *Voyez Tome VII, Discours XLV, vers la fin.*

cela j'en parle ailleurs, & ne fut nullement sa faute.

Le Roy l'avoit donné, quelque temps avant, à feu Monsieur d'Orléans, pour son principal chef & conseil, en la conqueste de la Duché de Luxembourg, qui fut rafflée & frisée en un rien, autant par la conduite de ce vieux & grand Capitaine, que par la belle vaillance & nouvelle fortune de Monsieur d'Orléans (1).

J'ay ouy raconter à gens vieux, & force qui vivent encore, que quand l'Empereur menaçoit tant Paris, après Saint-Dizier, & que ceux de la Ville avoient si grande peur, & que le Roy y vint pour les asseurer, ainsi qu'il y entra & passa par les rues, il avoit à costé de luy Monsieur de Guise : si-bien que s'estoit une très-belle chose à voir, ces deux Princes braves, & si bien asseurez, & avec une façon & contenance si hardie, que la plufpart dirent qu'ils n'avoient plus de peur, puis qu'ils avoient leur Roy & Monsieur de Guise pour deffenseurs de leur Ville, & tous perdirent peur.

Pour fin, ce Prince est mort très-plein de gloire, de renom, & de beaux faits, ayant laissé après luy six enfants, tous dignes d'un tel pere, desquels j'espere parler à leur tour.

---

(1) Voyez *Tom. VII, Discours XLVI, vers la fin.*



DISCOURS CINQUANTE-NEUFVIESME.

MR. DE VAUDEMONT.

MONSIEUR de VAUDEMONT, frere de mondit Sieur de Guise, dont j'en ay veu le pourtrait en Lorraine, & peux dire avoir esté le plus beau Prince que je vis jamais; & ainsi l'ay-je ouy dire de vieux Gendarmes, qui l'avoient veu au Royaume de Naples, où après s'estre trouvé en plusieurs guerres, comme en celle de la retraitte de Rebec, où fut tué Monsieur de Bayard, qui fut sa premiere guerre, qu'on eust dit qu'il n'eust jamais fait autre chose, & puis en Italie.

Il mourut au siege de Naples, très-regretté de tout le monde; & s'il fust eschappé, il eust encore remis l'armée, après la mort de Monsieur de Lautrec, & l'eust sauvée, & eust fait quelque chose de bon, comme j'ay ouy dire; car on avoit grande confiance en luy.

Il fut enterré à Sainte-Claire, Monastere de Religieuses, fondé par nos Princes François. Feu Monsieur le Grand-Prieur de Lorraine, son nepveu, estant allé à Naples,

comme je diray ailleurs (1), visita sa sépulture, laquelle estoit haut eslevée, dedans un coffre, à la mode d'Italie, couvert de velours noir, avec les armoiries & Croix de Lorraine : & parce que la couverture s'en alloit toute pelée, comme je la vis, Monsieur le Grand-Prieur fit achepter douze aulnes de drap d'or frizé, & ordonna une couverture nouvelle; mais depuis le Concile de Trente, ce tombeau & plusieurs autres ses pareils ainsi eslevez, ne paroissent plus, & tous sont cachés, (c'est dommage) & ne le vis point à un autre voyage que j'y passay, m'en allant au secours de Malthe.

Monsieur le Cardinal de Lorraine, leur autre frere, & le second ou troisiesme, ne fut point homme de guerre comme ses freres; mais si a-t-il eu le cœur aussi noble, aussi généreux, l'ame aussi bonne & sincere qu'eux trois. C'a esté en son temps la mesme magnificence & libéralité, voire telle, qu'elle seule a surpassé toutes celles de la Cour, jointes ensemble. J'en parle ailleurs.

Bref, cette race, tant de ceux qui ont esté, & qui sont, est très-bonne, & d'elle ne sçauroit-on dire en quelque façon, ce qu'on disoit de Jean-Marie Vicomte, second Duc

---

(1) *Tome IV, Discours V des* Dames Galantes, *p.* 189 *& suiv.*

de Milan, fils de Jean Galeas, qui, estant en l'asge de quatorze ans, vint à la succession des biens de son pere, mais non de ses vertus; car il devint si cruel & inhumain, qu'il fit tuer une infinité de gens-de-biens, jusques à les faire dévorer aux chiens, & à faire mourir sa mere, qui le reprenoit de tels vices, & qu'il estoit fort dissemblable à ses ancestres. Il respondit qu'une maison n'est point digne de bonne réputation, qui n'a produit personnages de toutes sortes, & de diverses natures & conditions, & pour ce, fit estrangler sa mere en prison. Voilà une meschante opinion d'homme; car il n'y a qu'une race noble, belle, bonne, & d'illustre vie, comme celle de Guise, à qui on ne peut reprocher de faussetez, perfidies, & meschancetez, pour bien peser tout.





DISCOURS SOIXANTIESME.

Le Comte DE SANCERRE.

NOUS parlons à cette heure du Comte DE SANCERRE (*a*), qui a esté un très-brave, sage & vaillant Capitaine; aussi avoit-il la façon très belle, & honorable représentation: homme-de-bien & d'honneur, n'ayant jamais dégénéré de ses prédécesseurs, dont il y en a eu de grands Capitaines, Admiraux & Mareschaux de France.

Sans luy & sa vigilance, la sédition d'Amboise eust pris feu, pour le moins un peu: car ce fut luy qui le premier descouvrit Castelnau, l'un des principaux de la bande, qu'il avoit connu avec Monsieur d'Orléans, estant de sa Compagnie, de laquelle mondit Sieur le Comte estoit Lieutenant; & se monstra, en cette descouverte, un très-sage Capitaine. Cela est escrit en l'Histoire de nostre temps.

(*a*) Jean de Beuil, son pere, Charles de Beuil, aussi Comte de Sancerre, fut tué à la bataille de Marignan.

Mais tant-y-a que si cette entreprise eust rapporté son excécution, je ne sçay ce que c'eust esté de la France, encore que tous les conjurateurs confessassent qu'ils n'en vouloient qu'à la Maison de Guise : mais l'homme de la Renaudie, le principal chef & premier autheur, qu'on appelloit la Vigne, & qui en avoit fait toutes les despesches, mémoires & escritures, sous ledit la Renaudie son maistre, descouvrit bien des desseins plus secrets, estranges, & meschants. Je m'en rapporte à ce qui en est, & ce que luy-mesme m'en dit, luy estant en liberté. Mais mondit Sieur le Comte servit bien-là son Roy & son Royaume, ainsi que je vis après le Roy l'en remercier & l'en loüer extresmement.

Encore qu'une infinité d'autres beaux faits le doivent plus renommer que celuy-là, comme le siege de Saint-Dizier, qu'il soustint si vaillamment contre l'armée de l'Empereur, qu'on tenoit la plus puissante qu'il eut jamais contre la France. Bien est-il vray qu'il avoit pour compagnon & second avec luy le Capitaine la Lande, vieux routier & Capitaine de guerre, qui de frais venoit de s'esprouver si bien dans Landrecy ; mais il y fut tué, venant de soustenir un furieux assaut, & s'estant retiré en son logis, derriere un rampart, où d'autres fois j'ay logé. Il fut tué en prenant chemise blanche : & mon hoste, qui estoit encore celuy de Monsieur de la Lande,

me monſtrà le lieu & le liƈt meſme où je couchay, & me conta ſa mort & ſa vaillance, enſemble celle de Monſieur le Comte de Sancerre, qui pourtant ne s'eſtonna de la mort dudit Capitaine, encore qu'il le regretta bien fort, pour le bien ſeconder; mais tint encore le ſiege pluſieurs jours, où le premier Prince & le plus aymé de l'Empereur alors fut tué, qui eſtoit le Prince d'Orange, qu'il regretta fort, & puis la Place ſe rendit par une très-honorable compoſition, ſurpris pourtant Monſieur le Comte par une lettre ſuppoſée, qui le deſeſpéroit de tout ſecours, dont j'en parle ailleurs (1).

Et d'autant que j'ay trouvé ladite compoſition & capitulation dans quelques vieux papiers de noſtre Maiſon, je l'ay voulu icy mettre par eſcrit; me ſemblant eſtre très-digne d'eſtre leue & veüe, autant pour contentement d'eſprit, que pour monſtrer la vertu & valeur dudit Monſieur le Comte de Sancerre.

Ladite capitulation & compoſition eſt donc telle, & porte ainſi :

„ Traité, Paƈte & Accord fait entre très-„ illuſtre Seigneur le Vice-Roy de Sicile, Lieutenant

(1) *Tome V, Diſcours XVIII, p.* 202 *&* 268 *des* Capitaines Etrangers.

„ Lieutenant & Capitaine-Général de l'Em„ pereur, d'une part ; & le Sieur le Comte „ de Sancerre, Lieutenant du Roy de Fran„ ce, dedans la Ville & Place de Saint-Di„ zier, par la voye des Sieurs de la Che„ miere, Vicomte de la Riviere, & Hie„ ronimo Marino, Députez.

„ Premiérement, que ledit Comte de „ Sancerre baillera & livrera réellement & „ de fait ladite Ville de Saint-Dizier en la „ main de l'Empereur, ou à qui Sa Majesté „ ordonnera, de Dimanche en huit jours, „ qui sera le dix-septiesme du présent mois „ d'Aoust, & obligera sa foy de ce faire, „ si ce n'est que dans ledit temps le Roy „ leur envoye secours d'une armée pour don„ ner battaille, ou qui soit si puissante, „ qu'elle contraigne se retirer par force „ deux lieuës en-arriere celle de l'Empe„ reur : & à ce convenant, ledit Sieur Comte „ ne sera tenu par cette convention à la res„ titution de la Place & Ville de Saint-Dizier.

„ Item, baillera ledit Sieur Vice-Roy sauf„ conduit à deux personnes, que iceluy „ Sieur Comte entend envoyer vers le Roy „ son maistre, pour luy faire entendre le be„ soin de luy & de ses gens.

„ Item, le Dimanche de susdit à soleil „ levant, ledit Comte de Sancerre & ses „ gens seront prests à sortir, & sortiront „ de la Ville, y laissant l'artillerie, muni-

„ tions & victuailles, non degastant & con-
„ sumant icelles en aucune maniere, fors seu-
„ lement pour leur usage & nécessité, ainsi
„ qu'ils en ont usé jusques à présent; & ne
„ pourront brusler la poudre, munitions,
„ ny encloüer l'artillerie, dont ledit Sieur
„ Comte en obligera sa foy.

„ Item, que ledit Sieur Comte & ses
„ gens pourront sortir de la Ville librement
„ & avec la suite de leurs vies, armes, &
„ bagues sauves, & tout ce qu'ils pourront
„ charger & porter sur leur bagage, avec
„ leurs enseignes déployées & sonnants tam-
„ bours & fiffres, à condition toutesfois,
„ qu'ils ne pourront emmener artillerie, mu-
„ nition, ny victuaille, réservé deux pieces
„ d'artillerie sur roüe au choix dudit Sieur
„ Vice-Roy, & aussi des boulets & pou-
„ drés pour tirer seulement jusques à dix
„ coups de chacune piece.

„ Item, durant les huit jours, ceux de la
„ Ville ne pourront remparer, ny faire plus
„ ouvrages quelconques pour leur deffense,
„ & recevront un Gentil-Homme que ledit
„ Sieur Vice-Roy baillera pour y avoir
„ le regard, auquel ils feront voir deux
„ fois le jour, si aucune chose y aura esté
„ faite.

„ Et semblablement, ledit Sieur Vice-Roy
„ promet sur sa foy, que nulles tranchées,
„ cavaliers & plattes-formes, ny autres cho-

„ ses offensives à ladite Ville, ne passeront
„ plus avant, mais demeureront en l'estat
„ qu'elle se trouveront, sauf & réservé les
„ tranchées, qu'il luy semblera estre nécessaires
„ pour la seureté du camp de l'Empereur,
„ & empescher l'entrée de la Ville.

„ Item, que durant ledit temps, on ne
„ tirera l'artillerie, harquebuserie, ny autres
„ choses l'un contre l'autre, fors qu'il y eust
„ quelqu'un qui s'approchast à cent pas de
„ ladite Ville, auquel on pourra tirer sans
„ rompre le Traité, non comprises les tranchées,
„ plattes-formes desja faites, esquelles
„ on pourra tenir le guet & gardes accoustumées.
„ Si aucun s'esmeut d'un costé
„ & d'autre, & sçavoir ceux du camp d'en
„ approcher desdits cent pas, & ceux de la
„ Ville d'en sortir, il sera permis de leur
„ tirer & les reboutter, demeurant toutesfois
„ ce Traité en son entier.

„ Item, que toutes personnes, qui sont
„ de la garnison & gardes de la Ville, tenues
„ en ce camp, seront relaschées, sans
„ payer rançon, le jour que ledit Sieur Comte
„ sortira d'icelle, & la livrera en la main
„ de l'Empereur; & le semblable fera icelluy
„ Sieur Comte, de ceux de cette armée
„ qui se trouveront prisonniers en ladite Ville.

„ Item, accorde ledit Sieur Vice-Roy,
„ que tous ceux qui sont naturels de la Ville,
„ & voudront sortir, pour aller en Fran-

„ ce, ou ailleurs que bon leur semblera, s'en „ pourront aller librement; & s'il y en a au- „ cuns qui veuillent demeurer, & faire ré- „ sidence, ils y pourront demeurer seure- „ ment, ausquels ledit Sieur Vice-Roy pro- „ met qu'il sera fait tout bon traittement, „ en faisant toutesfois service à Sa Majesté „ Impériale de bons & loyaux subjets.

„ Item, a accordé iceluy Sieur Vice-Roy, „ bailler sauf-conduit, que de France puis- „ se venir deux cents courtauts au-dessous, „ conduits par serviteurs, lesquels seront dé- „ livrez aux Sieurs Gentils-Hommes & gens „ de guerre estant en ladite Ville, le jour „ qu'ils en sortiront, afin qu'ils s'en puissent „ aller à cheval.

„ Item, promet ledit Sieur Vice-Roy, „ qu'en delaissant ledit Sieur Comte & ses „ gens ladite Ville, de leur bailler bon & „ seur convoy d'escorte, lequel les accom- „ pagnera en lieu seur, au plaisir & con- „ tentement dudit Sieur Comte, afin qu'il „ ne leur soit fait desplaisir par les gens de „ guerre & subjets de Sa Majesté Impériale: „ & promet iceluy Sieur Comte, qu'il ne „ sera fait aucun desplaisir à ladite escorte, „ par les gens de guerre dudit Sieur Roy, „ ny en maniere quelconque.

„ Pour seureté & accomplissement des „ choses susdites, ledit Sieur Comte sera „ tenu de bailler six personnages, Gentils-

„ Hommes, de ceux qui ſont dans la Ville,
„ au choix dudit Vice-Roy, en oſtage, y ré-
„ ſervant la perſonne dudit Sieur Comte de
„ Sancerre.

„ Pour corroboration & ſeureté deſquel-
„ les choſes ſuſdites, ledit Sieur Vice-Roy,
„ & Comte de Sancerre, ont ſigné de leurs
„ propres mains la préſente capitulation, &
„ à icelles fait mettre leurs ſeaux, de laquel-
„ le ſe ſont faites deux copies collationnées
„ de l'une à l'autre, dont l'une demeure au-
„ dit Sieur Vice-Roy, & l'autre audit Sieur
„ Comte de Sancerre.

„ Et parce que ledit Sieur de la Chemie-
„ re, Vicomte de la Riviere, & Hieronimo
„ Marino, avec authorité & pouvoir dudit
„ Sieur Comte, ont traité ce que deſſus avec
„ ledit Sieur Vice-Roy, auquel ils ont veu
„ ſigner la préſente capitulation de ſa pro-
„ pre main, & y mettre ſon ſéel, ils seront
„ tenus faire foy au pied de cette ſignée de
„ leur main & ſeaux, comme la ſignature
„ dudit Comte de Sancerre, & de ſa propre
„ main, & de ſon ſéel armoyé de ſes armes.

„ Fait au camp Impérial, devant Saint-
„ Dizier, le neufvieſme Aouſt, l'an mil cinq
„ cens quarante-quatre.

„ Depuis que ladite capitulation deſſus eſ-
„ crite a eſté arreſtée & conclue, leſdits Sieurs
„ de la Chemiere, Vicomte de la Riviere,
„ & Hieronimo Marino, ont eſté en com-

„ pagnie dudit Sieur Vice-Roy, devers l'Em-
„ pereur, ausquels Sa Majesté Impériale a
„ dit de sa propre bouche, qu'il avouoit &
„ confirmoit tout ce qu'ils avoient traité avec
„ le Vice-Roy, & promis que le tout s'ob-
„ serveroit entiérement. Fait comme dessus.

„ Ceux que le Comte de Sancerre ordon-
„ na pour ostages au Vice-Roy, sont, Mon-
„ sieur de la Roche, Baron d'Esternay; Mon-
„ sieur de Cantron, fils de Monsieur de Lon-
„ gueval; le Porte-enseigne & le Mareschal-
„ des-Logis de Monsieur d'Orléans. "

Voilà la capitulation que je n'ay changée de nul mot : en laquelle deux choses j'y ay noté : dont de l'une je m'estonne que Dom Ferdinand de Gonzague, qui avoit esté Vice-Roy en Sicile, & ne l'estoit alors de ce siege, (car il estoit-là tout le Conseil de l'Empereur & son Lieutenant-Général,) il retenoit encore le nom, & portoit le tiltre de Vice-Roy de Sicile, veu qu'il est à présumer, que l'Empereur l'ayant tiré de là, qu'il y en eust commis un autre en sa place, ainsi qu'estoit sa coustume & du Roy son fils d'aujourd'huy, & mesme que le Conseil d'Espagne l'en avoit desboutté pour les rigueurs qu'il usa envers les soldats Espagnols amutinez.

L'autre chose qui m'estonne, de quoy Hiéronimo Marino, que nous avons ainsi nommé, & encore depuis un grand Ingénieur &

fort bon, qui a bien servy aux guerres du Roy Henry, fut receu à conférer cette capitulation avec l'Empereur, ou pour le moins avec son Lieutenant-Général, puisque l'Empereur n'avoit rien qu'il eust plus en hayne & horreur, qu'un estranger refugié au service d'un autre Prince, fust ou de ses Terres, ou de l'Empire; car toute l'Italie la prétendoit-il de son Empire, voire Rome & les Terres du Pape, à cause du tiltre d'Empereur des Romains, tant il estoit présomptueux. D'un François, cela estoit bon; car il n'avoit nulle jurisdiction sur luy comme sur l'Italien : & m'estonne comment ledit Hiéronomo s'y hazarda, & que l'Empereur ne luy fit trancher la teste, comme il y pouvoit avoir de la couleur, & comme il en avoit fait à d'autres.





DISCOURS SOIXANTE ET UNIESME.

HENRY II, Roy de France.

IL est question maintenant de parler de nostre grand Roy HENRY SECOND. Lorsque ce grand Roy vint à la Couronne, il s'y trouva fort heureux; car son Royaume estoit paisible, franc de toutes guerres avec l'Empereur. Quant au Roy Anglois, il ne s'en donnoit trop de peine, pour estre foible ennemy, aux prix de l'Empereur.

Il trouva force finances dans le Thrésor du Louvre, qu'on estimoit à trois ou quatre millions, sans le revenu de l'année, qu'il voyoit venir devant luy, & hors de toutes debtes. Le Roy son pere luy laissa toute cette belle succession. Belle se peut-elle dire, quand on ne la laisse point brouillée d'affaires, ny de guerres, ny chargée de debtes; en quoy on doit faire grand cas de la sagesse & belle conduite de ce grand Roy François, & qu'il ne brouilloit son bien, comme on le taxoit, en donnant déméfurément aux Dames qu'il aymoit. Certes, il les aymoit, comme j'ay dit cy-devant: car il vaut mieux les aymer,

puis que nous ſommes humains, que de tomber en plus grand & énorme vice; mais de ſe laiſſer aller par trop à elles, pour en perdre le ſens, la vie & l'honneur, l'eſtat & le bien, cela eſt repréhenſible : & ſi depuis le temps de nos grands-peres, ayeuls & peres, ne s'eſt-il veu gueres de nos Roys, & autres Grands, qui n'ayent aymé les Dames, les uns moins, & les autres plus; car malayſément, quand l'on s'approche de grands & beaux feux par trop, ne ſe peut-on garder qu'on ne ſe bruſle.

Sans aller rechercher ces Roys plus haut ny plus loin, Philippes de Valois, fort vieux & caſſé, ayma & eſpouſa Blanche d'Evreux, qui n'avoit que dix-ſept ans, mais pourtant la plus belle Princeſſe de ſon temps, qui luy advança ſes jours, comme s'il n'eſtoit aſſez vieux pénard (*a*), pour mourir bientoſt, ſans prendre ce ſubjet.

Ce généreux & vaillant Roy Jean tourna pour la ſeconde fois en Angleterre, plus pour

---

(*a*) *Pennard*, qu'on prononce *Pénard*, vient de *Penne*, & ſignifie une ſorte de fleche. Or, comme il y a long-temps que cette arme n'eſt plus d'uſage, de-là *Pénard*, pour un vieux homme tout caſſé. *Pennard*, dans la ſignification de *fleche*, ſe trouve dans *Froiſſard*, & dans l'*Hiſt. de Charles VI*, de *Jean Juvenal des Urſins*, ſur l'an 1411.

y servir sa maistresse, qu'il avoit-là faite en sa prison, que pour plus grand subjet de sa rançon, ny pour s'acquitter de sa promesse; car il y avoit bien autre remede que son retour.

Le Roy Charles, V^e^. du nom, son fils, qui porta le titre de Sage, espousa sa femme, de la Maison de Bourbon, pour son plaisir & pour sa beauté; & laissa l'héritiere de Flandres toute pleine de grands biens & richesses, & la donna à son dernier frere, Philippe le Hardy: en quoy on dit qu'il perdit-là le nom de Sage, & qu'il fut-là trop aymant la beauté.

Le Roy Charles VI ayma la jeune Duchesse de Berry, qui le couvrit, & le cacha, & le garantit de sa cotte & robbe, du feu, à la mascarade des sauvages de Nesles. Il ayma fort aussi Madame Valentine, sa cousine; ce qui fut cause de sa grande maladie & de la perte de son sens.

Charles VII ayma si esperdument la belle Agnès, qu'il en oublia toutes les affaires de son Royaume; mais après, il reconnut sa faute, & les reprit en sa main & son estat: de sorte qu'il mourut en renom de fortuné & victorieux.

Ce bon rompu de Roy Louys XI ayma aussi; mais c'estoit indifféremment toutes femmes, & planta là sa femme en un Chasteau d'Amboise, vivant, non en Reyne, mais en

simple Damoiselle. Mais pourtant, quoy qu'il aymast, il n'en laissa jamais ses affaires decousues; mais les cousit si bien, qu'il n'y a cousturier en France qui les eust mieux cousues. Aussi ay-je ouy dire & veu pratiquer, que l'amour d'une seule, coëffe plus un amant, que de plusieurs autres : & c'est un des principaux remedes de l'amour, que s'addonner à plusieurs, & ne s'engager jamais au giron d'une seule; car elle vous meine comme elle veut: & le changement vous donne guérison des tourments, maux, peines & jalousies, qu'une seule maistresse donne, aussi (1) qu'un clou chasse l'autre. Et voilà pourquoy ce bon rompu ne se coëffoit d'une seule coëffe ou béguin; mais en empruntoit, qui de-çà qui delà; comme on fait aux hostelleries & aux maisons, quand on ne porte point de bonnet de nuit, ny de coëffe, ny de couvre-chef, il faut prendre ce que l'on peut pour couvrir la teste, qui veut, & qui en a besoin : aussi s'en trouva-t-il bien tout le long de son regne.

Le Roy Charles VIII, pour aymer trop les Dames, & leur complaire en festes & tournois, perdit le Royaume de Naples, & la vie, & tout, bien-tost après, pour s'y estre par trop adonné en sa débile complexion & foible habitude.

---

(1) Ainsi.

Le Roy Louys XII ayma fort. Aussi n'eust-il esté fils de son grand-pere Louys, duquel il portoit le nom, qui estoit extresmement paillard; ce qui luy cousta la vie (1). Il laissa sa premiere femme, pour espouser Anne, très-riche veufve & très-belle, & puis cette belle Marie d'Angleterre, qui fut cause de sa mort, pour l'embrasser trop souvent (2) : & outre ce, en ayma d'autres à part, & mesme une grande Dame mariée alors, comme j'ay ouy dire à une ancienne Dame. Tout cela est bon, quand on ayme sans le détriment de sa personne & de son estat, comme un qui s'enyvre de son vin.

Le Roy François ayma fort aussi, & trop; car estant jeune & libre, sans différence, il embrassoit qui l'une qui l'autre; comme de ce temps tel n'estoit pas galand, qui ne fust Putassier par-tout indifféremment : dont il en prit la grande vérole, qui luy advança ses jours, & ne mourut gueres vieux; car il n'avoit que cinquante-trois ans, ce qui n'estoit rien : & luy, après s'estre veu eschaudé & mal mené de ce mal, advisa que s'il continuoit cet amour vagabond, qu'il seroit encore pris; & com-

(1) Louis, Duc d'Orléans, tué à la porte Barbette. Voyez ci-dessus Tome III, Discours I des *Dames Galantes*, page 73, &c.

(2) *Voyez ci-dessus Tom. VII, pag. 72.*

me sage du passé, advisa à faire l'amour bien galamment : dont pour ce institua sa belle Cour fréquentée de si belles & honnestes Princesses, grandes Dames & Damoiselles, dont ne fit faute, que pour se garantir de vilains maux, & ne souiller son corps plus des ordures passées, s'accommoda & s'appropria d'un amour point sallaud, mais gentil, net & pur.

Pour sa principale maistresse, il prit, après qu'il fut venu de prison, Mademoiselle d'Helly, que Madame la Régente avoit prise fille, & le Roy ne l'avoit point encore veue, qu'à l'entreveuë de madite Dame sa mere : il la trouva très-belle & à son gré. Depuis il la fit Duchesse d'Estampes, & la maria avec Monsieur de Ponthievre, & luy fit de grands dons & biens : mais il ne s'y arresta pas tant, qu'il n'en aymast d'autres ; mais celle-là estoit son principal bouton : non plus qu'elle ne luy tint pas autrement de grande fidélité, ainsi qu'est le naturel des Dames, qui ont fait autrefois profession de l'amour, & pu sentir la jouyssance. Cette Dame pourtant fut une bonne & honneste Dame, & qui n'abusa jamais de sa faveur envers le monde.

Or, pour toutes amours, le Roy n'abandonna son Royanme, ny ses affaires, ny sa conservation, ny sa grandeur, ny rien de son honneur, ne se rendant nullement esclave à

icelles Dames; ny le menant par le nez comme un buffle, & comme force autres Roys, Princes, & Grands, dont les Histoires en sont pleines; ny le fuçcant comme une sangsuë: mais luy les aymoit par discrétion & modérément, & quand il en avoit affaire, en prenoit à ses repas, comme d'autres viandes de son disner & souper. Bien leur donnoit, & élargissoit-il ses libéralitez; car toute femme d'amour, soit petite, soit grande, ayme que l'on luy donne: aussi est-il raisonnable, qu'un bienfait se paye par un autre bienfait; mais d'y apporter & consumer tout son valoir, cela est trop reprochable. Voilà pourquoy ce grand Roy est hors de ce blasme & reproche.

Comme a esté aussi le Roy Henry son fils, dont je parle, lequel a aymé comme a fait le Roy son pere & autres Roys, & s'est addonné aux Dames, & mesme à cette grande Madame de Valentinois; mais de s'y estre consumé, nullement: autrement il n'eust sceu fournir à si grandes despenses qu'il luy a fallu faire pour les guerres; car pour un coup, il s'est veu entretenir cinq grosses armées, en la frontiere de Picardie, où il se trouvoit tousjours, en Piedmont, en Corsegue, & en Toscane, & une autre armée de mer, tant en Levant qu'en Ponant, qui couste bien autant qu'une autre: & à toutes celles-là rien n'y manquoit.

Voilà pourquoy sa libéralité envers les Dames ne pouvoit grandement errer, encore qu'on dist qu'il s'y laissoit trop aller & gouverner; dont, comme il y a tousjours des bavards par le monde, qui veulent parler & ne sçavent ce qu'ils disent, firent ce quadrain une fois, qui dit:

Sire, si vous laissez, comme Charles desire;
Comme Diane fait, par trop vous gouverner,
Fondre, pestrir, mollir, refondre, retourner;
Sire, vous n'estes plus, vous n'estes plus que cire.

Il entend, par ce Charles, le Cardinal de Lorraine, lequel portoit pour devise, une piramide entournée de lierre, avec ces mots: *Te stante virebo* (1). Mais le Pasquin le tourna au contraire: *Sed te virente peribo* (2). Estant le naturel du lierre, de ruyner & faire périr ce qu'il estraint.

Par cette Diane, entendoit Madame la Duchesse de Valentinois, à qui l'amour est bien deu & employé; car outre sa beauté, c'estoit une Dame très-habile & généreuse, & qui avoit le cœur grand & généreux: aussi estoit-elle issue d'une des grandes & plus anciennes Maisons de France, que celle de

(1) C.-à-d. *Tant que tu subsisteras, je fleurirai.*
(2) C.-à-d. *Si tu subsistes, je périrai.*

Poictiers & de Lusignan, d'où sont sortis de très-généreuses personnes de l'un & de l'autre sexe, tesmoin Mélusine, & cette Dame de Valentinois. Estant telle & si généreuse, elle ne pouvoit rien conseiller, prescher, & persuader à son Roy, que toutes choses grandes, hautes & généreuses ; comme certes elle a fait, ainsi que je tiens de bon lieu. Et sur-tout elle estoit fort bonne Catholique, & hayssoit fort ceux de la Religion : voilà pourquoy ils l'ont fort haye, & mesdit d'elle. Toutes les maistresses des Roys ne sont pas pareilles. Les unes sont plus généreuses que les autres : les unes aussi plus habiles que les autres ; & les unes plus folles que les autres, comme les unes sont plus mauvaises que les autres. Bref, il y en a de toutes sortes. Mais bien-heureux est celuy Roy, qui rencontre une maistresse bonne, parfaite, & bien accomplie, comme il est en sa puissance de la bien choisir ; car estant telle, & luy, & son Royaume, n'en sont pas pires.

On trouva fort estrange ce grand don & immense, que celuy nostre Roy à son advénement fit à madite Dame de Valentinois, de la confirmation de tous les Officiers de France, ainsi qu'est la coustume au changement des regnes & des Roys, dont il en sortit une grande finance pour le long-temps que le Roy François avoit regné. Un tel Roy pou-

voit faire un tel don à une telle Dame ; car c'estoit une partie casuelle, qui ne touchoit point son revenu, ny de domaine, ny de ses subsides & tailles. Et les Roys, de ce temps-là, estoient fort libéraux de telles parties casuelles, comme je tiens de bon lieu ; & leur estoit reproché, s'ils en faisoient estat ; car de cela ils en récompensoient leurs serviteurs, si-non depuis nos derniers Roys, qui en ont fait party pour eux, & les afferment, à cause de leurs nécessitez. Encore de ces deniers cette Dame n'en abusa point ; car elle fit bastir & construire cette belle maison d'Anet, qui servira pour jamais d'une belle décoration à la France, qu'on ne peut dire une pareille : j'entens si par aucunes mains violentes elle n'est ruynée, ainsi qu'elle en fut à la veille dernièrement, lors que le procès de Monsieur d'Aumale fut fait, à qui elle appartient par succession de sa mere, que tout ainsi que luy fut condamné à mourir, fut-elle ainsi condamnée à estre razée & démolie de fond en comble, dont c'eust esté un grand dommage : & qu'en pouvoient mais les marbres & les pierres, qui n'ont aucun sentiment ? Aussi nostre brave Roy & benin leur pardonna, & n'en voulut permettre l'exécution de l'Arrest : qui est un grand cas, que cette Dame, qui avoit du temps de sa faveur obligé tant de personnes & fait tant de plaisirs, qu'elle ne pust trouver quelque ancien Sénateur qui eust parlé pour

elle & pour sa mémoire, en la modération de cette sentence. Comme certes, durant son vivant, elle a fait plaisir à plusieurs personnes, & estoit fort débonnaire, charitable, & grande aumosniere envers les pauvres, fort dévote & encline à Dieu. Aussi porta-t-elle pour devise, un tombeau, duquel sortoit un trait tendant en l'air, accompagné & entourné de certains syons verdoyants avec ces mots: *Sola vivit in illo* (1), comme vivante seulement en Dieu. Il faut que le peuple de France prie, que jamais ne vienne favorite de Roy plus mauvaise que celle-là, ny mal-faisante.

Or pour retourner à nostre Roy Henry, ainsi qu'il estoit tout martial, & né tel, il ayma fort à faire la guerre, & ne s'y espargna non plus que le moindre soldat des siens. Et c'est ce que luy dit un jour Monsieur le Connestable, au voyage d'Allemagne, qui le voyoit ordinairement aux tranchées des Villes qu'il assiégeoit & prenoit: *Sire, Sire, si vous voulez faire cette vie, il ne faut plus que nous fassions d'estat de Roy, non plus que d'un oyseau sur la branche; & qu'ayons une forge neuve, pour en forger tous les jours de nouveaux, si tous les autres veulent faire tout de mesme que vous.*

---

(1) C.-à-d. *Elle vit seule en lui.*

Comme de vray, il eſtoit très brave, vaillant & généreux Roy, & du tout addonné aux armes.

Il envoya une armée en Eſcoſſe, pour le premier commandement de ſon regne, pour ſecourir la petite Reyne d'Eſcoſſe, ſous la charge de Monſieur d'Oſſe (*a*), qui fut une charité magnanime & digne d'un tel Roy, & très-Chreſtien, pour avoir pitié des veufves & pupilles, comme eſtoit la petite Reyne & ſa mere.

Il alla viſiter ſon Pays de Savoye & de Piedmont, & fit ſon entrée par les Villes, qu'il vit garnies de ſi bons & braves ſoldats, que cela le réjouyt fort à les contempler & regarder; & pour ce, concevant de longue main de grands deſſeins pour l'advenir, ſe trouvant d'autant plus aſſeuré & fortifié. Son Pays beau de Piedmont ainſi bien viſité & policé, & ayant envoyé en Guyenne (revoltée pour la Gabelle) quelques Bandes, ſous la charge de leur Colonel Monſieur de Bonnivet, il s'en retourna par Lyon, où luy fut fait une très-triomphante entrée (*b*),

---

(*a*) André de Montalembert, Seigneur de Deſſé en Poitou. Il fut tué en 1553 au ſiege de Terouenne.

(*b*) En 1548. Cette entrée fait le Ch. 27e. du 3e. Livre de Paradin dans ſon *Hiſtoire de Lyon*.

qu'il faut par ce caprice que je mette i
quelque longueur qu'il y ait de digressio
Cette entrée donc fut accompagnée
plusieurs très-belles singularitez, entre
tres de quatre très-belles & rares. L'i
d'un combat à outrance & à l'antique (
de douze gladiateurs, vestus de satin bl
les six, & les autres de satin cramoysi
à l'antique Romaine, & parurent devant
Roy en quatre rangs, de trois à trois;
quels, arrivez devant Sa Majesté, comm
cerent un combat tout à l'antique, r
quant aux armes, mais quant à l'ordre
se sçavoir secourir & entrer dans les ra
des uns & des autres sans se rompre.
combattirent premiérement à armes différ
tes, à sçavoir une consesque ou zagaye c
tre une espée à deux mains : & comb
que ce fussent armes longues, & qui
quierent lieu large & spacieux pour s'en
der, si estoient telles au milieu de le
rangs, & en rue non gueres ouverte :
autres de deux espées contre une espée
une targue ou pavois, le long d'un br
& un pied de largeur pliant en rond :
autres de l'espée & poignard Boulonn

(a) Ce fut en Septembre 1548. Le récit en
tiré de Paradin, *ub. sup.* ch. 27. Voyez S. G
lart, *Hist. admir. & mémor.* T. II, p. 644.

(ainsi l'appelloit-on de ce temps) contre l'espée & le bouclier Barcelonnois, qu'on nomme encore ainsi en Espagne, & le nommoit-on aussi en France quand on en usoit : & ainsi ordonnez, le second rang se tourna vers le tiers, & après s'estre regardez l'un l'autre furieusement, ainsi que firent jadis les Horaces & Curiaces, commença d'une grande fureur & roideur, à assaillir le troisiesme rang avec leurs susdites armes tranchantes & non feintes, & en telle fureur & animosité, qu'après avoir long-temps combattu & chamaillé l'un sur l'autre, les seconds rembarerent leurs ennemis jusques au quatriesme; lesquels voyant leurs compagnons hors d'haleine & repoussez, entrerent dans eux repoussant aussi bravement & furieusement les seconds jà lassés & travaillés, se deffendans toutesfois & soustenans courageusement jusques à leurs compagnons qui faisoient le premier rang, lequel pareillement entra au secours par dedans eux; & pendant que les deux rangs, qui premiers avoient combattu, prenoient vent & haleine, se joignit à leurs ennemis: en cette ruse d'ordre, le premier & dernier rang se trouverent au milieu, combattans en telle furie, qu'il n'y eut si bonne zagaye qui ne fut coupée en deux & trois tronçons; la plusspart de leurs espées, tant à deux mains que des autres, quelques vieilles lames qu'el-

les fussent, volerent en pieces, qui estonna de prime face les regardans, pensant que ce fussent, ou quelques criminels, ou qu'ils le fissent à bon escient, s'estant mis en colere, qu'ignorant leur adresse plusieurs s'escrierent, qu'on les secourust, & qu'on les despartist; & sur ce, l'un des deux premiers rangs lassez, ayant pris air frais, entra dans le rang de ses compagnons, & ainsi en front de six se rangerent tout ensemble sur le rang de trois, qui tint assez longuement bon, combattant deux contre un, jusqu'à ce qu'estant par trop pressé de si lourde charge, fut contraint de se retirer, en soustenant toutesfois bravement, jusques aux derniers, lesquels pour leurs secours se rangerent parmy eux d'une si grande dextérité, qu'ils se trouvetent six contre six; & alors se rechargeans d'une très-grande furie, se rencontrerent armes pareilles, zagaye contre zagaye, espée à deux mains contre espée à deux mains, deux espées contre deux espées, & ainsi les autres, & de telle fureur, qu'à la fin les uns enfoncerent les autres, sans se mettre en desordre; soudainement, monstrerent visage les uns aux autres, & se rechargerent encore si vigoureusement, que les premiers rompus enfoncerent aussi les autres, avec autant de bonne grace & joye sur la fin, qu'ils avoient donné au commencement de crainte & d'effroy, aux regardans. Voilà un passe-temps &

combat, qui, depuis les anciens Romains, possible n'avoit esté représenté tel, & lequel se peut mieux représenter par la veue que par l'escriture, qui ne peut nullement approcher en la moindre perfection, que les yeux humains peuvent divinement atteindre.

Le Roy Henry y prit de tel plaisir, comme à une chose non jamais veue de nos temps, ny accoustumée pour chose si dangereuse, qu'il la voulut encore revoir six jours après son entrée, ce qu'il fit.

Le plaisir du combat dura en cette sorte quelque peu plus de demie-heure, & eussent recommencé, si leurs armes n'eussent sitost failly au bon vouloir qu'ils avoient de mieux faire, quelques pleins de sueur & hors d'haleine qu'ils fussent; & ainsi s'estans retournez en leur premier ordre, se mirent après l'avant-garde, qui les attendoit au coin de la ruë. Certes, il falloit bien que ces honnestes gens & bien créez, qui représenterent si gentiment ce combat, eussent bien appris leurs leçons, & qu'ils fussent plus martiaux que basteleurs & joüeurs de Comédies. Ah! gentille Ville de Lyon, que vous monstrastes bien-là, que vous estiés bien gentille, adroite, & ingénieuse, comme de tout temps vous l'avez esté, en ce que vous avez voulu entreprendre, non-seulement en cet endroit d'entrée & de combat, mais en cette belle chasse de Diane,

qui fut aussi une très-rare & très-plaisante chose à voir ', dont j'en parle & la représente ailleurs (1) !

La troisiesme belle chose aussi fut cette belle Naumachie, au combat de galeres tout à l'anti que, & pour la façon encore & enrichissement des dites galeres, de leurs poupes & prouës, tant pour l'art de la hasche, que l'on appelle la charpente en Levant, que pour la menuiserie, représentez si bien à l'antique, ainsi que l'on voit aux anciennes antiquitez Romaines, que la veuë ne s'en peut assés contenter; entre lesquelles dites galeres il y en avoit deux grandes Capitainesses, l'une de blanc, noir, rouge, ainsi que sont toutes galeres; car l'on dit rouge galere & navire noir, à cause du gouldron; & l'autre verte, & un Buccentaure, où le Roy entra, pour en voir le passe-temps. Les deux galeres Capitainesses, & leurs flustes, esquifs, frégattes & barques, estoient de mesme couleur, selon qu'elles accompagnoient leurs galeres. Il ne faut demander si les flambants, estendarts & banderolles, manquoient en beauté & superbité; car tout estoit de damas & taffetas, figuré selon leurs couleurs : les chiourmes vestus de mesme, plus

(1) *Tome III, Discours III des* Dames galantes, *pag.* 360.

plus à l'antique & longues robbes, qu'à la moderne. Les soldats aux arbalatieres, poupes, rambades, prouës, & coursies, tant bien en point & tant bien armez d'armes si claires & reluisantes, que c'estoit une très-belle chose à voir, fussent de corcelets, de morions, de rondelles, pavois, targues, cymeterres, rançons, pertuisannes, hallebardes, & autres diverses armes d'Ast.

La Capitainesse, noire, avec ses flustes, & barques, parut la premiere : la verte après, accompagnée de mesme renfort. Le Roy entra dans son Buccentaure appareillé pour luy, la Reyne, les Dames & Princesses à voir le passe-temps : & s'estant arresté & jetté l'ancre, le signe du combat fait par trois volées de canon, la Capitainesse verte, au milieu de deux autres moyennes, tourne proue, suivie sur la queue de flustes, frégattes & barques, tout en forme de croissant, & soudain à toute force de rames & vogues, rancade, vint à investir l'autre Capitainesse blanche, noire & rouge, grande contre grande, moyenne contre moyenne, petite contre petite ; là où s'accommença un grand combat & si furieux qu'on eust dit que c'eust esté à bon escient, avec un grand esbahissement du monde qui le gardoit (1).

(1) regardoit.

Après ce premier, les plus foibles se décramponnerent, & reprenant la volte jusques au second assaut & avec force cannonnades, harquebusades, & coups d'armes d'Ast, les moyennes des deux parts furent assaillir les grandes par la poupe & par la proue; lesquelles se deffendirent si bien, que les petites, voyant qu'elles ne gagnoient rien si-non à perdre à temps, se retirerent tant d'une part que d'autre.

Au troisiesme abord & combat, les petites vindrent de front, pour s'investir & s'afferrer l'une l'autre, leurs Capitainesses pour les secourir; & à cette rencontre, commencerent à s'entretirer toutes sortes d'artifices à feu, grenades, pots, lances à feu, bruslans & courans à travers l'eau sans s'esteindre; les cannonnades, harquebusades & fusées ne manquoient à quantité de toutes parts. Enfin, deux des noires mirent à fond l'une des vertes: & puis avec un grand cry de victoire, le tout se retira, au grand contentement du Roy & de la Reyne, bien que les galeres vertes portassent ses couleurs; car elle a aymé & porté tousjours le verd, jusques à la mort du Roy son Seigneur & mary, qui, de son costé, portoit & aymoit le blanc & noir, à cause de cette belle veufve qu'il servoit.

Voilà la belle représentation de ce combat naval, qui certes est plus plaisant à le voir, ou à se l'imaginer dans l'esprit, qu'il

ne se peut escrire; & croys que, depuis les Romains anciens, possible ne s'en estoit-il veu ny représenté un plus beau.

La quatriesme belle singularité, ce fut cette belle tragi-comédie, que ce grand & magnifique Cardinal de Ferrare, Primat de la Gaule & Archevesque de Lyon, fit représenter en cette belle salle qui paroist encore, qu'il fit ainsi accommoder comme l'on la voit : car auparavant c'estoit une chose vaste, laide, & sans forme aucune de beauté ou gentillesse, comme un galletas : car on dit qu'il despendit en la représentation de cette tragi-comédie plus de dix mille escus; ayant fait venir à grands cousts & despens des plus excellents Comédiens & Comédiennes d'Italie : chose que l'on n'avoit encore veue & rare en France; car auparavant, on ne parloit que des farceurs, des conards de Rouen, des joüeurs de la Basoche, & autres sortes de badins & joüeurs de badinages, farces, mommeries & sotteries : mesme, qu'il n'y avoit pas long-temps, que ces belle tragédies & gentilles Comédies avoient esté inventées, joüées, & représentées en Italie; & dit-on, & le trouve-t-on par escrit, que ce fut le Pape Léon dernier, qui le premier les mit en vogue (1), mesme qu'on

(1) Notez que c'est un Pape qui établit le pre-

luy reprochoit qu'il aymoit trop ces sortes de gens & s'y amusoit trop, après qu'il se vid délivré un peu du grand embarras d'affaires qu'il avoit eu sur les bras.

Il se trouve encore une Tragédie très-belle de *Sophonisbe*, composée en Italien, qui fut joüée devant sadite Sainteté à Rome. Je l'ay veue, & est belle ; mais je ne la trouve si belle que celle que la Reyne sa niepce fit joüer & représenter sur le mesme subjet à Blois devant le Roy, que Monsieur de Saint-Gelais composa (*a*), ou plustost prit & déroba sur l'autre, mais mieux l'orna. Je croys que j'en parle ailleurs, s'il me semble, dans mon Livre des Dames, & mesme au Discours de ladite Reyne (1).

J'ay ouy dire à plusieurs Seigneurs & Dames, que si la tragi-comédie de ce grand Cardinal fut belle, elle fut aussi très-bien représentée par les Comédiens & Comédiennes, qui estoient très-belles, parloient fort

---

mier les Spectacles dans le monde, & un Cardinal qui les introduit en France. Je ne sais si le Pere Menestrier, Jésuite, & les autres Historiens du Théâtre, ont remarqué cela.

(*a*) Molin de Saint-Gelais. Cette piece n'est point parmi ses Œuvres, imprimées chez Ant. de Harsy en 1574.

(1) *Voyez ci-dessus le Tome II, Discours II, page* 43, *des* Dames Illustres.

bien & de fort bonne grace, & estoit accompagnée de force intermedes & feintes, qui contenterent extresmement le Roy, la Reyne, & toute leur Cour.

Voilà les quatre belles singularitez pardessus force autres de cette belle entrée de Lyon, & sur-tout aussi de voir entrer ce Roy triomphant, beau, très-agréable, & très benin Prince; & cette Reyne aussi très-belle & très-agréable, accompagnée de la Reyne de Navarre Marguerite, tante du Roy, & de plusieurs Princesses, grandes Dames & Filles.

Et d'autant que le jour faillit, & la nuit surprit cette entrée de la Reyne, tout-à-coup, en un moment, on vid toute la Ville de Lyon en feu, en flambeaux, torches & luminaires, aux fenestres, aux boutiques, aux ruës; si-bien que l'on y voyoit aussi clair comme au jour : ce qui vint très-bien à propos; car ces clairs flambeaux acccompagnoient ceux des yeux de ces belles Dames, & contendoient quasi ensemble pour faire feu & clarté de toutes parts.

Lorsque toutes ces belles magnificences se faisoient, & que nostre grand Roy alloit ainsi triomphant parmy les entrées des belles Villes de son Royaume, quasi en mesme temps, comme est aysé à compter, le Prince d'Espagne, depuis Roy (1), en faisoit de

(1) Philippe II.

mesme en ses belles Villes de Flandre, qui certes surpassent en beauté, au moins aucunes, les plus belles de la Chrestienté, où il fut receu très-magnifiquement & bravement, comme celuy qui en prenoit pleniere possession.

Je ne descriray point icy les bravades, les orgueils & magnificences, qui furent faites en toutes sortes; car il y en a un Livre fait en Espagnol, qui s'intitule *El Viage del Principe;* mais sur-tout, la Reyne d'Hongrie en demeura la supérieure, & les surpassa toutes en ses maisons de Bains & Marimont. J'en parle ailleurs (1).

Comme certes cette Reyne avoit l'esprit tout gentil, pour ne produire rien que tout beau, ainsi qu'une belle, honneste, & spirituelle Dame, quand elle entreprend quelque chose de gentil, certes elle surpasse tous les autres esprits en inventions, comme je l'ay veu de mon temps arriver à plusieurs de nos Reynes, de nos grandes Princesses, & s'en acquitter par grande admiration & contentement de tout le monde.

Je ne conteray donc non plus que des autres les grandes festes, magnificences, festins, tournois, combats de toutes sortes à

---

(1) *Ci-dessus Tome II*, *p.* 403, *& Discours III des* Dames galantes, *Tome III*, *p.* 360.

l & à cheval, les mascarades, les bal-
, les danses qui furent représentées : tout
escrit dans le susdit Livre.
Je me contenteray seulement de déduire la
te d'une Place assiégée, que cette Rey-
représenta, qui certes fut rare & admi-
e, & qui monstra bien qu'elle sçavoit aussi
l'art de la guerre, que celuy de ses
rages.
Or, advint donc qu'un jour, ayant mené
npereur & toute sa Cour en sa belle mai-
de Marimont, elle luy représenta après
er un chasteau fait de tables peintes en
n de brique, si beau qu'on pensoit que
ust brique. Il estoit fort grand & spacieux,
: ses bastions de douze pieds de terre-
n avec un fort profond fossé : & derriere
rre-plein y avoit des retranchements, où
soldats se mettoient en seureté. Dedans
toit, pour le deffendre, Philippe de La-
, Comte d'Hooghstrate, avec force Ca-
ers, & environ deux cents Harquebu-
& Picquiers, & quelques pieces d'artil-
e.
Devant y avoit force tentes & pavillons
orme de camp sur une colline. A un cos-
u camp y avoit un escadron de Gendar-
des Ordonnances, & de l'autre un au-
escadron des plus gentils Cavaliers de
bant, de Flandres, de Haynaut, & le
: Astolfe aussi avec aucuns Cavaliers Es-

pagnols & Italiens. Monsieur le Prince de Piedmont estoit Capitaine-Général, (les Espagnols usent de ce mot de *Capitan General*) & Jean-Baptiste Gastalde, Mestre-de-Camp : & un peu devant eux, cinq Compagnies d'Espagnols des vieilles Bandes, avec leurs corcelets, harquebuses & morions, qui reluisoient bien fort; & avec cela, braves d'habillements aussi, comme des Princes.

Devant le front du Chasteau y avoit une grande file de gabions, derriere lesquels seize grosses pieces d'artillerie du costé de la main droite, & de la senestre deux grandes couleuvrines, pour battre en flanc & rompre les deffenses. Il estoit desja midy, quand toutes les pieces commencerent à tirer d'une grande furie, & à faire la batterie. Là fut délégué Dom Juan de Acugna, avec deux autres, pour reconnoistre le fossé, la batterie, & la bresche, si-tout estoit raisonnable à donner l'assaut.

Ceux de dedans ne chaumoient point; car ayant veu la furie de la batterie, & les soldats qui commençoient à s'esbranler pour donner l'assaut avec une rumeur de leurs tabourins, sortirent aucun Cavaliers & Harquebusiers des mieux choisis, à deffendre un certain pas d'un petit ruisseau, par où il falloit nommément qu'il passassent; là-où s'attaqua une très-belle escarmouche & gentil combat, qu'ils rendirent si brave par leur va-

leur, que ceux qui estoient venus de dehors pour le reconnoistre, furent contraints de se retirer, & remporter qu'il n'estoit pas si aysé qu'on diroit bien de forcer cette Place. Par-quoy s'estant retirez, il fut advisé de recommencer à redoubler la batterie avec les seize pieces, qui fut si furieuse, coup sur coup, que l'un n'attendoit pas l'autre, qu'on eust dit qu'il tonnoit : durant laquelle batterie le disner se faisoit, avec de grandes opulences de toutes sortes de vivres, de diversité de mets; & sur-tout, pour ceux du dessert & dernier service, qui fut certes beau, gentil, & galamment inventé & pratiqué. J'en parle ailleurs (1).

Le disner achevé, & la batterie aussi achevée, qui avoit abbatu une partie d'un torrion, & fait quelque chemin de bresche, bien qu'il fust un peu rude, il y eut quelques gentils Cavaliers du camp, qui, ayans mis pied à terre avec deux Compagnies d'Infanterie, les corcelets en teste, & les Harquebusiers à costé, ils vindrent à forcer ceux qui estoient au pas, si vaillamment, qu'ils furent contraints à se retirer au Chasteau assez lentement, le pas pourtant, & ceux de dehors, les suivans vindrent pour aller à l'as-

(1) *Discours III des* Dames galantes, *Tome II, page* 361.

ſaut, & par la breſche, & par l'eſcalade: ceux de dedans ſe deffendant bravement, à coups de picques, de pierres, d'artifices à feu; ſi-bien qu'ils les repoufferent du haut en-bas, ſe ſonnant tousjours l'allarme de tambours à grande force & furie. Enfin, ſi les uns aſſailloient bien, les autres ſe deffendoient encore mieux, juſques à ce qu'un alfier de dehors eſtant monté ſur le haut de la breſche, avec aucuns ſoldats qui l'avoient bravement ſuivy, furent portez du haut en-bas, & l'alfier pris priſonnier.

De-là à un peu ſurvint une embuſcade du coſté d'un bois, qui eſtoit derriere le Chaſteau, non pas trop loing, là-où eſtoit le Duc d'Arſcot, accompagné de Charles de Bouniere, de Flores Tſerclaz, Cornelio Vandeneſſe, Louys de Stradiot Ferri, Laurent, Antonio, & Roberto de Landas, Jean de la Fontaine, avec cinquante autres braves Cavaliers, leſquels comparurent avec force chariots pleins de munitions & poudres pour ſecourir le Chaſteau; ce qu'ayant eſté deſcouvert auſſi-toſt par ceux du camp, qui eſtoient ſur la montagne ou colline campez, faillit le Prince de Piedmont avec cinquante Cavaliers & autant d'Harquebuſiers, à deffendre & empeſcher ce convoy & ſecours, ne laiſſant ſes couleuvrines tirer tousjours aux deffenſes. Les chariots eſtoient quaſi arrivez près

du Chasteau, qu'aucuns sortirent du Chasteau pour les recevoir & faire escorte, que d'une autre part les uns & les autres se venans à rencontrer entre la forest & le Chasteau; là-où se trouva un furieux combat & rompement de lances, de coups d'espée, & de l'harquebuserie, qui ne cessa de joüer bien son jeu : & tout alla si bien pour le Prince de Piedmont, qu'il enleva plusieurs prisonniers sans ceux du Chasteau qui les secoururent un peu; mais sur le différend vint le Duc Astolfe, qui, ayant passé le pas & le ruisseau avec quelque Cavalerie, & Jean-Baptiste Gastalde avec cinquante hommes d'armes & une Compagnie d'Infanterie, survint, qui ayant fait une charge, fut cause que le Duc d'Arscot se retira avec aucuns sains & sauves, & autres prisonniers, & les chariots du convoy tout en la puissance du Prince de Piedmont. Entre les prisonniers s'en trouvérent aucuns du Chasteau, qui, estans interrogés, ils donnerent langue au Prince de Piedmont, que leur batterie ne valloit rien, & qu'ils avoient battu le Chasteau du costé le plus fort; ce qu'ayant sceu Baptiste Gastalde, en fit aussi-tost & avec une extresme diligence remuer les pieces & la batterie, la Cavalerie & l'Infanterie faisant tousjours alte, de peur que le Duc d'Arscot ne donnast encore une allarme, & ne secourust le Chasteau.

Cependant, on voyoit & entendoit-on ceux du Chasteau se remparer le mieux & le plus diligemment qu'ils pouvoient par le dedans, & à pourvoir au plus nécessaire, desespérant de secours, bien qu'ils fussent fort fatigués des deux couleuvrines, y opposans tant de gabions qu'ils avoient, commençant desja à avoir grande faute de poudres, pour le trop qu'ils avoient tiré; si-bien qu'ils mettoient tout leur remede & espoir en leur valeur, résolus de plustost mourir, que de se rendre.

Desjà le soleil commençoit à baisser, quand ceux du camp encore renouvellerent la batterie si furieusement, que tout le torrion vint à tomber par terre entiérement; sur quoy on donna un assaut général, où les gens de cheval mirent pied à terre avec l'Infanterie, qui fut très-furieux. Et à bien assailly bien deffendu, sans reculer d'un seul pas : car il n'y avoit armes artificielles desquelles ceux de dedans ne s'aydassent pour se bien deffendre; mais les assaillants se rafraischissans à chaque point les uns les autres, ceux de dedans n'en pouvant plus, commencerent à se retirer, & desemparer le combat, & le mieux qu'ils purent, se retirerent par une porte secrette, qui estoit aux espaules du Chasteau, dans lequel, après avoir esté forcé à force d'armes avec grandes victoires & allegresse des assaillants, ils y trouverent des Dames, qui le jour aupara-

vant avoient esté prises & mises dans une prison fort obscure & basse, qu'on les avoit mises là, afin qu'elles ne fussent subjettes aux coups de canon, & furent delivrées & menées en chariots triomphants devers l'Empereur, le Prince & les Reynes; lesquelles Dames avoient esté ravies le soir avant dans la salle du bal en un momenie (1) (sans y penser, & y allant à la bonne foy,) qui s'estoient dressées, & en un instant furent prises & enlevées sur un chariot ou coche aussi-tost, & transportées & fourrées dans le Chasteau dont est question, sans les avoir pu recouvrer, le tout par un grand géant accompagné de quelques autres Cavaliers : & pour en avoir raison, ladite Reyne d'Hongrie, y allant de son honneur, fit aussi-tost assiéger, assaillir, & prendre le Chasteau, comme je viens de dire.

Les Dames estoient la Princesse d'Espinoy, la Comtesse de Mansfeld, la Comtesse de Rieux, Madame de Bossu, & Madame de Louvestein. Estant ainsi devant l'Empereur, interrogées qui estoit le sauvage & les Cavaliers qui les avoient ainsi ravies, elles dirent qu'au commencement les connoissoient point, mais enfin se trouva que c'estoient leurs maris. Mieux eust valu que ce fussent

---

(1) Momerie.

esté d'autres, pour faire feste extraordinaire cette nuit & ce jour avec elles, ainsi qu'elles en valoient la peine & le plaisir ; car elles estoient des belles de la Cour, comme j'ay ouy conter à Madame de Fontaines, dite, estant fille, la Torcy, estant lors avec la Reyne Leonor.

Pour faire fin, je prie les curieux de considérer un peu la belle invention, la forme, la cérémonie de guerre, en ce siège de Place, & qu'il paroissoit bien que cette Reyne avoit bien le cœur martial. Il faut considérer aussi la puissance qu'elle avoit de commander, & y employer les plus grands Princes & Capitaines de l'Empereur & des siens, pour honorer une telle feste, & s'y humilier & abaisser, comme le plus petit soldat des Bandes : encore bien-ayses & bien-heureux estoient-ils, quand elle leur commanda, & quand le soir, après la Place prise, s'en vindrent présenter devant elle, qu'elle leur eust dit que tout estoit bien allé, & qu'ils avoient bien fait, & qu'elle estoit fort contente d'eux. Je l'ay ouy dire ainsi à Madame des Fontaines. Ce ne fut pourtant sans les en remercier. Quelle brave Reyne ! Dommage grand, certes, quand la terre pourrit ces corps généreux.

Pour reprendre les erres de nostre grand Roy Henry, estant de retour de Piedmont & de Lyon, il alla luy-mesme en personne

reprendre Boulogne, & faire la paix avec le Roy d'Angleterre : & tout ainsi qu'il estoit très-magnanime, très-bon & tout plein de piété, il se rendit protecteur du Duc Octavio Farnese, qui l'avoit imploré contre le Pape & l'Empereur, qui le vouloient desspouiller de sa Duché de Parme; & pour ce, luy envoya tel & si bon secours, que sa Duché n'en fut point envahie : & notez que ce secours fut à ses propres cousts & despens, qui luy cousta plus de douze cents mille escus, desquels le Duc de Parme, ou ses héritiers, en sont encore comptables & redevables au Roy, ou à sa Maison; dont le feu Duc Octavio avoit grand peur en son temps qu'on ne luy demandast les interests, comme je tiens de bon lieu, & à faute de payement sur bon subjet, on ne s'en prist à sa Duché, ou à l'une de ses Villes. Possible sans nos guerres en eust-il eu la venuë, comme je sçay de bon lieu, à cause des menées que nous faisoit en France le Prince de Parme dernier mort; ce qui eust esté très-bien employé : car après avoir receu tel secours, bienfaits, & telles obligations du Roy, le Duc en laissa la mémoire, & quitta sa protection, & prit l'alliance de l'Empereur, en espousant sa fille naturelle, veusve du Duc de Florence, que depuis nous avons veu en Flandre si renommée pour Madame de Parme.

Le Duc de Caſtro ſon frere n'euſt pas fait ce coup ; car desjà il eſtoit allié en France, & aymoit fort le Roy & la France. Force gens trouverent ce Duc fort ingrat, pour ce trait, & pour avoir bien eſté ſecouru au beſoin ; & dit-on que le Roy luy en vouloit.

Les Allemands luy en firent de meſme, qui, mal menez ſous le joug de l'Empereur, crierent à l'ayde à ce grand Roy ; & pour ce, dreſſa cette grande armée, & entreprit ce beau voyage d'Allemagne, qu'on nommoit ainſi, où il prit en allant, Mets, Toul, & Verdun, fort heureuſement, & force autres Villes Impériales, qu'il ne voulut pourtant retenir pour luy que les trois premieres ; & donna juſques à Strasbourg, faiſant boire là tous les chevaux de ſon armée dans la riviere du Rhin à leur ayſe, en ſigne de triomphe. Mais ce fut tout, n'ayant juſques-là trouvé que tout courtois & honneſte paſſage ſans aucune réſiſtance : & là, à Strasbourg, voulant paſſer par de-là, ſceut que les Allemands s'eſtoient accordez avec l'Empereur, qui, fin & caut, appréhendant la furie d'un jeune & vaillant Roy venir à luy avec une ſi grande armée délibérée, entendit pluſtoſt à un accord qu'à un haſard de guerre. Et par ainſi, voilà cette nation en repos, qui de long-temps n'en avoit ſenty, par l'ayde & ſecours de ce grand Roy ; qui luy a mal rendu depuis à l'endroit des Roys ſes enfants,

contre lesquels depuis vingt-cinq ans s'est armée si impétueusement & de gayeté de cœur, que vous eussiés dit qu'elle n'eust jamais receu plaisir aucun de la France, tant ces bons Allemands se sont pleus à la piller & ruyner : lesquels, quand ils demandoient auparavant secours au Roy Henry, proposoient pour leurs principales raisons, qu'eux & les François estoient Germains & freres, & pour ce se devoient ayder & maintenir les uns les autres. Quels Germains ! & quels freres !

Or, le Roy, pour telle confédération & accord fait entr'eux & l'Empereur, ne s'en donna moindre peine ou crainte : car les laissant derriere, s'en retourne aussi heureusement, prend Roquedamar, Yvoy, Montmedy, Chimay, Damvilliers, & force autres Places qu'on trouvera dans les Histoires, & rentre très-victorieux & triomphant en son Royaume ; & puis, estant menacé de ce grand siege de Mets, y met si bon ordre, & y constitue Monsieur de Guise son Lieutenant-Général, que, & l'Empereur, & Madame l'Allemagne, qui devoit de son seul nom faire trembler, non pas une Ville, mais toute la France, s'en retournerent avec la plus grande honte que jamais elle receut.

Je ne parle point du voyage de Valenciennes, où l'Empereur menaçoit tant de donner une battaille : & le Roy tout préparé & ré-

solu à la recevoir, ce fut ce grand Empereur qui se retrancha & toute son armée, puis s'en desdit. Il ne tint pas à nostre Roy; car il la desiroit & demandoit fort, en un tel champ, contre ledit Empereur, de sa personne à la sienne : car naturellement il l'hayssoit à mal mortel, comme je l'ay ouy dire à la Reyne-Mere; autant pour le mauvais traittement qu'il avoit receu de luy en Espagne avec Monsieur le Dauphin, estans tous deux en ostage, & desquels il ne faisoit grand cas, & visitoit peu souvent; (1) qu'il monstroit plus grande affection & amitié à feu Monsieur d'Orléans, quand il passa en France, & le recherchoit plus que luy. Que c'est d'émulation de freres! Brief, fust ou pour les raisons cy-dessus, ou qu'il luy portast envie à cause de sa grandeur & ambition, il luy en vouloit, & ne l'aymoit point.

La battaille de Renty s'en ensuivit, là-où fut le comble de ses desirs, pensant parler à l'Empereur de près, & l'attaquer de personne à personne, ainsi qu'il le dit un peu avant, en haranguant ses gens. Mais ledit Empereur, n'estant plus en cette belle verdeur de jadis, estoit dans une litiere, & le combat aussitost démeslé & achevé, que commencé : & pour ce, il fallut qu'il en descendist, & prit

---

(1) que pour ce

un Turc pour se sauver; ce qui luy fut un très-grand creve-cœur, autant pour la perte de la battaille & sa retraitte, que parce qu'il vid que tout n'avoit pas bien esté ordonné ny allé comme s'il y eust mis les mains, ainsi que d'autresfois il estoit sain de ses membres, & vigoureux, en d'autres combats. Je l'ay ouy dire à aucuns vieux Capitaines Espagnols de mesme.

Le Roy, qui estoit en sa force & belle disposition, regrettoit fort aussi que cet Empereur ne fut ce brave Empereur, qui avoit esté d'autresfois, pour s'entr'éprouver leurs forces de l'un à l'autre; & cet Empereur, n'estant plus tel, s'aydoit à luy faire la guerre en renard: mais nostre Roy la luy faisoit en lion.

Il luy ravit Sienne, Ville Impériale, & toute la Toscane, qui, secoüant le joug Impérial & Espagnol, se mit en la protection de nostre Roy, qui estoit bien plus douce.

L'Isle de Corse en fit de mesme, tant ce Roy estoit bon, & protecteur des pauvres affligés, & en portoit le nom & la réputation, & tousjours gagnoit quelque pied sur l'Empereur, tant il estoit heureux, & peu l'Empereur sur luy, tant la fortune luy commença à estre contraire à son asge caduc. Aussi disoit un galant homme, que la fortune est une bonne Vesse & Putain, (je pense l'avoir dit ailleurs; baste, pardon, un bon correcteur y

remédiera,) qui, pour bien rassasier sa paillardise, choisit & s'addonne plus volontiers aux jeunes gens, qui sont plus propres à cela, que vieillards.

Voilà pourquoy l'Empereur, en connoissant la complexion de la Maraude, s'advisa de faire tresve pour cinq ans, qui fut la plus belle & la plus à propos faite que jamais paix en France, & très-heureuse, si elle eust tenu, & ne fust esté rompue : car toutes nos conquestes, depuis trente ans jusques-là, nous demeuroient paisibles : si-bien que la guerre puis après se renouvellant avec le Roy d'Espagne, nous n'y fismes pas trop bien nos besoignes, & fallut par après faire la paix ; par laquelle, en une heure, & un trait de plume, fallut tout rendre, & souiller & noircir nos belles victoires passées de trois ou quatre gouttes d'encre : & pour combler le boisseau de nos malheurs, ce grand Roy nous vint à mourir devant le temps, au grand dommage, non-seulement de nous autres François, mais de plusieurs Estrangers, qui l'ont trouvé & le trouveront à dire pour jamais.

Luy donc, voulant célébrer les nopces de Madame sa fille & de Madame sa sœur avec toutes les somptuositez & magnificences qu'il put, dressa un tournoy solemnel contre tous venants : & luy, Monsieur de Ferrare, Monsieur de Guise, & Monsieur de Nemours, furent les quatre tenants.

Il portoit pour livrée, blanc & noir, qui estoit la sienne ordinaire, à cause de la belle veufve qu'il servoit.

Monsieur de Guise, son blanc & incarnat, qu'il n'a jamais quitté, pour une Dame que je dirois, qu'il servit estant fille à la Cour.

Monsieur de Ferrare, jaune & rouge.

Et Monsieur de Nemours, jaune & noir. Ces deux couleurs luy estoient très-propres, qui signifioient jouyssances & fermeté, ou ferme en jouyssance; car il estoit lors (ce disoit-on) jouyssant d'une des belles Dames du monde: & pour ce, devoit-il estre ferme & fidele à elle pour bonne raison; car ailleurs n'eust-il sceu mieux rencontrer & avoir.

Voilà quatre Princes des bons hommes d'armes qu'on eust sceu trouver, non pas seulement en France, mais en autres contrées, & que tout ce jour-là firent merveilles; & ne sçavoit-on à qui donner la gloire, encore que le Roy fust un des meilleurs & des plus adroits à cheval de son Royaume.

La mal-fortune fut que sur le soir, le tournoy quasi finy, il voulut encore rompre une lance, & pour ce manda au Comte de Montgomery, qu'il comparust & se mist en lice. Il le refusa tout à plat, & y trouva toutes les excuses qu'il y put; mais le Roy, fasché de ses responses, luy manda absolument qu'il le vouloit. La Reyne luy manda & pria par deux fois, qu'il ne courust plus,

avoit en ses armes & à cheval; comme de vray c'estoit le Prince du monde qui avoit la meilleure grace & la plus belle tenue, & qui sçavoit aussi-bien monstrer la vertu & la bonté d'un cheval, & en cacher le vice.

De son jeune asge, il avoit tousjours fort aymé cet exercice de chevaux. Aussi l'a-t-il continué, & en avoit tousjours une grande quantité en sa grande escurie, fust aux tournelles, où estoit la principale, à Muns, à Saint-Leger, à Oyron chez Monsieur le Grand-Escuyer de Boissy; & la plusspart, quasi voire les meilleurs, estoient de ses haras, qu'il se plaisoit à les bien faire entretenir. J'ay ouy conter à Monsieur de Carnavalet, (qui, avec Monsieur de Sipiere, avoit la principale charge de la grande Escurie,) qu'un jour l'Empereur ayant envoyé son Grand-Escuyer vers le Roy, luy-mesme luy fit voir tous ses grands chevaux, & dedans & dehors l'escurie, les voyant si beaux, & si bien magniant, qu'il s'estonna, & dit que l'Empereur son maistre n'avoit point d'escurie plus belle, il s'en falloit beaucoup, & la loua en toute extresmité, & sur-tout dequoy la plusspart de ses chevaux estoient de son haras. *Ce n'est pas tout*, dit-il; *car je vous veux monstrer encore un plus beau haras :* & luy fit venir tous ses Pages, qu'il avoit desja commandé d'estre prests, tant de la Chambre, de la grande Escurie, de la Venerie, de la Fauconnerie,

nerie, que d'ailleurs, qui tous pouvoient bien monter à six ou sept vingts : *Voilà*, dit-il, *mon autre haras de ces Pages, que j'estime autant que les autres; car ce sont tous Gentils-hommes de bonne part de mon Royaume, lesquels je nourris; & tous les ans, j'en sors hors de Pages une cinquantaine, que j'envoye soudain aux guerres, ou parmy l'Infanterie, ou Gendarmerie, ou Cavalerie légere; lesquels en un tourne-main, estans ainsi Gentils-Hommes & bien nourris, avec les beaux exemples qu'ils voyoient devant eux, se façonnent & se font bons soldats & bonnes gens de guerre : si-bien qu'en partie de ceux qui l'ont faite à l'Empereur vostre maistre sous moy, mes nourritures en sont du nombre, d'autant qu'aussi à mesme-temps & aussi-tost, j'y en remets d'autres & les renouvelle ainsi; de sorte que je n'en perds jamais la race de cet haras, non plus que de mes chevaux.* Ce Grand-Escuyer, ayant entendu tout cela, s'en esbahit, & admira & estima bien autant cet haras de ces honnestes Pages & jeunes Gentils-Hommes, comme des chevaux. Il avoit raison; car j'en ay veu sortir de braves & vaillans hommes de guerres, soldats, Capitaines & Gendarmes, de Chevaux-légers, & de gens-de-pied. Et le Roy se baignoit d'ayse, quand il entendoit de leurs prouesses, vaillances & exploits : disant aussi-tost

que c'estoit de ses nourritures; car jamais il n'en perdoit la souvenance, & les reconnoissoit tousjours, comme quand ils estoient Pages, & les gratifioit tousjours par-dessus les autres de quelque chose ou bienfait.

Or, si le Roy aymoit l'exercice des chevaux pour le plaisir, il les aymoit bien autant pour la guerre, laquelle il affectoit fort, & s'y plaisoit grandement quand il y estoit; & en trouvoit (disoit-il) la vie plus plaisante que toute autre. Jamais il n'a dressé armée sur la frontiere, qu'il ne l'ayt menée tousjours des premiers, commençant en Mars aussi tost que le beau printemps arrivoit, & finissoit au commencement d'Octobre. C'estoit une chose ordinaire : & mettant aucuns de ses gens de guerre aux garnisons où il estoit besoin, & donnant congé aux autres pour s'aller repatrier, il s'en tournoit à tenir sa Cour, là-où il ne demeuroit en paresse, non plus que quand il estoit en son armée; car bien que ce fust en hyver, il s'addonnoit à la chasse & de toutes sortes. Mais sur-tout, il aymoit celle du cerf & des chiens courants, dont il en avoit deux races très-bonnes : l'une de chiens gris, qui estoit ancienne, & venue de main en main des autres Roys ses prédécesseurs; & l'autre de chiens blancs, qu'il avoit mise au monde, qui estoient plus roides que les gris, mais non si asseurez ny de si bonne créance que les gris, ainsi que j'ay veu &

ouy des bons Veneurs, & mesme de Monsieur de Marçonay, Lieutenant de la Venerie, qui estoit un fort digne homme de son estat, & peu l'ont ressemblé, disoit-on.

Au reste, s'il n'estoit à courir le cerf, il alloit aux toilles à la volerie : & s'il ne montoit à cheval, il jouoit à la paulme, & très-bien ; mais jamais il ne vouloit tenir le jeu, mais secondoit ou tierçoit, qui sont les deux places les plus difficiles & dangereuses : aussi estoit-il le meilleur second ou tiers (mais meilleur tiers) de son Royaume, & s'y affectionnoit fort ; non pour l'avarice ; car ce qu'il gagnoit, il bailloit tout à ceux de sa partie ; s'il perdoit, autant perdu pour luy, car il payoit pour tous : aussi les parties de ce temps n'estoient que de deux, trois, ou cinq cents escus au plus ; non, comme à présent, de quatre mille, six mille, & deux fois plus : mais le payement ne se fait si beau comme alors, & il faut en faire à présent force honnestes compositions.

Il se plaisoit fort, quand la Reyne sa femme, Madame sa sœur, & les Dames, le venoient voir jouer, comme souvent elles y venoient ; & qu'elles donnassent leurs sentences, comme les autres, des fenestres en haut, s'il ne jouoit à la balle à emporter, ou au ballon, ou au maille (1), qu'il avoit fort

(1) Mail.

bien en main; car il estoit fort & adroit, & en faisoit des très-belles & longues bottes ou coups.

S'il faisoit un grand froid, & qu'il eust fort gelé, il falloit aller glisser sur la glace, & mesme sur l'estang de Fontainebleau, où l'on voyoit faire de beaux sauts : s'il avoit fort neigé, il falloit faire des bastions, & combats à pelottes de neige. Bref, ce Roy n'estoit jamais oysif; & il falloit que tous ses exercices luy fussent communs, autant pour luy, que pour les Gentils-Hommes de sa Cour, lesquels il les y appelloit : & en deux ou trois parties qu'il les eust veus, il les connoissoit aussi-tost; car il avoit une très-belle mémoire & connoissance, & les appelloit par leurs noms qu'il vouloit sçavoir : & ceux qui faisoient bien, les loüoit, si bien que la jeunesse en un rien se façonnoit en cette Cour par leurs beaux exercices, & puis estant ainsi connue de son Roy, s'en alloit à la guerre, & se faisoit valoir en quelques beaux exploits, dont la connoissance & l'intelligence en venant au Roy, ne les celoit aucunement, & les publioit haut & clair à sa table ou ailleurs devant tout le monde; car c'estoit le Prince qui celoit le moins un service à luy fait, ny la valeur de celuy qui avoit bien fait en quelque guerre; & sur-tout n'estoit point médisant, ny mocqueur : aussi gagnoit-il par tel-

les façons le cœur de sa Noblesse; & possible n'y eut-il Roy avant luy, qu'il l'ayt mieux possédée que luy, car il estoit fort affable & doux.

Voilà les exercices de ce grand Roy, avec tant d'autres que je serois trop long à escrire, comme de courir la bague, de picquer les grands chevaux, ou les faire picquer devant luy; mais pourtant, la partie ne s'en faisoit gueres sans luy, & en vouloit tousjours picquer un ou deux, trois ou quatre, voire six, tant il s'y plaisoit; & falloit tousjours convier les Dames, pour voir tous ses esbats.

Quand il pleuvoit, & qu'il ne pouvoit sortir dehors, il falloit au-dedans choisir force autres passe-temps, dont il n'y en avoit point manque, ou à joüer avec les Dames, ou avec les Gentils-Hommes, tirer des armes, qu'il avoit bien en main, & trop pour Monsieur de Boucard son Escuyer, auquel il créva l'œil estant Monsieur le Dauphin, dont il luy en demanda pardon, car c'estoit un fort honneste & brave Gentil-Homme: du depuis, en nos guerres, il se fit Huguenot.

Bref, ce Prince ne fut jamais oysif. Il consumoit les matins & les soirs, en son lever & coucher, à traitter de ses affaires, & employoit les matins deux ou trois bonnes heures, & les soirs moins ou plus, selon que les affaires le requeroient: & puis alloit ouyr

ſa Meſſe fort dévotement, car il eſtoit fort bon Catholique & dévot, & non point bigot, oyant le ſervice & office de Dieu ſelon ſes heures & ſes jours, ſans y inventer aucuns extraordinaires, ny cérémonies, comme on a veu depuis aucuns.

Auſſi-toſt qu'il avoit diſné, il s'en alloit avec ſa Cour dans la chambre de la Reyne ſa femme, qu'il aymoit fort; & là, trouvant une troupe de Déeſſes humaines, les unes plus belles que les autres, chaque Seigneur & Gentil-Homme entretenoit celle qu'il aymoit le mieux. Pour parler de ſon exercice, pendant que le Roy entretenoit la Reyne, Madame ſa ſœur, la Reyne-Dauphine, & les Princeſſes & les Princes & Seigneurs qui eſtoient-là aſſis auprès de luy, ce devis duroit deux heures, & puis ſortoit, & alloit à ſes exercices que je viens de dire, là où les Dames l'alloient trouver le plus ſouvent, & participer du plaiſir.

Les ſoirs après ſouper, ce devis avec les Dames ſe faiſoit de meſme, s'il n'y avoit bal, qui ſe faiſoit aſſez ſouvent, mais non ſi fréquemment comme nous avons veu depuis au regne de nos derniers Roys, leſquels la Reyne leur mere a voulu & entretenu à imiter leur pere en telles actions, comme ce Roy Henry s'eſtudia de meſme à imiter le Roy François ſon pere.

Voilà quelle fut la Cour de ce grand Roy

& son regne, qu'on pouvoit accomparer à l'Empire de César Auguste, qui fleurit si bien à Rome en toutes grandeurs, esbattements & plaisirs, après avoir mis fin aux guerres civiles. Une différence y avoit-il. Car celuy de César n'a fleury qu'après la guerre; & celuy de nostre Roy a fleury en guerre : & la paix faite, a perdu toute sa fleur, sa valeur, & son fruit, par sa malheureuse mort. Si-bien que son regne & sa Cour se pouvoient nommer, à bon droit, les délices de nostre asge; & luy mort, le malheur de la France.

J'ay ouy conter, & le tiens de bon lieu, que, quelques années avant qu'il mourust, (aucuns disent quelques jours,) il y eut un Devin, qui composa sa nativité, & la luy fut présenter. Au-dedans il trouva qu'il devoit mourir en un duel & combat singulier. Monsieur le Connestable y estoit présent, à qui le Roy dit : *Voyez, mon compere, quelle mort m'est présagée? Ah! Sire*, respondit Monsieur le Connestable, *voulez-vous croire ces marauts, qui ne sont que menteurs & bavards? Faites jetter cela au feu. Mon compere*, repliqua le Roy, *pourquoy? ils disent quelquefois vérité. Je ne me soucie de mourir autant de cette mort que d'une autre. Voire je l'aymerois mieux, & mourir de la main de quiconque ce soit, pourveu qu'il soit brave & vaillant, & que la gloi-*

re m'en demeure. Et sans avoir esgard à ce que luy avoit dit Monsieur le Connestable, il donna cette prophétie à garder à Monsieur de l'Aubespine, & qu'il la serrast pour quand il la demanderoit. Hélas! ny luy, ny Monsieur le Connestable, ne songeoient pas à ce combat singulier dont il mourut, mais d'un autre duel en champ clos, & à outrance, comme duels solemnels se doivent faire: car de celuy, Monsieur le Connestable avoit raison d'en douter, & dire que c'estoit un abus; encore que nous ayons veu plusieurs Roys s'y estre appellez, comme j'espere dire (1).

Dieu le voulut ainsi; car trop librement & volontairement il accorda le combat de feu Monsieur de la Chastaigneraye mon oncle avec le Seigneur de Jarnac (*a*): &, qui pis

---

(1) Au Traité des Duels, *Tom. XI.*

(*a*) A S. Germain-en-Laye, le 10 Juillet 1547, entre *François de Vivonne*, *Sieur de la Chataigneraye*, assaillant, & *Gui Chabot*, Sr. de *Jarnac*, assailli. La *Chataigneraye* avoit rapporté au Roi *Henri II*, que *G. Chabot* lui avoit confidemment avoué coucher avec Mad. de *Gui-Guyon*, seconde femme de son pere; & cela pour ôter tout scrupule à ce Prince d'entretenir comme il faisoit, *Diane de Poictiers*, maîtresse du Roi *François I*, pere de *Henri*. Voyez M. le *Laboureur*, dans ses *Addit. aux Mém. de Casteln. T. II*, p. 601 & suiv.

est, luy, qui l'avoit tant aymé & favorisé en son vivant, quoy qu'il combatuist pour sa querelle, il ne le regretta nullement, & ayma & caressa le Seigneur de Jarnac tant qu'il vescut. L'on disoit qu'il falloit attribuer cela à son naturel, qui estoit de n'aymer rien, & estre peu ferme en ses amitiés.

Il ayma Monsieur le Connestable & le Mareschal de Saint-André; mais après qu'ils furent pris à Saint-Quentin, il ne les regretta gueres: & s'ils fussent eschappez sans estre pris, j'ay ouy dire qu'il leur eust fait mauvais party: & tant qu'ils furent en prison, il ne se soucioit gueres d'eux. Sinon Messieurs de Guise se monstrans un peu insolents de la faveur qu'il leur faisoit, & s'en voulant deffaire, il rappella ledit Monsieur le Connestable & de Saint-André; c'est-à-dire, qu'il leur manda de moyenner une paix; ce qu'ils firent à nostre desavantage: & pour le seur, Messieurs de Guise s'en alloient chez eux. Bref, il n'estoit pas tenant, ny trop ferme en ses amitiés, comme à cheval.

Or, le Roy ne fut pas plustost blessé, pansé & retiré dans sa chambre, que Monsieur le Connestable, se souvenant de cette prophétie, appella Monsieur de l'Aubespine, & luy donna charge de l'aller querir; ce qu'il fit: & aussi-tost qu'il l'eust veue & leue, les larmes luy furent aux yeux. *Ah*, dit-il, *voilà le combat & duel singulier où il de-*

voit mourir. Cela est fait : il est mort. Il n'estoit pas possible au Devin de mieux & plus à clair parler que cela, encore que de leur naturel, ou par l'inspiration de leur esprit familier, ils sont tousjours ambigus & douteux; & ainsi ils parlent tousjours ambiguement : mais là, il parla fort ouvertement. Que maudit soit le Devin qui prophétisa au vray & si mal!

D'escrire de ce grand Roy ses belles guerres qu'il a exploitées, ou en personne, ou par ses Lieutenants, ce seroit à moy une chose superflue, puis que les Historiographes de son temps les ont descrites, mais (pour en parler sainement) très-mal. Il leur en avoit donné beaux subjets pour y bien employer leur plume, papier & ancre; mais leurs escrits n'ont point approché des subjets. Je ne le dis pas de moy, mais de la bouche de Monsieur le Cardinal de Lorraine, qui en parloit ainsi : & vint lors à blasmer ce bel abuseur de Paschal, à qui il avoit fait avoir l'honneur & le titre d'Historiographe du Roy. Il en tiroit une bonne pension de douze à quinze cents livres par an, & promettoit une Histoire de nostre temps la nompareille du monde : si bien que j'ay veu nos Roys & nos Princes, & Monsieur le Cardinal pour cela faire grand cas de luy, & lui faisoit la bonne mine. Pensez qu'il songeoit en soy & disoit sous bourre en se mocquant :

Ce n'est pas ce que vous pensez. Comme un bon Curé, qui, ayant achepté une carpe & attachée à sa maistresse esguillette de sa braye, elle à tous coups, sous sa robbe & surply, levoit la queuë; & ainsi que les femmes venoient à luy à l'offrande, pensans que ce fust son cas qui dressast pour l'amour d'elles, elles s'esclattoient de rire, il leur disoit : *Tout bellement; ce n'est pas ce que vous pensez, mes bonnes amies.* De mesme Paschal disoit : *Ce n'est pas ce que vous pensez, mes amys.* Il y a de la fourbe; & si s'en monstroit tout glorieux : car je l'ay veu en telle piaffe. Après avoir fait monstre de faire enfanter des montagnes, pour tout potage il n'a produit qu'un chérif éloge après la mort du Roy, que j'ay veu en Latin, & du sien, ainsi qu'on disoit, & après traduit en François, Italien & Espagnol. Voilà dequoy il a payé son Roy & Monsieur le Cardinal son Mécénas, & toute la France, qui en pensoit avoir un plus beau & riche payement, plustost qu'une quinquaillerie. Et qui plus est, on a trouvé après en sa bibliotheque un seul chétif beau Mémoire, qui put monstrer l'envie qu'il eut en cela de s'acquitter en ses debtes, encore qu'il fust d'ordinaire à la suite de la Cour, & qu'il vist à l'œil & entendist de son Roy & des Grands, & eust toute matiere en place pour bastir son œuvre, comme disoit Monsieur le Car-

dinal. L'art & la ſcience luy failloient pour ſi haute entrepriſe, encore qu'il vomiſt quelquefois quelques ſentences latines, de parade ſeulement, mais non pas de durée ; car il eſtoit ſi fin, qu'il s'engardoit bien de s'enfoncer dans un grand gué de diſcours, en quoy ainſi il amuſoit tout le monde. Voilà comment je l'ay ouy deſchiffrer à mondit Sieur le Cardinal.

Il ne faut point douter, ſi ce Paſchal euſt fait quelque choſe de bon & de beau, comme ſon Roy l'euſt aymé ; car il aymoit les Gens de Lettres, & les entretenoit comme le Roy ſon pere : & faut-il confeſſer, qu'il a eu l'heur de voir ſous ſon regne de plus grands, ſubtils & ſçavants perſonnages, que durant celuy du Roy ſon pere.

Monſieur Fernel a eſté ſous luy ſon premier Médecin, le plus grand & le plus profond en ſon art qu'il y ait eu depuis Galien & Hippocrate, comme j'ay ouy dire à gens qui s'y entendoient mieux que moy.

Monſieur Galandius Torticolis, en l'art d'Oratoire ; mais Monſieur Ramus, ſon ennemy, le paſſoit, qui eſtoit un fort diſert & éloquent Orateur : & peu s'en eſt-il veu de ſemblables ; car il avoit une grace inégale à tout autre, qui ſecouroit davantage ſon éloquence : juſques-là, qu'au bout de quelques temps, luy s'eſtant rendu Huguenot, & eſtant en la compagnie de Meſſieurs le Prince & Admiral,

au voyage de Lorraine, & leurs Reiſtres, qu'ils avoient fait venir, ne voulans paſſer vers la France, qu'ils n'euſſent de l'argent, après qu'ils en eurent un peu touché par quelques boureillements (1), que les Huguenots eurent fait entr'eux, & que Monſieur Ramus les euſt harangués, ils en furent gagnez & menez au cœur de la France, pour faire aſſez de maux. Ce Monſieur Ramus fut tué au maſſacre de Paris, dont ce fut grand dommage.

Monſieur Turnebus (*a*) fut auſſi un très-ſçavant homme en Grec & en Latin, mais non qu'il euſt telle piaffe de parler en Seigneur, comme Ramus.

Monſieur Dorat ſuccéda à Turnebus, luy & Monſieur Muret, deux auſſi ſçavants Limouſins, qui jamais mangerent & croquerent raves.

Meſſieurs Silvius, deux freres, très-doctes & ſçavants, l'un en Médecine, l'autre en Eloquence, comme Leodegarius à Quercu. Tant d'autres Profeſſeurs du Roy en toutes Sciences, que je ne ſçaurois nommer, & qui tous eſtoient gagés & payés : quelques

---

(1) Bourcillements,

(*a*) De pedant que la robe; au reſte, le plus ſavant homme, qu'on eût vu depuis mille ans, *Montagne*, L. I, C. 25.

guerres & grandes affaires qu'eust le Roy sur les bras, eux n'en perdoient jamais un quartier.

Il y avoit aussi Monsieur Danezius & Monsieur Amyot, l'un Précepteur du Roy François Second, & l'autre du Roy Charles Neufviesme, deux très-grands personnages, & le bon-homme Robert Estienne.

Et pour venir à nos Poëtes François, quel homme a esté Monsieur de Ronsard? Il a esté tel, que tous les autres Poëtes, qui sont venus après luy, & qui viendront, se peuvent dire ses enfants, & luy leur pere; car il les a tous engendrez. C'est luy qui a deffait la Poësie laide, grossiere, fade, sotte, & mal limée qui estoit auparavant; & a fait cette tant bien parée, que nous voyons aujourd'huy; car il l'a parée de graves & hautes sentences, luy donnant des mots nouveaux, & la rabillant des vieux bien reparez & renouvellez, comme un frippier fait d'une vieille robbe.

Aussi, à son patron, & à sa suite, se façonnerent ces admirables Messieurs du Bellay, Baïf, Deleau (1) Jodelle, Nicolas, Denisot, (2) Olivier, & Passerat. Je ne parle point de ce Monsieur Desportes, du Perron, d'Orléans, & une infinité d'autres, qui sont

---

(1) Beleau.
(2) Nicolas Denisot n'est qu'un seul Poëte.

venus après, comme du Bartas, grand certes, & autres, comme Monsieur Garnier, qui les a passez tous en parler haut, grave & tragique.

Si faut-il que je die ce mot de Monsieur de Ronsard, qui est que moy, estant un jour à Venise chez un des principaux Imprimeurs, ainsi que je luy demandois un Petrarque en grosse lettre, grand volume, & commenté, il y eut un Grand magnifique près de luy, s'amusant à lire quelque Livre, qui, m'oyant, me dit moitié en Italien, moitié en assez bon François, car il avoit esté autrefois Ambassadeur en France : *Mon Gentil-Homme, je m'estonne comment vous estes curieux de chercher un Petrarque parmy nous, puisque vous en avez un en vostre France, qui est deux fois plus excellent que le nostre, & qui est Monsieur de Ronsard.* Et là-dessus se mit à l'exalter par-dessus tous les Poëtes qu'il avoit jamais leu, & m'entretint un très-long-temps, non seulement de ce subjet, mais de plusieurs autres beaux, avec certaine douce courtoisie & affabilité de leur nature. Voilà le bel honneur que déféra ce bon vieillard magnifique à Monsieur de Ronsard, comme il avoit raison.

Ces Poëtes ont esté bien autres qu'un Marot, un Sallet (1) & un Saint-Gelais, enco-

(1) Salet.

re que Monsieur de Saint-Gelais fust un gentil Poëte de son temps, & qu'il ne tinst rien de la barbare & ancienne Poësie.

Ce Roy aymoit fort à voir de leurs Œuvres, & sur-tout de Monsieur de Ronsard, qu'il appelloit sa nourriture, & luy faisoit tousjours du bien & des présents, comme il faisoit aux autres.

Il donna à Jodelle, pour la Tragédie qu'il fit de *Cléopatre*, cinq cents escus à son Espargne, & outre luy fit tout plein d'autres graces, d'autant que c'estoit chose nouvelle, & très-belle & rare.

Bref, ce Roy, encore qu'il ne fust lettré comme le Roy son pere, il ayma fort les Lettres & Gens sçavants; & si quelquefois se plaisoit-il à se faire lire, quand on luy composoit quelque beau Livre. Sur-tout, il aymoit à lire en Espagnol, & le parloit très-bien, & s'y délectoit, ne l'ayant nullement oublié depuis qu'il sortit d'Espagne en ostage. Voilà comment ce grand Roy aymoit les armes & les Lettres.

Bref, quelles couleurs pourray-je apporter plus, pour parachever de peindre ce Roy si grand & magnanime, si-non que c'estoit un Prince très-grand? Il estoit beau, encore qu'il fust un peu mauricaut; mais ce teint brun en effaçoit bien d'autres plus blancs. Il estoit fort agréable, bien droit, fort dispos.

J'ay ouy conter à la Reyne-Mere, qui me le disoit à moy-mesme, en me le loüant, que, de son asge, il avoit esté le meilleur sauteur de la Cour, & que jamais nul luy put tenir pied que feu Monsieur de Bonnivet, & principalement au plein saut; car c'estoit tousjours vingt-trois ou vingt-quatre grands pieds ou semelles. Mais c'estoit à franchir un grand fossé plein d'eau, où il se plaisoit le plus: dont une fois Monsieur de Bonnivet, son corrival en cela, & qui luy tenoit teste, se cuyda noyer, pour n'en avoir pu franchir un que le Roy avoit franchy, & estoit allé devant, & ce fut, ce me dit-elle, à Chasteau-neuf près Coignac: & sans les secours que le Roy luy-mesme luy donna & la main, il estoit noyé, dont il en fut bien ry puis après.

Bref, c'estoit un Roy très-accomply & fort aymable. J'ay ouy conter à la Reyne d'Angleterre qui est aujourd'huy, que c'estoit le Roy & le Prince du monde qu'elle avoit plus desiré de voir, pour le beau rapport qu'on luy en avoit fait, & pour sa grande renommée qui en voloit par-tout. Monsieur le Connestable, qui vit aujourd'huy (1), s'en pourra bien ressouvenir: ce fut lors que, tournans d'Ecosse, Monsieur le Grand-Prieur de France, de la Maison de Lorraine, & luy, la

---

(1) *Auparavant*, le Maréchal d'Amville.

Reyne leur donna un ſoir à ſouper, où après ſe fit un ballet de ſes filles, qu'elle avoit ordonné & dreſſé, repréſentans les Vierges de l'Evangile, deſquelles les unes avoient leurs lampes allumées, & les autres n'avoient ny huile ny feu, & en demandoient. Ces lampes eſtoient d'argent, fort gentiment faites & élabourées; & les Dames eſtoient très-belles & honneſtes, & bien appriſes, qui prirent nous autres François pour danſer: meſme la Reyne danſa, & de fort bonne grace & belle majeſté Royale; car elle l'avoit, & eſtoit lors en ſa grande beauté & belle grace. Rien ne l'a gaſtée, que l'exécution de la pauvre Reyne d'Eſcoſſe. Sans cela, c'eſtoit une très-rare Princeſſe.

Je ne ſçays ſi j'ay eſcrit ailleurs cecy: il m'eſt pardonnable; car je n'ay la retentive ſi bonne, que je puiſſe me reſſouvenir de tout en ſi longue eſcriture. Et pour venir à mon dire, eſtant ainſi à table, deviſant familiérement avec ces Seigneurs, elle dit ces mots, (après avoir fort loué le Roy:) „ C'eſtoit le Prince du monde, que j'avois plus „ deſiré de voir: & luy avois desja mandé, „ que bientoſt je le verrois; & pour ce, „ j'avois commandé de me faire bien ap- „ pareiller mes galeres, (uſant de ces mots) „ pour paſſer en France exprès pour le voir". Monſieur le Conneſtable d'aujourd'huy, qui eſtoit lors Monſieur d'Amville, reſpondit:

Madame, je vous asseure que vous fussiés esté très-contente de le voir; car son humeur & sa façon vous eust pleu. Aussi luy fust-il esté très-content de vous voir; car il eust fort aymé vostre belle humeur & vos agréables façons, & vous eust fait un honorable accueil & très-bonne chere, & vous eust bien fait passer le temps. Je le croys, & m'en asseure, dit-elle. Monsieur le Connestable s'en peut bien ressouvenir, & la Reyne & tout.

Je pense que, de cent ou six vingts Gentils-Hommes que nous estions en ce voyage, n'y en peut avoir gueres que Monsieur de Guyche, Monsieur de Castelnau de Languedoc, qui lors estoit Enseigne de Monsieur d'Amville, & Monsieur de Beloy: s'ils ouyrent ainsi parler la Reyne comme moy, s'en pourront bien ressouvenir.

Or, je fais fin, & concluds mon discours de ce grand Roy & de ce grand Capitaine: car il estoit, & l'un & l'autre. Il en avoit appris l'art, au moins de grand Capitaine, de long-temps & fort jeune. Il fut Lieutenant par quatre fois du Roy son pere: au camp d'Avignon, & en celuy de Piedmont après, où la trefve s'en ensuivit aussi-tost; au camp de Jalon, au camp de Bologne: & puis, estant Roy, comme j'ay dit, en toutes ses armées de deçà, il en a tousjours esté le Chef & le Général, commandant tousjours très-

dignement en sa battaille, & exécutant très-vaillamment lors qu'il falloit mener les mains.

Il mourut jeune, & ne devoit mourir encore. Les Huguenots disent, que Dieu le punit & le fit mourir & le blessa à la veuë, de laquelle il se vantoit & se vouloit ayder à voir brusler le Conseiller Anne du Bourg, à cause de l'hérésie. Les Huguenots le peuvent expliquer & condamner comme ils voudront; mais je croys que la principale occasion pour laquelle Dieu nous l'osta, c'estoit pour nous punir de nos maux qui nous doivent arriver en la France par sa mort, laquelle nous les a fait voir & sentir.

Depuis Monsieur le Comte de Mongomery fut fort blasmé, après l'avoir fait mourir, de n'en avoir fait plus grande repentance ny pénitence qu'il ne fit. Mais tant s'en faut, après en avoir fait quelque petit semblant, en se bannissant de la France, après s'estre promené en Italie, & s'y estre donné du bon temps, la guerre civile esmeuë, il s'arma contre le Roy, fils du Roy qu'il avoit fait mourir, assembla des forces, se saisit des Places, tint Rouen contre luy, qui y estoit en personne, ce (1) jeune enfant; puis ledit Comte y fit entrer les Anglois, & s'ayda d'eux. Non content de cela, persista tous-

(1) &

jours, & au pis qu'il pouvoit jusques à sa prise à Damfront. Aussi cela luy cousta la teste, qui luy fut tranchée à Paris : & vis la Reyne - Meré , qui estoit alors Régente, dire & jurer, que s'il se fust contenté, & eust fait autre repentance qu'il n'avoit fait, & qu'il eust eu contrition de son coup malheureux, qu'elle ne luy eust fait jamais mal ny bien, puis que le Roy son Seigneur & mary luy avoit pardonné (1); mais faisant tels débordements insolents & hostiles, & bandé contre les Roys ses enfants, il monstroit estre ayse de son coup, & pour ce digne de mort.

Force autres personnes de grands advis en disoient de mesme qu'elle, & qu'il avoit eu grand tort. Ceux qui le temps passé avoient tué leur pere & mere, alloient par le monde errants, vagabonds & pérégrinants, afin que par le travail & peine, ils en expiassent le péché; & ce par espace de quelques années, tant du plus que du moins, & n'osoient autrement revenir habiter en leur patrie ny en leur maison. Cetuy-cy, disoit-on, en devoit faire de mesme, & percer, & traverser dix

(1) *Le* Discours merveilleux de la Vie de Catherie de Médicis, *p.* 445 *&* 446, & le Journal de Henri III, p. 3 & 5, composez dès-lors, parlent bien autrement de la mort de ce malheureux Gentil-Homme.

ou douze fois le Pays barbare & rude des Grisons, ou autre, pour y faire pénitence, plustost que de vivre si délicieusement à Venise, & terre des Vénitiens, douces & plaisantes habitations; car qui tue son Roy, n'offense pas seulement, & ne tue son pere, mais de tout un Public, & mesme d'un tel & si débonnaire Roy.

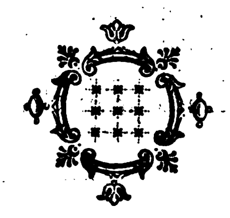
Ainsi devoit Monsieur de Montgomery expier ce meurtre par œuvres pénitencielles, & non par actions d'hostilité. Aussi dit-on que son bon & brave vieillard de pere (1) en advança ses jours, bien qu'ils fussent fort chenus, & mourut de regret. Ce fut pourtant un brave Capitaine Huguenot, & très-vaillant, qu'on (2) ne sçauroit reprocher que cela. C'est une brave & valeureuse race, de laquelle jusques à cette heure en sont sortis, en suivant le pere, de très-vaillants & braves hommes, comme j'en parle ailleurs.

C'est assez parlé de ce grand Roy. Si faut-il dire ce mot, & puis plus. Aux mémorables & très-magnifiques obseques de ce grand Roy

(1) Ce pere de Montgommeri avoit de même blessé François I, pere de Henri, d'un tison dont il l'avoit frappé à la tête, en une partie de jeu de pelottes de neige. Pàquier, *Recherches de la France*, p. 700. Du Bellay & Mezeray parlent de cela, sans nommer Montgommeri.

(2) à qui on

Henry, fut crié & proclamé par les vingt-quatre Crieurs de Paris, accompagnans le convoy, ayans escussons aux armes de Sadite Majesté, sonnans leurs clochettes, & à tous les carrefours & lieux accoustumez, & disans: *Priez Dieu pour l'ame du très-haut, très-puissant & très-vertueux & magnanime Prince* HENRY, *par la grace de Dieu Roy de France très-Chrestien, second de ce nom, en son vivant Prince belliqueux, l'amour de tous Estats, accomply de bontez, prompt & libéral, secours des affligez, plein de vaillance & adresse.* Voilà des insignes titres & belles qualitez que l'on donna à ce grand Roy, qu'il méritoit certes sans mentir.





DISCOURS SOIXANTE-DEUXIESME.

Mr. le Connestable ANNÉ DE MONTMORENCI; *avec une longue Digression sur le Chancelier* DE L'HOSPITAL

PARLONS à cette heure de ce grand Monsieur le Connestable, Messire ANNÉ (1) DE MONTMORENCY. Il portoit le nom d'Anné, pour estre filleul de cette brave Anne de Bretagne, Reyne de France, & celuy que l'on dit avoir esté le premier Gentil-Homme & Baron (*a*) Chrestien de la France; ce qui luy redonde à un très-grand honnenr. Aussi a-t-il bien sceu en soy entretenir ce Christianisme tant qu'il

(1) ANNE.

(*a*) A la p. 400 de *l'Hist. de Charles VIII*, Edit. du Louv. 1684, dans une énumération des Seigneurs qui assisterent aux Estats de Tours en 1484, le Seigneur de Montmorenci est qualifié *premier Baron de France;* mais il n'est nommé qu'à la tête des Gentils-Hommes, c'est-à-dire après les Comtes, Vicomtes, & le Vidame de Chartres.

qu'il a duré, & n'en a jamais dérogé : ne manquant jamais à ses dévotions, ny à ses prieres; car tous les matins, il ne failloit de dire & entretenir ses Patenostres, fust qu'il ne bougeast du logis, ou fust qu'il montast à cheval, & allast parmy les champs, aux armées : parmy lesquelles on disoit, qu'il se falloit garder des Patenostres de Monsieur le Connestable ; car en les disant ou marmotant, lors que les occasions se présentoient, comme force débordements & desordres y arrivent, maintenant il disoit : *Allez-moy prendre un tel : attachez celuy-là à un arbre : faites passer celuy-là par les picques tout à cette heure, ou les harquebusez tous devant moy. Taillez-moy en pieces tous ces marauts qui ont voulu tenir ce clocher contre le Roy. Bruslez-moy ce Village. Boutez-moy le feu partout à un quart de lieue à la ronde* : & ainsi tels ou semblables mots de justice & police de guerre proféroit-il selon ces occurrences, sans se desbaucher nullement de ses *Paters*, jusques à ce qu'il les eust parachevez; pensant faire une grande erreur, s'il les eust remis à dire à une autre heure; tant il estoit consciencieux.

Je ne veux pas dire les auteurs des premieres guerres civiles : mais j'asseure-my bien que ce brave & très Chrestien Chevalier, bien qu'il fust un peu blasmé de

s'estre fait traduire du Latin de . . . . . .
. . . . en François
la guerre de . . . . trouvé encore imprimé, voyant le grand enjambement que faisoit la Religion nouvelle sur la nostre, & la grande domination qu'elle y vouloit usurper, ensemble les insolences que les Huguenots faisoient en leurs Presches, les aisles desquels ils estendoient desjà par trop, & quelques déportements d'eux, très-odieux, qu'il voyoit à la Cour du Roy son petit maistre; (ainsi l'appelloit-il,) & mesme à Fontainebleau, un Caresme, bien divers de ceux qu'il avoit veu de jadis faire à la Cour de ses autres Roys & maistres, & à Paris, cela le despita fort & le fascha grandement; & pour ce, se rallia avec Messieurs de Guise, qui seuls ne panchoient de l'autre costé: & pour ce, luy, Monsieur de Guise & Monsieur le Mareschal de Saint-André, firent une association, que l'on appelloit le *Triumvirat*, pour s'opposer à la ruyne de la Religion Catholique, qui, sans cela, se meurissoit bien.

Il n'y a point plus belle accointance, ny lyaison, que celle que l'on fait pour l'amour de Dieu & son Eglise, dont s'ensuit ce qu'on a veu depuis.

Monsieur le Connestable commença premier à chasser les Ministres de leurs Chaires de Paris, & luy-mesme alla à Popincourt,

lieu destiné pour eux, & en fit devant luy brusler la Chaire de Monsieur le Ministre, & tous les bancs où s'assoient (1) les auditeurs; & pour ce, ils l'appellerent *le Capitaine Brusle-Banc;* dont il ne s'en soucioit gueres, car il portoit d'autres plus beaux titres, & plus illustres marques que celle-là.

Si les hayssoit-il fort, & au commencement de la guerre, il en faisoit bien pendre, comme il fit à la prise de Blois; car je le vis : & tousjours leur disoit : *Puis que vous marchez sur vos testes, & nous sur nos pieds, il faut que vous passiez par là.* Aussi les Huguenots luy en vouloient fort : & pour ce, à la battaille de Dreux, ils allerent foudroyer sur luy, & sur sa battaille, comme un furieux tonnerre sur un champ de bled; si-bien que ce fut à luy à soustenir tout le grand effort du combat, ainsi que je vis, & que Monsieur de Guise le dit après à la Reyne-Mere, luy discourant de cette battaille, & usant de ces mots, & le louant par-dessus toutes louanges. Aussi fit-il, ce brave vieillard, tout ce qu'un vaillant Capitaine peut faire. Il vit sa battaille toute percée à jour; il fut porté par terre, il fut froissé en un bras & en une jambe, & fort blessé; enfin, il fut pris en vaillant combattant.

---

(1) s'assoyent.

Je me souviens que, la veille de la bataille, il fut fort tourmenté de sa colique & gravelle, & logea à Mezieres, Chasteau qui fut depuis à Monsieur de la Tour, frere de Monsieur du Perron (*a*). Alors toute la nuit, & tout le soir, il eut de grandes douleurs, si-bien que l'on ne pensoit pas (luy allant tousjours en litiere,) que le lendemain on ne le deust voir nullement à cheval. Mais le lendemain matin, sçachant que l'ennemy se préparoit à la battaille, luy tout courageux se leve, monte à cheval, & vient s'apparoir ainsi qu'on marchoit; de sorte qu'un chacun en fut fort estonné, l'ayant veu auparavant si mal; mais pourtant tous furent réjouys, voyant ce généreux vieillard monstrer une si hardie contenance & exemple à tout le monde de bien faire : dont il me souvient, (car je le vis & l'ouys) que Monsieur de Guise luy vint au-devant luy donner le bon jour, & demander comment il se portoit? Il luy respondit, tout armé, fors la teste : *Bien, Monsieur ; voilà la vraye*

(*a*) *Charles de Gondi*, Maître de la garde-robe du Roi, mort le 15 Juin 1574. Ce M. *du Perron*, dont il estoit frere, c'est *Albert de Gondi*, connu depuis sous le nom de Maréchal de *Raiz*. Avant sa promotion à cette dignité, on ne l'appelloit que *M. du Perron*.

médecine qui m'a guéry, qui est la bataille qui se présente & se prépare pour l'honneur de Dieu & de nostre Roy. Belles paroles, certes, d'un valeureux Capitaine, qui suivit l'effet!

Quelques mois après, Monsieur de Guise fut tué, & le Traité de paix mis en-avant, ou aux parlements. Asseurez vous qu'il parloit à bon escient à son nepveu & à Madame la Princesse sa niepce, à Monsieur d'Andelot son nepveu, (car Monsieur l'Admiral n'y estoit pas,) & d'autres qui parlementoient : & les voyant déraisonnables en leurs demandes, leur parla si bien, qu'il les fit contenter de raison ; car il les rabroüoit fort, estant le Seigneur du monde qui estoit un grand rabroüeur, & sçavoit aussi bien braver & rabroüer.

Sur-quoy je feray ce petit conte, qu'un jour, au siege de Rouen, ainsi que la Reyne alloit au Fort de Sainte-Catherine de Rouen, accompagnée de ses Filles, Monsieur le Connestable luy ayant dit un mot & pris congé d'elle, vint à rencontrer Mademoiselle de Limeuil, l'une des belles & spirituelles Filles de la Cour, & qui disoit aussi-bien le mot, & vint tout à cheval la saluer pour causer avec elle, & l'appelloit sa maistresse, & tousjours la vouloit accoster; car le bon-homme n'estoit pas ennemy de la beauté ny de l'amour, fust ou par effets ou par paroles,

car il avoit eu de bonnes pratiques en son jeune temps, que je ne diray point. Mademoiselle de Limeuil, qui n'estoit pas ce jour-là en ses bonnes humeurs, ne fit pas grand cas de luy, car elle estoit altiere quand elle vouloit, & commença à le rabroüer fort, & renvoyer Monsieur le Connestable, qui luy dit : *Et bien, ma maistresse, je m'en vais; vous me rabroüez fort.* Elle luy respondit : *C'est bien raison, que vous rencontriés quelque personne qui vous rabroüe, puis que vous estes coustumier de rabroüer aussi tout le monde. Adieu donc*, dit-il, *ma maistresse : je m'en vais ; car vous m'avez donné la mienne.*

Certainement il estoit grand rabroüeur des personnes. Cela n'estoit que bon à luy ; car il avoit tant veu, pratiqué & retenu, que quand il voyoit faire des fautes, ou qu'on bronchoit devant luy, il le sçavoit bien relever avec belles raisons. Ah ! comment il vous repassoit ces Capitaines, & grands & petits, quand ils failloient à leurs charges, & qu'ils vouloient faire des suffisants, & vouloient encore respondre ! Asseurez-vous qu'il leur faisoit boire de belles hontes ; & non seulement à eux, mais à toutes sortes d'Estats, comme à Messieurs les Présidents, Conseillers & Gens de Justice, quand ils avoient fait quelques pas de Clerc. La moindre qualité qu'il leur donnoit, c'estoit qu'il les ap-

pelloit *asnes*, *veaux*, *sots*, & qu'ils vouloient faire des suffisants, & n'estoient que des fats : si-bien que s'ils n'estoient bien habiles, mais je dis des plus sublins, asseurez-vous qu'ils trembloient devant luy, & demeuroient quelquefois si estonnez, qu'ils ne sçavoient que dire; & les renvoyoit ainsi qualifiés, comme j'ay dit.

J'ay ouy faire un conte qu'une fois un Président de par le monde, qui sentoit son *Patria* à pleine gorge, vint parler à luy touchant sa charge : & parce qu'il faisoit grand chaud, il avoit osté son bonnet, & tenoit sa teste descouverte, & s'approchant de luy, dit : *Dites donc, Monsieur le Président, ce que vous voulez dire, & couvrez-vous*; en luy répétant souvent. Le Président, pensant qu'il se tinst descouvert pour l'amour de luy, fit responsе : *Monsieur, je ne me couvriray point que vous ne soyez couvert le premier. Vous estes un sot, Monsieur le Président*, dit Monsieur le Connestable : *pensez-vous que je me tienne descouvert pour l'amour de vous? C'est pour mon ayse, mon amy, & que je meurs de chaud. Et vous semble estre icy à vostre siege présidental : couvrez vous, si vous voulez, & parlez.* Monsieur le Président fut si esbahy, qu'il ne fit que dire son intention à demy : encore ne faisoit-il que balbutier. *Vous dis-je pas, Monsieur le Président?* dit encore

Monsieur le Connestable : *vous estes un sot : allez songer vostre leçon, & me retournez trouver demain.* Ces grands Sénateurs font bien quelquesfois des fautes, aussi-bien que les petits, comme ceux-cy que je vay dire.

Monsieur de Joyeuse derniérement, après qu'il eut fait la paix avec le Roy, & qu'il fallut rentrer dans Toulouse, la Cour de Parlement qui s'en estoit fuye & retirée à Chastelnaudary pour y exercer la Justice, ainsi qu'elle s'y acheminoit, mondit Sieur de Joyeuse estant allé ce jour-là à la chasse sur leur chemin, fust qu'il l'eust fait à dessein ou autrement, voyant venir tous ces Messieurs de ce corps, il picqua à eux pour les saluer tous ; ce qu'après avoir fait, il entreprit Monsieur le premier Président, & parlant à luy l'accompagna pour un peu de chemin, sans prendre esgard quelle main il tenoit, ou possible qu'il le faisoit exprès. Le premier Président d'alors luy dit : *Monsieur, tenez vostre rang.* Monsieur de Joyeuse, qui estoit un très-habile homme, & l'a bien monstré, luy respondit fort habilement : *Monsieur, je ne tiens point de rang quand je suis à la campagne.* Puis luy ayant encore dit & entretenu quelques autres mots ne touchant point ce fait, & ayant encore fait un peu de chemin avec luy, il partit, & luy dit seulement : *Adieu, Monsieur le Président : ne faillez pas de tenir & garder vostre rang*

quand il faudra; & puis picqua & suivit sa chasse, & le planta-là & sa trouppe.

J'ay veu aucuns blasmer fort cette curiosité de ce Monsieur le Président, de s'estre ainsi laissé amuser à controller le rang de Monsieur de Joyeuse, & que ce n'estoit pas-là qu'il falloit dire ce mot, mais dans un lieu solemnel ou de cérémonie, ou que l'occasion s'y fust présentée. Aussi eut-il affaire à un homme très-habile, & qui luy fit la response de mesme, & qui en un autre endroit n'eust pas donné subjet à Monsieur le premier Président de luy faire tenir son rang; car il sçavoit trop bien son devoir & son entregent, lequel, pour ce coup, mondit Sieur le Président n'entendoit pas bien; car bien souvent ay-je veu nos Roys & nos grands Princes allans par Pays, & nous appellans, qui ne faisoient nulle difficulté de parler à nous, ou à main gauche, où à droite, mais selon que le chemin s'addonnoit du large ou estroit, ou le haste ou le loisir qu'ils avoient pour parler à nous & nous entretenir; & nous ne faisions non plus cérémonies, ny observations, ny aucune curiosité de parler à eux, & toutest oit de guerre ou de rang.

Voilà pourquoy il fait bon de sçavoir toutes choses, plus que les Sciences & Jurisprudence. Aussi dit-on, que toute la sapience du monde ne se couvre pas sous un bonnet quarré, ainsi que le monstra le Pape Eu-

gene, ayant envoyé un grand & incomparable personnage du Pays de Grece & Archevesque de Nice, nommé Bessarion, Légat pour moyenner la paix entre le Roy Louys XI & le Duc de Bourgogne, comme j'ay dit cy-devant (1).

Pour retourner encore à Monsieur le Connestable, pour le Tiers-Estats, comme à ces Consuls, Eschevins, ou autres Députez des Villes, qui venoient parler à luy, & s'excuser de quelques fautes, & dire leurs raisons, il falloit bien qu'elles fussent peremptoires & très-bien alambiquées, s'il ne parloit bien à eux, & les ravaudoit & rendoit quinaux comme il falloit.

Messieurs de Bourdeaux en sçauroient porter bon tesmoignage touchant leur Gabelle, lesquels, après leur offense très-énorme, le sentant venir, allerent au-devant de luy à deux journées, & luy porterent les clefs de la Ville. *Allez, allez*, dit-il, *avec vos clefs; je n'en ay que faire. J'en ay d'autres que je meine avec moy, qui me feront autre ouverture que les vostres*, (voulant entendre ses canons.) *Je vous feray tous pendre. Je vous apprendray à vous rebeller contre vostre Roy, & à tuer son Gouverneur & son Lieutenant*. A quoy il ne faillit, & en fit une

(1) Tom. VII, p. 59.

punition exemplaire, mais non si rigoureuse certes que le cas le requerroit; estant tel, qu'il ne l'eust peu expier par un ruisseau de sang, ce disoit-on alors, que de tuer un Lieutenant de Roy, le saller, & luy desnier la sépulture.

Ce meurtre, & la penderie de la Motte-Gondrin, Lieutenant du Roy en Dauphiné sous Monsieur de Guise aux premiers troubles, ont esté deux crimes fort estranges & barbares. Voilà pourquoy plusieurs furent trompez en Monsieur le Connestable sur cette punition, qu'on pensoit qu'il deust rendre plus cruelle & sanglante, & mesme luy qui estoit un très-grand homme de Justice.

Or s'il ne fit mal à tous, asseurez-vous qu'il leur fit belle peur de menaces & de paroles, qu'il avoit très-rudes, & très-braves, & effrayantes, quand il vouloit.

Il me souvient qu'au voyage & entreveuë de Bayonne, le Roy estant à Bourdeaux, Monsieur Strozzy l'alla un jour voir disner avec ses Capitaines, & j'estois avec luy. Aussi-tost qu'il le vit, il luy dit: *Strozzy, vos gens firent hier monstre: il les fait beau voir*, (qui estoient les Gardes du Roy.) *Ils toucheront aujourd'huy de l'argent: je l'ay commandé.* Monsieur Strozzy luy dit: *Monsieur, ils voudroient vous faire une priere. C'est que le boys est cher en cette Ville, & se ruynent pour en achepter;*

car il fait froid. Ils vous supplient de leur vouloir donner un navire, qui est sur la grave, qui ne vaut rien, qu'on appelle le navire de Montreal, *pour le mettre en pieces, & s'en eschauffer. Je le veux :* dit Monsieur le Connestable : *qu'ils y aillent tantost, & y meinent leur goujats, & le mettent en cent mille pieces, & s'en eschauffent très-bien.*

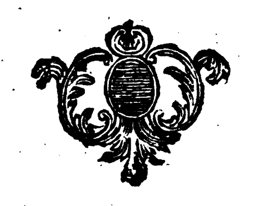
Par cas, il y avoit-là présent quelques Jurats de la Ville & Conseillers de la Cour, qui le voyoient disner, & luy voulurent remonstrer que cela n'estoit pas bien fait, & que c'estoit grand dommage du deffraudement de ce beau navire, qui estoit de trois cents tonneaux, qui pourroit encore servir.

Et qui estes-vous, (dit-il) *Messieurs les sots, qui me voulez controller, & me remonstrer ? Vous estes d'habiles veaux, d'estre si hardis d'en parler. Si je faisois bien, j'envoyerois tout à cette heure dépécer vos maisons, au-lieu du navire.* Qui furent estonnez, ce furent ces galands, qui tous rougirent de honte. Et le navire fut deffait en une après-disnée, qu'on ne vid jamais si grande diligence de soldats & goujats.

Je conterois une infinité d'autres rabroüements, si je voulois, lesquels il ne faisoit jamais que très-à-propos. Il n'en usoit gueres à l'endroit des gens d'Eglise; car il les honoroit fort. Bien leur remonstroit-il quel-

quefois assez rudement, s'il les sçavoit faillants : de mesme à l'endroit des Gentils-Hommes, mais il leur commandoit fort impérieusement,

Que pleust à Dieu fust-il encore vivant, & que nous eussions un pareil censeur si digne que luy, pour censurer tous nos Estats de la France, qui est très-gentiment corrompue, & qu'avec luy fust joint un Chancelier de l'Hospital, que je veux dire avoir esté le plus grand Chancelier, le plus sçavant, le plus digne & le plus universel qui fut jamais en France!





Digression sur le Chancelier DE L'HOSPITAL.

C'ESTOIT un autre Censeur Caton, celuy-là, & qui sçavoit très-bien censurer & corriger le monde corrompu.

Il en avoit du tout l'apparence, avec sa grande barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave, qu'on eust dit à le voir, que c'estoit un vray pourtrait de Saint Hiérosme: aussi plusieurs le disoient à la Cour.

Tous les Estats le craignoient, mais surtout Messieurs de la Justice, desquels il estoit le Chef; & mesme quand il les examinoit sur leurs vies, sur leurs charges, sur leurs capacitez, sur leur sçavoir, que tous le redoutoient comme font les escoliers le principal de leur College, & principalement ceux qui vouloient estre pourveus d'estats: asseurez-vous qu'il les remuoit bien, s'ils n'estoient point dignes & capables.

Il me souvient qu'une fois à Moulins, j'avois prié Monsieur Strozzy (car il l'aymoit fort) de luy parler de quelques affaires que j'avois, qu'il me despescha aussi-tost, & nous fit disner très-bien, du bouilly seulement

(car c'eſtoit ſon ordinaire pour le diſner,) avec luy en ſa chambre, & nous n'eſtions pas quatre à table, où devant le diſner ce n'eſtoient que beaux diſcours, beaux mots, & belles ſentences, qui ſortoient de la bouche de ce grand perſonnage, & quelquefois auſſi de gentils mots pour rire.

Après diſner, on luy dit qu'il y avoit-là un Préſident & Conſeiller nouveaux, qui vouloient eſtre reçeus de luy en leurs nouveaux eſtats qu'ils avoient obtenus. Soudain ils les fit venir devant luy, qui ne bougea ferme de ſa chaire. Les autres trembloient comme la feuille au vent. Il fit apporter un Livre du Code ſur la table, & l'ouvre luy-meſme, & leur monſtra l'un après l'autre une loy à expliquer, leur en faiſant ſur elle des demandes, interrogations & queſtions. Ils luy reſpondirent ſi impertinemment, & avec un ſi grand eſtonnement, qu'ils ne faiſoient que vaciller, & ne ſçavoient que dire : ſi-bien qu'il fut contraint de leur en faire une leçon, & puis leur dire, que ce n'eſtoient que des aſnes ; & qu'encore qu'ils euſſent près de cinquante ans, qu'ils s'en allaſſent encore aux eſcoles eſtudier.

Monſieur Strozzy & moy, nous eſtions près du feu, qui voyions toutes leurs mines plus esbahis qu'un pauvre homme qu'on mene pendre. Nous en ryions ſous la cheminée noſtre ſaoul. Ainſi Monſieur le Chancelier

les renvoya, ſans recevoir leur ſerment, & qu'il monſtreroit au Roy leur ignorance, & qu'il en miſt d'autres en leurs places.

Après qu'ils eurent paſſé la porte, Monſieur le Chancelier tourna vers nous, & nous dit : *Voilà de grands aſnes. C'eſt grande conſcience au Roy, de conſtituer ces gens-là en ſa Juſtice.*

Monſieur de Srozzy & moy luy diſmes : M*onſieur, poſſible leur avez-vous donné le gibier trop gras, & plus qu'il n'eſtoit à leur portée.* Lors, il ſe mit à rire, & dire : *Sauf voſtre grace, ce ne ſont que choſes triviales qu'ils doivent ſçavoir.*

Voilà comme les ignorants eſtoient à l'endroit de ce grand Chancelier, comme eſtoient les mal-faiteurs, dont il me ſouvient, qu'à ce meſme voyage de Bayonne, & en cette meſme Ville de Bourdeaux, le Marquis de Trans eut là un adjournement perſonnel au Conſeil privé, où il comparut, ſur l'aſſeurance de Monſieur de Fyzes, depuis Secretaire des Commandements, & dit Monſieur de Sauve, qui avoit tiré parole de la Reyne-Mere, qu'il n'auroit point de mal, ſi-non que la peur, & auſſi qu'il euſt couru grande fortune, s'il euſt eſté contumacé.

Eſtant donc devant Monſieur le Chancelier, ainſi qu'il luy voulut remonſtrer ſes jeuneſſes, ſes folies, & ſes paſſe-temps, & jeux cuiſants, deſquels il eſtoit couſtumier

d'uſer, & en luy déduiſant particuliérement, aucuns il ſe mit à rire. *Comme vous riez* (dit-il) *au-lieu de vous attriſter, & monſtrer un viſage repentant de vos folies? Vous vous pourriez bien donner garde qu'avec vos riſées & vos bouffonneries, je vous ferois trancher la teſte, auſſi toſt que je vous en aurois baillé la ſentence. Et remerciez hardiment la Reyne & Monſieur de Fyzes; car vous l'auriez tout à cette heure, encore ne ſçay-je à quoi m'en tenir.*

Qui fut eſtonné, ce ſut Monſieur le Marquis. Aſſeurez-vous que le rire luy paſſa bien, à ce que nous ſceuſmes après: & croys que ſon cas alloit très-mal ſans Monſieur de Fyzes, qui, pour avoir eſté à Monſieur Bertrande, Garde des-Sceaux, affectionnoit les ſiens, comme Madame la Marquiſe de Trans, qui eſtoit ſa fille, & pour ce employa la Reyne pour ledit Marquis.

Il ne falloit pas ſe joüer avec ce grand Juge & rude Magiſtrat. Si eſtoit-il pourtant doux quelquefois, là où il voyoit de la raiſon; dont il me ſouvient qu'il y eut une fois un Secretaire de la Chancellerie, qui s'appelloit Mornat, & avoit eſté à Monſieur de Lanſac, qui ſe mit à faire & contrefaire des faux Sceaux: ſi-bien que qui en avoit affaire, tant fuſt l'affaire difficile, & que Monſieur le Chancelier la refuſaſt, en s'addreſſant à luy il en avoit expédition, moyennant

une bonne piece ou somme d'argent ; & continua cette banque si bien, qu'en moins de rien, il y gagna, avec un sien compagnon, dix ou douze mille escus, qui n'estant assez fin, fut attrappé à la Cour & aussitost pendu : & Mornat faillit, qui se sauva en Allemagne, & évada, dont puis ne le vit-on.

Un Gentil-Homme que je sçay, & galant homme, ayant une lettre à faire sceller à Monsieur le Chancelier, & luy ayant esté refusée, & par deux fois passée par le ganivet, il s'addressa à Mornat sans y penser, qui, moyennant cent beaux escus, la luy scella aussitost avec ses Sceaux ; il n'y avoit pas grande affaire.

Au bout de six mois, il fallut à ce Gentil-Homme avoir une seconde jussion de Monsieur le Chancelier ; lequel, ayant veu la premiere, s'alla souvenir & reconnoistre, qu'il n'avoit jamais scellé cela ; pour ce, privément demanda au Gentil-Homme, qui luy avoit fait expédier ces lettres ?

Il respondit que Mornat les luy avoit ainsi données, moyennant cent escus. Monsieur le Chancelier luy respondit : *C'a donc esté le second Chancelier de France qui vous a despesché sans vous scandaliser* (1), *je ne vous*

---

(1) qui vous a despesché. Sans vous scandaliser.

enquiers davantage, & qu'il n'en soit parlé.

L'autre voulut repliquer : *Monsieur, qu'en puis-je mais, que l'autre se disoit de la Chancellerie, & qu'il me promit de me despescher? Je m'addressay au premier venu qui me promit l'expédition de mon affaire. N'en parlons plus*, (repliqua Monsieur le Chancelier;) *car si je voulois, vous seriez en peine : & n'y retournez plus.* Ainsi doucement admonesta ce Gentil-Homme. A quoy il faut prendre garde, que ce grand Censeur n'estoit point si rude que quelquefois il ne se modérast.

Aussi estoit-il si parfait dans les Lettres humaines, qu'il sçavoit bien user d'humanité envers ceux qu'il falloit, & qu'il connoissoit en estre dignes : & ainsi ces belles Lettres humaines luy rabattoient beaucoup de sa rigueur de Justice.

Il estoit grand Orateur, & fort disert, grand Historien, & sur-tout très-divin Poëte Latin, comme plusieurs de ses Œuvres l'ont manifesté tel.

Pleust à Dieu qu'il nous fust encore en vie, & ce grand Monsieur le Connestable, pour nous servir de tels Censeurs, comme nous en avons bien besoin, qui ont esté autres certes, qu'un Caton, Censeur Romain, qui trouvoit à redire par-tout, qui censuroit & vouloit réformer tout, se fondant plus en une certaine opiniastreté & une

morgue, austere & dure repréhension, qu'en une modeste & gentille réformation & censure, de laquelle se sont aydez Monsieur le Connestable & Monsieur le Chancelier en leur temps, qui estoient si sages, & de nature, & de pratique, point severes, si-non que bien à propos, équitables quand il falloit, non point chagrineux, rébarberatifs, ny séparez des douces conversations, entendant les raisons, ny bizarres, ny fantastiques, comme estoit le Caton, qui, pour ses mœurs ainsi farouches, & paroles barbares, ne fust esté bon pour nous autres François, ainsi qu'ont esté ces deux personnages, que plusieurs années & longues expériences avoient façonnez, non comme aucuns d'aujourd'huy, qui les veulent imiter, qui n'ont esté faits que du midy jusques au soir. Monsieur le Chancelier fut pourtant hay de plusieurs, & tout pour estre politique & temperé, plus que personne.

Il me souvient que, quand Monsieur le Cardinal de Lorraine vint du Concile de Trente à Fontainebleau, il voulut fort exhorter le Roy & la Reyne de le faire publier; & cela fut fort débattu au Conseil devant Leurs Majestez. Monsieur le Chancelier en prit fort & ferme la parole, & s'y opposa du tout; alléguant qu'il estoit du tout contre les droits & privileges de l'Eglise Gallicane; & qu'il n'estoit raison de les laisser perdre aucunement, ains les maintenir

jusques à la derniere goutte de sang de tous les François; & que par trop légérement les Roys passez en avoient laissé perdre un, qu'ils ne deussent avoir jamais quitté, qui estoit celuy qu'ils avoient d'eslire & créer des Papes; que par justice, droit & raison, ils avoient conquis en remettant les Papes en leurs sieges, desquels n'en fust jamais esté mémoire sans eux; & que tels persuadeurs en avoient esté cause, comme les prescheurs de la publication de ce Concile.

Puis il allégua, que venant sortir de frais d'une guerre, & ayant achepté la paix à bon prix, & fait cette guerre aux grands cousts de la France, non-seulement de l'argent, mais du sang de tant de braves & vaillants François, & mesme de Monsieur son frere, qu'il n'y avoit nulle raison que le Roy entrast encore en une autre par ce beau Concile public, auquel ne falloit nullement entendre; & que si ceux qui le conseilloient, alloient aux coups comme les autres, ils entretiendroient plustost la paix que la guerre.

Monsieur le Cardinal prit la parole, & fort en colere respondit, que ce n'estoit point luy qui vouloit la guerre, ny qui l'avoit jamais signée, comme Monsieur le Chancelier, qui avoit signé & scellé l'Edit de Janvier, & l'avoit fait publier, qui estoit cause de tous les maux & les guerres qui en estoient advenues en France.

Pour faire fin, & l'un & l'autre vindrent fort à se fascher devant Leurs Majestez, jusques à outrages, reproches & démentis; de sorte qu'elles leur firent commandement de leur taire; mais ce fut après beau jeu beau retour. J'estois lors à la Cour à Fontainebleau, & nous le sceusmes aussi-tost.

Pour fin, Monsieur le Chancelier fut cru, & son conseil bien approuvé. Du depuis, ils ne furent jamais bien, & luy fut très-bien gardé & rendu; & lors qu'on luy osta les Sceaux, lesquels il quitta fort librement, disant qu'aussi-bien il n'estoit plus propre pour les affaires du monde, qu'il voyoit trop corrompues; & fort content se retira en sa maison près d'Estampes, s'estant peu enrichy en son estat qu'il avoit exercé près de douze ou treize ans, sans jamais avoir usé de tyrannies, ny pilleries, comme d'autres ont fait d'autresfois.

Il estoit chez luy lors que le massacre de Paris fut fait. Quand il l'entendit: *Voilà un très-mauvais conseil*, dit-il. *Je ne sçay qui l'a donné; mais j'ay belle peur que la France en pastisse* : & ainsi que ses amis luy dirent qu'il se gardast: *Rien*, *rien*, dit-il. *Ce sera ce qu'il plaira à Dieu*, *quand mon heure sera venue.*

Le lendemain, on luy vint dire qu'on voyoit force chevaux sur le chemin qui tiroient droit vers luy, & s'il ne vouloit pas

n leur tiraſt, & qu'on fermaſt la porte?
, *non*, dit-il; *mais ſi la petite porte
ſtoit baſtante pour les faire entrer*, *ou-
ez la grande.*

Il ne faut point douter que c'eſtoient gens
oſtez pour luy faire un mauvais tour. Mais
ſerviteurs, contre ſon dire, tindrent très-
n les portes fermées. Et quelques heures
rès, vindrent encore quelques chevaux,
ont on advertit Monſieur le Chancelier, qui,
ne changeant, ny de viſage, ny autrement de
propos à ſes premiers, mais monſtrant une
grande conſtance à recevoir la mort, on
trouva qu'on luy donnoit advis, que ſa
mort n'eſtoit pas conjurée, mais pardonnée.
Il reſpondit qu'il ne penſoit jamais avoir
mérité, ny pardon, ny mort advancée.

Voilà ce qu'un honneſte homme en dit,
lequel eſtoit de ſes amis, à Monſieur de Strozzy
& à moy, au ſiege de la Rochelle; car
nous n'eſtions pas, luy & moy, en ce maſſacre:
& pour y gagner dix mille eſcus, comme
pluſieurs de mes compagnons, je n'euſſe
voulu y avoir eſté.

Nous eſtions à Broüage, pour nous embarquer
ſur mer, & faire un beau voyage,
quand bien dédaigné, au bout d'un an &
davantage (ce croys-je,) mourut ce grand
Chancelier, le plus digne qui ait jamais
eſté.

J'ay ouy de ce temps faire comparaiſon de

luy & de Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, le plus grand aussi qui fut jamais en ce Pays-là, fors que l'un estoit fort Catholique, & l'autre le tenoit-on Huguenot, quoy qu'il allast à la Messe. Mais on disoit à la Cour : *Dieu nous garde de la Messe de Monsieur de l'Hospital.* Enfin, quoy qu'il crust, c'estoit un très-grand personnage en tout, & un très-homme-de-bien & d'honneur. Si faut-il que j'insere icy ce Discours, que j'ay recouvert par grande peine d'un de mes amis, où l'on peut voir une partie de sa vie, belle certes, la forme de son testament non vulgaire, & sa résolution à la mort.

MICHEL DE L'HOSPITAL, Chancelier de France, asgé de soixante-huit ans, a fait son testament, en la maniere que s'ensuit.

Testament de Monsieur DE L'HOSPITAL, *Chancelier de France.*

„ J'Ay tousjours esté en doute de mon asge, parce que mes amis disoient en avoir ouy tenir propos à mon pere en diverses sortes : lequel maintenant disoit, que j'estois né devant la guerre esmeue contre les Genois; tantost maintenoit que j'avois pris naissance, lors qu'elle fut mise à fin par le feu Roy Louys

Louys XII : à laquelle mon pere se trouva, servant de Médecin à Charles, Duc de Bourbon, duquel alors ledit Charles se servoit, & s'en servit plus puis après de Conseiller que de Médecin, & n'avoit affaire de si grande importance, qu'il ne la communiquast à mon pere, & ne la passast par son advis; car long-temps après que Charles de Bourbon, estant chassé de France par envie, & privé de tous ses biens, se fut retiré vers Charles d'Austriche, Empereur, mon pere le suivit, ayant laissé tous ses enfants, tant fils que filles, ne les pouvant mener avec soy, à cause de leur bas asge, & pour la crainte qu'il en avoit. Moy, qui estois pour lors à Toulouze, asgé de dix-huit ans, fus enlevé par soupçon, & enfermé dans les prisons publiques, jusques à ce qu'on m'eut relasché & fait sortir, par mandement exprès du Roy, pour ce qu'on ne m'avoit en rien trouvé coupable ".

" Incontinent après survint cette fascheuse & renommée battaille de Pavie, où ayant esté le Roy François vaincu, & peu de temps après mené prisonnier en Espagne, Bourbon commençant à estre odieux aux Espagnols à cause de sa vertu & majesté, vint en soupçon à Charles, Empereur, d'autant que nos Ambassadeurs le fréquentoient & conféroient de propos délibéré avec luy : qui fut cause qu'il ayma mieux retourner en Italie, se

voyant frustré de l'espérance qu'il avoit du mariage de la sœur de l'Empereur ".

„ A son retour en Italie, il trouva toutes les choses changées; car le Roy François, y estant ligué avec les Princes, assiégeoit Milan, auquel temps je vins voir mon pere; lequel, voyant que le siege sembloit prendre trop long trait, ne voulant que je perdisse mon temps, donna charge à quelques voituriers de m'emmener, avec lesquels estant sorty de Milan en habit de Muletier, je passay, non sans grand danger de ma vie, la riviere d'Adda, au-dessous de la Ville d'Assan, où il y avoit garnison de gens de guerre. Ayant passé la riviere d'Adda, j'arrivay en la riviere de Martinengue, qui est de la Seigneurie des Vénitiens, & de-là à Padoue, où de toute antiquité les estudes de Droit fleurissoient; auquel lieu ayant demeuré six ans, mon pere m'appella à Boulogne & à Rome, où l'Empereur Charles estoit allé, pour se faire couronner Roy des Romains, à la suitte duquel mon pere estoit après la mort du Duc de Bourbon ".

„ De Boulogne il vint à Rome, puis à Marseille, où le Pape Clément & le Roy François estoient assemblez : là se firent les nopces de Catherine de Médicis, de la famille du Pape Clément de la part de son frere, avec Henry, fils du Roy François ".

„ Alors, estant à Rome, je fus tant ho-

noré que d'avoir une place de Juge qu'on nomme les Auditeurs de la Rote : de laquelle m'estant deffait par l'advis de mon pere, à cause des promesses que luy faisoit le Cardinal de Grammont de m'advancer au Pays à plus grands estats, je fus frustré en mesme-temps de l'espérance que j'avois d'une part & d'autre; car l'estat d'Auditeur fut donné à un autre, & estant demeuré en-arriere par la mort du Cardinal de Grammont, qui m'avoit-fait revenir en mon Pays sous cette espérance ".

„ Je me mis à suivre le Palais, où ayant demeuré trois ans, je pris à femme Marie Morin, fille du Lieutenant-Criminel Morin, qui eut pour doüaire un estat de Conseiller; lequel ayant exercé environ neuf ans, je fus envoyé pour Ambassade à Boulogne pour le Roy Henry; auquel lieu le Concile universel de tous les Evesques avoit esté convoqué & publié pour réformer la Religion: auquel lieu ayant fait séjour de seize mois entiers, je trouvay, au-lieu d'estre récompensé de l'estat que j'espérois, de grandes picques & altercations entre les Princes & grands Seigneurs qui estoient près la personne du Roy; car (comme on dit vulgairement) la vertu rencontre beaucoup d'embusches & empeschements à sa naissance ".

„ Cependant, Marguerite, sœur du Roy Henry, & Princesse très-vertueuse, me re-

ceut, n'estant pas seulement contente de m'avoir sauvé du danger, mais me donna un estat de souveraine authorité en sa maison, & de grands moyens envers le Prince, par sa bonté & faveur : bien-tost après, ordonné Chef & Surintendant des Finances du Roy en sa Chambre des Comptes, & esleu du privé Conseil après la mort du Roy Henry; & puis fus choisi pour conduire Madame Marguerite, sœur du Roy, ma maistresse, en la maison de son mary, nommé Philibert. Là, je fis tout devoir, estant près la personne de ma maistresse très-illustre, qui estoit griefvement malade ".

„ En ces entrefaites, arriva un courier en grande diligence de la part du Roy François, qui m'appella pour estre Chancelier, qui est le premier & seul estat de Gens de Robbe, vacant par la mort de très-noble personne François Olivier ".

„ J'arrivay à la Cour fort troublé & esmeu d'un grand bruit de guerre, incontinent après le tumulte d'Amboise, qui ne fut pas tant de soy dangereux, que pour le remuement des partiaux qui bien-tost après s'ensuivit ".

„ Alors j'eus affaire à ces personnages, non moins audacieux que puissants, voire qui aymoient mieux ordonner les choses par violence, que par conseil & raison, dont pourroit donner bon tesmoignage la Reyne-Mere

du Roy, laquelle fut lors réduite en tel estat, qu'elle fut presque déboutée de toute l'administration du Royaume; à raison de quoy se complaignant souvent à moy, je ne luy pouvois autre chose proposer devant les yeux, que l'authorité de Sa Majesté, de laquelle si elle se vouloit dextrement servir, elle pourroit aysément rabattre & affoiblir l'ambition & cupidité de ses adversaires ".

„ Advint que le Roy Charles succéda au Royaume par la mort du Roy François, son frere aisné. Le party de ceux qui pouvoient le plus du temps du Roy François, fut affoibly, & la puissance de la Reyne-Mere du tout augmentée : & néantmoins, pour tout cela, l'envie ne cessa point; car le Roy de Navarre, induit par fausse opinion, tiroit à soy toute la puissance de commander, s'usurpant le nom de tuteur du jeune Roy, selon les loix des Gaulois. Au contraire, la Reyne-Mere se deffendoit par mesmes loix & coustumes, adjoustant à ce les exemples auxquels on avoit donné lieu & authorité en semblables & pareilles matieres ".

„ Ce débat estant rapporté aux Estats du Royaume, & iceux induits par équité; car qui est plus équitable, que de donner la charge & tutele du fils à la mere? Estant donc iceux induits, ou par équité, ou nostre continuelle poursuitte, donnerent à la Reyne Mere la charge & tutele du Roy & de ses biens,

luy associant pour ayde & conseil, le Roy de Navarre ".

„ Il nous sembloit, par ce moyen, avoir réuny les cœurs des Princes, & aucunement estably en tout le Royaume un vray repos & tranquillité. Mais la faction & ligue qui avoit manié les affaires du temps du regne du Roy François, ne pouvoient endurer que d'autres maniassent les affaires. Partant, ils suscitoient le Roy de Navarre, & les autres Seigneurs de la Cour, (lesquels se plaignoient que leur puissance & authorité estoit diminuée par l'authorité d'une seule mere,) à prendre les armes sous prétexte de Religion ".

„ Or, ce n'est pas icy le lieu de nostre intention, de dire comment ces choses ont esté traisnées & conduites, & quelles issuës elles ont eues. Je puis seulement asseurer, que, jaçoit que les armes ayent esté prises par quatre ou cinq fois, j'ay tousjours conseillé & persuadé la paix; estimant qu'il n'y avoit rien si dangereux en un Pays, qu'une guerre civile, ny plus profitable qu'une paix, à quelque condition que ce fust ".

„ De-là tous se prirent presque à se mocquer de moy, qui ne demandoient que nouveaux changements d'affaires, & qui disoient haut & clair, que cette guerre se pouvoit mettre à fin sans difficulté ".

„ Pour cela, ils inciterent contre moy

toute la Noblesse, les Princes, Magistrats & Juges, tenant Conseil de la guerre & de la paix, en particulier, non en public; ce qui ne se pouvoit faire, sans en demander l'advis & conseil du Chancelier, ou autrement le devoient eux exécuter d'eux-mesmes, sans demander conseil à autruy, ou bien d'en attendre les advis des Parlements, qui sont souvent Juges des affaires qui se présentent ".

„ Ainsi, nous avons presque perdu le Roy & le Royaume, toutes choses estant changées à la ruyne de la Patrie; & non contents de faire combattre les forces du Pays les unes contre les autres, firent approcher, jusques au cœur du Royaume, des Estrangers de diverses parties de l'Espagne, Italie, & Allemagne ".

„ Hélas! nous avons veu ce que je ne puis presque dire sans gémissements & sans larmes, que les soldats estrangers se jouent de nous, de nos corps, & de nos biens, quand ceux qui les devoient empescher les premiers, en estoient eux-mesmes les autheurs & conducteurs, & qui trouvoient bon tous les maux & meschancetez qui se commettoient en la France ".

„ Quant à moy, voyant que mon labeur n'estoit agréable au Roy & à la Reyne, & que le Roy estoit tellement pressé qu'il n'avoit plus de puissance, voire qu'il n'osoit dire ce qu'il en pensoit, j'advisay qu'il me se-

roit par trop plus expédient de céder volontairement à la nécessité de la République & aux nouveaux Gouverneurs, que de débattre avec eux, avec lesquels je ne pouvois plus demeurer ".

„ Je fis place aux armes, lesquelles estoient les plus fortes, & me retiray aux champs, avec ma femme, famille, & petits-enfants; priant le Roy & la Reyne, à mon partement, de cette seule chose; que puis qu'ils avoient arresté de rompre la paix, & de poursuivre par guerre ceux avec lesquels peu auparavant ils avoient traité la paix, & qu'ils me reculoient de la Cour, pour ce qu'ils avoient entendu que j'estois contraire & mal content de leur entreprise : je les priay, dis-je, s'ils n'acquiesçoient à mon conseil, à tout le moins, quelque temps après qu'ils auroient saoullé & rassasié leur cœur & leur soif du sang de leurs subjets, qu'ils embrassassent la premiere occasion de paix qui s'offriroit, devant que la chose fust réduite à une extresme ruyne; car quelque chose que couvroit cette guerre, elle ne pouvoit estre que très-pernicieuse au Roy & au Royaume ".

„ Ayant fait cette remonstrance avant que partir de la Cour, en vain, je m'en allay avec une grande tristesse, de quoy le jeune Roy m'avoit esté ravy, & ses freres, en tel asge de temps, auquel ils avoient plus affaire de

noſtre gouvernement & ayde, auxquels ſi je n'ay pu aſſiſter ny ayder, ny de conſeil, ſi long-temps que j'euſſe bien voulu, j'en appelle Dieu à teſmoin, & tous les Anges & les hommes, que ce n'a pas eſté ma faute, & que je n'ay jamais rien eu ſi cher que le bien & le ſalut du Roy & de ma Patrie: & en ce me ſentant grandement offenſé, que ceux qui m'avoient chaſſé, prenoient une couverture de Religion, eux-meſmes eſtoient ſans pitié & Religion; mais je vous puis aſſeurer qu'il n'y avoit rien qui les eſmeut davantage, que ce qu'ils penſoient, que tant que je ſerois en charge, il ne leur ſeroit permis de rompre les Edits du Roy, ny de piller ſes finances, & celles de ſes ſubjets".

Au reſte, il y a preſque cinq ans que je mene icy la vie de Laërtes, ſans me ſouvenir des miens, & ſans qu'ils ſe ſouviennent de moy, & ne veux point rafraiſchir la mémoire des choſes que j'ay ſouffertes en ce deſpartement de la Cour, tant en public qu'en particulier: mais auſſi ne faut-il pas que je taiſe, qu'il ne m'eſt rien advenu de mal de la part du Roy & de la Reyne; que s'il m'en eſt advenu quelque choſe, ç'a eſté contre leur gré".

„ Maintenant, me voyant travaillé d'une maladie incurable de vieilleſſe, & outre d'une infinité d'autres maladies depuis ſix mois,

j'ay pensé de mettre ordre à mes affaires, comme ont accoustumé de faire les hommes, & ordonner quelque chose que je veux que mes héritiers tiennent inviolablement, que j'espere qu'ils exécuteront de leur bon gré, estans plus induits de mon amitié, que d'aucune contrainte de loix; car ils ne sont en rien esloignez des droits & regles de nature, lesquelles choses n'ont aussi rien de contraire à leur utilité & profit".

„ Premiérement, je veux & ordonne, que tous mes biens & héritages viennent à ceux ausquels ils appartiennent par les Loix & coustumes du Pays, & ne fais en cela loix ny prérogative à aucun".

„ Je veux outre, que *Marie Morin*, ma chere épouse, & femme d'une singuliere piété, gouverne le tout en commun, laquelle je m'asseure ne diminuera rien des biens, ains plutost les conservera duement, & accroistra au profit des enfants : & pour ce, je deffends qu'on ne luy demande aucun compte ny raison de la tutele & curatele; mais je veux que toutes choses se fassent, se rendent & se passent, ainsi qu'il luy plaira".

„ J'ordonne aussi que tout ce qu'elle aura passé, soit non-seulement tenu des héritiers pour fait, mais pour agréable".

„ J'entends semblablement que mes petits fils, nais de ma fille, qui sont de la famille des Hurauts, ayent un nom adjousté

au leur; en ſorte que l'aiſné ſoit nommé *Charles Huraut de l'Hoſpital*, lequel nom adjouſté ſervira pour diſtinguer les familles des Hurauts, qui ſont en grand nombre, & qui a eſté autresfois pratiqué à Rome, & ſe trouve auſſi de ſemblables exemples en noſtre France ".

„ Je veux auſſi que quelque mémoire de mon nom demeure en cette famille, en laquelle j'ay apporté tous les plus beaux eſtats de la République, meſme l'eſtat de Chancelier, laquelle choſe les encouragera, comme j'eſpere, à ſuivre les traces & viſites (1) de leur grand-pere, pour parvenir à pareils degrez d'honneur ".

„ Je fais *Magdelaine de l'Hoſpital* héritiere de tous & chacuns de mes biens, & laiſſe & legue par teſtament toute ma Librairie & Bibliotheque à *Michel Huraut de l'Hoſpital*, qui me ſemble plus propre & plus affectionné aux bonnes Lettres, que les autres petits ".

„ Je veux toutesfois que ma femme & fille gardent ma Librairie, afin que perſonne n'en puiſſe rien ſouſtraire, qu'ils la donnent audit *Michel* quand il ſera en aſge, ſous condition qu'elle ſera ouverte pour la commodité de ceux de ſa famille, enſemble les do-

(1) Veſtiges, *peut-être*.

mestiques, & autres qui fréquentent la maison ".

„ Au-lieu, je veux que l'on donne à chacun des petits fils cinq cents livres pour une égalité de légitime portion, afin qu'il n'y en ait pas un qui se puisse plaindre qu'un autre ait esté préféré à luy, & luy postposé ".

„ Quant aux mémoires d'anticailles d'or & d'argent, de cuivre & médailles, & le sur-plus qui est à mon logis, je veux qu'elles soient à celuy que ma femme & ma fille nommeront, & que je laisse à leur discrétion, comme je fais toute autre chose ".

„ Je ne voudrois pas prendre cette hardiesse, d'empescher la Reyne-Mere de mes propres affaires, sçachant trop mieux qu'elle est d'ailleurs occupée à tant d'affaires publiques, si ce n'est qu'elle se fust offerte de son bon gré, & qu'elle-mesme m'eust déclaré appertement, qu'elle auroit soin de moy & des miens, tant durant ma vie, qu'après ma mort; m'asseurant haut & clair, que si elle décédoit devant moy, qu'elle feroit contre tout devoir d'humanité, si elle taisoit au Roy, & autres ses enfants, ma fidélité & intelligence, industrie & labeur envers eux estant en bas asge: lequel mesme j'ay employé au plus fascheux temps entre les grandes & moindres affaires du Roy & du Royaume; ce que lesdits enfants ne pouvoient connoistre pour leur

bas asge : mais tout ainsi que Sa Majesté m'a esté si libérale & favorable, aussi est-il raisonnable que je jouysse de sa libéralité & mien bénéfice, entant que la raison le requiert ".

„ Qu'il nous suffit à moy & aux miens, qu'elle nous soit propice, & qu'elle & le Roy nous font grande grace de ce qu'ils ne souffrent qu'on nous fasse quelque tort & injustice; mais qu'ils nous permettent de vivre en droiture & équité : que si à ce bien ils adjoustent d'abondant, nous réputerons le tout pour un singulier bien & profit ".

„ Certes, il ne luy peut tourner à deshonneur, ou vitupere, d'avoir salarié son humble serviteur de quelque honneste récompense ".

„ C'est à vous, Madame Marguerite de Savoye, Duchesse, à qui je m'adresse, & que je prie, qui avez tousjours esté cause de mes biens & estats, & qui ne m'avez deffailly jamais, ny aux miens, pour mon advancement. Je vous supplie que l'affection & faveur que m'avez porté & aux miens en mon vivant, le veuilliez continuer après ma mort envers ma femme & enfants; en sorte toutesfois que vous employez autant de vostre puissance & authorité, & tout ainsi que bon vous semblera, tellement que laissiez le maniement de mes biens à ma fem-

me, & de ceux de mes domestiques tels qu'ils vous plaira ".

„ Je veux que toutes mes médailles de cuivre, marbre, & aussi toutes les monnoyes d'anticailles d'or & d'argent, & autre matiere, soient gardées en ma maison par indivis, à la discrétion de ma femme, & quatre beaux vases, ouvrage d'Allemagne, & cette médaille de taureau, que Madame ma maistresse m'a donnée ".

„ Je veux qu'on donne vingt escus de revenu en aumosme à ma sœur *Françoise*, Religieuse, tant qu'elle vivra ".

„ Mon gendre prendra garde, & aura soin que mes Lettres de Droit civil, que j'ay rédigées en articles par méthode estant jeune, ne soient deschirées & bruslées; mais qu'elles soient données à un de mes petits-fils des plus capables, & qui les pourra, à l'imitation de son ayeul, par advanture, parachever ".

„ Quant à mes funérailles & sépulture, que les Chrestiens n'ont pas à grande estime, j'en laisse à ma femme & domestiques d'en faire ce qu'ils voudront ".

„ Davantage, je veux qu'on fasse la récompense à mes Serviteurs & autres, telle que ma femme advisera, laquelle je veux qu'on tienne pour Dame & maistresse de tous mes biens ".

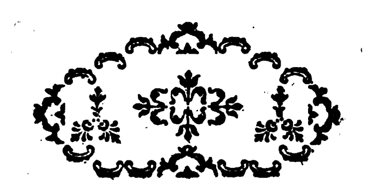
„ Au surplus, je vous recommande à tous

de vous honorer l'un l'autre, & entr'aymer ".

„ J'ay sous-signé ces choses de ma main, quand je me sentis approcher de la mort au Seigneur, le troisiesme jour du mois de Mars, M. D. LXXIII ".

Voilà la fin du discours de ce grand personnage, qu'il fit tout de sa main. Que pleust à Dieu en puissions-nous voir d'autres qu'il a faites qui nous sont cachés, dont c'est grand dommage!

Pour fin, quand il mourut, ses ennemis ne purent luy oster ce los, qu'il ne fust le plus grand personnage de sa Robbe, qui fut, ny qui sera jamais, comme je leur ay ouy dire, le calomniant pourtant tousjours d'estre Huguenot.





Reprise du Discours sur ANNÉ DE MONTMORENCI.

IL me faut reprendre maintenant encore mon grand chemin, d'où j'avois pris la traverse, que j'ay fait plus longue que je ne pensois.

Je retourne encore à ce grand Connestable, lequel s'il entreprit la premiere guerre civile pour l'honneur de Dieu, il retourna à la seconde de pareille volonté, autant pour l'exaltation de Dieu & de son Eglise, que du despit qu'il eut de la journée de Maux, & de l'affront qui fut fait au Roy cette fois; dont il en fut en si grande colere, qu'il jura la ruyne des Huguenots, & de ses nepveux & tout, ou qu'il y mourroit; & pour ce, leur livra la battaille de Saint-Denis, dont il en prit l'occasion bien à point, & selon sa prévoyance & sagesse accoustumée de guerre. Cela est escrit en nos Histoires.

Bien diray-je que ce grand Capitaine se gouverna non-seulement en sage Capitaine, mais en très-vaillant. Et s'il vous plaist, en quel asge? C'estoit en sa quatre-vingtiesme année; car estant furieusement assailly, comme celuy qu'on avoit remarqué, il combattit &

se deffendit très-vaillamment. Il donna un coup d'espée à travers le corps d'un Gentil-Homme au défaut de l'harnois, qui en tomba par terre : & en le blessant ainsi, voicy venir un autre qui luy donna un coup de pistolet à travers les reins, qu'il perça aysément, à cause de sa cuirasse, qui n'estoit gueres à l'espreuve, pour l'amour de la pesanteur, dont son vieil asge ne vouloit qu'il en fust gueres chargé.

Toutesfois, luy, ne perdant courage, se tourna aussi-tost vers celuy qui l'avoit blessé, & luy donna des gardes & du pommeau de son espée contre la bouche, qui luy en froissa deux dents, si bien que de long-temps la bouillie luy servit de manger.

De plus, il opiniastra encore au combat, de telle façon qu'il fut blessé en trois ou quatre endroits; & s'affoiblissant par ses playes, peu à peu il tomba par terre : & estant revenu à soy & relevé, il demanda s'il estoit encore beaucoup de jour, & qu'il ne se falloit amuser-là, qu'il falloit roidement poursuivre la victoire; car elle estoit à nous.

Voyez quel cœur & quel jugement, en ce brave vieillard! Puis s'addressant à Monsieur de Sansay, honneste Gentil-Homme qu'il aymoit fort, luy dit: *Mon cousin de Sansay*, (car ainsi l'appelloit-il toujours) *je suis mort, mais ma mort est fort heureuse, de mourir ainsi. Je n'eusse sceu mourir, ny m'en-*

terrer en un plus beau cimetiere que celuy-cy. Dites à mon Roy & à la Reyne, que j'ay trouvé à la fin l'heureuse & la belle mort dans mes playes, que tant de fois j'avois pour ses peres & ayeuls recherchée.

Et là-dessus, il se mit à faire ses oraisons accoustumées, pensant & voulant mourir en ce champ. Mais ceux qui estoient auprès de luy, l'asseurant que ce ne seroit rien, comme cela se faict ordinairement, & qu'avec l'ayde de Dieu il se pourroit guérir; qu'il estoit très-nécessaire qu'il s'ostast de-là, & qu'il se fist porter dans Paris : ce qu'il permit fort mal-aysément; disant tousjours le bon-homme qu'il vouloit mourir dans le champ de bataille, comme il avoit tousjours desiré. A la fin, il fut tant prié, sollicité, & requis, qu'il permit d'estre porté.

Je le veux donc, dit-il, *non pour espoir que j'aye de guérison, car je suis mort; mais pour voir le Roy & la Reyne & leur dire adieu, & leur porter par mes playes & ma mort l'asseurance de la fidélité que j'ay tousjours portée à leur service:* ce qu'il leur sceut aussi-tost très-bien dire d'une grande constance, & les larmes à l'œil pourtant; & leur proféra les mesme mots, qu'il avoit chargé le Sieur de Sanfay leur porter, avec force autres qu'il dit. Leurs Majestez les ouyrent avec force larmes; & tous ceux & celles qui estoient en la chambre,

qui ne se pouvoient saouler de loüer & admirer le grand courage de ce Seigneur : & puis pressé de douleurs extresmes, il mourut en telle & incomparable gloire. Car qu'on m'aille feuilleter par toutes les Histoires du monde, on ne trouvera jamais une telle vaillance, un tel asge, & une telle mort, meslées ensemble en une seule personne.

Nous tenions à l'armée ; & ainsi estoit-il vray, que ce fut Stuard, Gentil-Homme Escossois, de fort bonne & grande Maison, qui luy avoit donné ce coup de pistolet, qui se mesloit de faire des balles trempées de telle composition, qu'il n'y avoit cuirasse à l'espreuve, ny à si bonne trempe, qu'il ne les perçast ; & les appelloit-on des Stuardes, & en faisoit présent à ses amis Huguenots.

Il n'en falloit de celles-là, pour percer celle de Monsieur le Connestable ; car il s'armoit fort à la légere, comme j'ay dit, à cause de son asge, & la foiblesse de son corps caduc.

Ce Stuard depuis fut pris à la battaille de Jarnac, tout vif, & mené à Monsieur, nostre Général. Monsieur le Marquis de Villars, qui estoit présent, aussi-tost qu'il le vit, ne se put engarder d'aller à luy : *Ah! meschant que tu es. C'est toy qui as tué meschamment Monsieur le Connestable mon frere. Tu en mourras!* Et se tournant vers Monsieur,

luy dit: *Monsieur, je vous supplie, donnez-le-moy, pour les services que je vous fis jamais, afin que je le fasse tuer devant vous tout à cette heure.* Monsieur le luy desnia; mais pressé & repressé par longues & importunes prieres par ledit Marquis, Monsieur, en se tournant la teste de l'autre costé, dit: *Et bien soit.*

Ah! Monsieur, (s'escria Stuard :) *vous estes Prince si magnanime & généreux, que vous ne voudriez souiller vos yeux, ny vostre belle ame, d'un spectacle si vilain.* Mais ayant esté mené un peu loing à l'escart de Monsieur, & non si loing qu'il ne le pust ouyr, fut desarmé, & tué de sang froid.

Ainsi l'immola le frere aux manes de son frere, en signe de piété; pensant les en rendre plus heureux & mieux en repos, comme fit Achilles, pour son confident Patroclus, le corps d'Hector, croyant que cela luy servist à quelque chose, pour le moins autant de contentement.

On disoit que ce Stuard, quelques années avant, avoit tué le Président Minard, le soir tournant du Palais à son logis, fust ou pour quelques procès qu'il luy avoit mal jugé, ou pour la Religion.

C'estoit un Gentil-Homme qui pouvoit faire de tels coups; car il estoit fort de la Religion, & très-brave & vaillant, de bonne grace & de bonne apparence, & très-déter-

miné, & qui s'eſt bien fait redouter pour tel, & meſme de Monſieur le Cardinal de Lorraine; dont fut fait un petit Paſquin :

Garde toy, Cardinal, que tu ne ſois traitté à la Minarde d'une Stuarde.

Aucuns tenoient pour lors, que cedit Stuard ne devoit point avoir eſté tué ainſi pour ce ſubjet : car quand on eſt dans une meſlée de combat furieux, on n'adviſe point qui on frappe, ou à tort ou à travers, ny ſi c'eſt un Roy, un Prince, ou un Grand; car chacun eſt là pour ſon eſcot, pour tuer, pour ſe deffendre & garantir de la mort, & acquérir de la gloire.

Mais auſſi il faut pardonner à l'amitié d'un frere à l'autre, & au ſang, qui ne peut mentir, & y commande la vengeance en quelque façon que ce ſoit. Mais tels coups ſe doivent faire à la chaude, & non de ſang froid.

Il y avoit alors à diſcourir beaucoup, dont n'y avoit faute de gens pour cela, & pour dire auſſi que luy, ayant eſté pris en guerre, devoit eſtre traitté en priſonnier de guerre, ou du tout ne le prendre jamais.

Pourtant luy & Chaſtelier paſſerent par cette meſme voye, dont le Baron d'Ingrande & Prune, deux très-braves & vaillants Gentils-hommes, s'en reſſentirent à bon eſcient pour contre-revanche; car eſtans pris de

l'autre costé, passerent de mesme, après avoir sceu le massacre des autres, selon le droit de la guerre, qui ne veut bailler licence à un ennemy plus qu'à l'autre, si on ne la veut prendre de bravade : mais aussi l'on s'en repent bien puis après. En quoy les gens de guerre y doivent bien adviser, & à la conséquence qui en sourd.

Or, pour encore retourner à ce Monsieur le grand Connestable, vous avez veu la belle mort qu'il fit, & les beaux mots qu'il prononça d'avoir trouvé ce qu'il avoit tant cherché. Car il disoit vray, & l'avoit bien fait paroistre souvent; car outre une infinité de combats & de rencontres, qu'on ne sçauroit particulariser qu'avec un long temps & une grande peine, il s'est trouvé en sa vie en sept battailles signalées, que l'Espagnol en propres mots appelle *Jornadas, o Batallas*, ausquelles il a commandé en grandes charges, & y a esté ou pris ou blessé, ou mort, qui fut en la derniere, & en toutes acquis un très-grand renom.

La premiere fut la battaille de Ravenne, où il ne commandoit encore, pour son jeune asge, mais il estoit pour son plaisir suivant l'estendard général, sous lequel bien souvent se trouve la Noblesse volontaire, qui fait aussi bien ou mieux que celle qui est en charge.

La seconde est la battaille de Marignan

contre les Suiſſes, où (il me ſemble l'avoir ouy dire, ou je me ſuis trompé,) il commandoit en qualité de Lieutenant en la Compagnie de cent Hommes d'armes du Baſtard de Savoye, frere de Madame la Régente & oncle du Roy, & depuis ſon beau-pere, une très-digne charge, pour ſon aſge, & de ce temps. Pour le moins, s'il n'y commandoit alors, bien-toſt après il y commanda; & s'il n'y commandoit, il avoit quelque autre honorable charge: ainſi l'ay-je ouy dire, mais il ne m'en ſouvient pas bien.

La troiſieſme battaille fut celle de la Bicoque, ou il eſtoit Colonel des Suiſſes, où eſtant à la teſte, & ayant une picque au poing, ainſi qu'il faut, & armé de toutes pieces, il combattit ſi vaillamment & ſi opiniaſtrement, qu'il y fut fort bleſſé, & demeura parmy les morts.

A la quatrieſme, qui eſtoit la battaille de Pavie, il eſtoit Mareſchal de France, par la mort de Monſieur le Mareſchal de Chaſtillon ſon beau-frere, où le ſoir de la Vigile eſtant allé à la guerre pour prendre langue, le lendemain au matin, oyant la rumeur de la battaille qui s'appareilloit par les canonnades qui ſe tiroient d'une part & d'autre, rebrouſſe auſſi-toſt chemin & tourne, & fait ſi grande diligence, qu'il arrive à grand-haſte, ſur le point que le grand jeu ſe commençoit, & ſe jette dans la meſ-

lée aussi-tost si avant, que, menant bravement les mains, il fut pris comme les autres.

A la battaille de Saint-Quentin, qui fut la cinquiesme, il fut aussi pris, laquelle luy fut livrée par le Prince de Piedmont & le Comte d'Egmont, après avoir fait son renvictaillemment à la barbe de l'Ennemy, & se retirant par faute d'avoir tiré & abandonné quelques cinq cents Harquebusiers à un passage où passa le Comte d'Egmont. Il avoit fait un très-bel exploit de renvictailler la Place, & une très-belle retraite; car quelquefois les grands Capitaines tiennent cette maxime, qu'il est expédient de faire perdre une petite trouppe, pour sauver toute une armée.

Pourtant, Monsieur le Connestable, pour estre surpris en sa retraite, ne perdit pas le jugement; car il en avoit bien veu d'autres; mais se campe bravement, & prend son camp de battaille par belle ordonnance, fait teste, combat fort bien, & après en avoir rendu beaucoup, enfin fut pris. On tenoit pour lors en France, qu'il se plaignoit d'aucuns qui ne l'avoient pas trop bien assisté, sur quoy gentiment rencontre pour lors une grande Dame de la Cour. *Pensez* (dit-elle) *qu'il avoit tant accoustumé, quand il se voyoit le moins du monde pressé & importuné de gens, qui l'environnoient tous-jours, de crier,*

gare,

gare, gare; retirez-vous (*a*). Comme de vray, c'estoit sa coustume de crier ainsi, fust ou qu'il en eust subjet, ou qu'il l'avoit tant accoustumé, qu'un chacun craignant qu'il ne leur en dist encore de mesme, ou possible qu'il le dist alors, qu'on se recula tant de luy, & l'osa-t-on si peu approcher & estre près de luy, qu'il fut abandonné & pris assez seul : toutesfois, l'honneur plus grand luy en resta-t-il ; car il eust bien pu se sauver.

Il fut après pour la sixiesme à la battaille de Dreux blessé & pris, comme j'ay dit.

Et depuis mourut pour sa derniere ainsi honorablement à la battaille de Saint-Denis, aussi comme j'ay dit.

Voilà les sept battailles où il s'est trouvé. En ces trois dernieres, il commanda en Connestable & en Général.

La premiere belle preuve & espérance qu'il monstra, que ce seroit un jour un grand Capitaine, ce fut en Lombardie sous Monsieur de Lautrec, qui, ayant tenu six sepmaines Cassan assiégé, & estant adverty que de l'autre costé de la Ville y venoient de grands rafraischissements de vivres, despescha Monsieur de Montmorency & l'Escuyer Bouc-

(*a*) Henri le Grand en disoit autant à la bataille d'Ivry.

card, pour battre le chemin ou l'estrade, & rencontrer les fourrageurs, & rompre les moulins, s'ils en avoient moyen.

Bouccard, à qui Monsieur de Montmorency avoit donné les Courreurs à mener, estant à sept ou huit milles du camp de Monsieur de Lautrec, rencontrant les ennemis, les chargea bravement, car il estoit brave & vaillant : mais ce fut à son desavantage ; car les ennemis l'ayant rompu, le renverserent sur les bras de Monsieur de Montmorency : lequel de loing les voyant venir à luy à vauderoute, le long du grand chemin de Milan, jetta sagement ses Harquebusiers sur les deux aisles, ainsi que le chemin est large & spacieux, puis s'ouvrit luy & ses gens, craignant que les fuyards ne les rompissent ; ce qu'infailliblement ils eussent fait sans cela, & leur donnerent ainsi espace & passage ; puis estans passez, se renferma aussi-tost, de sorte que les ennemis chassant à la file, à l'ayde des Harquebusiers, furent deffaits, & furent amenez le Lieutenant, l'Enseigne, & le Guydon, avec bon nombre de Gendarmes de Dom Raymond de Cardonne, demeuré à Naples Vice-Roy, celuy qui fut deffait à Ravenne.

Ce fut-là un beau trait pour un jeune Capitaine, & qui commença-là à monstrer qu'il seroit un jour grand & vieux Capitaine, que depuis nous avons veu, dont il ne se faut

pas estonner si ce grand Empereur Charles-Quint le tint pour tel.

J'ay ouy dire que, lorsqu'il sceut la prise de Mets, Toul, & Verdun, mais principalement de Mets, il le loüa & admira estrangement, qu'une telle Ville Impériale, si grande & si peuplée, fust surprise sans coup frapper, & d'une telle ruse & astuce de guerre, laquelle est escrite sans que je la raconte.

Aussi l'appelloit-on dès-lors le vieil, sage & fin Nestor des François, comme l'autre dans Homere l'estoit des Grecs: mais il y avoit beaucoup de différence de l'un à l'autre, s'il faut croire qu'il y en ait eu un; car celuy des Grecs estoit un vieux penard, qui ne bougeoit de sa tente, de son pavillon, ou de sa cuisine, assis comme une statue immobile, & donnoit ainsi ses advis & conseils, à la mode d'un morveux Président.

Mais nostre Nestor François donnoit les siens de guerre, le cul sur la selle, ou à pied, armé de toutes pieces avec l'espée au poing, menant les mains, & prévoyoit aux hazards de la guerre à l'œil, & non à l'ouy-dire.

Pour les affaires d'Estat, il ne faut pas douter qu'il n'y fust entendu plus qu'homme de la Chrestienté; car il les avoit traitées & pratiquées sous le Roy François près de trente ans, en ayant eu la pluspart de

ce temps la charge, que bien souvent les luy remettoit.

Puis du regne du Roy Henry, qui les luy avoit données toutes en main, encore que Monsieur de Guise & le Cardinal son frere le soulageassent un peu : mais pourtant, il vouloit tout sçavoir & embrasser, & se trouvoit ordinairement Président aux Conseils & aux affaires du Roy, s'il n'estoit empesché, ou de maladie, ou de quelque plus grande affaire, qui l'en destournoit; car de ses plaisirs, il s'en retiroit plus que son naturel ne portoit; car il aymoit fort la chasse, & notamment celle des oyseaux.

Tous les Secretaires des Commandements ne failloient à luy rendre conte (1) tous les jours de leurs charges, dont il y en avoit alors de très-grands personnages, comme Messieurs de l'Aubespine, de Bourdin, & du Thier, autrement Beauregard, & Marchaumont, sans conter (2) le sien Dardois, Basque, & bien habile, & qui gouvernoit son maistre, dont de long-temps ne s'en est veu de pareils.

Bien souvent il les faisoit escrire sous luy, & s'est trouvé souvent qu'il dictoit tout en un coup à trois; & si luy mesme, le bon-hom-

---

(1) Compte.
(2) Compter.

me, escrivoit de sa main, qui estoit un grand & heureux jugement, & une solide mémoire.

Il entendoit très-bien les Finances, & les a bien fait gouverner de son temps, les grands fraix qu'il a fallu faire au Roy en toutes ces guerres & autres occasions, avec peu de charge du peuple d'alors, qui n'estoit pour eux que douceur, au-lieu que depuis ç'a esté poison, (les peuples en font foy :) & si luy faut-il donner cette gloire, que, pour le grand gouvernement qu'il a eu, & la grande authorité qu'il a tenue par-dessus tout, il ne s'est pas tant enrichy comme on diroit bien, comme beaucoup qui sont venus après, qu'on a veus si gorgés, qu'ils ont l'ame (comme je croys) bien chargée, pour les grandes foules qu'ils ont fait pastir au pauvre peuple. Car si Monsieur le Connestable mourut riche, certainement il ne faut pas nier qu'il n'ait eu des Roys ses maistres des dons & bienfaits; mais aussi les a-t-il bien méritez & gagnez à bonne sueur de son corps, & pour les bons services qu'il leur a faits, & rapporté beaucoup de bien à eux & à la France: quand ce ne seroit que cette Ville de Mets, qui luy est de telle importance, que si Messieurs les Princes d'Allemagne avoient une mine d'or du Perou, comme un Roy d'Espagne, ils en donneroient très-bien des millions d'or à grandes quantitez; & si elle es-

toit à vendre, mesme le Roy d'Espagne les y employeroit très-bien, encore qu'elle ne luy soit de si grande importance qu'aux Allemands; toutesfois elle luy accommoderoit très-bien ses affaires de par de-là : & le gain de cette Ville, il ne le faut pas attribuer à d'autres qu'à feu Monsieur le Connestable, & à luy seul; car s'il ne l'eust prise par la sagesse & finesse, il ne l'auroit prise jamais, & elle n'eust esté jamais à la France, pour la moindre résistance qu'eussent fait ceux de dedans. Et voilà l'obligation qu'on luy en a, sans une infinité d'autres.

Il n'y a personne qui ne sçache que, sans sa belle conduite au camp d'Avignon, l'Empereur frisoit la Provence. Si nous n'eussions rendu le Piedmont pour acheter la paix, il fust esté encore à nous; & la premiere conqueste en estoit deue à Monsieur le Connestable, au forcement du pas de Suse, qui emporta tout.

Tant d'autres belles conquestes, & biens, & victoires, a fait ce bon vieillard sous ses Roys & Maistres, qu'elles sont assez manifestes, sans que je les die : & qui les veut mieux sçavoir, les trouvera peintes & bien représentées en une galerie de son hostel de Montmorency à Paris.

Je dis donc & conclus, que si les Roys luy ont fait des dons & bienfaits, qu'il les a très-bien gagnés, ny plus ny moins qu'un Ser-

viteur domestique, quand il a très-bien servy son maistre, qu'il est récompensé de luy par quelque don gratuit, outre ses gages ordinaires. Et voilà comme il faut, & est bien raison, que tels Favoris des Roys soient gratifiés & récompensez en toutes choses; car la semence est très-bien employée à la terre, lors qu'il en vient de bonne moisson, & de bon grain; non pas ceux qui ne sçauroient se vanter d'avoir servi leurs Roys d'aucun service d'importance, non pas seulement luy avoir gagné, ny en la France, ny hors, un poulce de terre, & en ont emporté de si grandes substances, que de maigres qu'on les avoit veus auparavant, ils en sont devenus si gros, gras & replets, qu'ils ne sçauroient que faire des biens, pour n'estre capables à les despendre aux grandes charges desquelles ils estoient indignes, ainsi que nous en avons veu d'aucuns des regnes des Roys Charles IX & Henry III derniers.

Monsieur le Connestable ne fut pas aussi tant enrichy des Roys ses maistres, qu'il n'eust de soy beaucoup de biens aussi par la succession de Monsieur de Montmorency son pere, qui de soy estoit grand & advancé du regne du Roy Charles VIII & Louys XII, & des siens, comme il paroist par les belles & remarquables maisons qui luy escheurent, comme Montmorency, Escouan, Chantilly, l'Isle-Adam, & force autres, outre qu'au-

cuns luy ont fait de leur plein gré des donations, & se sont donnez à luy, se despouillans de leurs biens, pour avoir des grades & honneurs, ainsi que Monsieur de Chasteaubriant, qui luy donna sa belle maison de Chasteaubriant, pour avoir l'ordre, & autres. Puisque cela ne coustoit gueres aux Roys, ils pouvoient bien là estendre leurs libéralitez. Ainsi ce Seigneur s'est aggrandy peu-à-peu, & non aux despens du peuple, tout-à-coup, en l'affamant fort, mais en travaillant à mériter ce qu'il a eu.

Sur-quoy il me souvient luy avoir ouy dire une fois, que le premier coup qu'il passa les monts pour apprendre la guerre, Monsieur de Montmorency son pere ne luy donna jamais que cinq cents francs pour ce coup, avec de bonnes armes & de bons chevaux; afin qu'il patist, & n'eust tous ses ayses en enfant de bonne maison, & apprist à conduire bien son fait, & avoir de l'industrie à faire de nécessité vertu : & le disoit à propos des enfants de bonne maison, que les peres & meres gastent, quand ils les envoyent en quelque voyage, qu'ils mettent tout leur soucy à leur donner un grand esquipage, & toutes leurs commoditez, que rien n'y manque : & ne sçavent après que c'est du monde, & comment il faut vivre : *car nul ne le peut jamais bien sçavoir*, (disoit-il) *qui ne sçait pastir.*

Cette leçon de ce grand Capitaine estoit bonne pour beaucoup de jeunesse, que nous avons veu, & voyons encore, laquelle ne voudroit pas partir de sa maison, si elle n'avoit toutes ses commoditez & appareils ; de sorte qu'elle ayme mieux demeurer en sa maison, & les attendre, & temporiser à les amasser, que d'en partir ; & cependant, perdre quelque belle occasion d'une belle faction, qui ne se peut pas recouvrer ; & il vaudroit mieux, disoit Monsieur le Connestable, aller avec une harquebuse, ou une picque à la main, que manquer à son devoir, ny que d'estre ainsi considératif & appréhensif de ses commoditez ; comme j'ay veu plusieurs jeunes gens, & de bonne maison, qui n'ont eu ces considérations, mais se sont faits simples soldats, & rendus tels pour voir le monde.

Ce grand Capitaine avoit de grandes raisons, & de beaux propos, quand il vouloit quelquefois s'y mettre, comme il faisoit, & le sçavoit faire, & très-bien discourir, fust à sa table ou après, & disoit tousjours quelque bon mot joyeux, & aymoit à rire ; & se plaisoit aussi-bien qu'un autre aux fols qui donnoient du plaisir, jusques au petit fol Thoboy, qu'il aymoit naturellement, & le plus souvent le menoit disner avec luy, & le faisoit manger sur une chaire & escabelle devant & près de luy, & le traittoit com-

me un petit Roy ; & si les Pages & Laquais luy faisoient le moindre desplaisir du monde, il crioit plus, & bien souvent les faisoit fouëtter : & ce petit fol estoit bien si natre quelquefois, qu'il se plaignoit sans raison, afin de faire foüetter les galands, dont après il rioit son saoul ; car il se peut dire, que jamais il ne fut veu un si joly petit fol, ny si agréable, & plaisant. Il avoit esté premièrement à feu Monsieur d'Orléans, qui le demanda à sa mere en Picardie près de Coussy, laquelle le luy octroya mal aysément, d'autant, disoit elle, qu'elle l'avoit voué à l'Eglise, & le vouloit faire Prestre, pour prier Dieu pour deux de ses freres qui estoient fols. L'un s'appelloit Gazau ; & l'autre, dont je ne me souviens pas du nom, fut à Monsieur le Cardinal de Ferrare : & s'il vous plaist, voyez l'innocence de cette pauvre mere ; car le petit Thony estoit plus fol que les autres.

Au commencement, il estoit un petit idiot, niais & fat ; mais il fut si bien appris, passé, repassé, dressé, alambiqué, raffiné, & quintessentié, par les natretez, postiqueries, champisteries (a), galanteries & friponneries

(a) *Natretez* : tours de vilain. Le *Roman de la Rose* dit :

Dieu hayt avers & vilains natres,
Et les tient tous pour idolâtres.

de la Cour, & instructions de ses Gouverneurs la Farce & Guy, qui s'est fait appeller le premier fol de nom. Et n'en desplaise à Triboulet, & à Sibilot, il a esté tel, que Monsieur de Ronsard, par le commandement du Roy, daigna bien employer sa plume pour faire son épitaphe, comme du plus sage personnage de France.

Après Monsieur d'Orléans mort, ledit Thony vint au service du Roy Henry, qui l'ayma extresmement : & Monsieur le Connestable l'aymoit pour l'amour que le Roy l'aymoit, & aussi qu'il donnoit tous les plaisirs du monde, & aymoit Monsieur le Connestable, & l'appelloit son pere, mais non pas tousjours; car mondit Sieur le Connestable disoit, que tout fol & fat qu'il estoit, il s'accommodoit selon les saisons & le temps aux corruptions de la Cour, ainsi qu'un autre plus habile.

Quand il voyoit quelqu'un en faveur à la Cour, il le recherchoit & en faisoit cas; quand il estoit en défaveur, il le quittoit aussi-tost & tout à plat; & disoit Mon-

---

Postiqueries : Tours de Page ou de Laquais. *Poste* & *Laquais* sont synonymes.

Champisteries, ou plutôt *Champisseries* : tours & pratiques de fils de Putain. *Champi*, c'est comme qui diroit, *né dans les champs*, à la maniere d'un *champignon*, & à l'aventure.

sieur le Connestable l'avoir expérimenté en luy-mesme, lors qu'il fut disgracié après la mort du Roy Henry, & que c'estoit le plus fin fol courtisan qu'il vit jamais. Le bon-homme disoit cela en riant, & autant pour en passer son temps. Bref, ce Seigneur estoit en tout universel, tant en choses sérieuses que joyeuses.

On me pourra reprendre d'avoir fait cette digression de Thony, pour avoir parlé de luy. Mais quoy? Il faut parler aussi-bien des fols que des sages. Et quel mal, puis que ce grand personnage se plaisoit d'en parler, de le voir, & d'en rire?

Que reste-t-il encore à dire de ce grand Capitaine? Il estoit homme de bien & de conscience. Il estoit grand Justicier, & avoit connoissance de la Justice autant que Président de France, & en eust fait à tous leçon; car il la sçavoit très-bien faire faire & distribuer.

Il estoit fort politique, & pour la paix, & pour la guerre, & hayssoit fort les voleurs & paillards (1), & les faisoit bien punir, & brancher. Qu'eust-il fait aujourd'huy parmy nos gens de guerre? Son Prévost de la Connestablie eust esté employé par luy tous les jours à faire force penderies, & croys que

(1) Pillards.

bien souvent les cordes luy eussent failly, s'il se fust voulu acquitter de son estat, comme j'ay veu d'autresfois; autrement il l'eust fait punir luy mesme, ou l'eust cassé. Aussi il faisoit bien payer ses gens de guerre.

Il fit de fort belles Ordonnances pour la guerre, & mesme pour la Gendarmerie. Nous en voyons encore aujourd'huy en lumiere, & les pratiquions très-bien avant les desordres de ces guerres dernieres de la Ligue.

Il en fit une deux ans avant que de mourir, qui estoit très-belle, mais peu pratiquée, qui estoit, que luy disant que la pluspart des Commissaires & Controlleurs des guerres estoient grands larrons, & qu'ils faisoient passer les monstres ainsi qu'on vouloit pour de l'argent, & après le Roy ayant affaires des Compagnies, les trouvoit si petites, mal ornées, & pietres, & mal composées, que le Roy n'en pouvoit pas tirer pour un double de service ny de combat; & pour ce, Monsieur le Connestable avoit ordonné qu'aux Provinces & Pays où se feroient les monstres, seroient choisis du Roy, par Lettres-patentes, un ou deux Gentils-Hommes des principaux de la Province ou du Pays, qui eussent bien pratiqué les guerres, & eux-mesmes assistoient aux monstres, les faisoient faire devant eux, & servoient de Commissaires eux-mesmes, &

controlloient à ce qu'ils voyoient à redire, & puis en envoyoient le rapport au Roy & à Monsieur le Connestable, si bien que lesdites monstres estant ainsi reglées & point passées par compere ny par commere, (comme on dit) les Compagnies se rendoient belles, & complettes, & dignes de faire service au Roy. Cela se pratiqua une fois ou deux, & puis plus. Cette Ordonnance estoit bonne, si elle eust esté continuée.

Il en vouloit bien faire d'autres, & un bon Reglement pour tout; mais il mourut trop tost. Il ne se faut esbahir, veu tant de belles qualitez qu'il avoit, si le Roy Henry l'aymoit uniquement, comme il faisoit.

Aussi-tost que le Roy son pere fut mort, il l'envoya querir pour se servir de luy; car auparavant, qu'il n'estoit que Dauphin, il l'aymoit bien fort. Aussi Monsieur le Connestable le cherissoit fort, dont le Roy en eut jalousie; & cela luy ayda bien à estre renvoyé de la Cour.

On dit que le Roy, estant au lict de la mort, pria son fils de ne le point faire revenir & ne s'en servir: & ne faut douter que le fils ne luy eust obéy très-volontiers, si ce fust esté un homme de peu, duquel il n'eust pu tirer grand service; mais estant un si parfait Capitaine, le Roy estoit pardonnable s'il le reprit: aussi s'en trouva-t-il très bien, & a très-bien servy son maistre.

Ceux de la Ville d'Arras en Artois ont esté de grands causeurs de tout temps, & les appelloit-on Hauguineurs, & font des rencontres qu'on appelle des *Rebus d'Arras*. Monsieur le Connestable estant donc retourné à la Cour, ils représenterent un asne, qui avoit un mors de bride tout à contre rebours, & l'un disoit : *Et qui a mis mon mors ainsi?* L'autre, qui venoit après, & qui touchoit l'asne, respondoit : *Hary*, *Hary*, (*a*). Voilà la plus sotte & fade plaisanterie & rencontre dont on ouyt jamais parler, qui cousta bon pourtant quelque temps après, pour les beaux feux qui s'y firent à l'entour.

Le Roy l'appelloit tousjours son compere, parce qu'il avoit baptisé de son nom Monsieur le Connestable qui est aujourd'huy, que le Roy d'anuit appella ainsi. Voilà comme on veut imiter les Grands autant en choses petites comme grandes.

Pour faire fin, ce Connestable a esté si grand, & a eu telle renommée, que non-seu-

(*a*) Pendant le siege de Meaux par le Roi d'Angleterre Henri V, en 1422, les assiégés avoient insulté à ce Prince par une plaisanterie, toute pareille, en promenant sur les murailles de la Ville un âne couronné, que ceux qui le menoient, appelloient par dérision, *Roi d'Angleterre*. Voyez *l'Hist. M. S. de Charles VI*, *par M. de Travesy*, pag. 764.

lement l'Empereur, tous les Roys, Princes, & Républiques de la Chrestienté, l'ont tant estimé, que jamais ils n'ont envoyé Ambassade vers le Roy, qu'il n'eust charge de visiter Monsieur le Connestable de leur part. Aussi les sçavoit-il honorablement recueillir, & il y avoit bonne grace. Et jamais aussi n'escrivoient au Roy, qu'il n'y eust des Lettres pour Monsieur le Connestable. Je ne dis seulement des grands Princes Chrestiens, mais des Infideles, comme le grand-Seigneur Sultan Solyman, la superbité du monde, qui daignoit bien le rechercher, luy escrire souvent, voir luy envoyer aussi souvent des présents, comme des chevaux Turcs, des chiens, & sur-tout des oyseaux, & principalement des faucons Tunissiens, & Gerfaux & Sacres; car l'un & l'autre se délectoient fort en la volerie, comme j'ay ouy dire à Monsieur le Baron de la Garde, que le Grand-Seigneur s'alloit tenir quelques mois de l'an à Andrinople pour ce plaisir, y estant le lieu très-propre.

Barberousse, Roy d'Alger, le recherchoit fort aussi, jusques à Dragut, & autres Corsaires, qui le craignoient, & luy envoyoient de Barbarie tousjours quelques gentillesses, & sur-tout de ces oyseaux, comme j'ay veu souvent en arriver : car ils le craignoient, pour estre un grand Capitaine & dangereux, quand on failloit & quand on s'extravaguoit, & qu'on

ne charioit droit, & mesme s'ils se fussent osez d'escumer les costes de la France.

Ils s'en vouloit bien servir, & les vouloit aymer pour le service de son Roy, mais non pas pour piller les rivages de la mer : car de son naturel, il ne les aymoit pas, pour estre si inhumains aux Chrestiens ; car il estoit vray Chrestien, & aymoit son frere Chrestien.

La Reyne-Mere le regretta fort, & le pleura fort ; elle l'aymoit.

Jamais il ne soupoit les vendredis, & jeusnoit ; & quand il estoit à la Cour, il ne failloit tous les soirs de venir voir souper la Reyne, laquelle aussi-tost luy faisoit donner une chaire ; & la Reyne, faisant tresve de parler à d'autres, l'entretenoit, soit haut ou bas, & les faisoit tous deux beau voir s'entretenir & oüyr parler ; & bien souvent disoient le mot pour rire, comme ils le sçavoient dire tous deux bien à-propos, & rioient, & toute la Compagnie qui estoit présente. Or il faut faire une fin.

Ce Seigneur eut une belle lignée de Madame la Connestable sa femme, qui estoit de son temps l'une des sages & vertueuses Dames qu'on eust sceu voir jamais. Quelque temps qu'il a couru de nouvelles façons de s'habiller à la Cour, elle n'a changé la sienne de la vieille Françoise, qui estoit avec sa robbe à longues manches, qui monstroit sa grâce fort magistrale, & paroissoit qu'elle

estoit fille de bonne Maison, & fille de Messire René, Bastard de Savoye, Grand-Maistre de France, frere de Madame la Régente, & oncle de nostre Roy; & par conséquent, il fut un Chevalier d'honneur & de valeur; & qui fut fort bon serviteur de la Couronne de France.

Ce fut un grand heur & honneur à Monsieur le Connestable, d'espouser cette Dame, si proche parente de Madame la Régente & du Roy. Aussi ay-je trouvé une lettre dans nostre Thrésor, de Monsieur de Montmorency le pere, qui escrivoit à Monsieur le Seneschal de Poictou, Messire André de Vivonne, mon grand-pere, qui estoit lors à Blois près de Messieurs, desquels il estoit l'un des Gouverneurs, & luy mande ainsi :

MONSIEUR MON COMPAGNON,

Je vous ay bien voulu advertir comment hier furent faites en cette Ville les nopces de mon fils de Montmorency avec la fille de Monsieur le Grand-Maistre, comme vous savez qu'elles avoient esté accordées. Le tout s'est passé en magnificence, & principalement avec un grand honneur & contentement pour moy, & mon fils. Le Roy m'a dit par deux fois, qu'il se repentoit de ne vous avoir fait envoyer querir pour vous trouver aux nopces, afin de vous y

faire danser, vous & moy, avec nos blanches barbes, & ayder à mener le bal. Je croys que vous serez bien-ayse de la bonne fortune de mon fils, comme je la desirerois pareille à vos enfants.

Et puis conclud la lettre à la coustume par recommandation; & signée,

Vostre meilleur & plus fidele Compagnon à vous servir,

MONTMORENCY.

De cet heureux mariage sont sortis Messieurs de Montmorency, d'Amville, de Mérù, de Montberon, & de Toré : & cinq filles, dont quatre furent mariées à quatre Gentils-Hommes & Seigneurs, des plus grands & riches de la Guyenne, au moins qui y avoient la plus grande part de leurs biens, comme ceux de la Trimouille, de Turenne, de Vantadour, & de Candale; & la cinquiesme mariée en plus grande Maison, qui estoit celle de Dieu, qui fut Madame de Montmorency, Religieuse à Saint-Pierre de Reims, & depuis Abbesse, & la plus belle de toutes à mon gré, sans que je veuille faire tort aux autres.

ARTICLE I.

Mr. le Mareschal DE MONTMORENCY.

MONSIEUR DE MONTMORENCY, le fils aisné, a esté un brave & vaillant Seigneur. Il le monstra dans Theroüanne, où il s'alla jetter de son bon gré pour y attendre le siege, & y mena une belle jeunesse Françoise, là-où à toutes occasions il se présenta bravement aux combats & aux assauts; si-bien qu'après la mort de Monsieur d'Esse, Lieutenant-Général du Roy, il fut esleu par le consentement de tous à tenir sa place, parce qu'ils l'en connoissoient digne: & pour ce, ne s'en repentirent pas; car il s'acquitta très-dignement & vaillamment de sa charge, & tint encore dix ou douze jours; après quoy il fallut enfin se rendre, & céder à la force, comme j'en parle ailleurs. Force Gentils-Hommes furent faits prisonniers de guerre, entre lesquels Monsieur de Montmorency fut le principal, qui tomba, comme de droit, entre les mains de Monsieur le Prince de Piedmont, Lieutenant de l'Empereur, qui le traitta fort bien, à cause qu'il avoit cet honneur de luy appartenir, à cause de la bastardise: mais pourtant, luy fit te-

nir longuement prison; en laquelle il ne perdit temps; car (à quelque chose malheur est bon) ne sçachant que faire, & par faute d'autre passe-temps & occupation, il se mit à estudier, & lire les Livres, qu'auparavant, ainsi que je luy ay ouy dire, il avoit bien fort desdaigné, (à la mode des Seigneurs & Nobles du temps passé:) & se pleut tant cette fois-là à la lecture, qu'il n'avoit autre affection que celle-là, si-bien qu'il y fit fort son profit; car outre qu'il eust de soy l'esprit & l'entendement très-bon & très-solide, il le façonna encore mieux par cette lecture, dont toute sa vie il s'en est ressenty, & l'a-t-on tenu pour une aussi bonne teste que Seigneur de France.

Au retour de cette prison, il fut esperduement amoureux de Mademoiselle de Pienne, l'une des Filles de la Reyne, aussi belle, aussi accomplie, qu'il y en eut en France, & d'aussi bonne Maison: & ainsi que Monsieur le Connestable luy avoit moyenné & pourchassé le mariage entre luy & Madame la Duchesse de Castres, veufve du Duc de Castres, qui mourut à Hesdin dans la mine, & fille naturelle du Roy Henry, mais pourtant légitimée, & comme le pere le luy annonça, & le jour des nopces, Monsieur de Montmorency luy fit response, qu'il ne pouvoit entendre à cela, d'autant qu'il avoit promis à Mademoiselle de Pienne.

Qui fut estonné, ce fut le bon-homme, qui eut plus de recours à ses larmes, & à une grande tristesse de cœur, qu'à une aspre colere contre le fils; non toutesfois sans une remonstrance bonne & juste : & ainsi qu'il vit le fils persister en son opinion & en son dire, il s'advisa de luy faire changer d'air, & de l'envoyer en Italie, pour voir si en changeant de région & d'air, il changeroit de volonté & d'opinion, trouvant faux le dire d'Horace :

Cœlum non animam mutant qui trans mare currunt.

C'est-à-dire :

Ceux qui vont outre mer, & par de-là, muent d'air, mais non pas d'ame & de volonté.

Estant à Rome, l'occasion se présenta du siege d'Hostie, qui importoit pour le service du Pape & du Roy son maistre, là où il alla, & y acquit beaucoup d'honneur à la prise; & après s'en retournant en France, où, par oubly de ses amours, il espousa Madame la Duchesse de Castres, au grand contentement de son pere, qui fut cause sur ce subjet, que le Roy fit l'Edit que l'on observe encore contre les enfants qui promettent mariage sans le consentement des peres & meres. Monsieur de Montmorency consentit bien à ce mariage, pour obéyr au pe-

re; car il l'honoroit fort, autant que pour un si bon & haut party.

Et en plusieurs autres bons endroits il s'est trouvé, où il a tousjours bien fait paroistre sa valeur, comme au voyage d'Allemagne, & au siege de Mets, à la prise de Calais, & en une infinité d'autres endroits: & sur-tout à la battaille de Saint-Denis, à qui on donne la réputation d'avoir tenu ferme & rasseuré les Suisses, qui bransloient aucunement, & arresté aucuns fuyards; & puis après chargea si à propos, qu'il fut un des principaux autheurs & exécuteurs du gain de la battaille, mettant à vauderoute aucuns des plus asseurez de Monsieur le Prince de Condé. Ce qui apporta une grande espouvante à si peu d'Infanterie que Monsieur le Prince avoit, & qui le (1) battoit en retraite, un peu en désordre pourtant: laquelle, pour n'avoir pu suivre Monsieur le Prince & Monsieur l'Admiral, marchoit tousjours entretenant l'escarmouche avec nos gens de pied Catholiques: car nostre Infanterie ne s'esprouva pas trop en cette battaille, ny ne vint aux mains autrement que de cette façon. Car Monsieur d'Andelot avoit mené la plus grande part de leur Infanterie pour l'entreprise de Pontoise; & en avoit-là fort peu

(1) se

Monsieur le Prince, mais très-bien menée par le Capitaine Valefreniere, gentil soldat & bon Capitaine, nourry & fait autant parmy les Bandes Espagnoles que les Françoises. J'en parle ailleurs.

Or, outre que Monsieur de Montmorency fut valeureux, il estoit sage & advisé Capitaine, & fort politique : & pour ce, le Roy, quand il s'en alla faire le tour de son Royaume, il le laissa Gouverneur de l'Isle de France & de Paris. Et là il monstra bien sa sagesse & bonne conduite : car ayant trouvé ce peuple de Paris, qui de frais ne sortoit que de la guerre civile, encore grand ennemy des Huguenots, mutin, séditieux, croullant, & bouillant tout de mutination & d'envie d'espandre tousjours du sang, qui ne pouvoit encore bien remettre son poulx encore fort agité; toutesfois, il le mena, ores par douceur, ores par temporisement, & ores par rigueur, ores par justice, si-bien & si beau, qu'il le remit en la premiere forme d'obéyssance & d'observance des Edits du Roy. Il le rendit souple, maniable, comme un grand (1) chevrotin de Vendosme, dont le Roy en eut un très-grand contentement.

Et ne fut le service si petit, que tout le Royaume

(1) Gand.

Royaume ; ne s'en ressentist ; car plusieurs Villes jettoient l'œil sur l'exemple de Paris ; qu'il contint ainsi par tel devoir & crainte, qu'à leurs nez, & dans les rues, il fit cette bravade à Monsieur le Cardinal de Loraine, qui vouloit entrer en armes, nonobstant sa deffense, & le chargea tellement devant eux, qui auparavant cryoient tant : *Vive Guise*, & qui honoroient tous ce nom, que quiconque eust touché le moindre de leurs valets, ils se mettoient tous en armes, & faisoient une sédition & massacre sans aucune considération : & là se faisoit tel affront au chef de la Maison, (Monsieur son fils jeune enfant encore) au diable l'un des habitants qui osa grouiller, remuer, ny sonner le moindre mot du monde ; qui fut un grand heur pour luy : mais plus grand fut le respect qu'on luy porta, & la crainte qu'on eut de luy. Ainsi à cet exemple se doivent faire plusieurs Gouverneurs de nos Villes & Provinces.

J'estois à la Cour à Arles en Provence, venant d'Espagne, lors que ces nouvelles arriverent. Le Roy, la Reyne, & Monsieur le Connestable, en furent esmeus & attristez : mais après avoir ouy les raisons d'une & d'autre partie, l'on advisa d'appaiser les choses tellement quellement.

On en parloit diversement, selon les raisons & passions des deux partis, & par la bouche des parties.

Ceux de Monsieur le Cardinal disoient, qu'il y avoit long-temps que le Roy François II luy avoit donné ses Gardes, & permission & toute franchise de les tenir & mener près de soy, à la Cour, & par-tout, dès la sédition d'Amboise, que je vis l'affaire d'esser (*a*), & en fit son Gentil Homme servant, la Chausse, Capitaine. Le Roy Charles luy confirma ladite permission, & l'ay veue longtemps la pratiquer à la Cour, mais non pourtant qu'elle marchast en armes quand le Roy marchoit, comme du temps du Roy François; car il avoit lors tout crédit; ny aussi qu'ils portassent armes dans le logis du Roy, mais l'espée seulement.

Ceux de Monsieur le Mareschal disoient, qu'il estoit bien vray tout cela : mais si le Roy le vouloit ainsi, & l'enduroit, & l'en dispensoit, que ce n'estoit à luy à l'en dispenser; car ce que le Souverain fait, le subjet ne le peut faire : que si le Roy peut dispenser la loy de laquelle il est l'autheur, il ne s'ensuit pas pourtant que le Gouverneur ou Magistrat le puisse faire, estant une regle infaillible qu'il appartient seulement à celuy qui ordonne les loix, de les casser, ou d'en donner privilege; & celuy qui luy-mesme est sous l'authorité de la loy, encore qu'il

(a) *Lisez* la faire dresser.

en soit ministre, il ne peut rien ordonner ou permettre au contraire de ce qu'elle demande. Car il faut noter que le Roy avoit deffendu toutes armes à feu, & en avoit fait un Edit, que j'ay veu observer fort estroitement & rigoureusement contre ceux qui alloient à l'encontre; & lors que nous tournasmes de Malthe, il nous falloit cacher & rompre tous les fusts de nos belles harquebuses que nous y avions porté, & les empaqueter qu'on ne les vist point.

Ceux de Monsieur le Cardinal disoient, que Monsieur le Mareschal les chargea sans dire gare, ny sans premiérement l'avoir adverty, qu'il ne vinst à Paris en armes, & qu'il ne luy souffriroit, veu l'Edit du Roy, qu'il vouloit faire observer en son Gouvernement, duquel il estoit responsable.

Ceux de Monsieur le Mareschal disoient, qu'il ne faut point d'advertissement à ceux qui doivent obéyr au Roy & à ses Loix; car la publication des Loix est assez suffisante pour advertir un chacun à son devoir, encore que Monsieur le Mareschal l'eust assez cryé haut souvent, que s'il se mesloit d'entrer en son Gouvernement armé, qu'il le chargeroit, & mesme qu'il en avoit adverty le Roy à Châlons, à Bar, à Mascon, & à Lyon, que s'il entroit ainsi avec ses Gardes en armes en son Gouvernement, qu'il les essayeroit aussi-tost de desarmer. A quoy le

Roy ne fit aucune response, monstrant assez par son silence, qu'il se contentoit.

Aussi sçavoit-on les menées que faisoit ledit Seigneur Cardinal avec Monsieur le Prince de Condé, pour le retirer de la Religion, & faire quelque party nouveau à part, en luy voulant donner en mariage (*a*) sa niepce, Mademoiselle de Guise, luy venant de frais à estre veuf, ou bien la Reyne d'Escosse son autre niepce, à laquelle le Prince tendoit fort l'oreille : ce qui eust esté un grand coup & honneur pour cette très-honorable Reyne, pour la délivrer des maux, miseres, tourments & martyres qu'elle endura puis après. Et de fait disoit-on, que cela se fust fait, si l'entreprise eust esté à vive force poursuivie ; mais elle ne se débattit que d'une aisle, ou bien que le destin ne le voulut pas, ou que les Ministres en détournerent le Prince, & furent vainqueurs sur le Cardinal, ou du tout, qu'il aymast mieux la beauté prochaine & sa voisine de Mademoiselle de Longueville, l'une des belles Princesses de son temps, que d'at-

(*a*) *M. de Larrey* dit la même chose ; & j'ignore où il peut avoir pris cela, si ce n'est ici : car c'est au Roi de Navarre, aîné du Prince de Condé, que les Mémoires du temps disent que fut proposé le mariage avec la Reine d'Ecosse.

tendre si long-temps l'autre plus esloignée.

Voilà ce qu'on en disoit pour lors à la Cour. Toutesfois, sur ces pourparlers de la Reyne d'Escosse, l'on en crut, ou en apprehenda-t-on quelque chose; & mondit Sieur le Mareschal de son costé en estoit en allarme & en jalousie de son Gouvernement; disant connoistre assez Monsieur le Cardinal pour un grand brouillon, ainsi qu'aucuns de ses compagnons disoient : & mesme Monsieur le Cardinal Vitelly, que j'ay veu autrefois bon François, & Pensionnaire du Roy Henry second, luy reprocha à Rome, qu'il brouilleroit & descouseroit plus de besoigne, que tous les Cardinaux du Saint Siege ne sçauroient coudre.

Voilà ce qui donnoit à Monsieur le Mareschal fort à songer en soy, & espier son Gouvernement, & sur-tout la Ville de Paris, qui estoit pour lors fort Guisarde, & plusieurs Villes estoient au guet & en sentinelle, je dis les brouillonnes & séditieuses alors, pour voir de loing quel remuement feroit le Cardinal à sa venuë à Paris : si-bien qu'elles demeurerent fort estonnées, & en frayeur, quand elles sçeurent ce qui arriva puis après.

Ceux de Monsieur le Cardinal disoient, que, pour éviter ce grand affront qu'il receut dans Paris, il luy devoit faire fermer les portes, ce qui ne luy eust esté un si grand que l'autre, & en fust esté quitte, trouvant visa-

ge de bois, de s'en retourner en-arriere.

Ceux de Monsieur le Maréschal disoient, que de fermer les portes à un désobéyssant, c'estoit l'office d'un Gouverneur coüard, qui n'a puissance, ny conduite, ny courage de tel trait, pour faire céder la désobéyssance des rebelles à l'authorité de la Loy : mais les Gouverneurs sages, vaillants & vertueux, qui entendent, & où, & quand, & en quelle occasion il faut légitimement user de l'authorité contre les infracteurs de la Loy, les menent & assubjettissent au lieu où ils vantent avoir plus de puissance, pour à jamais faire perdre leur crédit, comme il fit en pleine rue de Saint-Denis.

Davantage, si la porte luy eust esté fermée, Monsieur le Cardinal, au-lieu de se plaindre de la honte, il estoit bien assez présomptueux pour se vanter : *Ah! qu'il a eu belle peur que j'entrasse dans sa Ville, & que je luy fisse contrecarre à son aüthorité qu'il y a, comme certes je l'eusse fait; & si j'y fusse entré, je luy eusse bien osté son crédit, & luy eusse bien taillé de la besoigne! Mais il n'avoit garde, le galand, de m'y laisser entrer. Une autre fois j'y entreray bien sans luy. Je la luy garde bonne.* Et tant d'autres vanteries qu'il eust pu alléguer là-dessus. Voilà pourquoy Monsieur le Mareschal fit très-bien d'user de la façon qu'il usa.

Le Seigneur de Ruffet, Gouverneur d'An-

goulesme, ferma la porte à Monsieur de Montpensier, qui alloit pour la mettre entre les mains de Monsieur, ou un autre pour luy, & en prendre la possession; parce que, par accord fait, le Roy la luy avoit donnée. Ledit Seigneur de Montpensier demeura à la porte, qu'il trouva fermée, & luy fit-on parler par-dessus la muraille, que Monsieur de Ruffet n'y estoit point, lequel pourtant faisoit parler le Truchement : & il fut contraint s'en retourner à Poictiers, d'où il estoit venu, trouver la Reyne, à laquelle il conta tout, & sembla d'en estre aucunement fasché & despité, & j'estois dans la chambre quand il en faisoit rapport à la Reyne, qui l'asseura que le Roy luy en feroit raison. Mais après avoir songé un peu à soy, il dit : *Madame, j'en auray bien la raison, sans que le Roy & vous vous en mettiez en peine. Il luy semble m'avoir fait un affront & opprobre, de m'avoir fermé la porte, de m'avoir fait parler par-dessus la muraille, & par une vieille, sans avoir eu le courage de comparoistre; mais comment poltron & craintif, il s'est caché, & a fait dire qu'il n'y estoit pas. Tels traits se font par tels gens qui le ressemblent : car s'il fust esté brave & généreux, il devoit estre monté à cheval avec ses gens, & venir parler à moy en brave & asseurée contenance, & me dire tout-à-plat & en paroles, fussent ou mo-*

destes ou audacieuses, que je n'y entrerois pas; car ainsi doivent procéder en telles actions les braves & vaillants Capitaines, & parler en lions, & non cachés comme renards dans leurs tanieres : mais en quelque part qu'il soit, je l'auray bien.

On trouva que Monsieur de Montpensier disoit fort bien en cela; & plusieurs à la Cour avec luy disoient, qu'il estoit bien mieux séant à un gentil Cavalier & brave Capitaine, d'user de telles façons cavalieres que poltronnes, encore que ledit Ruffet eust réputation d'aucuns de valoir quelque chose.

Au bout de quelque temps, le Roy le pria d'oublier le tout; mais il y eut force difficultez, que je me passeray bien de dire : mais pourtant, quand la Reyne amena la Reyne sa fille en Guyenne au Roy de Navarre son mary, jamais Mr. de Montpensier ne le voulut voir, non pas d'entrer dans Coignac pendant qu'il y fut, où il estoit Lieutenant du Roy au Pays; autrement, que s'il se présentoit devant luy, il luy donneroit de la dague dans le sein. Par-quoy, la Reyne fut contrainte, de peur de scandale, de commander audit Sieur Ruffet de partir, & de s'en aller.

Ainsi parla Monsieur de Montpensier, & ainsi aussi Monsieur le Mareschal de Montmorency ne voulut point fermer les portes

à Monsieur le Cardinal; estimant estre acte d'un Gouverneur craintif & poltron, de ne se faire craindre & respecter autrement que sans fermer la porte.

De cet affront y eut Monsieur le Prince, qui en fut fort fasché; & pour ce, envoya un Gentil-Homme à Monsieur le Mareschal pour luy en parler. Monsieur de Montpensier en fit de mesme, qui en prit au vif l'affirmative, d'autant que Monsieur le Cardinal luy avoit fait entendre, que cela touchoit à tous les Princes de France, & aussi-bien à Monsieur de Montpensier qu'à luy, & pour ce luy envoya un double de letre fait de sa main, qu'il prioit de la signer, & l'envoyer à Monsieur le Mareschal.

Elle estoit un peu altiere & assez brave; car il ne faut pas douter qu'elle avoit esté bastie de bonne matiere, & escrite de bonne ancre & bien noire, puis qu'elle venoit d'un fort habile Artisan, & grandement offensé. Aussi Monsieur de Montpensier avoit esté gagné: mais Monsieur le Mareschal y respondit très-pertinemment, & qu'il sçavoit bien quelle différence il falloit mettre entre les Princes du Sang & les Estrangers; que quant à luy, il le reconnoistroit tousjours, & le respecteroit en toutes choses; mais quant aux Princes Estrangers, il les reconnoistroit en ce qu'il luy plairoit, n'estans plus en France que luy.

Cela s'addoucit un peu par la providence & sagesse de la Reyne, mais non pourtant qu'il n'en restast quelque dent de lait, & que mondit Sieur le Cardinal ne brassast à mondit Sieur le Mareschal, sous couvert, tout ce qu'il pouvoit de sinistre; jusques-là qu'il fut un des principaux solliciteurs de sa prison, avec une Dame de la Cour & fort brouillonne, que je ne nommeray point. Elle-mesme me l'a dit y avoir du tout poussé, & est assez grande & fort partiale de la Maison de Guise, & fort ennemie de celle de Montmorency, sur le subjet qu'on luy fit accroire estre l'un des principaux autheurs d'avoir fait prendre les armes pour le Mardy-gras, & persuadé à Monsieur & au Roy de Navarre faire le remuement que le Comte de Coconas & la Molle déclarerent. J'en parleray à part dans le Discours de Monsieur, moy estant à la Cour, comme le sçachant bien.

On ne se donna donc la garde que pour un matin Monsieur le Mareschal de Montmorency, & le Mareschal de Cossé, furent encoffréz & faits prisonniers au Bois de Vincennes, & puis par un beau matin menez par les Gardes Françoises & Suisses, tambours battants, à Paris dans la Bastille, où il demeurerent près d'un an & demy; & n'en bougerent jusques à ce que Monsieur s'en alla de la Cour la premiere fois mal-content, &

qu'il prit les armes, qui les demanda & voulut avoir avant toutes choses pour le traité de paix, & en sortirent sans autre forme de procès.

On disoit à la Cour que, sans Madame de Montmorency sa femme, que le Roy son frere aymoit uniquement, aussi-tost qu'il vint de Pologne, on eust fait faire le procès à mondit Sieur le Mareschal : car on disoit qu'il y avoit quelques preuves contre luy, & que Monsieur le Mareschal de Cossé, qui aymoit quelquefois à causer, dit : *Je ne sçay pas ce que Monsieur de Montmorency peut avoir fait ; mais quant à moy, je sçay bien que je n'ay rien fait pour estre prisonnier avec luy, si non pour luy tenir compagnie, quand on le fera mourir, & moy avec luy ; qu'on me fera de mesme, qu'on fait bien souvent à de pauvres diables, que l'on pend pour tenir compagnie seulement à leurs compagnons, encore qu'ils n'ayent rien fait.*

Or, il se trouva ainsi cette fois, comme il fit aussi au massacre de Paris ; car il n'estoit présent ; mais il s'en estoit allé deux jours devant à la volerie, qu'il aymoit bien fort. Or, soit que ce soit qu'on luy en voulust tant ; je n'en sçay que dire, si non que je l'ay connu pour un fort homme de bien, d'honneur & de valeur, & qui estoit bon serviteur du Roy, & qui l'a bien servy.

Les passionnez luy en vouloient, parce que c'estoit un Seigneur fort politique & sage, & qui ne vouloit nullement aymer les brouilleries ny les séditions.

ARTICLE II.

Mr. le Mareschal d'AMVILLE.

OR le Roy Charles, en mesme-temps, ou pour mieux dire un peu auparavant, pour joüer son jeu à tout reste contre ceux de la Maison de Montmorency, avoit despesché Monsieur de Maugiron & Monsieur de Villeroy, en Dauphiné & Languedoc, pour prendre Monsieur le Mareschal D'AMVILLE ou vif ou mort; car desjà Monsieur de Meru s'estoit sauvé avec les Huguenots, & Monsieur de Toré en Allemagne, qui fit penser qu'ils estoient tous de l'affaire de la Molle & de Coconnas; mais il eut bon vent, & sentit la fricassée de ladite entreprise; & pour ce, il se garantit très-bien : si-bien que j'en vis de fort estonnez à la Cour, lors que les nouvelles y vindrent, qu'ils l'avoient failly; car les entrepreneurs avoient fait l'affaire fort facile, & on en parloit fort diversement à la Cour, ce que j'escrirois bien icy; mais cela seroit trop long.

Le Roy pourtant resta tousjours ferme en son opinion, qu'aussi-tost qu'il seroit guéry, il dresseroit une bonne grosse armée vers le Languedoc, & feroit audit Mareschal d'Amville si ouverte guerre & si à fer esmoulu, qu'il le ruyneroit ou à mort ou à vie, ou du tout le chasseroit de là. Mais la mort le prévint, & luy rompit son dessein, lequel le Roy Henry son frere tournant de Pologne, reprit, & tira vers Avignon pour luy faire la guerre, quoy qu'aucuns luy conseillassent, à l'avancement (1) de son Royaume, de pardonner à tous, & de faire la paix. Mais il en fut diverty (ce disoit-on) par la Reyne, & Monsieur le Chancelier de Biragues, depuis Cardinal, qui voulant mal de long-temps audit Seigneur Mareschal, depuis qu'il soustint & se banda si fort pour Scipion Vimercat, contre le Seigneur Ludovic de Biragues son frere, en leur querelle qu'ils avoient eue, & la luy avoit gardée bonne jusques-là à la mode Lombarde, & pour ce conseilla fort la guerre en Languedoc contre luy. Mais le tout succéda très-mal; car Monsieur le Mareschal, comme desespéré, eut recours à ce qu'il put : & luy, qui estoit très-bon Catholique, s'ayda du secours des Huguenots, qui luy ayde-

(1) L'avénement.

rent si-bien, & luy assisterent de telle façon, qu'Aigues-mortes pris au nez du Roy, il fut besoin qu'il s'en tournast en France pour se faire sacrer & couronner le Dimanche gras, qu'il l'avoit esté le mesme jour en Pologne, & pour ce révéroit fort ce jour.

Ce fut à mondit Sieur le Mareschal à monstrer sa sagesse & sa valeur de guerre qu'il avoit tousjours eue. Aussi ne manqua-t-il point; car il se garda si bien alors, & s'est si bien gardé depuis, que, pensant le ruyner par de-là, on luy augmenta sa réputation, son bien & sa grandeur, qui luy durent encore.

Ce ne fut pas tout; car il vint à estre empoisonné de telle façon, que s'il ne fust esté secouru prestement, & par bons remedes, il estoit mort: & de fait, les nouvelles en vindrent au Roy, qu'il estoit mort de ce poison.

J'estois lors en sa chambre, quand ces nouvelles luy furent apportées, & gardoit encore le lict d'une fievre qu'il avoit eue plus de dix ou douze jours, & nous avoit envoyé querir l'après-disnée, six ou sept que nous estions, assez aymez de luy, pour causer avec luy, & luy faire passer le temps.

Il ne s'en esmeut autrement, & ne monstra le visage joyeux ny fasché; si-non qu'il envoya le courier à la Reyne, & nous ne laissasmes pas de demeurer avec luy.

Ce Gouvernement de Languedoc fut aussitost donné à Monsieur de Nevers, dont plusieurs en furent très-joyeux ; car il estoit très-généreux & très-bon Prince. Vindrent après nouvelles que ledit Sieur Mareschal n'estoit point mort, & tendoit peu-à-peu à guérison, laquelle tarda beaucoup à luy venir.

Plusieurs disoient, que s'il fust mort de ce poison, que Monsieur de Montmorency fust esté sententié, quoy que j'aye dit cy-devant, que Madame sa femme l'avoit sauvé : mais on craignoit que ledit Mareschal, voyant son frere mort, eust joué à la désesperade, craignant qu'il ne luy en arrivast autant s'il estoit pris, & avoit un très-grand moyen de le faire avec l'alliance des Huguenots, voire avec le Roy d'Espagne, qu'il n'eust pas manqué de faire.

Dieu le voulut autrement ; car Monsieur, frere du Roy, ayant pris les armes & l'assistance des Huguenots & de Monsieur le Mareschal d'Amville par conséquent, & fait après la paix avec le Roy, les uns & les autres y furent tous compris. Et puis, la paix rompue, & Monsieur ayant quitté les Huguenots, ils luy en voulurent très-grand mal, & le Roy grand bien, qui luy en sceut très-bon gré ; & pour ce, receut de très-bon cœur Madame la Mareschale sa femme, une très-belle & honneste Dame de la Maison de Bouillon, que Monsieur son

mary luy avoit envoyé, pour luy repré-senter & réoffrir tout devoir, toute servitude & obéyssance, que le Roy accepta en très-bonne part, & dépescha madite Dame fort contente.

Je la vis partir de Blois aux premiers Estats, & me dit dans la chambre de la Reyne, qu'elle s'en alloit très-satisfaite & contente du Roy, & que jamais elle n'en partit tant d'avec luy que cette fois, & qu'elle portoit à Monsieur son mary dequoy se contenter. Mais tout cela ne dura gueres; car on luy dressa la guerre quelque temps après, & pour la seconde fois se vint accoster des Huguenots, qui disans qu'il les avoit laissez, ne s'y voulurent plus fier : mais le Roy de Navarre, qui estoit leur protecteur, entreprend cette confédération, & la reconfirme; car il voyoit bien que c'estoit un grand & bon Capitaine & très-puissant, & qui avoit de très-grands moyens pour bastir & fortifier leur cause.

Le voilà donc si bien uny avec ce Roy, qu'il ne l'appelloit jamais que son pere, l'aymoit & l'honoroit, & dès-lors jusques à cette heure se sont si bien tous entretenus & liés, qu'ils ne se sont jamais quittés, & ont tousjours courus leurs fortunes mesmes ensemble. Aussi pour tels bons devoirs d'assistance, d'amitié & de cause, & pour la grande suffisance qu'il a trouvé en luy, l'a fait son Con-

nestable; & au-lieu de pere, l'a fait son compere, qui estoit un grand honneur pour cette Maison de Montmorency; qu'en vingt-six ou vingt-sept ans consécutivement, le pere & le fils ayent esté honorez de cette grande charge.

Il est vray qu'on dira, comme j'en ay veu parler aucuns, que le pere a esté plus fidele que le fils, pour n'avoir jamais porté les armes contre l'Estat, & le fils ouy. Aussi portoit le pere pour devise à l'entour de son espée de Connestable, ce mot, Ἄπλανος, qui est à dire, *sans fraude & très-fidele.*

Il y a bien aussi beaucoup de différence à n'estre que défavorisé & envoyé de la Cour, & vivre paisible en sa maison, & à estre persécuté de l'honneur, du bien & de la vie, trois points qui desesperent les plus fideles & obéyssans : & si outre je sçay combien mondit Sieur Mareschal a tasché de se garantir à venir-là, & combien de fois il a fait rechercher ses Roys & s'humilier à eux, dont, pour ce j'en ay veu à la Cour force allées & venuës. Mais quoy! c'estoit son malheur ou son destin; car il estoit aussi des proscrits de la Saint-Barthelemy, s'il s'y fust trouvé.

Pour fin, il s'est très-bien sauvé jusques icy en galant homme & très-sage Capitaine, & est maintenant près du Roy qu'il sert très-bien & très-fidélement, & sa patrie : & serviroit encore mieux, si on le vouloit croire,

& mettre un Réglement sur la guerre, qu'il a veu autrefois si bien faire observer par Monsieur son pere, duquel il a appris plusieurs belles & bonnes leçons, qu'il sçauroit faire pratiquer mieux que Capitaine de France. Car il n'y en a point qui les sçache mieux, ny qui soit en la Chrestienté aujourd'huy plus vieux Capitaine ny plus expérimenté : car dès-lors qu'il fût propre à porter les armes, il les porta aussi-tost, & a eu de belles charges pour les faire valoir.

Entr'autres, il fut Colonnel de la Cavalerie du Piedmont, qu'il fit tiompher bravement; car outre qu'il estoit de soy brave & vaillant, il avoit de bons Capitaines sous luy, & sur tout une belle & gaillarde jeunesse des Gentils-Hommes de la France : car c'estoit pour lors une maxime, qu'aussi-tost qu'ils commençoient à porter les armes, il falloit qu'ils allassent trouver Monsieur de Nemours, ou Monsieur d'Amville, les deux pour lors Parangons de toute Cavalerie.

Si je voulois, je nommerois bien les bons & braves Capitaines, qui sont depuis sortis des mains de ces deux Seigneurs & bons Capitaines; mais cela seroit trop long.

Entr'autres beaux combats & bien signalez qu'a fait Monsieur d'Amville, ce fut la deffaite des Espagnols au pont d'Asture en Piedmont, où il en demeura cinq cents morts estendus sur la place, & non sans bien ven-

dre leur mort; car ces gens-là en font trèschers enchérisseurs marchands, & luy cuyderent tuer son beau-frere, Monsieur de Vantadour, brave & vaillant Seigneur, qui fut blessé à la mort.

Il fit aussi une belle escarmouche devant Foussant, où il perdit son Lieutenant Paulo Baptiste Fregousse, & son Cornette le jeune Rambouillet, vaillant jeune homme, qui entra si avant dans la porte, qu'il fut tué. Force autres aussi y furent tuez & blessez; car il y faisoit bien chaud.

Ledit Seigneur Paulo-Baptiste avoit esté Lieutenant de Monsieur de Nemours; mais d'autant que la faveur de Monsieur le Connestable estoit très-grande alors, & qu'un chacun y couroit, il le quitta, pour avoir esté gagné de Monsieur d'Amville, & fut son Lieutenant. C'estoit un des bons Chevaux-légers de son temps : & luy en donnoit-on la réputation, pour en avoir fait longuement l'estat; car il estoit desjà fort sur l'asge; & ainsi qu'on estoit sur la retraite de cette escarmouche, & entretenant Monsieur d'Amville, & Monsieur le Vidame, qui leur disoit qu'il en avoit veu de fort belles & chaudes en son temps, mais n'en avoit jamais veu une si scabreuse que celle-là, & que puis qu'il avoit eschappé celle-là, il en eschapperoit bien d'autres, & aussi qu'en sa vie il n'avoit jamais esté blessé; achevant ce mot, voycy une canon-

nade de la Ville, qui luy emporta la teste.

Telle avoit esté & fut la destinée de ce bon vieillard, qui fut fort regretté de tous ceux du Piedmont, & principalement de son Capitaine Monsieur d'Amville, lequel tousjours s'est plu de se servir des Italiens en sa Cavalerie-légere, & fort aussi des Albanois ; car en son Gouvernement, estant retiré, & qu'on luy faisoit la guerre, il en a eu tousjours, & trouvé le moyen d'en faire venir, & les a fort bien appointez & payez tousjours : aussi l'ont-ils servy & aydé à se maintenir.

Or, d'autant que mon intention n'est pas de raconter tous les beaux exploits d'armes de nos Capitaines, je ne me veux estendre plus loing sur ceux dudit Seigneur d'Amville ; si-non que s'il a esté bon homme de guerre, il a esté un très grand Chevalier en toutes vertus chevaleresques. Il a esté un très-bon & adroit homme à cheval ; aussi estoit-ce son principal exercice, & avoit ordinairement une grande quantité de très-bons & beaux chevaux en son escurie, qui sçavoient aller de tous airs, & luy il les y sçavoit aussi mener très-bien. Il n'estoit possible de voir un homme mieux à cheval que luy, fust ou à cheval armé, ou en pourpoint.

Il faisoit ordinairement les plus belles courses du monde, quand il couroit la bague ; fust, ou avec son Roy, ou avec d'autres :

mais il estoit si malheureux, qu'il mettoit peu souvent dedans, à cause de sa veuë, qu'il n'avoit trop asseurée; mais ses courses valoient bien celle du dedans.

S'il estoit-là malheureux, il estoit bien autant heureux en ses combats à cheval à donner coups d'espée; car il falloit bien que celuy fust asseuré qui ne bransloit sous son coup, tant il le sçavoit bien & très-à-propos & à temps le donner, ou, ainsi que l'on disoit anciennement, assenner.

A l'entreveuë de Bayonne, le Mareschal de Rets en sçauroit bien que dire; car à un ballet à cheval, qui s'y faisoit à combattre à l'espée, se venant à heurter avec mondit Sieur d'Amville, il fut porté par terre, devant les Reynes, & devant toute l'assistance du camp, si-bien que la rumeur s'esleveit soudainement que c'estoit Monsieur de Guise, qui lors estoit un jeune garçonnet, non encore de quinze ans, mais pourtant fort adroit, & dès-lors fort rude au combat, aussi-bien que les plus asgés de beaucoup que luy. Madame de Guise sa mere, estant sur l'eschaffaut avec la Reyne, vint à entrer en si grand effroy & allarme de son fils, qu'elle en devint toute esperdue, mesme les Reynes & toutes les Dames. Sur quoy Monsieur le Connestable, entendant le bruit & l'effroy des Dames, accourut vers elles, & se mit à crier : *Ce n'est rien, ce n'est rien;*

c'est le Perron; (car ainsi l'appelloit-il de son nom, avant qu'il eust atteint par faveur ces grades qu'il a aujourd'huy.) Soudain la mere commença à s'asseurer & rasserainer son beau clair visage, qui venoit d'estre troublé & esmeu de l'orage d'un tel effroy, & puis la risée en courut fort parmy le camp.

Quelques deux ans après ce voyage, le Roy Charles, célébrant son mardy-gras au Louvre, par une partie de courrement de bague, & de coups d'espée après, par passades de cheval, Monsieur d'Amville se heurta de mesme avec Monsieur de Longueville, qu'il porta par terre, d'un mesme & pareil coup. Mais pourtant ce ne fut pas sa faute; car il estoit un fort adroit Prince & bon Gendarme : mais ce fut la faute de la selle & des sangles de son cheval, qui la firent tourner, dont il en cuyda arriver une querelle. Car Monsieur de Longueville ayant sceu que Monsieur d'Amville s'en vouloit prévaloir aucunement comme par vanterie, le fit appeller au pré aux Clercs, où il n'y avoit qu'eux deux, & le Chevalier de la Batresse, Lieutenant de Monsieur d'Amville, & le Capitaine la Gastirie, vaillant Limosin, Lieutenant de Monsieur de Longueville, tous quatre très vaillants & braves hommes, & qui se fussent très-bien battus, sans que Monsieur d'Amville le contenta d'honnestes paroles, & se despartirent.

ARTICLE III.

Mr. DE MONTBERON.

De ces deux Meſſieurs de Montmorency, leur troiſieſme frere fut Monſieur DE MONTBERON, qui portoit ce nom, à cauſe de la Baronnie de Montberon, qu'on tient la premiere d'Angoulmois, que feu Monſieur le Conneſtable avoit eu des biens du Seigneur & Baron de Montberon, ayeul de Madame de Bourdeille d'aujourd'huy, qui eſt chef du nom d'armes de Montberon, Maiſon très-illuſtre & ancienne autant qu'il en ſoit en Guyenne : & voilà comment les Maiſons ſe perdent aux vrais héritiers, pour le mauvais gouvernement des peres.

Il falloit bien dire que Monſieur le Conneſtable eſtimoit ce nom & Baronnie de Montberon, puis qu'ayant tant de belles & autres Terres, il ne vouloit que ſon troiſieſme fils portaſt autre titre que de Seigneur de Montberon.

Certes le titre en eſt très-beau : mais auſſi celuy qui le portoit, l'honnoroit & l'illuſtroit bien auſſi ; car c'eſtoit un Seigneur des gentils de France, & auſſi accomply, & qui promettoit autant de luy quelque choſe de grand, s'il euſt veſcu davantage.

Il estoit très-beau Gentil-Homme, & disoit-on qu'il estoit le plus beau de tous ses freres, comme je le croys, pour les avoir veu tous & pratiqués. Il estoit brave & vaillant, & fut pris jeune garçon à la battaille de Saint-Quentin avec Monsieur son pere, en combattant vaillamment & secourant le pere.

Philippes le Hardy acquit le nom de Hardy, jeune garçonnet qu'il estoit, pour n'avoir jamais abandonné son pere le Roy Jean, à la battaille de Poictiers, & combattit vaillamment près de luy, & fut avec luy prisonnier.

De-mesme en fit Monsieur de Momberon en cette battaille près du pere : & pour couronner sa vaillantise, il se tint si près du pere à la battaille de Dreux, & l'assista tousjours si bien, qu'en combattant vaillamment, il fut tué près du pere.

Voilà une belle & honorable fortune du fils, que d'avoir ainsi monstré au pere sa générosité pie & charitable, avant mourir. Aussi le pere le regretta fort; car il l'aymoit, & le reconnoissoit fort généreux.

Il ne pouvoit estre autre : car il estoit haut à la main, & un peu superbe; mais sa gloire & superbité estoit supportable, tant elle estoit belle & agréable : & qui a cette condition, il faut qu'il se propose d'entretenir cette gloire tousjours par quelque acte généreux,

&

& nullement reprochable; autrement il est perdu, & faut qu'il s'aille cacher : ainsi que j'en ay veu plusieurs, ausquels quand un tel malheur leur arrivoit d'avoir fait quelque poltronnerie avec leur gloire, n'ont pas esté bons à jetter aux chiens; mais ceux qui ont accompagné tousjours leur superbité par une vaillance, ont esté plus craints & plus estimez, & plus supportables les uns que les autres.

ARTICLE IV.

Mr. DE MÉRU.

POUR le quatriesme fils de Monsieur le Connestable, ç'a esté Monsieur DE MÉRU, qu'on a tenu tousjours glorieux à la Cour bien fort : mais on disoit qu'il tenoit cela de la race; car tous les cinq freres l'ont esté, parce qu'ils avoient un brave pere, qui l'estoit fort, & eux estoient si grands, & nourris & entretenus par le pere en une telle grandeur, qu'outre le grand cœur qu'ils avoient de naissance, cette grandeur les entretenoit d'autant plus en cette haute gloire. Voilà ce qu'on en disoit à la Cour.

Sans que je m'amuse autrement à louer Monsieur de Méru, je ne diray que cela de luy, qu'on le tient aujourd'huy pour le

plus digne homme du Conseil du Roy, ny qui ait meilleure cervelle, ny meilleur advis. Aussi nostre Roy, qui s'entend en telles gens, l'advoue tel; & pour ce, l'a honnoré de l'estat d'Admiral par-dessus plusieurs concurrents.

Pour sa valeur, je m'en rapporte à Messieurs les Suisses, leur Colonel, qu'ils ont tousjours tant estimé, qu'ils l'ont gardé longuement & aymé fort en cette charge. C'est un beau tesmoignage pour luy, quand un vaillant estime l'autre, & quand il veut estre conduit par le vaillant; car un vaillant chef tousjours combat les autres.

Voilà donc l'asseurance que ces Messieurs les Suisses ont eu de leur Colonel, à qui bien servit sa sagesse, conduite & valeur, lors qu'on en voulut tant à la Maison de Montmorency, voire à tous les cinq freres.

ARTICLE V.

Mr. de Toré.

Ainsi qu'il en arriva de mesme à Monsieur de Toré, qu'on vouloit bien attrapper comme les autres, dont il fallut qu'il se retirast en Allemagne en sauveté, tant pour le danger, que pour y dresser & amasser une petite armée pour secourir son frere prison-

nier, & ses autres freres qu'on mal menoit.

Il y amassa bien quinze cents Reystres, par le moyen de Madame la Connestable sa mere, qui l'aymoit uniquement, & plus que tous ses autres fils ensemble, & luy fit tenir en Allemagne quelques trois mille escus (ce disoit-on,) dont elle cuyda estre en peine & recherchée : mais pour estre Dame d'honneur de la Reyne Elisabeth, & choisie telle par le Roy pour ses vertus, cela ne passa gueres avant.

Mais qu'eust-elle sceu mieux faire, que d'employer le vert & le sec pour jetter hors de prison son fils aisné, & de peine ses autres enfants? Et ce par juste raison, ny sans aucun respect de fidélité qu'on doit à son Roy, ny sans crime de leze-Majesté, puis que l'amour de la mere envers les enfants bons, porte plus de poids que toutes les autres.

Monsieur de Toré donc, avec ses Reystres, & quelques François bannis vers Sedan & ailleurs, ralliés avec luy, entra en France du costé de Champagne, où Monsieur de Guise, ce grand Capitaine, encore qu'il fust bien jeune, alla au-devant de luy, & le deffit.

J'en parleray ailleurs en la vie de Monsieur de Guise. Mais le tout ne fut tant deffait, que Monsieur de Toré ne se sauvast avec quelques légeres troupes de François,

& ne se vinst joindre avec Monsieur, frere du Roy, qui lors avoit pris les armes.

Nous tenions que, sans la blessure de Monsieur de Guise, qui lors arriva, nous l'eussions bien poursuivy, & empesché de s'y joindre : car ce Seigneur estoit si courageux, qu'il ne se contentoit point d'une victoire à demy, mais la vouloit absolue, & parfaite; tesmoin l'opiniastreté dont il usa à poursuivre ce soldat qui se sauvoit & fuyoit devant luy, & en fuyant luy donna le coup par le plus grand hazard qui fut jamais, en tournant son poictrinal ou escopette par-derriere.

Or, depuis mondit Sieur de Toré servit bien son Roy, & rabattit bien la faute qu'il avoit faite d'entrer à main armée, & force estrangere, en son Royaume, contre luy; car ce fut luy qui fut cause que toute l'Isle de France fut perdue pour luy : & Paris se saisit de Senlis avec les Seigneurs du Hallot, de Montmorency, Douarty, & plusieurs autres braves Gentils-Hommes François, qui tous la prirent & la garderent très-bien contre le siege que Monsieur d'Aumale luy avoit mis devant, dont s'ensuivit la battaille de Senlis, qu'il perdit, & deffit fort les affaires de la Ligue, & bastit très-bien celles du Roy, dont j'en parleray ailleurs.

Si-bien qu'on peut donner la gloire à Monsieur de Toré & aux autres Gentils-Hommes, d'avoir esté la premiere & la princi-

pale cause de la maladie où tomba après la Ligue; car s'il n'eust pris Senlis, cette battaille ne s'en fust ensuivie de si grande conséquence pour le Roy.

C'est assez maintenant parlé de Messieurs les cinq enfants de Monsieur le Connestable, de qui on a remarqué une chose qui a estonné beaucoup de personnes de ce temps, de quoy pas un de tous ceux-là il n'en fit aucun d'Eglise : l'un desquels s'il en eust pourveu, il l'eust fait riche des biens Ecclésiastiques, & l'eust fait grand & très-opulent, veu la faveur qu'il avoit, & en eust fait sa Maison encore plus grande & riche; & aussi que du vieux temps il se disoit, qu'il ne falloit qu'un Chapeau rouge, ou une Crosse, pour faire une Maison grande. Mais le bonhomme, se fondant sur quelque conscience, ne le voulut jamais, ou sur une autre raison que nous ne sçavons pas : car c'est un très-grand honneur à une Maison (tant grande soit-elle) que d'y voir un Cardinal; & la parure en est très-belle & riche, & très-honorable.

Ce bon-homme enfin, pour ce coup, n'en fit d'aucun vœu à l'Eglise de Monsieur Saint-Pierre, mais tous au Temple de Mars, les y jugeant tous très-propres pour y mieux servir qu'ailleurs.

On dit que Madame la Connestable, qui estoit la mesme dévotion, le desiroit autre-

ment, mais non le bon-homme, qui la traversoit & contrarioit en cela. Cette honorable Dame (comme j'ay dit) fut fille du Grand-Maistre, Bastard de Savoye.





DISCOURS SOIXANTE-TROISIESME.

RENÉ, BASTARD DE SAVOYE, Grand-Maistre de France; & ses deux Fils.

ARTICLE I.

Le Grand-Maistre.

CE fut un très-sage Chevalier, qui a servy très-bien le Roy François tousjours où il s'est trouvé, comme à la battaille des Suisses, à la Bicoque, où il ne tint pas à luy que les Suisses ne pressassent tant Monsieur de Lautrec pour venir aux mains, en les priant & usant envers eux de toutes les plus douces paroles & honnestes pour faire temporiser, & que le Roy les récompenseroit eux & leurs enfants, & qu'ils auroient tous occasion de se contenter à jamais de luy; mais ils ne le voulurent jamais, & fallut donner la battaille, qu'ils perdirent: & fallut après s'en retourner en France, avec un nez de honte; car par ce moyen, tout l'Estat de Milan se perdit, jusques à ce que le Roy retourna, qui le reprit, & ne le garda gue-

res, à cause de la battaille de Pavie perdue, où tant de gens-de-bien moururent, & mesme ce Monsieur le Grand-Maistre : lequel, ayant payé sa rançon, & s'en voulant retourner en France, la fievre le prit d'une blessure qu'il avoit reçeue à la battaille, & en mourut, dont ce fut grand dommage, & fut fort regretté de Madame le Régente sa sœur, qui l'aymoit & l'advançoit tout ce qu'elle pouvoit, & luy faisoit tenir grand rang en France.

On le tenoit pour un fort sage Capitaine & advisé. J'ay ouy dire à aucuns vieux Gendarmes, que la Compagnie de cent Hommes d'armes qu'il avoit, estoit la plus belle que l'on vit jamais, depuis que l'institution en fut faite; & le tenoit-on ainsi alors. Car comme un chacun court à la grandeur & faveur, tous les jeunes gens des plus grandes Maisons s'y enrolloient, & les plus vieux & expérimentez Gendarmes : si bien qu'il y avoit une presse extresme à qui en seroit; & bien-heureux estoit le jeune Gentil-Homme, qui pouvoit avoir la place d'Archer. Aujourd'huy, cela n'est plus : on ne se contente pas de si peu; car du premier coup que le jeune commence à porter armes, il faut qu'il commande, ou en Cavalerie-légere, ou en Gendarmerie, ou en Infanterie, sans jamais avoir appris d'obéyr. Aussi voit-on en plusieurs de lourdes fautes, & en d'autres non; car bien souvent ces jeunes tout nouveaux

font aussi-bien que des vieux, voire mieux. J'en alléguerois force exemples.

Or, ce Monsieur le Grand-Maistre laissa deux fils : l'aisné, Monsieur le Comte de Tande ; & l'autre, Monsieur le Marquis de Villars.

ARTICLE II.

Le Comte DE TANDE, *& le Comte* DE SOMMERIVE, *son fils.*

MONSIEUR LE COMTE DE TANDE fut un brave & vaillant Seigneur & Capitaine. Il a eu en son temps plusieurs belles charges. Il fut Colonel des Suisses au Royaume de Naples, comme il fut ailleurs (comme j'en parle au Chapitre des Colonels) sous Monsieur de Lautrec, là-où il fit tousjours très-bien, & conserva tousjours très-bien ses gens à l'obéyssance, & à leur devoir envers le Roy. Il a esté long-temps Gouverneur de Provence, avec beaucoup de réputation, pour en estre les gens bizarres, fantasques, & mal-aysés à ferrer, mais pourtant très-braves & vaillants ; & les a si-bien gouvernez, que sous luy on n'a point veu de remuements & eslevations que l'on a veu depuis sous les autres Gouverneurs. Il est vray qu'aux premieres guerres, ils le soupçonnerent un

peu de la Religion, à cause de sa femme la Comtesse de Tande, qui en estoit aussi. Ils disoient alors en leur langue, que trois choses gastoient la Provence, le vent, la Comtesse, & la Durance : car les vents, quand ils s'y mettent, sont terriblement grands, & font beaucoup de maux aux Pays; comme la riviere de la Durance, quand elle est grosse & débordée, elle se fait si furieuse & impétueuse, qu'elle fait de grands maux.

Les Provençaux donc se déffians de Monsieur le Comte, à cause de cette Religion, car ils sont très-bons Catholiqnes, se dégousterent un peu dudit Comte, & en son lieu s'asseurerent de Monsieur le Comte de Sommerive, son fils, lequel ils prirent en main, & l'aymerent bien fort, parce qu'ils le voyoient ennemy passionné des Huguenots, & qu'il leur fit fort bien la guerre & cruelle, & en tuerent beaucoup sous luy.

Aussi quand le Roy Charles y fut, en toutes ses chevauchées & entrées qu'il faisoit aux Villes, vous n'eussiez ouy autre voix du peuple, si-non: *Vive le Roy, la Messe, & Monsieur le Comte de Sommerive, qui nous la maintient.*

Si faut-il loüer extrêsmement ce Seigneur, qu'encore qu'il fust esté grand persécuteur des Huguenots, si est-ce qu'après le massacre de la St. Barthelemy, & qu'il luy fust mandé comme aux autres de mener les mains

basses envers les Huguenots, & en faire de mesme en son Gouvernement comme à Paris; il n'en voulut jamais rien faire, disant que l'acte en seroit trop vilain, & que le Roy l'avoit pu bien faire, & s'en laver quand il luy plairoit, estant Roy; mais pour luy, à jamais il en sentiroit son ame chargée & son honneur souillé; dont le Roy luy en voulut grand mal, & en fut très-mal content. On dit qu'il mourut de despit de ce mescontentement conceu du Roy sans raison : d'autres que ses jours furent advancés. Ce fut un très-grand dommage; car c'estoit un brave & vaillant Seigneur, & un très-homme de bien & d'honneur. Il avoit son demy-frere du second lict, qui estoit un brave & vaillant Gentil-Homme. Il estoit Huguenot, & se faisoient fort la guerre les deux freres l'un contre l'autre, mais pourtant quelquesfois courtoisies.

Il fut tué quelque temps après, durant la paix, en entrant dans une Ville de Provence, sous titre de paix, & un maraut l'assassina, que j'ay veu cent fois porter tous les ans des limons à la Reyne-Mere. J'ay oublié son nom, ensemble de la Ville où cela fut.

Les Huguenots de la Provence avoient grande créance en luy : & s'il ne fust mort, il eust fort remué; car il estoit brave & vaillant, & y estoit très-grand Seigneur.

ARTICLE III.

Le Marquis DE *VILLARS.*

L'AUTRE frere de Monsieur le Comte de Tande, fut Monsieur le Marquis DE VILLARS, qui a esté un bon & sage Seigneur & Capitaine, & qui tousjours a bien fait où il s'est trouvé : il fut pris dans le Chasteau de Hesdin, où il s'estoit allé jetter pour son plaisir, là-où il fit bien. Il fut pris aussi à la battaille de S. Quentin, & blessé. Il eut le Gouvernement de Guyenne, & s'en acquitta très-bien.

Il y érigea, & mesme à Bourdeaux, quelque certaine Confrairie contre les Huguenots, laquelle la Reyne, venant en Guyenne mener sa fille au Roy de Navarre, rabroüa fort, & la renversa du tout. J'en parle en sa Vie. Mais Monsieur le Marquis de Villars estoit mort, & Monsieur le Mareschal de Biron y commandoit. Toutesfois, depuis l'érection qu'en fit mondit Sieur le Marquis, avoit duré jusques alors : & me sonvient que la Reyne dit à celuy qui luy porta la parole de sa part, de la confrairie (1) : *Non non. Le Roy & moy voulons*

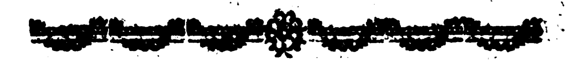
(1) De la part de la Confrairie.

qu'elle soit abbattue, & qu'on n'en parle plus. Si Monsieur le Marquis de Villars, qui en a esté le premier instituteur de par vous autres, estoit vivant à cette heure, il la vous feroit tout aussi-tost abbattre, comme vous l'avez dressée; tant il estoit bon serviteur du Roy, & obéyssant à ses volontez. Ce fut alors que ces confrairies voyant la Reyne en parler si bravement, (comme je vis & estois lors fort près d'elle) cesserent & annullerent leur belle confrairie, & luy firent rompre le col (1).

---

(1) *Voyez, touchant cela, Tome II, Discours II, p. 80 & 81.*





DISCOURS SOIXANTE-QUATRIESME.

Mr. D'ESSE.

PARLONS d'autres Capitaines. Feu Monsieur d'ESSE l'a esté très-bon, sage & brave & vaillant. Il fut advancé par Monsieur le Connestable, à cause de sa valeur & vertu, & les Rois ses maistres le connurent & s'en sceurent bien servir. Il fut en son temps fort bon Gendarme, & gentil Cheval-léger. Le Roy François disoit souvent : *Nous sommes quatre Gentils-Hommes de la Guyenne, qui combattrons en lice, & courrons la bague contre tous allans & venans de la France, moy, Sansac, d'Esse & Chastaigneraye.* Il fut Lieutenant du Roy dans Landrecy, avec le Capitaine la Lande, un vieux brave advanturier de guerre. Tous deux soustinrent bravement le siege que l'Empereur mit devant avec de très-grandes forces, tant d'Espagne, d'Italie, de Flandres, d'Allemagne, & d'Angleterre, le Roy d'Angleterre & luy s'estans refaits amis & grands confédérez.

Ladite Ville, de ce temps-là, n'avoit garde d'estre forte comme elle a esté depuis; car

on la disoit n'estre faite que de bouë & de crachat : de tels mots usoit-on pour monstrer sa foiblesse. Le siege en fut long : & nonobstant les assauts, fatigues, veilles, faim, & autres incommoditez qu'ils y endurerent, si faisoient-ils ordinairement de belles sorties sur l'ennemy, dont ils n'en rapportoient pas tousjours du pire ; & encore luy en leverent-ils (1) une piece, qu'ils firent rouler dans le fossé. Après force beaux exploits faits, le Roy François le vint envitailler à la barbe de l'Empereur, qui fut une action très-remarquable, tant de l'envitaillement que de la retraite ; ce qui fut cause que l'Empereur enlevast (2) le siege.

Ces deux Capitaines, & tous deux bons compagnons, furent au partir de là fort estimez & renommez. Il ne faut que peu ou prou pour s'advancer en guerre, quand la fortune veut dire ; car si elle contrarie, l'on auroit beau à manger des charrettes ferrées, ou faire autant d'armes que firent jamais les anciens Palladins, ou *los doze Pares de la Fama;* (ainsi les appellent les Espagnols, qui est un très-beau los, que de les appeller par ce seul & beau nom des *douze Pairs de la Renommée*,) ils y perdent leur temps & leur labeur.

---

(1) enleverent-ils.
(2) en leva.

Voilà comment donc ces deux compagnons deffenseurs de Landrecy furent favorisés de la fortune. Tous deux fort estimez & haut loüez des Pays estrangers & de la France ; tous deux bien venus à la Cour, comme j'ay oüy dire à ceux qui y estoient alors ; & tous deux fort bien reconnus & embrassez de leur Roy, & récompensez.

Monsieur d'Esse fut fait Gentil-Homme de la Chambre, qui estoit un grand & honorable estat pour lors, bien plus qu'aujourd'huy deux fois, & estoient gagez de douze cents francs, servant six mois seulement.

Le Capitaine la Lande fut fait Maistre-d'hostel du Roy, bel estat aussi pour lors, & plus qu'aujourd'huy. Ils estoient gagez de six cents francs, servant aussi six mois.

Lors qu'ils prirent possession de leurs estats, on disoit que Monsieur d'Esse estoit plus propre à donner une camisade à l'ennemy, qu'à donner la chemise au Roy ; car ainsi alors ils prenoient possession de leurs estats. De mesme on tenoit le Capitaine la Lande plus adroit à porter & manier une picque, que le baston de Maistre-d'hostel.

Aucuns faisoient lors doute & dispute, si tous deux ensemble tenoient dans Landrecy mesme rang, & s'ils portoient titre de Lieutenants de Roy ? Aucuns disoient que la Lande y avoit esté envoyé le pre-

mier, & qu'à cause d'une fievre tierce qu'il luy vint, Monsieur d'Esse y fut envoyé pour Compagnon. Quoy qu'il fust, ils s'accorderent bien pour le service de leur maistre. La Lande estoit un vieux routier de guerre, & qui sçavoit très-bien commander à l'Infanterie, par longues expériences. Monsieur d'Esse avoit commandé, & commandoit encore à une Compagnie de Chevaux-légers, & l'autre à une Compagnie de gens de pied; & l'une estoit plus honorable que l'autre, combien que les Compagnies de gens de pied fussent lors de grand honneur, & non si triviales ny vulgaires comme depuis: aussi tout de mesme estoit la Compagnie de Chevaux-légers, qui ne se despartoit à tous esgalement comme on a fait depuis, & y falloit bien choisir les personnes; mais tant y a que la Cavalerie-légere l'emportoit sur celle de l'Infanterie. Monsieur d'Esse estoit Gentil-Homme de bonne maison: & le Capitaine la Lande avoit esté un adventurier, qui, grade à grade, estoit parvenu par sa vaillance & par ses services faits au Roy, encore que Monsieur d'Esse parvint tout de mesme; mais il avoit la race plus noble que l'autre (disoit-on:) qui est un grand point, quand on a l'un & l'autre; car deux vertus ensemble sont plus fortes qu'une seule. Aussi le Roy François sceut récompenser l'un plus que l'autre d'inesgal estat: & fut aussi fait après

Lieutenant de Monsieur de Montpensier, en sa Compagnie de cinquante Hommes d'armes; & après fut Capitaine en chef d'une autre Compagnie, estant allé en Escosse, dont Monsieur de Boisseguin, un très-honorable & vaillant homme, fut son Lieutenant, que nous avons veu depuis.

Monsieur d'Esse fut donné Page à feu Monsieur le Séneschal de Poictou, Messire André de Vivonne, mon grand-pere, lors qu'il alla avec le Roy Charles VIII au Royaume de Naples : & le mena avec luy, qu'il n'avoit pas douze ans, le voyant bien nay, & qu'il promettoit beaucoup de luy; & ne le voulut laisser au logis, tout jeune garçonnet qu'il estoit, & fit le voyage fort bien, sans aucune maladie.

Après l'avoir nourry quelques années, il le sortit de Page, & l'envoya aux Ordonnances en fort bel esquipage de guerre, plus qu'il n'avoit accoustumé de donner aux autres : car il espéroit beaucoup de luy, & aussi qu'encore qu'il fust fort bien Gentil-Homme, & de bon lieu, il n'avoit de son pere tous les moyens qu'il eust bien fallu, n'en ayant pas pour luy-mesme, car il avoit force autres enfans.

De telles obligations, tant de nourriture que de bienfaits, ce Seigneur généreux n'en fut jamais ingrat : car ayant esté deux fois Lieutenant de Roy, & dans Landre-

cy, & en Escosse, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, & Chevalier de l'Ordre, venant voir Madame la Séneschalle ma grand-mere, qui l'avoit nourry, avec son mary, luy portoit un tel respect & honneur, que jamais il ne voulut laver les mains avec elle pour se mettre à table; disant que nul grade, qu'il eust acquis, ne luy sçauroit faire oublier l'honneur qu'il luy devoit, pour avoir esté nourry son Page & son serviteur domestique en sa maison: mais bien se lavoit-il avec Mesdames de Bourdeille & de Dampierre, ses filles, qu'il avoit (disoit-il) bercées cent fois, & avoit estudié sa leçon avec elles. Tel scrupule avoit ce gentil & courtois Chevalier; mais de l'autre costé, il ne faisoit pas scrupule, ny cérémonie, de pourchasser en mariage madite Dame de Dampierre, ma tante, si elle y eust voulu entendre, qui estoit jeune veufve de feu Monsieur de Dampierre, mon oncle, & fort riche, qui fut tué devant Ardres, Lieutenant de Roy, en la guerre du Roy d'Angleterre & du Roy François.

Pareil scrupuleux fut le Prince de Galles, qui ne voulut souper avec le Roy Jean le soir après la battaille de Poictiers, & ne faisoit pas conscience de le tenir son prisonnier. De mesme en fit Monsieur de Bourbon, qui servit le Roy le soir de la battaille de Pavie en toute humilité, & luy donna la

serviette, & le tenoit aussi son prisonnier.

Le Roy Henry venant à la Couronne, protecteur des personnes affligées, envoya Monsieur d'Esse en Escosse son Lieutenant-Général, pour secourir les deux Reynes d'Escosse, mere & fille; ce qui luy fut un très-grand honneur : car il y commanda à des Seigneurs plus riches, & de plus haute Maison que luy, comme à Messieurs Strozzy & le Prieur de Capouë, freres, cousins de la Reyne, à Monsieur d'Andelot, à Messieurs de la Rochefoucault, d'Estanges, Baudiné, Pienne, Bourdeille, Montpezat, Negrepellice, le Comte de Reingrave, & force autres. Et mesme leur disoit bien souvent : *Messieurs, je sçay bien qu'il n'y a nul gueres de vous autres, qui ne soit plus grand que moy; & que quand je seray hors d'icy, soit à la Cour, soit en France, soit au Pays, qui ne soit plus que moy, & qui ne se veuille dire plus que mon compagnon; mais puis qu'il a plu au Roy m'honorer de cette charge, il faut que je m'en acquitte, & que je commande aussi bien au grand comme au petit, & que l'un & l'autre m'obéyssent : & au partir d'icy m'estant dépouillé de cette grandeur, nous serons tous pairs & compagnons.*

Voilà comment je l'ay ouy conter à mon frere Monsieur de Bourdeille, qui y estoit aussi : disant qu'il avoit si bonne grace à com-

mander, qu'un chacun luy obéyssoit de si bon cœur, & l'honnoroit si fort, qu'il n'eut jamais occasion de se fascher à eux; car en commandant, il familiarisoit fort. Il n'avoit autre serment, si non, *Avons ouy* : qui ne se peut dire proprement serment, mais une assidue forme de parler, qu'il avoit converty en forme de serment. Quand il alloit à la guerre, & qu'aucuns des coureurs luy venoient dire : *Monsieur, voicy les ennemis qui viennent à vous;* luy, sans s'estonner, ne faisoit que respondre : *& nous à eux.*

Il fit de beaux combats & beaux exploits de guerre en cette Escosse ; & en les faisant, il disoit souvent : *Ah! Messieurs, ce n'est rien ce que nous faisons icy, si le Roy ne nous voit ainsi bien faire; car mieux vaut rompre bien à propos une lance contre son ennemy devant son Roy, & à sa veuë, que de gagner une battaille, ou prendre une Ville, hors de sa veuë & en son absence, & mesmes à cinq cents lieuës de là : car la renommée, ny la reconnoissance, n'en sont si grandes.* Si est-ce qu'au partir de-là, le Roy l'honora fort, & luy donna l'Ordre, pour signe qu'il avoit si bien fait, & le récompensa bien condignement, non selon les récompenses excessives qui ont esté depuis sous les autres Roys, comme elles se faisoient de ce temps-là un peu plus modérées. Aussi falloit-il qu'un chacun s'en ressentist, ou peu,

ou prou, selon les mérites & services, pour avoir enduré beaucoup de mal, de travail, & sur-tout de grands froids, non-seulement luy, mais force honnestes gens de son armée, jusques à en perdre les ongles des pieds.

Il y gagna une grande & très-mauvaise jaunisse, & telle que j'ay ouy dire qu'il en teignoit de jaune sa chemise comme de saffran lors qu'il suoit; ce qui fut cause qu'il demanda congé au Roy d'aller jusques en sa maison d'Espanuilliers, changer d'air, & voir sa femme, qu'il n'avoit veue de trois ans, qui estoit une très-belle & honneste Dame de la Maison des Adrez (1) en Anjou, & qui avoit esté nourrie Fille de Madame de Vendosme, très-honneste Princesse, & qui avoit grand honneur en ses nourritures.

Estant donc en sa maison, au-lieu de s'amander de sa maladie, il sembla qu'elle s'empirast, & le tourmenta pis qu'auparavant; si bien qu'il en pensoit à toute heure mourir: & traisnant ainsi sa vie en langueur, j'ay ouy dire qu'il la maudissoit cent fois le jour, qu'il ne l'avoit perdue en tant de combats & guerres où il s'estoit trouvé, & qu'il fust réduit à mourir en un lict comme un cagnardier le plus pauvre qui fut jamais; & ainsi que bien souvent de tels propos entretenoit

(1) Adrets.

fes amis avec larmes & foupirs, arriva un courier du Roy à luy, qui luy porta mandement de l'aller trouver auffi-toft, pour s'aller jetter dans Thérouanne, que l'Empereur menaçoit d'affiéger, & là y commander au (1) Lieutenant du Roy. Soudain après en avoir fceu la nouvelle, & leu la lettre de fon Roy, il dit à fes amis qui eftoient-là avec luy, (car ordinairement il eftoit fort vifité, tant il eftoit aymé :) *Mes amis, voilà le comble de mes fouhaits arrivé; car je ne fouhaittois rien tant que d'aller mourir en un honorable lieu, & ne craignois rien tant que de mourir en ma maifon & en mon lict. Or, je m'en vais, & vous jure bien que Madame la jauniffe n'aura point cet honneur de me faire mourir; car réfolument, je veux mourir en guerre, & ne retourneray jamais que je n'y meure. Adieu donc, Meffieurs & amis, je m'en vais fort heureux & content chercher ce que j'ay tant defiré.* Et dès le lendemain, monte auffi-toft à cheval, & fans fe faire trop convier, ny s'amufer à faire ces grands préparatifs de chemin, comme il y a qui en font, avec plus de cérémonies que ne fait un malade qui fe prépare par des bolus & juleps, pour prendre la grande médecine.

---

(1) en

Le voilà donc arrivé devant son Roy, qui luy en fit de sa bouche le second commandement, auquel il dit : *Sire, je m'y en vais donc de bon & loyal cœur ; mais j'ay ouy dire que la Place est très-mal envitaillée, non pas seulement pourveue de palles, de tranches, ny de hottes pour remparer & remuer terre, à quoy Monsieur de Villebon, Gouverneur, n'y a pas grand honneur :* (comme ainsi il se trouva) *mais lors quand vous entendrez que Thérouanne est prise, dites hardiment que d'Esse est guéry de sa jaunisse, & mort.* Et ainsi comme il le dit, ainsi le tint-il ; car comme j'ay ouy raconter à Monsieur de Grille, brave Capitaine, Séneschal de Beaucayre, qui avoit alors léans une Compagnie de gens de pied, ainsi qu'on vint à l'assaut, voicy un Alfier Espagnol, grand homme, de bonne grace & belle force, avec son enseigne Colonelle, qui, s'advançant par-dessus tous, monte avec une fort grande dextérité & légéreté à la bresche. Monsieur d'Esse, qui estoit sur le haut du rempart, tenant une picque au poing, de contenance asseurée, s'affronte à cet Alfier, & luy escrie : *A moy, à moy, Capitaine Enseigne. Je suis le Général.* Soudain l'Alfier se présente à luy, & luy dit : *Esto quiero yo por mi gloria ;* c.-à-d. *C'est ce que je veux & recherche pour ma gloire :* comme voulant dire qu'il

seroit

feroit à jamais honoré que de se battre en un si bon lieu contre le Général ou Lieutenant de Roy; & ainsi qu'il vint affronter de main à main Monsieur d'Esse, voicy un Harquebusier François, qui estoit près de son Général, qui tire à propos son harquebusade, & donne dans la teste de l'Alfier, & le porte mort par terre. Tel coup ne fut pas plutost fait, que voilà un soldat Espagnol, qui, secondant bravement son enseigne, tire à Monsieur d'Esse, & le tue de mesme. Belle mort, certes, & très-glorieuse des deux Capitaines, & belle autant & glorieuse la vengeance des deux soldats; dont je m'en rapporte aux mieux entendus, qui est plus digne de loüange. J'entends qu'elle est esgale parmy tous quatre. Voilà donc la mort & la sépulture de Monsieur d'Esse tant desirée de luy.

Le jour avant qu'il fust tué, le Capitaine Ferrieres de Perigord, qui avoit une Compagnie, avoit fait une saillie dans le fossé que tenoit l'Espagnol, & certes fort mal-à-propos; aussi y fut-il bien battu, luy & ses gens : ce que voyant Monsieur d'Esse, & que le Capitaine & ses gens fuyoient tous en désordre que les Espagnols menoient battus, il dit : *Allons secourir pour Dieu ce fol d'ivrogne ; quand il a beu, il ne sçait ce qu'il fait :* & venant au-devant de luy, il le trouva ayant une grande harquebusade dans

le corps, dont il mourut soudain; d'où depuis il se fit un doute, qu'il ne devoit sortir, veu la charge qu'il avoit; mais ils mirent tout sur son brave courage. Je remèts cette dispute à décider aux grands Capitaines.

On disoit de son temps en Guyenne, qu'il y avoit trois nobles & braves Chevaliers, & gentils Capitaines, tous trois contemporains & quasi esgaux en plusieurs points. L'un estoit de Poictou, qui estoit Monsieur d'Esse; l'autre de Xaintonge, qui estoit Monsieur de Burie; & le troisiesme, Monsieur de Sansac, d'Angoulmois; qui sont trois Pays comme en trépied, & aboutissans les uns aux autres. Louoit qui vouloit chacun de sa nation, selon sa passion : mais pourtant j'ay ouy dire aux moins passionnez, que Monsieur d'Esse les emportoit; car il estoit plus universel que les autres, fust en belle façon, en bonne grace, en beau maintien, en la parole belle. Je laisse la vaillantise à part; car tous trois en avoient, Dieu mercy, leur provision, fust en gentillesses chevaleresques, & en gentil entretien, autant parmy les hommes que les Dames.

Estant en Escosse, il joüa un jour avec la Douairiere, une très-honneste & gentille Princesse, vraye sœur de Messieurs de Guise : il n'en faut pas dire davantage pour la plus loüer; car c'est ce que l'on en peut dire. Elle aymoit fort le jeu, & joüoit sou-

vent avec Monſieur d'Eſſe & d'autres Seigneurs François : mais ce jour que je veux dire qu'ils joüerent, ils ſe picquerent ſi bien, que la Reyne perdit ſix mille eſcus comptant; & priant Monſieur d'Eſſe de joüer ſur ſa parole autres ſix mille eſcus, il ne le refuſa nullement, tant il eſtoit courtois & reſpectueux aux Dames : la Reyne joüa ſi bien, qu'elle ſe racquitta tout. *Or bien, Madame*, dit alors Monſieur d'Eſſe, *vous eſtes quitte : vous avez joüé en grande Reyne & Princeſſe libérale ; & moy j'ay joüé en belitre Gentil-Homme par trop prodigue. J'ayme mieux que vous m'eſtimiez tel, qu'avare & diſcourtois à l'endroit d'une ſi honneſte Princeſſe que vous eſtes.*

J'ay ouy faire ce conte à Monſieur de Bourdeille, mon frere, qui eſtoit lors préſent : dont la Reyne, par un tel trait, l'en ayma à jamais davantage : & outre les grands ſervices qu'il luy faiſoit à la guerre, il eſtoit très-bien venu avec elle, pour l'amour de ſes gentilles façons, bonnes graces & honneſtetez.



DISCOURS SOIXANTE-CINQUIESME.

Mr. DE BURIE.

MONSIEUR DE BURIE fut un bon homme de guerre, & très-bon & ſage Capitaine; & pour ce, eut de belles Charges, tant en Piedmont, qu'en Italie & en France. Il fut Colonel de l'Infanterie Françoiſe, au voyage de Monſieur de Lautrec vers le Royaume de Naples, & ſi commanda à ſon artillerie, & s'acquitta très-bien de tout : mais ce Ciel malin, animé contre nous autres François de ce temps-là, attira dans ſon air, & noſtre armée, & nos deſſeins. Monſieur du Bellay, en ſon Livre de l'*Art militaire*, luy fait cet honneur de dire de luy, qu'il ne ſçavoit homme en France plus digne de tenir la place de Dom Pedro de Navarre, tant à gouverner bien l'effet de l'artillerie, qu'à s'entendre à inventions & mines pour prendre Places. Ce n'eſt pas petite loüange; auſſi avoit-il fort appris dudit Dom Pedro. Il fut, après avoir bien traiſné & travaillé en guerre, Lieutenant de Roy en Guyenne, après la mort de Monſieur du Lude, laquelle

il gouverna très-sagement, tant que la guerre Espagnole dura. Le Roy, long-temps avant, l'avoit honoré de son Ordre. Puis la guerre civile survint, en laquelle il n'alla si viste comme Monsieur de Montluc, qui le servit de collegue, non en sa Charge, car il estoit unique Gouverneur, mais en exécutions; dequoy je m'en remets au Livre de Monsieur de Montluc, sans que j'en parle davantage, si-non que l'on soupçonnoit alors ledit Monsieur de Burie de la Religion. Aucuns le croyent tout-à-fait, d'autres non, mais qu'il vouloit espargner le sang François, & ne l'espandre tant comme il avoit fait des autres en son temps. Il estoit Gentil-Homme comme le Roy, mais fort pauvre; & luy ay ouy dire, que le premier cheval qu'il eut jamais pour se mettre des Ordonnances en la Compagnie de Monsieur le Grand-Maistre de Savoye, feu mon pere le luy donna : aussi aymoit-il & honoroit fort mondit pere, & souvent le venoit voir. Ce fut un grand honneur pour luy, que, de simple Archer qu'il avoit là esté, il vint au bout de vingt ans commander en chef en une Compagnie de cinquante Homme d'armes. Il mourut peu riche; ce qui ne luy redonda nullement à deshonneur : car ayant eu tant de belles charges, il se pouvoit bien enrichir par leur moyen, comme beaucoup d'autres

que j'ay veu; mais aussi, où est leur ame? Et Monsieur de Burie est mort en lieu & réputation d'un fort homme de bien. J'en parle encore ailleurs; car cecy est peu.





DISCOURS SOIXANTE-SIXIESME.

Mr. de Sansac.

Monsieur de Sansac, pour le troisiesme de nos trois que j'ay dit, a esté aussi un bon, vaillant & sage Capitaine, fors une imperfection qu'il avoit; car il commandoit tousjours en toutes coleres & furies du monde, ausquelles n'y entroit pas seulement quand il avoit le cul sur la selle & aux combats, mais estant en particulier & en devis, fust au Conseil, ou parmy ses amis, en discourant du fait des armes. Aussi disoit-on de luy, que jamais il ne se mettoit en colere, si-non quand il parloit des armes & des oyseaux, & quand il estoit à la guerre & à la volerie. Et s'il aymoit les armes, il aymoit bien autant les oyseaux; & l'un & l'autre l'ayderent fort à advancer : car Monsieur le Connestable qui estoit lors en crédit, luy avoit donné ses oyseaux, & puis il eut ceux du Roy à gouverner, lors qu'il commença à se faire connoistre à la Cour; & tant qu'il a vescu, il a aymé cet exercice par-dessus tous autres, après les armes.

Il eut cet heur, estant dans Fossan, lors du siege, d'estre despesché vers le Roy pour luy porter des nouvelles du siege & de la capitulation, & d'en rapporter la responfe de son Roy, & commandement & congé de l'accepter, ne pouvant la secourir dans le temps convenu.

Il a esté en réputation d'estre un des meilleurs Chevaux-légers de son temps, & autant digne d'y commander. Aussi lors, & tant que Monsieur d'Aumale fut prisonnier du Marquis Albert, sa charge de Colonel de la Cavalerie-légere luy fut donnée, & l'exerça très-dignement durant sa prison, qui fut longue. Et s'est veu cedit Monsieur de Sansac commander aux Princes du Sang, comme Messieurs d'Anguien, Condé, de Nemours, & une infinité d'autres Princes & grands Seigneurs, qui avoient des Chevaux-légers; car alors, les plus grands, pour leur commencement de guerre, se jettoient tous à la Cavalerie-légere.

Voilà donc l'honneur qui n'estoit pas petit, que ce Monsieur de Sansac a eu, de commander à cette belle principauté & noblesse Françoise, & tous luy obéyssoient très-bien pour sa suffisance, encore qu'aucuns n'approuvassent gueres sa façon rebarbarative, & son parler & commandement trop rude. Ce qui est une grande imperfection à un Capitaine; car les paroles douces & cour-

toises sont plus agréables, & plaisent plus, & en profite-t-on davantage, si ce n'est en cas qu'il en faille user de braves & rudes.

Nous en avons une infinité d'exemples de ceux qui ont esté courtois, qui se sont très-bien trouvez. Je n'en veux dire que deux : César, & feu Monsieur de Guise. Je nommerois bien deux autres François, qui ne s'en sont pas mieux trouvez de leurs rudesses hautaines, & outrecuydées, que je ne nommeray point.

Pour tourner encore à Monsieur de Sansac, il acquit beaucoup d'honneur au siege de la Mirande, qu'il soustint longuement, & l'en (1) fit loüer, estant Lieutenant de Roy; & pour ce, le Roy l'honnora de son Ordre; marque qui se donnoit alors pour un acte signalé.

Il eut encore cet honneur, d'estre esleu avec le bon-homme de Monsieur de la Brosse, gentil Chevalier & digne Capitaine duquel je parleray en temps & lieu, pour se tenir près de la personne du petit Roy François ordinairement, non comme Gouverneur, car ce nom ne luy eust pas plu, estant en assez bon asge & marié, mais comme quasi Conseiller, & se tenant près de sa personne.

En nos guerres civiles, il a plusieurs fois

---

(1) s'en [illegible]

mené nos armées en aucunes expéditions comme Lieutenant de Roy, comme ès sieges de la Charité & Vezelay, & autres factions. Bref, ce Seigneur a esté honoré de plusieurs belles Charges, & est mort en titre de Mareschal de France, non proprement qu'il en ayt esté jamais pourveu; mais il en avoit l'estat, les gages & la pension, comme d'un vray Mareschal de France. En quoy plusieurs disoient à Lyon, lors que Monsieur de Montluc fut fait Mareschal de France à la barbe du bon-homme Monsieur de Sansac, qui y estoit, qu'on luy avoit fait tort de ne l'avoir esté, puis qu'il y avoit longtemps qu'il en tiroit l'estat, & l'autre non. Je sçay bien à quoy il tint, (ce que je diray ailleurs,) & ce que Monsieur de Sansac m'en dit touchant son mescontentement, car Madame de Sansac, & moy, estions fort proches parents, & si le bon-homme m'aymoit fort: & de ce Pays-là se retira en sa maison, & oncques plus ne vint à la Cour; & quelques deux ans après, (s'il me semble) il mourut chez soy.

Voilà le discours le plus bref que j'ay pu faire de la sympathie de ces trois précédents bons Chevaliers & Capitaines, & de leur fortune, mais non de leur mort; car Monsieur d'Esse mourut sur le haut d'un rempart, & les autres deux moururent dans leur lict. Ils moururent tous trois pauvres de

biens, du leur ou d'acquis, fors l'honneur des bienfaits du Roy, de leurs eſtats & petitions & biens d'Egliſe pour leurs freres & parents, fors Monſieur de Burie, qui en eut peu.

Tous trois eſpouſerent des femmes de bonne Maiſon. Monſieur d'Eſſe eſpouſa cette fille fort belle & honneſte de la Maiſon de Jadrets. (1), comme j'ay dit, bonne Maiſon non de Dauphiné, mais d'Anjou, ou du Mayne ou de Vendoſmois, je ne le puis pas bien aſſeurer.

Monſieur de Sanſac eſpouſa la ſienne de l'antique Maiſon de Montbron en Angoulmois, ſœur de Monſieur d'Auſances, & qui a eſté en ſon temps juſques à l'aſge de ſoixante & dix ans, qu'elle eſt morte, une très-belle & agréable Dame.

Monſieur de Burie eſpouſa une fille de la Maiſon de Languilliers, belle fille, portant le nom de Luxembourg.

Monſieur d'Eſſe laiſſa un ſeul fils de luy, & eſgal à luy en vaillance ſeulement, mais non en ſi belle façon ny bonne grace. Il mourut jeune, à la deffaite des Provençaux en Périgord.

Monſieur de Sanſac laiſſa auſſi après ſoy un ſeul fils, auſſi très-beau, agréable, & honneſte, autant que Gentil-Homme de Fran-

(1) Adrets, comme ci-deſſus, p. 238.

ce, & brave & vaillant. Il mourut aussi jeune, à ce dernier siege de Chartres, de maladie & de misere qu'il souffrit là-devant.

Monsieur de Burie mourut sans lignée, & n'en eut jamais. Sa femme, qui estoit naïve & libre, disoit, qu'il n'avoit pas tenu ny à luy ny à elle; car ils en avoient bien fait le devoir pour en avoir : mais que son mary avoit eu autrefois aux guerres un coup d'espée, ou de masse d'armes, sur la nucque du col, qui luy empeschoit le conduit de la semence; si-bien que la vraye cresme n'y pouvoit passer ny couler, si-non quelque petite espece d'eau claire dans sa matrice, qui ne servoit nullement pour engendrer ny concevoir.

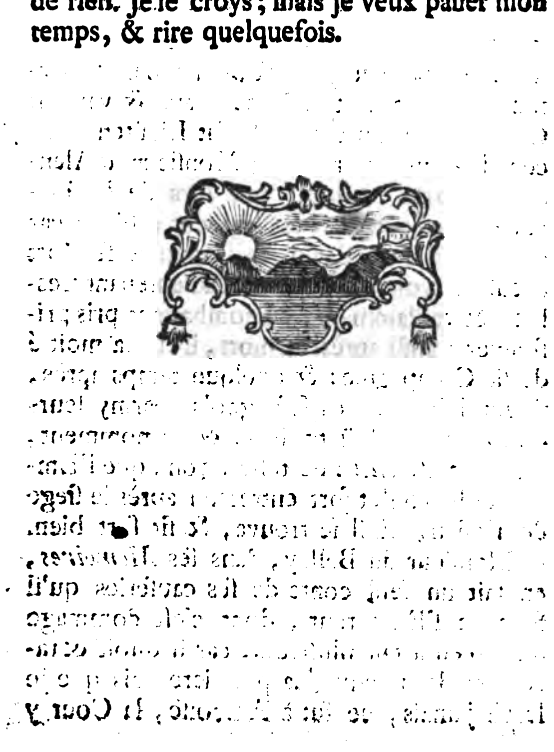
Cette femme avoit en soy une naïveté naturelle & liberté de parler naïvement, sans y songer autrement à mal; si-bien que l'on en a fait d'elle en Xaintonge des contes plaisants, dont je feray celuy-cy pour en rire, toute ma parente qu'elle fust, cousine germaine de mon pere. Lors que le Roy Charles vint à Bourdeaux pour l'entreveue de Bayonne, Madame de Burie, quelques deux ans avant, ainsi que son mary Monsieur de Burie y faisoit faire quelque reveuë de gens de guerre, en passant par les rues, il y eut quelque mauvais Harquebusier, qui lascha son harquebuse mal-à-propos, qui perça à ladite Dame le bras de part en part, tirant vers

l'espaule. Elle estant venue à Bourdeaux pour faire la révérence au Roy & à la Reyne, ainsi qu'elle estoit dans la chambre de la Reyne, ayant fait toutes révérences accomplies, Monsieur de Cypiere, lors Gouverneur du Roy, l'ayant aussi saluée, la convia de s'asseoir tous deux sur un coffre, & tous deux portoient un bras en escharpe, Monsieur de Cypiere, pour les gouttes, dont il estoit fort tourmenté, & Madame de Burie, pour son harquebusade. Monsieur de Cypiere, ne sçachant point que ce fust un coup, mais quelque goutte comme luy, se mit à luy dire fort naïvement : *Madame, il faut que nous nous consolions tous deux de nostre mal; car il n'y a icy que nous deux qui portons le bras en escharpe. Non, Monsieur* : (luy respond Madame de Burie :) *mais il y a bien de la différence du subjet & du mal; car vous la portez pour l'amour de la goutte, & moy pour une harquebusade.* Qui fut estonné, ce fut Monsieur de Cypiere, oyant parler de cette harquebusade, ainsi qu'il en vint aussi-tost faire le conte à Monsieur de Nemours, que j'ouys moy-mesme. Par-quoy, se leva d'auprès d'elle, & en riant froidement : *Vraiment, Madame, c'est raison*, dit-il, *& vous m'avez bien estonné. C'est bien le monde renversé celuy-cy, & de vous voir plaindre de vostre harquebusade que je n'eusse jamais pensé que vous eussiez eue*

C'eſt bien ſigne que vous avez eſté à la guerre. Je n'en ſçaurois monſtrer pour à cette heure autant. Vous eſtes en cela plus heureuſe que moy, & peu m'a ſervy pour y avoir eſté tant de fois, & tant de fois m'eſtre mis aux hazards, & n'avoir dequoy maintenant vous damer d'une pareille marque, encore que j'en aye bien ſur mon corps, & qu'au lieu que je vous deuſſe dire que je porte mon bras en eſcharpe pour une harquebuſade, & vous pour le gouttage, il ne ſe peut. Adieu donc, Madame, Dieu vous donne donc guériſon de voſtre harquebuſade, & à moy de ma goutte. Jamais le monde ne joüa mieux à l'envers que ce coup icy. Puis s'eſtant enquis à d'autres comment cette femme avoit eſté ainſi à la guerre & bleſſée, il en fit ſon conte; mais il ſe faut imaginer de la façon que Monſieur de Cypiere le diſoit, qui l'a bien connu; car c'eſtoit l'homme du monde qui faiſoit le mieux un conte, & le ſçavoit mieux repréſenter avec la meilleure grace & les plus belles paroles qu'on euſt ſceu dire, tant il eſtoit bien accomply en tout. J'en vis bien rire la Reyne-Mere meſme, quand elle ſongeoit (diſoit-elle) à l'eſtonnement que Monſieur de Cypiere eut, quand il ouyt parler de cette harquebuſade, comme voulant dire: *Mort-Dieu, cette femme s'eſt voulu avantager de cela ſur moy, que nous n'eſtions*

nullement esgaux de nos maux ; car le sien estoit bien beaucoup plus honorable.

Voilà mon conte fait, soit bon ou mauvais : je ne suis pour plaire à tous. Bien croys-je que l'on me pourra reprocher, que je me pourrois bien passer de mettre par escrit force petites nigauderies qui ne servent de rien. Je le croys ; mais je veux passer mon temps, & rire quelquefois.





DISCOURS SOIXANTE-SEPTIESME.

Mr. LA ROCHE DU MAYNE.

MONSIEUR LA ROCHE DU MAYNE a esté un vieux, bon, brave & vaillant Capitaine de son temps. Il fut Lieutenant de cent Hommes d'armes de Monsieur d'Alençon, grande marque pour lors de la suffisance & valeur : ce qui luy vint à bien ; car à la battaille de Pavie, le Capitaine fut fort accusé d'avoir mal fait, & le Lieutenant très-bien & vaillamment, en combattant pris prisonnier : aussi après sa mort, il eut la moitié de sa Compagnie ; & quelque temps après, il eut l'Ordre. Les Espagnols, parmy leurs Histoires, le loüent fort, & le nomment, *Humeno Rocha* : de telle façon, que l'Empereur le voulut fort entretenir après le siege de Fossan, où il se trouva, & fit fort bien.

Monsieur du Bellay, dans ses *Mémoires*, en fait un seul conte de ses causeries qu'il fit avec l'Empereur, dont c'est dommage qu'il n'en a fait plusieurs ; car il disoit & racontoit des mieux. La premiere fois que je le vis jamais, ce fut à Amboise, la Cour y

estant. Il estoit fort bien habillé, moitié à la vieille Françoise, moitié à la moderne, & avoit un bonnet d'escarlatte, avec des fers d'or à l'entour, & une belle enseigne, & le portoit fort panchant sur l'oreille. Il pouvoit bien avoir alors soixante-dix ans ou plus, & se mit dans la basse-cour. Ainsi qu'il voulut monter sur sa mule, pour aller à la Ville entretenir Monsieur de Richelieu, j'estois avec luy, à qui il demanda qui j'estois? Il me nomma par mon nom, de Bourdeille le jeune. Soudain, il se tourna vers moy, en me disant: *Hé, mon petit cousin, mon amy, que je te donne l'accollade. Vostre pere & moy avons esté si bons parents & amis: & Teste-Dieu pleine de reliques*, (c'estoit son serment) *que nous en avons fait de bonnes de-là les monts, autrefois de nostre jeune asge!* & m'en alla faire des contes qui levoient la paille, & m'en entretint près d'une grosse demie heure: & puis, s'en voulant aller, il demanda sa mule, qu'il appelloit tousjours Madame sa mule, qui avoit plus de trente ans, tant sage, & si bien faite au montoir, que rien plus. Si-bien quand je le vis monter, je luy dis: *Monsieur; que vostre mule est sage & bien-aysée au montoir! Pourquoy ne le seroit-elle, Teste-Dieu, mon petit cousin?* dit-il. *Elle a près de 40 ans. Elle a bien appris sa leçon sous moy. Elle me sert fort bien; [illegible] monte à l'ayse*

ſur elle quand je veux. Que pleuſt à Dieu j'en puſſe faire de même ſur toutes les Dames de cette Cour, & qu'elles fuſſent auſſi ayſées au montoir! Vous en ſeriez bien-ayſe, petit couſin, qui jà eſtes un jeune eſtallon pour elles. Adieu, mon petit couſin, mon amy, (car j'étois fort jeune alors.) *Si tu veux venir ſouper avec moy, nous cauſerons des folies de ton pere, & de moy, & de tout.* Je n'y allay pour le coup, mais une autre fois, où il triompha de dire; mais quand il falloit parler de la guerre, de choſes hautes & ſérieuſes, il le faiſoit beau ouyr.

Aux premieres guerres civiles, les Huguenots luy prirent ſon Chaſteau de Chinon par ſurpriſe (*a*) comme ils firent d'autres de la France, qu'on ne ſe doutoit de rien, dont il eſtoit Capitaine, luy n'y eſtant point. Quand on luy en apporta les nouvelles: *Et Teſte-Dieu pleine de reliques*, (dit-il) *faut-il que* Pere éternel *gagne* Pater noſter (*a*)? *Je les en chaſſeray bien.* Ce qu'il fit; & jura encore un bon coup, que s'il y euſt failly, & n'y fuſt rentré, il euſt tenu Dieu pour

(*a*) Ce fut lui-même (*La Roche de Maine*) qui rendit ce Château; & cela à la vue d'une ſeule Compagnie de gens d'armes, dit *d'Aubigné* ſur l'an 1562.

(*b*) Pere Eternel *& agimus*,
Soyez tous deux les bien venus. Maſcurat, p. 230.

Huguenot, & ne l'euſt jamais ſervy de bon cœur.

Les Eſpagnols en leurs Livres le loüent fort, parlant de cette battaille de Pavie, par tels mots : „ Le ſeul Capitaine Alençon, pour
„ porter la nouvelle en France d'une ſi gran-
„ de perte & déroute, s'enfuyt ſauve avec
„ un grand Eſcadron d'hommes d'armes,
„ lequel pour venture ſeroit digne d'une
„ louange ſinguliere de prudence, ſi l'on
„ n'euſt cru & jugé qu'il vouluſt pluſtot ſe
„ délivrer luy & ſes Gendarmes de péril,
„ ſans reſpandre ſang, qui, pour l'amour de
„ ſon Office & ſa Charge, le ſuivoient, que
„ ſauver une bande de vaillants hommes pour
„ ſecourir la France toute deſpouillée. Tou-
„ tes-fois, ledit Alençon mort en peu de
„ jours après, de la grande douleur qu'il
„ en reçeut en ſon eſprit, la Roche du May-
„ ne, ſon Lieutenant de ſa Bande, deffen-
„ dit par un honorable teſmoignage la renom-
„ mée de ce fait, parce-que luy, eſtant hom-
„ me valeureux & pratiqué ès choſes de la
„ guerre, quand il vit que la victoire eſtoit
„ deſeſpérée, en deſpit de ſon Capitaine,
„ qui ne voulut en aucune maniere conſen-
„ tir en cela, il demeura ferme, & luy
„ ſembla plus beau qu'il ſe conformaſt avec
„ ſon Roy, & ſes autres compagnons vain-
„ cus, à la néceſſité, & fut pris combattant
„ vaillamment ".

Voilà la belle louange que luy ont donné les Espagnols, & ce que pour ce coup j'en puis dire de ce bon & grand Capitaine, qui ne fit jamais que bien, ainsi qu'il fit à la battaille de S. Quentin, qui, tout vieux qu'il estoit, ayant plus de soixante ans, combattit jusques à l'extresmité de ses forces foibles; son fils tué près de luy, s'efforçans de tout leur courage brave se secourir l'un l'autre : enfin, le fils mort devant luy, il fut pris prisonnier, & vescut quelque temps après, sans avoir laissé grande lignée, dont c'est un très-grand dommage; car la race en estoit très-belle & bonne.

Sur la Capitainerie de ce Chasteau de Chinon, il ne se faut esbahir si ces vieux & grands Capitaines se sentoient bien honorez d'avoir ces Capitaineries de Chasteaux des Roys, & combien ces dignitez le temps passé estoient honorables, & portoient grande qualité.

Feu Messire André de Vivonne, Séneschal de Poictou, mon grand-pere, parmy ses nobles qualitez, après ses Seigneuries, Places & Terres qu'il avoit grandes, il se mettoit Séneschal de Poictou, Gouverneur de Monsieur le Dauphin François, qui mourut à Tournon, Chambellan du Roy, & Capitaine du Chasteau de Poictiers.

Monsieur le Mareschal de Brissac, parmy ses beaux titres & hautes qualitez, se met-

toit auſſi Capitaine du Chaſteau d'Angers & de Falaiſe.

J'ay veu ſemblable qualité de Monſieur d'Archiac, ayeul de Madame de Bourdeille, ma belle-ſœur, qui, parmy ſes grandes Seigneuries, Places & qualitez, ſe mettoit Capitaine du Chaſteau de Chinon, ainſi que j'en ay veu pluſieurs titres en ſon Thréſor, & force lettres des Roys de ſon temps, qui luy mettoient : *A Monſieur d'Archiac, Capitaine de mon Chaſteau de Chinon.*

Entr'autres j'y en ay veu deux de Madame de Bourbon, ſœur & Régente du Roy Charles VIII, ſon frere, en ſon adoleſcence, qui diſoit ainſi en ces propres mots, que je n'ay voulu changer :

MONSIEUR D'ARCHIAC,

„ Je me ſuis oublié vous eſcrire, qu'il faut quatre chambres au Chaſteau de Chinon pour les Capitaines, une pour Monſieur de Montpenſier, une pour Monſieur de Vendoſme. Auſſi faites habiller la galerie qui eſt ſur ma chambre, & faites faire trois licts pour mes femmes auſdites galeries : & par tout mon logis que tout ſoit garny de chalicts. A Dieu ſoyez ".

Eſcrite à Amboiſe ce 27 jour de Janvier.

Et au bas signé seulement, tant elle estoit glorieuse,

ANNE DE FRANCE.

Une autre lettre pour ce mesme effet, porte :

MONSIEUR D'ARCHIAC,

„ J'ay sceu par vostre homme la bonne diligence que vous avez faite à la réparation du Chasteau de Chinon. Je vous envoye par mémoire les gens qu'il faudra qui soient logez au Chasteau, qui sont une chambre, un retrait (*a*), & une garde-robbe pour le Roy ; une chambre pour Monsieur de Grasville (*b*) ; une chambre pour Monsieur de la Trimouille ; une pour Monsieur de l'Isle ; une pour Monsieur de la Solle ; une pour Monsieur le Baillif de Meaux ".

Pensez qu'aucuns de ceux-là estoient de ses mignons de couchette.

Au bas,

ANNE DE FRANCE.

(*a*) Non pas un *privé*, mais ce que l'Italien appelle *Ridotto*, c'est-à-dire un *réduit* propre à se *retirer* en son particulier. *Rabelais* a employé le mot *retrait* dans cette signification.

(*b*) *Louis Mallet*, Seigneur de *Graville*, Amiral de France sous le regne de *Charles VIII*. Voy. son Eloge dans l'Histoire de ce Prince, p. 544.

Et au-dessus : *A Monsieur d'Archiac, Capitaine du Chasteau de Chinon*, simplement. Si que plusieurs autres Lettres se trouvent de force Grands, qui mettoient: *A Monsieur d'Archiac, Conseiller, Chambellan du Roy, & Capitaine du Chasteau de Chinon.*

Le Roy Charles mesme ne luy mettoit que : *A Monsieur d'Archiac, Capitaine de mon Chasteau de Chinon*, comme j'ay veu force lettres qu'il luy escrivoit.

Notez un peu ces lettres, & mesmes ces premieres, où vous verrez que lors les logis des Roys n'estoient si bien accommodez qu'aujourd'huy, & que les Dames n'y estoient si bien logées ny assorties de leurs licts & commoditez, comme sont aujourd'huy.

Faut aussi noter que le temps passé aucuns Gouverneurs des Provinces donnoient les Capitaineries des Places, ainsi que j'en ay veu une lettre au thresor de nostre maison, que feu Monsieur de Lautrec, Gouverneur de la Guyenne, escrivoit à Monsieur d'Archiac, petit-fils de celuy que je viens de nommer, & pere de Madame de Bourdeille, ma belle-sœur, qui porte ainsi, sans rien changer:

MON COUSIN,

„ Afin que connoissiez qu'il m'est souvenu de vous, & pour vous tenir promesse,

je vous envoye mes Lettres-patentes de la Capitainerie de Blaye, que je vous donne. J'escris présentement à Monsieur de la Roche, qui est audit Blaye, qu'il vous baille & délivre ladite Place, & vous obéysse entiérement : & pour ce qu'il est très-homme-de-bien, & qu'il entend les affaires dudit Blaye mieux qu'autre, je veux & vous prie, qu'il soit votre Lieutenant, & luy laissez les Archers à Morte-paye qu'il a : & vous me ferez grand plaisir ; car je luy ay escrit qu'il sera traité tout ainsi que du vivant du feu Sieur d'Estissac, duquel je voulus qu'il fust Lieutenant, comme je fais maintenant de vous. J'ay advisé que le Thrésorier qui paye l'estat de Blaye, ne commencera à vous payer que du jour que vous ferez le serment. Parquoy, & pour ne vous donner la peine de venir devers moy, je mande au Capitaine Sainte-Colombe, que j'ay fait mon Lieutenant au Gouvernement de Guyenne, lequel est à Bourdeaux, qu'il prenne de vous à mon nom le serment en tel cas accoustumé, & iceluy pris pour mettre en possession de ladite Capitainerie, comme plus au long est contenu en mesdites Lettres-patentes : & pour ce que ledit Capitaine Sainte-Colombe s'en voudra aller chez luy voir sa femme, vous en viendrez le plustost que pourrez audit Blaye, pour prendre la possession, & donner ordre à la Place, & advertirez ledit Sainte-

Sainte-Colombe du jour que vous y viendrez, afin qu'il s'y trouve pour prendre voſtre ſerment: priant Dieu, mon Couſin, qu'il vous donne ce que vous deſirez ".

A Saint-Germain-en-Laye, ce 29 jour de Septembre.

Voſtre bon Couſin,

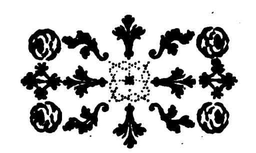
ODET DE FOIX.

Voilà donc belle confirmation pour monſtrer les Capitaineries eſtre jadis données par les Gouverneurs de Guyenne, meſme que de mon temps, du commencement du regne du Roy Henry III, je vis noſtre grand Roy Henry IV aujourd'huy donner la Capitainerie du Chaſteau de Bergérac, vacante par le Seigneur de Bellegarde, de Périgord, à Monſieur de Sainte-Colombe, Capitaine de ſa Garde, & Gouverneur de la Citadelle de Mets.

Je ne ſçay ſi autres Gouverneurs de Province en ont fait de meſme; mais je ſuis aſſeuré de ce que j'ay dit, & que Monſieur de Lanſſac, depuis la mort de Monſieur des Roys, l'eut du Roy, & Monſieur d'Ervaux à qui Lanſſac la réſigna, mais il n'y entra jamais, & puis Monſieur de Luſſan. Il a fallu que le Roy ayt to sjours parlé.

Pour parler encore de ce Chaſteau de

Chinon, après Monſieur de la Roche du Mayne, Monſieur de Chavigny eut cette Capitainerie, lequel en ſon temps a eſté un très-bon, brave & ſage Capitaine. Il l'a monſtré en nos guerres de Piedmont & en nos guerres civiles, Lieutenant de Monſieur de Montpenſier en ſes Gouvernements & armées. J'en parle ailleurs. Je ne ſçay qui en eſt à cette heure Gouverneur. C'eſt le moindre de mes ſoucys; mais c'eſt un bel eſtat & belle marque de Chaſteau, de qui on dit : *La Ville de Chinon, petite Ville, & Chaſteau de grand renom;* quand ce ne ſeroit que pour noſtre bon maiſtre Rabelais, qui a eſté natif delà.



DISCOURS SOIXANTE-HUITIESME.

Mr. le Mareſchal DE TERMES.

MONSIEUR le Mareſchal DE TERMES a eſté un très grand Capitaine, lequel, après le départ de Monſieur d'Eſſe, fut envoyé en Eſcoſſe, pour tenir ſa place & le meſme rang qu'il y tenoit, & très-bien s'en acquitta; & notera-t-on en luy, que poſſible Gentil-Homme de ſa qualité n'a eſté plus ſouvent Lieutenant de Roy que luy. Au partir d'Eſcoſſe, le Roy Henry eſtant bien adverty des menées que faiſoit le Pape Jules III, l'envoya en Ambaſſade vers Sa Sainteté à Rome; ſi bien que le Pape ſe doutant, dit: *Comment! le Roy ne m'a point envoyé icy un Ambaſſadeur, mais un Capitaine, le meilleur des ſiens. Il faut prendre garde à moy; car il a mieux la mine de me faire la guerre, que de me faire une Ambaſſade.* Auſſi-toſt après, le Roy l'envoya ſon Lieutenant-Général, avec le Duc Octavio, dedans Parme, où il fit ſi-bien, qu'après un long ſiege, fourny de grandes forces, & du Pape, & de l'Empereur, il fallut qu'il

se levast sans autre plus grand effet. Il fut aussi Lieutenant de Roy dans Sienne, avec Monsieur le Cardinal de Ferrare, & y acquit beaucoup d'honneur en la révolte & en la conqueste pour le Roy. Les Espagnols luy en attribuent beaucoup, & les Siennois s'en contenterent extresmement, pour la bonne assistance qu'il leur fit.

De-là il fut Lieutenant de Roy en l'Isle de Corse, où il fit aussi-bien qu'aux autres coups, & la réduisit en l'obéyssance du Roy, & y soustint plusieurs guerres & combats, que les Impériaux & Génois, forts voisins & Seigneurs de l'Isle, luy livrerent. Enfin, il la conquesta, & garda si-bien, que quand le Roy Henry la rendit par le Traité de paix, il la rendit entiere & en l'obéyssance du Roy. Puis fut Lieutenant de Roy en Piedmont en l'absence & par provision, non sans mescontentement & mutineries d'aucuns grands & moyens; mais tout s'appaisa. (Monsieur de Montluc en parle dans ses *Mémoires*, & force vieux Capitaines le peuvent dire.)

Et pour la cinquiesme fois, il fut Lieutenant du Roy dans Falaire (1) & de toute la Comté d'Oye, & en l'armée qui luy fut donnée pour entrer en Flandre & y faire le dégast; où la fortune le favorisa un peu

(1) Falaise, *peut-être*.

au commencement, pour avoir pris Bergue S. Winoc & Donquerque : mais aussitost venant à changer, le Comte d'Egmont, le plus hazardeux pour lors, & le plus vaillant Capitaine qu'eust le Roy d'Espagne, luy livra la battaille, & l'emporta. Ce ne fut toutesfois sans que le bon-homme n'en rendist bon combat, tout malade qu'il estoit, il y avoit huit jours, & mesme ce jour-là bien fort : en quoy il ne fut nullement à blasmer ; car en tel estat de maladie, & en bien combattant, il fut pris prisonnier en homme d'honneur, & blessé, comme j'ay ouy dire à feu Monsieur le Connestable. Quiconque soit le Capitaine ou le Général d'une armée, & qu'il perde une battaille, un combat, ou une rencontre, mais qu'il y meure ou qu'il y soit prisonnier, (j'entens de la bonne façon) encore que la perte soit de conséquence, sa mort ou sa prison expie tout.

Ce ne fut pourtant que plusieurs en France n'en murmurassent, que tout-à-coup, après une si grande perte de battaille de Saint-Quentin, cette-cy de Gravelines vint seconder l'autre ; & la France s'en cuyda aucunement effrayer : mais Monsieur de Guise l'asseura, par la fiance qu'on avoit en sa valeur, & par une armée qu'il avoit sur pied, & par la prise de Theonville, la plus forte Place (ce disoit-on alors) qu'eust le Roy d'Espagne ; là où mourut le grand Mareschal

Strozze; & le Roy en bailla l'estat à Monsieur de Termes, pour ses anciens services & mérites.

Pour la sixiesme & derniere fois, il fut après Lieutenant de Roy à Paris, au commencement des premiers troubles, là où l'on dit que, voyant prescher en cette Ville, la principale du Royaume, & plusieurs insolences qui s'y faisoient, & considérant plusieurs préparatifs qui s'y dressoient pour ruyner la grandeur de cette grande France & invincible qu'il avoit veu de son temps, il mourut de regret; & d'autre maladie, qu'il avoit de longue main, (dont Monsieur de Montluc en parle en son Livre) luy ayda bien, en mourant comme sage & prévoyant Capitaine, & y prédit beaucoup de miseres, que nous avons veu depuis.

Ainsi mourut ce grand Capitaine, couronné en sa vie de si belles charges & de beaucoup d'honneurs, plus certes que de biens; car il est mort pauvre, mais Gentil-Homme de bonne part & de bon lieu de Gascogne, & fort homme-de-bien. En ses jeunes ans, ainsi que j'ay ouy dire à ses nepveux, de Bellegarde & Boisjordan, il tua un Gentil-Homme à la Cour, aymé du Roy; pour cela il fallut vuider le Royaume & tout. Le malheur fut pour luy, que s'estant mis sur mer pour aller trouver Monsieur de Lautrec au siege de Naples, & au retour de la deroute

de l'armée tournant encore par mer, il fut pris par quelques fustes de Corsaires, & demeura long-temps à la chaisne, où il endura beaucoup de maux : car depuis il ne fut jamais bien sain, & après il fut racheté, & se mit aux guerres du Piedmont : esquelles il se fit si bien signaler par-tout où il se fallut trouver, qu'à la battaille de Cérizoles, il fut conducteur & principal chef de la Cavalerie-légere, qu'il conduisit si bien, & la mena si à propos à la charge, que l'on en vit l'effet, que les Histoires en content sans que j'en parle, & y fut prisonnier. En cette carte, que j'ay cy-devant dit (où est pourtraite ladite battaille,) avoir veu au Cabinet du feu Roy Henry d'Angleterre, il y a en un endroit près d'un bois, ce mot escrit : *Icy estoit le Sieur de Termes, qui rendant un grand combat avec sa Cavalerie-légere, est porté par terre, & fait prisonnier.* On disoit de luy en Piedmont, *sagesse de Termes, & hardiesse d'Aussun.* L'Espagnol de mesme en disoit autant : *Dieu nous garde de la sagesse de Monsieur de Termes, & de la proüesse du Sieur d'Aussun*, qu'on tenoit de ce temps-là un très-vaillant & fort hardy & hazardeux Capitaine.

Sur ce, j'ay veu faire des demandes à la Cour parmy nous autres, auquel des deux on eust mieux aymé ressembler, & ce qui est plus souhaitable, ou la sagesse ou la hardies-

se, en un homme de guerre ? Certainement en un jeune homme, la hardiesse est plus convenable que la sagesse; car jamais jeune homme sage, & qui a voulu peser les hazards & dangers, n'a esté tant estimé comme un fol, hardy, & hazardeux. Mais après qu'il a passé ses feux & ses premieres furies, il est bon qu'il se fasse sage, s'il veut estre estimé Capitaine, & se rendre capable d'avoir des charges de son Roy. Toutesfois si ne faut-il pas qu'il fasse tant du retiré & du sage, qu'il n'ayt de réserve quelques vieux coups du passé de folie & de hardiesse, pour les entremesler avec la prudence & sage conduite au besoin : autrement la guerre n'en vaudra rien.

Voilà pourquoy les Romains estoient heureux en leur guerre contre Hannibal, d'avoir l'espée & le bouclier, Fabius Maximus & Marcellus ensemble. Mais plus heureux ont esté les Empereurs, les Roys & les grandes Républiques, qui ont eu, en leurs Lieutenants-Généraux, la sagesse de Maximus, & la hardiesse de Marcellus, en un mesme corps; car autrement, combien en avons-nous veu & leu, qui, ayans ces deux qualitez séparées & disjoinctes d'un mesme corps, n'ont fait de si grandes expéditions comme bien joinctes & assemblées ? Nous avons force exemples des anciens, qui nous en crevent les yeux, & des modernes encore autant. Sans les chercher ailleurs, vous en trouverez en

ce Lvre parmy ces Capitaines que j'ay nombrez ; & par ainsi je veux conclure, que la sagesse de Monsieur de Termes ne luy a empesché nullement, qu'il n'eust beaucoup de hardiesse, & qu'il ne la mist en œuvre lors qu'il falloit, comme il a bien monstré.



DISCOURS SOIXANTE-NEUFVIESME.

Mr. D'AUSSUN.

AUSSI Monsieur D'AUSSUN ne laissa pas de se monstrer sage Capitaine en la nécessité d'une grande affaire & d'un combat, avec sa grande hardiesse, mais non pas pourtant comme son compagnon. Voilà ce qu'on en disoit à la Cour & au camp, lors qu'il mourut, qui fut à la battaille de Dreux, où il estoit l'un des Mareschaux-de-Camp, choisi quelque temps avant par le Roy de Navarre, qui le connoissoit pour suffisant, & l'aymoit pour estre de Bigorre, son vassal: encore que j'en sçay quelques-uns des principaux de l'armée, qui ne l'y vouloient pas recevoir, pour ne l'avoir jamais veu faire ce qu'il sçavoit; car il n'avoit jamais gueres bougé des guerres du Piedmont, où il avoit pourtant si-bien fait, que, par sa valeur & par sa hardiesse, il estoit parvenu peu à peu à de beaux grades.

Il fut premiérement Capitaine d'une Compagnie de gens de pied au Royaume de Naples, où il monstra belles preuves de sa har-

dieſſe; puis aux conqueſtes & la garde de Savoye & du Piedmont; puis eut des Chevaux-légers, & une Compagnie de Gendarmes, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur de la Ville & Chaſteau de Turin; belles récompenſes certes, dignes de ſa hardieſſe. Laquelle il monſtra à ſa mort encore plus belle & grande qu'en ſa vie : car le malheur luy eſtant arrivé de faire en cette battaille une retraite plus viſte & fuyarde qu'il ne falloit, & dont il n'avoit jamais donné ſubjet à la fortune de la luy preſter telle ce coup, puis qu'elle ayde tousjours aux vaillants & hardys; eſtant revenu à ſoy, & ayant repris ſes eſprits, conceut un tel creve-cœur en ſoy, qu'il en mourut & eſclatta de deſpit & regret, dont il n'y eut aucun de l'armée qui ne le regrettaſt fort, comme je vis, & ne le loüaſt plus que s'il fuſt mort dans le champ de battaille. J'en vis dire de belles paroles à Monſieur de Guiſe. Bel exemple certes, dans lequel ſe doivent mirer les grands Capitaines & vaillants hommes de guerre, quand ils font de telles fautes : mais il y en a beaucoup qui ne s'en ſoucient gueres; car il n'y faut qu'une heure malheureuſe.

Un autre vieux Capitaine, & ancien Chevalier, qui d'autresfois avoit très-bien fait, mais là très-mal, & qui avoit fait comme d'autres, & le publioit-on divulguément, eſtant à la table de Monſieur de Guiſe, un

jour après qu'il fut de retour, non de la chasse, mais de la fuite, ainsi qu'un Gentil-Homme (car je vis cela) discouroit à Monsieur de Guise de quelques incidents particuliers qu'il avoit veu, & en disoit très-bien, ce vieux Capitaine fut si impudent de luy dire: *Mon Gentil-Homme, vous en dites trop: dont il me semble que vous vous estes plus amusé à voir jouer l'esbat, que de jouer vous-mesme; car vous en parlez trop bien.* Le Gentil-Homme respondit: *Monsieur, sans vous faire tort, j'ay fait l'un & l'autre.* Dont Monsieur de Guise, qui estoit fort sage, baissant un peu la teste, changea de propos. Mais ceux qui y estoient devant, connurent bien que volontiers il eust dit: *Et que veut dire cet homme-là? Je croys qu'il n'a point de sentiment.*

D'autres y eut-il qui ne fuyrent pour peu de chemin, mais de six à sept lieues, voire plus. Au Diable l'un, qui en est mort de deuil, mais ont fait aussi bonne & hardie trogne & contenance, comme s'ils eussent gagné eux seuls la battaille. Aucuns sont morts depuis. D'autres vivent encore, qui, se fians au temps, qui consume & efface toutes choses, croyent fermement qu'il n'en fut jamais parlé, & que cela ne fut jamais; & par ainsi, se vantent & piaffent comme Roys des poix pillez, aux jeux & farces de jadis faites en l'hostel de Bourgogne à Paris.

A la bataille de Coutras, faite de nos jours tout frais, il y en eut force aussi des plus fringants & fendeurs de naseaux, qui en firent de mesme, & qui leur sembloit advis, qu'ils n'y feroient jamais assez à temps avec leurs courtes journées & courtes traites, menaçans les Huguenots, bravants, faisans des rodomontades plus que ne fit jamais le Capitan Cocodrillo, ou Capitan Ruyna, à l'endroit de Zanny ou Pantalon : & dès la premiere charge, ils prirent si bien la chasse & la fuite, que deux heures après, ils arriverent aucuns à Aubeterre, lieu de seure retraite, aussi estonnez que trespassez, à ce que m'ont asseuré force personnes qui les recueilloient & leur faisoient le bien venu : encore ne s'y pouvoient-ils asseurer, tant le poux de la peur les battoit. D'autres se sauverent en d'autres Places, lesquels n'estoient pas plus asseurez les uns que les autres. Au Diable l'un, qui en a esclaté de regret, mais laissans couler tout doucement la rougeur de leur honte.

Monsieur d'Alençon, tout grand qu'il estoit (car les Grands ont ce privilege de passer mieux ces fautes que les petits,) n'en fit pas ainsi après la battaille de Pavie, que le regret, par semblable faute, gagna de telle façon, qu'il l'emporta à la mort, dont il en fut fort loüé. Son grand & brave ayeul le Comte d'Alençon, à la battaille d'Azincourt,

qui estant à la meslée, se poussa si avant, qu'il rua un grand coup d'espée sur l'armet du Roy d'Angleterre, & du coup luy abbattit une grande partie de sa Couronne, en criant : *Je suis le Comte d'Alençon.* Mais il fut incontinent environné des Archers du corps du Roy Anglois Henry, qui, contre la volonté de leur maistre, le mirent à mort. C'estoit un trait celuy-là, digne de gloire ! Ah ! que l'honneur d'un Chevalier, d'un Capitaine, & d'un homme de guerre, est précieux ! A quoy doivent bien regarder nos gens de guerre, quand ils sont aux battailles, aux combats, & aux rencontres, & aux gardes des Places qu'on leur donne, qu'ils ne les combattent opiniastrement, & les deffendent comme ils doivent, & ne les abandonnent, ou ne les laissent par quelques capitulations bien à propos.

Le Vicomte d'Uza, qui commandoit à l'armée de mer à la Rochelle, lequel mourut de tristesse pour avoir veu de ses yeux entrer cette barque chargée de poudre, qui fut la perte pour nous de cette Ville ; car ils n'en avoient plus : & toutesfois ledit Vicomte n'y avoit nul tort ny faute ; car il n'y a si prévoyant, qui n'y fust esté trompé. J'en feray ailleurs le conte, & de la valeur de cedit Vicomte.

Venons des grands aux petits exemples, comme fit à Rome, il y a bien trente ans,

un brave & bon tireur d'armes, que l'on appelloit Bartholomeo d'Urbin, en un trait qu'il fit, dont j'arrivay à Rome pour la seconde fois un an après, qui me fut raconté, & lequel est encore aujourd'huy en vulgaire aux vieux qui les y voudra interroger. Ce Bartholomeo d'Urbin donc fut en son temps en Italie & à Rome un très-bon tireur d'armes, & si bon, qu'il emporta la vogue pardessus tous les autres d'Italie. Il vint à si bien apprendre, & rendre si bon maistre, un jeune Gentil-Homme Milanois, qu'estant en telle perfection, il s'en retourna en son Pays, où estant se mit à tirer des armes, & faire des assauts contre un chacun, qu'il emporta le prix, & nul plus n'osa tirer contre luy; adjoustant à ce qu'il avoit appris quelque chose de plus de luy, par son esprit gentil, & continuel exercice & expériences, qu'il faisoit tous les jours : dont il en prit une telle présomption & outrecuydance, que, ne se contentant de se battre contre l'un & contre l'autre, & emporter l'honneur, il projette (tant il estoit glorieux) de se battre & tirer contre son maistre; & pour ce, part de Milan un an après, & s'en va à Rome, & arriva si à propos un jour que l'on faisoit assauts & jeu de prix fort solemnel à l'escole de son maistre, où tout le monde est receu. Il se propose de tirer contre son maistre, qui le prend au mot : & tous deux ayans fait trois

assauts, la fortune fut si grande pour le disciple, qu'il donne au maistre deux estoquades franches, dont de despit il rompt son espée, la jette contre terre, se maugrée, déteste ciel & terre, conçoit en son opinion de ne plus vivre, songe quelle mort se doit donner. Puis, comme forcené & hors de sens, on le void de sang froid, mais pourtant tout colere & transporté, prendre sa cappe, & sortir de sa maison, plusieurs de ses escoliers le suivant loing, gronder & murmurer qu'il n'estoit plus desormais digne de porter armes, veu que son disciple l'avoit battu, ny de plus vivre, puis qu'il estoit deshonnoré; & quelque consolation qu'on luy donnast, sans faire semblant de rien, & ses escoliers & amys, qui estoient auprès de luy, n'y prenant garde, en prononçant ces derniers paroles, qui furent: *Non, je ne veux plus vivre, adieu:* il se précipite du haut du pont de Sixte en bas du Tibre; & le vit-on misérablement noyer. Quelle humeur, quelle résolution, & quel courage d'homme! Ce trait ne tient pas du Chrestien; car il ne nous est permis de partir de la garnison de cette vie, sans le congé du grand Capitaine, qui est nostre souverain Dieu; & pour ce, ne devons loüer sa mort. Mais le courage & l'ame généreuse sont dignes de toute loüange.

Nous avons veu en nostre France quasi un pareil trait du Capitaine Hautefort, Gentil-

Homme de Périgord, dont je parleray encore ailleurs, frere du feu Hautefort, qui mourut à Pontoise en ces dernieres guerres. Ce Capitaine Hautefort donc, au voyage d'Allemagne, vint à avoir une querelle contre un Gentil-Homme nommé Perelongue, Cascon, & vindrent à mettre la main à l'espée dans le quartier de la Compagnie de Monsieur le Connestable, où ledit Hautefort l'estoit allé trouver, qui estoit par trop de présomption lors, d'aller chercher son ennemy en son quartier; mais il y eut quelques honnestes Gentils-Hommes qui les séparerent. Toutesfois, le malheur fut si grand pour ledit Hautefort, fust ou d'autres qui les séparerent, ou de son ennemy, qu'il fut un peu blessé le moins du monde en une main, & avec cela fallut qu'il se retirast soudain. Il le fit appeller par le Capitaine Bourdeille, mon frere, parce-qu'ils estoient grands cousins, grands amys, & grands confédérez dès le Piedmont, d'où ils estoient les Rodomonts. Monsieur le Connestable le sceut, qui sur la vie fit faire deffense à l'un & à l'autre de ne se battre, & le fit, tant pour une regle de guerre, que parce qu'il soustenoit Perelongue, qui estoit son Gendarme, ou qu'il ne le croyoit si bon tireur d'armes que Hautefort, ny si adroit, comme on disoit, ainsi qu'il en avoit fait preuve en Escosse, comme je l'ay conté en un coin de ce Livre. Le Capitaine Hautefort,

pour sa blessure, & pour la deffense faite, voyant que sur le coup il ne pouvoit avoir raison de son homme, prend en soy un tel desdain, & ronge en son cœur & en son ame un tel despit & chagrin, que, quasi transporté de son bon-sens, se démet de ses beaux habillements, (car il alloit tousjours brave,) & prend ceux d'un de ses moindres valets; & ny plus ny moins que nous lisons de Roland le furieux, lors qu'il devint tel, qu'il fuyt les Compagnies, hante les champs, vagabonde parmy les bois; & quand ses amis luy pensoient remonstrer ce qu'il faisoit, & l'appelloient Capitaine Hautefort: *Qui, moy?* respondoit-il. *Je ne suis point le Capitaine Hautefort; je suis le plus grand maraut de cette armée. Le Capitaine Hautefort n'a jamais esté sans ses armes : à cette heure vous ne m'en voyez plus*, (car il les avoit jettées,) *pour me croire indigne de jamais n'en porter, puis qu'un tel, impareil à moy, m'a blessé, & n'en puis avoir raison.* Ces verruës luy durerent quelques jours, jusques à ce que le temps ayant fait son devoir à les faire à demy passer, un jour le Capitaine Bourdeille, son grand amy, vint à luy, qui les luy fit passer toutes, luy remonstrant (à mode que la belle Bradamante se vit remonstrer à son bon esprit, lors qu'elle voulut se tuer pour l'amour de son Roger,) qu'il valoit mieux qu'ils allassent tous deux attaquer

une belle escarmouche devant Yvoy, où ils estoient, & se monstrer à son Roy en brave estat de luy faire service, & y recevoir une belle playe, ou une mort honorable, que de faire cette vie fantasque, en attendant le jour de sa raison. Il crut mon frere. Tous deux monterent à cheval, vont attaquer leur escarmouche, se battent & se meslent, dont Hautefort fut tué, & mon frere blessé, & son cheval tué entre ses jambes. Il se retira tellement quellement, avec un grand regret d'avoir perdu son bon cousin & compagnon d'armes. J'ouys faire après ce conte à mondit frere au retour de ce voyage, qui s'estoit fait porter en litiere à Paris, pour une autre grande harquebusade qu'il avoit receue en la Ville de Chimay dans une espaule, dont il cuyda mourir. J'estois lors fort petit au College, & retins fort bien ce conte, & l'ay ouy confirmer depuis à plusieurs autres Gentils-Hommes & Capitaines. Voilà de terribles humeurs de personnes, lesquelles on ne sçauroit tant blasmer, qu'on ne loüe davantage leurs cœurs généreux & nobles ames, pour ne vouloir consentir ny souffrir en elles aucune tache sale de leur honneur. Ce sont de coups de basteleurs, que tout le monde ne fait pas.

En ce Discours, j'ay veu faire une demande & dispute, à sçavoir, s'il est permis de punir des poltrons qui ont fuy des bat-

tailles, combats, & rendu des Places par peur & poltronneries? Dont j'en ay veu discourir à des plus grands Théologiens, qui disoient, que s'il faut regarder à Dieu, ils n'estoient nullement punissables. Pour quant au monde, ils s'en rapportoient à ce qu'il en pourroit dire : car disoient-ils : „ Dieu ne tient-„ il pas les cœurs des hommes en sa main, „ ausquels il met & imprime la vaillance, „ le courage, & la peur, comme il luy plaist? „ Pourquoy veut-on donc faire un homme „ plus vaillant que Dieu ne l'a fait? Ou que „ si Dieu l'a fait vaillant de sa nature & „ naissance, bien souvent pour les forfaits „ & fautes luy oste le cœur & cette har-„ diesse ; si-bien qu'on a veu assez ordinai-„ rement les plus vaillants hommes du mon-„ de, & qui avoient très-bien fait, estre aban-„ donnez de Dieu, tellement que, saisis d'u-„ ne peur, péchoient & failloient en une ex-„ tresme poltronnerie, (ainsi que j'en ay veu „ & allégué des exemples ;) & en cela sont „ les miracles de Dieu, & aussi ses volon-„ tez, de les punir ainsi ; car aucuns y en „ a-t il, qui sont si présomptueux de leur „ vaillance & de leur bras, qu'ils leur attri-„ buent toute la gloire, & non à Dieu. Ainsi, „ par telle maniere, Dieu les punit. En „ quoy telles gens se doivent tousjours bien „ recommander à Dieu, qu'il leur veuille „ maintenir tousjours ce don de vaillance :

„ & trouve-t-on, qu'il n'y a gens au monde, qui se doivent tant recommander à Dieu & le prier, que les gens de guerre, au moins ceux qui ont atteint quelque grade & perfections; car il n'y a honneur au monde qui soit tant subjet à se casser, & moins à se remettre, que le leur. Davantage, si l'on veut bien prendre au pied la Sainte Escriture, il est à présumer que Dieu n'ayme pas tant les vaillans & hardis, que l'on diroit bien, puis qu'ils ne sont destinez & proffessez, que pour tirer sang, & tuer; ce qu'il abhorre fort, & que luy-mesme a voulu & dit, que quand on te touchera à une joüe, pare l'autre, pour en avoir de mesme. L'homme vaillant ne sçauroit faire ce trait, & son ame hardie ne le sçauroit permettre, ouy bien la poltronne & peureuse. Aussi Dieu en tels effects & expéditions de guerre, prévoyant les cruautez & grands meurtres qui se feroient, retire la bride par la peur aux trop grandes vaillances, afin qu'elles ne fassent leur exécution cruelle. Tant d'autres secrets de Dieu y a-t-il que nous ne sçavons pas, par lesquels nous voyons à plusieurs faire des poltronneries : & pour-ce, c'est à luy de disposer des hommes, de leurs corps, & de leurs ames, & les punir à sa mode, & selon son vouloir, & non au vouloir des hommes. Davantage, ce n'est point

„ un commandement de Dieu, ny de son „ Eglise, que de commander la vaillance en „ l'homme, comme d'autres biens & ver- „ tus, ausquels si l'on peche, ils sont punis- „ sables & de Dieu & des hommes, mais non „ pas pour avoir failly en vaillance, & vou- „ loir contraindre un homme à estre plus „ vaillant qu'il n'est; car Dieu ne dit pas: „ *Tu seras vaillant.* Cela sent son Turc & „ Barbare, qui envoyent leurs soldats & gens „ à la guerre à coups de bastons. C'est donc „ mal fait de les traitter ainsi; la façon en „ est deffendue de Dieu, & la punition. Bien „ est-il vray que si un Genéral ou un au- „ tre Chef d'armée, un Capitaine, ou un „ soldat, commet une trahison à son Prin- „ ce, il est punissable; car il manque de sa „ foy, il use de perfidie, il fausse son ser- „ ment, met en proye & au cousteau son „ Prince, sa Province & ses gens. C'est un „ acte très-méchant. Dieu l'abhorre, & „ en ordonne aux hommes la vengeance & „ la punition très-rigoureuse ".

Tant d'autres raisons ay je veu alléguer d'autres-fois à ces Théologiens sur le subjet de quelqu'un que j'ay veu une fois en telle peine, dont je me passeray pour ce coup d'en mettre icy par escrit davantage.

Pour quant au monde, certainement ils sont punissables; car il ne faut qu'un poltron, ou deux, ou trois, en une battaille, qui

du premier choc de la charge prendront l'espouvante, & se mettant à fuyr cryeront que tout est perdu, les autres s'enfuyront; voilà une déroute grande, & une battaille perdue. Si les grands Chefs, ou aucuns Chefs particuliers, ou Capitaines, en font de mesme, encore pis; car chacun suit son Chef & Capitaine, comme on l'a veu en plusieurs battailles de nostre temps: & cette battaille perdue, possible tout le Royaume, ou tout l'Estat du Prince, pour qui elle se joüoit, perdu. De mesme en est-il de ceux qui ont les Places en garde, & les Villes d'importance, quand ils les rendent par poltronnerie & par peur, d'autant qu'il ne faut qu'une Place bien soustenue, pour soustenir tout l'effort d'un grand Empereur ou Roy, & l'envoyer à néant, comme fit Monsieur de Guise celuy de l'Empereur Charles devant Mets, que s'il fust esté pris, la France eust eu beaucoup à souffrir. Tant d'autres & infinies raisons alleguent les Grands sur les punitions, que je n'aurois jamais dit.

C'est pourquoy le grand Roy François fit punir & dégrader des armes le Capitaine Franget, qui rendit si mal-à-propos Fontarabie, après que Monsieur du Lude l'eut si bien & si long-temps conservée & deffendue. Le Roy Henry fit aussi punir Monsieur de Vervin pour Boulogne. Fut pourtant après sa mort donné un Arrest pour son innocen-

ce. Cependant, il en pastit, à tort, ou à droit : cela s'est disputé long-temps. Aussi le Capitaine Salignac pour le Castelet; mais celuy n'endura que la prison & la honte, & se sauva pour un peu de faveur de Monsieur le Connestable, (ce disoit-on alors). Monsieur le Mareschal de Strozze, après sa déroute, fit trancher la teste au Seigneur Alto, Comte, pour avoir rendu & mal à-propos, sans coup frapper, au Marquis de Marignan, la Ville de Lusignano en Toscane, de pusillanimité & faute de cœur. Il fit aussi rendre (1) le Guydon de la Compagnie de la Mirande, pour avoir le premier tourné le dos le jour de la battaille, & avoir esté la premiere & la principale cause de la perte de cette misérable journée, parce qu'il estoit le premier à la teste & premiere pointe de la battaille; & tournant teste en-arriere, fut cause que toute la Cavalerie se débanda, dont s'ensuivit la totale perte de la battaille : car elle combattit très-mal, & fuyt fort, pour pratiquer le proverbe Italien, *un bel morir tutta la vita honora* (2).

Nostre Roy Henry dernier troisiesme, par la sollicitation de la Reyne sa mere, fit

(1) Pendre, *probablement.*
(2) C.-à-d. *une belle mort illustre toute la vie.*

fit constituer prisonnier le Sieur de Sainte-Souline, pour avoir manqué au secours de son Général Monsieur de Strozze, à Saint-Michel & à la Terciere; & son procès s'en alloit fait, & en danger de mort, sans la faveur de ses amis, par lesquels il se purgea. J'ay ouy conter à Monsieur l'Admiral le Grand, que s'il eust tenu sur la chaude colle celuy qui rendit le Chasteau de Lusignan aux troisiesmes troubles, par une simple sommation, la plus forte Place de France, qu'il luy eust fait trancher la teste; lequel j'ay veu depuis faire aussi bonne mine, que s'il l'eust tenue un an entier: disant mondit Sieur l'Admiral, qu'il le falloit traitter ainsi, pour servir d'exemple à ceux qui, ne pouvans estre induits par l'honneur à bien faire, qu'ils le fussent par crainte de supplice, ou du deshonneur, ou du dégradement des armes.

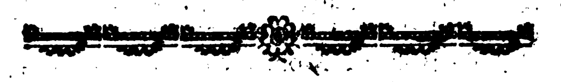
Aussi dit-on qu'il n'y a vaillance & résolution plus grande, que d'un poltron, quand on la luy a une fois mise & bien avant enfoncée dans l'ame: ainsi que j'en ay veu deux ou trois en ma vie, lesquels estoient si poltrons, qu'ils aymoient mieux recevoir & endurer toute injure & deshonneur, que venir au combat contre leurs ennemis; mais à force de crier après eux, & de leur mettre le coeur dans le ventre, se résolurent si bien, qu'ils firent rage, & vainquirent leurs ennemis, ny plus, ny moins que l'on voit qu'un

canon, ou une harquebuse, quand sa charge est bien battue, & pressée de sa baguette, fait plus grand effort, que quand elle l'est par trop gaye. Il y a plusieurs de tels complexionnez, qui, de leur naturel, ne sont pas trop hardis ny vaillants à faire bien, mais veulent estre mastinez, poussez, menacez & contraints; & après, ont le diable dans le corps.

Il n'y a pourtant que les prouesses & actions qui procedent de l'honneur naturelle. Voilà pourquoy je loüe fort ces Egyptiens, qui, ayans esté preschez & enyvrez sur l'immortalité & béatitude de l'ame par leur philosophie, en furent si ravis, & curieux de sentir l'effet, le plaisir & la joye, que la plus grand-part d'eux (pauvres fats qu'ils estoient!) se tuoient pour en venir-là; si-bien que le Pays s'en alloit quasi dépeuplé, sans pouvoir trouver remede de les en empescher, jusques à ce qu'on alla faire une Loy & Ordonnance, que quiconque se tueroit ainsi, aussi-tost seroit après sa mort pendu ignominieusement, & serviroit de spectacle vilain au peuple par telle penderie, dont ils se desisterent: & ce que toutes les menaces & deffenses n'avoient sceu faire, l'apprehension de l'honneur taché & vilipendé le fit.

Les Espagnols, si bons maistres de la guerre, font bien punir aussi les leurs qui font de ces poltronneries, comme fit le Duc d'Albe

& Alvaro de Sando, qui fit pendre les principaux chefs, qui avoient rendu au Mareschal de Brissac, Montcalvo mal-à-propos, & en Flandres aucuns des principaux du Terze de Sardaigne, qui furent cause de la déroute du Comte d'Arembergue. Tant d'autres exemples y a-t-il. Je ne parle point des Turcs; car s'ils faillent, ils sont coustumiers à perdre aussi-tost la teste, voire la porter eux-mesmes au Grand-Seigneur, pour la leur faire voler.



DISCOURS SOIXANTE ET DIXIESME.

Mr. DE MONTLUC.

Avec une Digression sur le Baron DES ADRETS, & une sur le Mareschal DE BIÉ.

OR, c'est assez s'estre esgaré de son grand chemin : j'y retourne, & le bats & le trace comme devant. Je parleray un peu de Monsieur DE MONTLUC, encore que son Livre qu'il a composé, l'escrite assez, en racontant tant de beaux actes qu'il a faits en son temps, & que ce soit chose superflue d'en escrire davantage. Mais pourtant d'autant que j'ay veu plusieurs grands Capitaines le blasmer dequoy il se loue si fort, qu'on diroit que c'est luy qui a tout fait aux guerres où il s'est trouvé, & les autres rien, jusques à dire qu'il n'est pas possible qu'il en ayt tant fait; je dis qu'il se peut faire qu'il se soit si bien acquitté, de tout, ou en partie, de ce qu'il dit : car il estoit un Gascon, brave, & vaillant, & bouillant; & qui est de

cette humeur, il ne peut estre autrement qu'il ne fasse tousjours bien, s'il ne meurt à my-chemin : surquoy j'allégueray le tesmoignage de feu Monsieur de Guise le Grand, sur un conte que je vais faire de luy, que j'ouys, & y estois présent.

Aux premieres guerres civiles, Messieurs de Caumont, quatre freres, estoient de la Religion & à couvert, sans porter autrement les armes, comme aucuns faisoient de mesme, & les appelloit-on Huguenots Réalistes : d'autres les appelloient poltronnesques, & qu'on regardoit de mauvais œil plustost que les meneurs de mains, & qui faisoient les factions; tant la vaillance a en soy de vertu de se faire aymer de soy-mesme ! Ces quatre freres donc favorisoient fort les Huguenots, & les retiroient en leurs maisons; d'où sortoient tousjours quelques insolences, desquelles Monsieur de Montluc impatient les visita, comme il en parle en son Livre; sur quoy Monsieur de Caumont l'aisné vint à la Cour, pour s'en plaindre au Roy & à la Reyne, & le peindre pour le plus grand larron, voleur & massacreur qu'il en fust point, & en demandoit la raison; laquelle Leurs Majestez remettoient tousjours de jour à autre, jusques à ce que Monsieur de Guise, après la battaille de Dreux, vint à Blois pour baiser les mains au Roy, où Sa Majesté se rendit aussi un jour entr'autres. Ainsi que Monsieur

de Guise eut disné publiquement en sa table de Grand-Maistre, avec force vieux Capitaines, grands & autres Gentils-Hommes, voicy Monsieur de Caumont, qui luy vouloit dire un mot s'il luy plaisoit. Monsieur de Guise, se doutant de quelque chose, se leva, & luy dit, si c'estoit quelque chose qu'il voulust que tout le monde le sceust, ou de secret ? L'autre luy respondit qu'il ne s'en soucioit pas que tout le monde le sceust & l'ouyst : & pour ce, Monsieur de Guise approchant de la fenestre de la salle, il dit à ceux qui estoient là présents : *Approchez-vous, Messieurs ;* & puis presta fort librement l'audience à Monsieur de Caumont, qui commença à luy demander raison comme Lieutenant de Roy, & à deschiffrer Monsieur de Montluc comme il voulut, & de plusieurs sortes d'injures, & mesme de ses voleries, rançonnements, pilleries, meurtres & cruautez. Il y eut Monsieur de Charry, qui ne se put tenir, & dit : *Monsieur, je suis icy pour maintenir Monsieur de Montluc ; & comme la maison de Caumont, passant par deux fois devant avec mon Régiment, m'a fait tirer sept à huit mousquetades, & m'ont tué & blessé de mes gens.* Ainsi que Monsieur de Caumont luy voulut respondre, Monsieur de Guise soudain dit à Charry : *Taisez-vous, Charry. Je sçay comment prendre la parole d'un homme-de-bien &*

serviteur du Roy, comme Montluc, en son absence. Poursuivez, Monsieur de Caumont; qui, après avoir allégué force calomnies contre ledit Sieur de Montluc, & demandé raison de luy, se teut : à qui Monsieur de Guise respondit seulement : *Monsieur de Caumont, je m'estonne comment vous demandez raison d'une chose dont vos déportements vous jugent & condamnent, lesquels le Roy & moy avons bien sceu; & toute la raison en cela que le Roy vous pourroit faire, ce seroit vous donner la punition que vous désirez tirer de Montluc, si vous estiez cru. Je m'estonne de mesme comment vous osez dire tant de mal de luy, qui est un très-bon serviteur du Roy, comme il a tousjours monstré, & qui de plus est un des bons & braves Capitaines de son Royaume, & qui a fait couler plus de ruisseaux de sang, en servant tous les Roys ses maistres, que vous & vos trois freres n'avez fait de gouttes; car un chacun sçait, & l'a-t-on veu, que vostre espée, que vous avez là,* (en la luy monstrant du doigt,) *& celles de vos freres, n'ont jamais saigné homme : & toute la différence qu'il y a entre Monsieur de Montluc & vous autres, est qu'il mérite beaucoup, & vous autres peu; & que vous autres estes plus riches de biens que luy, & luy plus riche d'honneur. Par-quoy, vous devriez avoir honte*

d'avoir mis en-avant toutes ces calomnies contre luy, que venez de dire; & pour ce, une autre fois corrigez-vous-en. Et là-dessus, Monsieur de Guise brise, & s'en va trouver la Reyne. Il entendoit, par les trois freres de Monsieur de Caumont, Monsieur l'Abbé de Clérat, qui, depuis la mort de son frere, quitta la robbe longue, & prit l'espée, & espousa Madame la Mareschale de S. André, qui pourtant estoit un fort honneste Gentil-Homme; l'autre estoit le Seigneur de Feuillet, marié avec Madame de Brisambourg en Xaintonge, honneste Gentil-Homme aussi; & le quatriesme, Monsieur de la Force, qui espousa Madame de la Force en secondes nopces, veufve de feu Monsieur de la Chastaigneraye, mon oncle, esgal en biens à mondit oncle, mais inesgal certes en vaillance, courage & beaux faits, encore qu'il fust bien mettable Gentil-Homme. Il fut tué au massacre de Paris, & son fils aisné avec luy, dont Madame de l'Archant, leur demy-sœur, fut iniquement & injustement accusée, & celuy-cy, qui vit aujourd'huy, laissé pour mort près de luy; mais il se sauva dans l'Arsenal chez Monsieur le Mareschal de Biron: & fust esté grand dommage; car il est un honneste Gentil-Homme, & bien advancé en grades près de son Roy, tout Huguenot qu'il est.

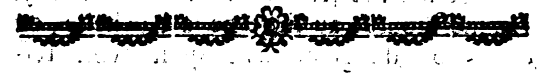
On s'estonna fort des paroles que mondit

Sieur de Guise proféra ce coup-là audit Sieur de Caumont : car c'estoit le Seigneur du monde le moins injurieux & offensant : & luy-mesme le dit bien le soir après, & qu'il avoit ainsi parlé en despit de luy, & contre son naturel ; mais il luy faschoit fort d'ouyr ainsi parler & détracter d'un si homme de bien que Monsieur de Montluc, & pour ce coup varia de son naturel. D'autres s'estonnerent aussi de Monsieur de Caumont, que, nonobstant que Monsieur de Guise l'eust ainsi accommodé, montant à cheval dès l'heure mesme pour aller devant Orléans l'assiéger, Monsieur de Caumont l'alla conduire une lieue loing : & en prenant congé de luy, l'asseura qu'il luy estoit serviteur, & Monsieur de Guise l'en remercia bien honnestement, & s'offrit à luy, & qu'il estoit à son commandement. Et en s'en tournant à Blois, un quart de lieue après avoir laissé Monsieur de Guise, il rencontra le Capitaine Hautefort, avec force autres Capitaines ses compagnons, qui suivoient Monsieur de Guise : ledit Hautefort mit soudain la main à l'espée, & luy donna un grand coup sur la teste, & sur ce mesme subjet dont il avoit parlé, que ses maisons n'avoient point fait la guerre ; & Hautefort disoit que si, comme Charry l'avoit dit, & qu'on luy avoit tiré & blessé de ses gens en y passant auprès. Monsieur de Caumont dit après, qu'il avoit esté blessé par

supercherie, & ledit Hautefort le nya; dont, & pour le coup, & pour les paroles, en sortit si grande querelle, qu'enfin Hautefort tua Caumont dans sa maison, par intelligence & menée du Capitaine la Pezie, très-vaillant soldat, & déterminé Périgordin.

Voilà le bon office que Monsieur de Guise fit à Monsieur de Montluc, en prenant si bien la parole pour luy. Aussi l'aymoit-il fort; mais il le tenoit trop bizarre & incompatible, & disoit qu'il ne le falloit gueres hanter qui le vouloit aymer, comme je luy ay ouy dire. Il servit pourtant très-bien le Roy en ses premieres guerres civiles: aussi y gagna-t-il très-bien la piece d'argent; & luy, qui auparavant n'avoit pas grandes finances, se trouva à la fin de la guerre avoir dans ses coffres cent mille escus; dont pour ce ne voulut avoir la totale extermination des Huguenots, disoit-on, d'autant qu'il tenoit cette maxime, qu'il ne falloit jamais abbattre du tout ou déraciner un arbre, qui produisoit de beaux & bons fruits. Il fut fort cruel aussi en cette guerre: & disoit-on, qu'à l'envi, ils faisoient à qui le seroit plus, luy ou le Baron des Adrets, qui, de son costé Huguenot, l'estoit bien fort à l'endroit des Catholiques; & disoit-on qu'il y apprenoit ses enfants à estre tels, & se baigner dans le sang, dont l'aisné, qui depuis fut Catholique, ne s'espargna pas à la Saint-Barthele

my, & un autre jeune, qui fut Page du Roy. L'aisné mourut au siege de la Rochelle, en contrition du grand sang qu'il avoit respandu.



Digression sur le Baron Des Adrets.

Aucuns alors faisoient comparaison dudit Monsieur de Montluc & de Monsieur des Adrets, tous deux très-braves & vaillants, tous deux fort bizarres, tous deux fort cruels, tous deux compagnons de Piedmont, tous deux fort bons Capitaines : car si peu que le Baron fit la guerre pour la Religion, il fit de très-beaux & bons exploits de guerre sous luy. Il fit trembler le Lyonnois, le Forest, Vivarez, l'Auvergne, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence un peu, bref ce Pays par de-là : & le craignoit-on plus que la tempeste qui passe par de grands champs de bled ; jusques-là que dans Rome, on appréhenda qu'il armast sur mer, & qu'il la vinst visiter, tant sa renommée, sa fortune & sa cruauté voloient par-tout : & ne fit jamais si mal pour sa réputation, que puis qu'il s'estoit mis en cette danse bonne ou mauvaise, qu'il ne la continuast jusques au bout, sans changer de party & se révolter à l'autre, dont mal luy en prit ; car ainsi qu'il y bransloit & qu'il fut descouvert, il fut pris prisonnier par Messieurs de Mont-

brun, de Mouvans, de Saint-Auban, & autres siens compagnons, qui pourtant tous luy obéyssoient & déféroient paravant pour sa suffisance; & là fut la deffinition de sa réputation; car depuis, il ne fit jamais si bien pour le party Catholique, comme pour le party Huguenot. Voyez comme la fortune porte faveur à aucuns subjets plus qu'aux autres! Il surpassa en cruauté Monsieur de Montluc, quand ce ne seroit que celle qu'il exerça à la tour de Montbrison, ayant pris dedans cent ou six vingts tant soldats qu'autres, par composition & sur sa foy; il les fit après tous précipiter du haut-en-bas, & accravanter. Cela est escrit. Ils s'excusoient tous deux, qu'il falloit estre un peu cruel, & que la guerre le permettoit ainsi. Si ce Baron eust fait pour le Roy, comme pour les Huguenots, il fust esté Mareschal de France, comme je l'ay ouy dire à la Reyne, aussi-bien que Monsieur de Monluc, lequel, par ses grands services qu'il avoit faits à la France, & à ses Roys, le fut à Lyon, lors que le Roy tourna de Pologne, qui voulant tendre à la guerre, & point à la paix, envoya le Mareschal de Raiz en son Gouvernement de Provence, pour y faire la guerre, & ayder à Monsieur d'Uzais pour la faire en Languedoc. Monsieur le Mareschal de Bellegarde, nouvellement fait aussi, fut envoyé à Livron en Dauphiné. Tous deux n'y firent grand brouet.

Le Mareschal de Montluc en Guyenne, sur la valeur duquel le Roy se fiant, & sur ses beaux faits du passé, crut qu'en un rien il auroit exterminé les Huguenots de par delà, comme de fait il avoit promis d'y faire tout ce qu'il pourroit de rage, & pis que jamais. Le cœur estoit bien encore entier & vigoureux en ce bon vieillard; mais ce bon bras & cette belle force de jadis, y failloient du tout : si bien que le Roy y ayant envoyé douze cents Reistres, & le Régiment de Monsieur de Bussy, qui montoit à deux mille hommes & très-bons, il s'excusa de les prendre, ny de faire la guerre, pour sa vieillesse, indisposition & asge caduc, & le vis quand il le manda au Roy & à la Reyne, & en chargea Monsieur de Bourdeille, mon frere, qui, en pensant faire quelque bon service au Roy, le Régiment de Monsieur de Bussy se révolta sous main, par la menée de son Mestre-de-Camp. Bussy, mal content qu'on l'avoit failly de tuer à la Cour, & qu'il voyoit Monsieur n'attendre que l'heure de partir de la Cour pour prendre les armes, & pour une nuit ce Régiment avoit complotté de couper la gorge à tous les Reistres & les piller: & tout cecy conduisoit Saint-Seval, grand favory de Monsieur de Bussy, depuis tué à Anvers, un très-digne & très-habile homme de guerre; mais par le moyen du Sergent-Major, dit le Capitaine Page borgne, le tout

fut descouvert à mon frere, lequel le révéla aux Reistres, Maistres & Capitaines, qui, despitez, voulurent mettre tout ce Régiment en pièces, ainsi qu'il marchoit; mais mon frere ne le voulut point & les en détourna, & pour les contenter & obvier à tout, il prit des principaux Capitaines autheurs de l'entreprise, comme le Capitaine Vintamillé, le Capitaine Maigret, le Capitaine Lacoste, & quatre ou cinq autres, & les donna prisonniers à Monsieur de Montpensier, à qui le Roy avoit commandé de luy mener toutes les forces; car Monsieur estoit desja sorty de Paris, & estoit en campagne armé: toutesfois, ils n'eurent point du mal, sinon les prisons de Poictiers, qu'ils garderent un mois; & moy je suppliay la Reyne de les en délivrer, par la priere de mon frere, qui ne leur demandoit rien pour son intérest, si-non pour celuy du Roy. Les autres Capitaines & soldats, après avoir remercié mon frere de la vie, se débanderent qui deçà qui de-là, dont aucuns allerent trouver leur Mestre-de-Camp, & d'autres non; car il y en avoit qui n'estoient nullement de consente, ains bons partisans du Roy. Voilà pourquoy mondit frere fut fort loué de n'avoir voulu ainsi desfaire & mettre en pieces totalement ce Régiment, lequel fut donné à Monsieur de Lancosne, brave Gentil-Homme, auquel Monsieur de Bussy portant despit & envie, luy fit

la guerre, & un jour le surprit, & luy desfit quelques gens, parmy lesquels se trouva le Capitaine Page, & fut pris & mené à Monsieur de Bussy, qui, le voyant, après l'avoir appellé cent fois traistre & infidele, luy voulut donner de l'espée dans le corps; mais il en fut empesché par quelques Capitaines des siens, & par ledit Capitaine Page mesme, qui le pria de luy donner la vie au nom de la personne du monde qu'il aymoit le plus. Bussy, frappé au cœur de ce mot: *Va donc*, dit-il, *chercher par tout le monde la plus belle Princesse & Dame de l'univers, & te jette à ses pieds, & la remercie, & dis luy que Bussy t'a sauvé la vie pour l'amour d'elle.* Tout cela fut fait.

J'ay fait cette disgression, pour monstrer comme Monsieur de Montluc, s'excusant sur son indisposition, remit toutes les forces entre autres mains, & oncques puis ne se mesla de guerre, & puis mourut au bout de deux ans, asgé de quatre vingts ans, & en aussi bon sens qu'il eust jamais. Il fut en l'asge de 71 ans blessé d'une harquebusade au nez, ainsi que luy-mesme alloit à l'assaut à Rabastain; faisant du jeune en cela, comme lors qu'il n'avoit que vingt ans. Quel cœur genereux, qui ne se rendit jamais! Je luy ay ouy dire que s'il n'eust eu cette blessure, qui estoit grande, il eust pensé estre invincible jusques à cent ans; mais elle l'avoit bien miné, &

fort gasté sa santé, & le disoit à Monsieur de Guise au siege de la Rochelle un soir, dont j'en feray ce conte, car il est plaisant.

C'estoit donc le soir & la nuit que nous commençasmes à bastir le fort Saint-Martin, qu'on nommoit Saint-Martin, à cause que le Capitaine Saint-Martin Brichanteau le gardoit avec quatre Compagnies qu'il avoit à luy. Ainsi donc qu'on y travailloit, se présenta un soldat Gascon sur le rempart, qu'on vit un peu à la lueur de la lune, qui commença à causer en son Gascon, & demander s'il n'y avoit point-là quelqu'un de son Pays à qui il pust parler. Tous les Princes & Seigneurs, pensant que l'ennemy sortist pour empescher la besoigne, & qu'on y meneroit les mains, l'on avoit commandé expressément que nul parlast ny respondist. Toutesfois, ce compagnon, pour parler & demander incessamment, importuna tant, que moy estant près de Monsieur de Guise, je luy dis qu'il fist parler le Bernet, gentil soldat parmy nos Bandes, qui n'estoit encore Capitaine, & qui sçavoit bien parler, & rendroit bien le change à l'autre, & que ce seroit autant de plaisir. Ils commencerent donc à s'entresaluer & s'entreparler à qui mieux mieux; car celuy de la Ville parloit très-bien, & tousjours son Gascon; lequel, de prim-abord, après quelques menus propos, luy alla demander *ce que nous bastissions là, si ce n'estoit point*

la tour de Babel? Du depuis, nous prismes, au moins aucuns, mauvais augure sur ce mot de nostre siege, & qu'il iroit en confusion, & ne fairions rien qui vaille, pour se confondre en trop divers advis & factions; & allégasmes souvent le dire prophétique de ce soldat, qui, poussé par je ne sçay quel destin ou instinct, le proféra. En après, il demanda *quels Seigneurs & Princes il y avoit-là, & si Monsieur de Montluc y estoit?* L'autre luy respondit, qu'ouy. Soudain il repliqua: *& lou nas de Rabastain comment va?* L'autre luy respondit que bien, & qu'il estoit encore assez gaillard, pour faire la guerre à tous les Huguenots, comme il avoit fait. *Ah!* dit l'autre, tousjours en son Gascon, *nous ne le craignons gueres plus en son toure de naz;* car le bon-homme en portoit tousjours un, comme une Damoiselle, quand il estoit aux champs, de peur du froid & du vent, qu'il ne l'endommageast davantage. J'estois près de luy, quand l'autre parla ainsi, & dit à Monsieur de Guise, que ce coup luy avoit bien porté du dommage, & luy fit le conte de sa blessure de ce siege de Rabastain, & que sans ce coup, il estrilleroit les Huguenots aussi-bien que jamais. Puis l'autre, continuant ses propos, il va loüer fort Monsieur de Guise, qui, après avoir tué son ennemy Monsieur l'Admiral, s'estoit contenté, & puis s'estoit monstré fort humain

envers aucuns Huguenots à la Saint-Barthelemy, & en avoit sauvé plusieurs. Il loüa de mesme fort aussi Monsieur de Longueville; & entrant plus avant en raisons, il va représenter les changements du monde & de la fortune, en disant : *Il n'y a rien que nous avions le Roy de Navarre, ores il est pour vous autres : nous avons eu le Prince de Condé, ores il est pour vous autres; & qui plus est, nous avons eu la Carraque, ores elle est pour vous autres. Quel revers de fortune!* Et disoit cela si naïvement en son Gascon, que si je le pouvois mettre bien par escrit, par bonne ortographe, comme je le parlerois, il feroit bon l'ouyr. Cette Carraque estoit une nauf Vénitienne, la plus belle & la plus grande qui s'est pu voir; car elle estoit de douze à treize cents tonneaux, avec cela très-bonne voiliere. Le Capitaine Sore, Normand, l'un des bons hommes de mer, & des Capitaines pensionnaires de Monsieur l'Admiral, qui fut de ce temps, voire qui a esté depuis, il la prit, l'ayant trouvée qu'elle avoit passé le Destroit de Gibraltar, & tiroit vers la coste d'Angleterre. Elle estoit plus armée en marchandise qu'en guerre, & fut menée à la Rochelle & en Broüage, qui ayda fort aux Huguenots puis après à le prendre, pour avoir mis sur la hune, qui estoit très-ample & large, quelques pieces qui endommageoient fort ceux qui deffendient la

bresche. Elle fut par après toute desarmée & laissée-là dans le port, qu'on trouva fort à propos pour bouscher l'entrée du port de la Rochelle, où estant remorquée par les galeres, fut là eschoüée, & mise à demy-fond, & chargée de quelques pieces d'artillerie, qui endommagerent fort l'entrée dudit port, & nous servit beaucoup contre ceux qui vouloient entrer dedans, fors deux fois, que deux barques, conduites par le Capitaine Arnaud, bon marinier, entrerent chargées de poudre bien à propos, & au profit des Rochelois, car ils estoient au tapis pour les poudres. Voilà la comparaison ridicule que faisoit ce soldat Gascon de cette Caraque avec ces grands Princes, qu'autres ne trouverent bonne, & s'en offenserent; d'autres en rirent. Ainsi finit le parlement de ces deux soldats, qui dura long-temps, & donna grand plaisir à toute l'assistance qui estoit-là, & tousjours s'entr'envoyoient quelques harquebusades, en se disant l'un à l'autre, qu'il ne falloit point avoir de peur, car il n'y avoit point de balles, & que c'estoit salve de plaisir; mais il y en avoit de bonnes, & qui siffloient fort bien à l'entour de nos oreilles. Je sçay qu'il y a plusieurs, qui diront que je fais beaucoup de petits sots contes, dont je m'en passerois bien. Ouy bien pour aucuns, mais non pour moy, me contentant de m'en renouveller la souvenance, & en tirer autant de plaisir.

Reprise du Discours sur Monsieur DE MONTLUC.

POUR retourner encore à Monsieur de Montluc, il servit fort bien à ce siege ; car il estoit un fort digne homme de siege, pour en avoir veu beaucoup en son temps, dont il n'en pouvoit oublier les façons ; mais pourtant après prou de peine, la ville ne fut prise. Je diray en son lieu pourquoy ce bonhomme fut fort heureux en lignée, & très-malheureux à la garder.

Il eut Marc Antoine son fils aisné, brave & vaillant jeune homme, qui mourut à l'assaut d'Ostie près Rome. Il avoit esté nourry Page de Madame de Guise, depuis Madame de Nemours, laquelle j'ay veu se glorifier de si belle nourriture.

Le second fut le Capitaine Perot, très-vaillant aussi, courageux & ambitieux. Il fut tué à Madere, Isle de Portugal, l'ayant pris par force & d'assaut ; & voulant forcer le Chasteau, il reçeut une grande harquebusade, dont il mourut, & fut-là enterré : & les François, qui estoient là, s'en retournerent, dont ils furent fort blasmez d'avoir laissé là le corps, & dequoy ils ne l'emporterent

avec eux; car après qu'ils furent partis, les Portugais le desenterrerent, & luy firent force vilainies & opprobres, à celuy, dis-je, qu'ils n'osoient auparavant regarder au visage. Les François s'amuserent un peu trop à faire leur butin & pillage, sans songer à la conservation de l'honneur du corps mort de leur Général. J'estois à la Cour alors, venu de frais du secours de Malthe, quand les nouvelles y arriverent. Beaucoup en blasmerent plusieurs Capitaines François : en quoy ils ne firent pas de mesme comme firent ces braves Capitaines & soldats Espagnols, qui emporterent le corps de leur Monsieur de Bourbon avec eux, quand ils se retirerent de Rome, & fort officieusement, par une grande piété, le mirent dans Gayette en toute seureté, comme j'ay dit cy-devant (1). Si ce Capitaine Perot eust vescu, il eust fait de grandes entreprises & sur l'Espagnol & Portugais; car il y avoit de grands desseins. Il m'en conta aucuns, lors que je m'en allois en Espagne, & le trouvay à Bayonne en passant, où il faisoit construire deux forts beaux navires. On me parla fort de luy, & l'attendoit on en Espagne & Portugal en bonne dévotion, s'il y fust allé alors, pour luy donner la touche. Mais il tarda son voyage près

(1) *Tome V, Discours XX, p. 340, &c.*

d'un an; car qui veut dresser tels voyages, il faut qu'il soit bien fondé de moyens, ou appuyé de quelques Grands : autrement il ne tient pas long-temps, comme je pense, & n'eust fait cettuy-là. Je sçay bien ce que je luy en dis à mon retour d'Espagne & Portugal, & ce qu'on disoit de luy. Monsieur le Vicomte d'Orte y estoit présent, qui nous donna à souper à tous deux, l'ayant encore trouvé-là, par fortune qu'avois passé il y avoit sept mois. Pour fin, ce fut un très-grand dommage de cet homme-là; car quoy qu'il en fust, son brave courage le poussoit à attenter beaucoup. Il laissa un fils fort jeune, lequel n'a rien dégénéré en valeur au pere. Il l'a tousjours bien monstré par-tout où il s'est trouvé, depuis que fort jeune il a commencé à porter les armes, & pour sa fin en ce siege d'Ardres, où après avoir fait plus qu'un César en une saillie qu'il fit sur l'Espagnol, deffait deux ou trois corps-de-garde, nettoyé une grand part des tranchées, & traisné quelques pieces dans le fossé, fut emporté d'une canonnade, au moins ses deux cuisses; & mourut en telle opinion, qu'un chacun a dit depuis que luy vivant, la Place ne pouvoit estre prise, comme depuis elle l'a esté fort aysément. Grande gloire pour luy, qui luy desmeure engravée sur sa sépulture!

Le troisiesme fils de Monsieur de Montluc fut le Chevalier de Montluc, fort gen-

til, le plus beau, & le plus adroit de tous, & en tous exercices Dameret, & avec cela très-brave & vaillant comme ses freres. Monsieur le Grand-Maistre l'estimoit fort : lors que nous en partismes, il demanda son congé à mondit Sieur le Grand-Maistre, qu'il luy donna mal-aysément, parce qu'il n'avoit encore servi & fait son temps ; mais il le dispensa, & luy dit lors qu'il prit congé de luy : *Allez, faites mes recommandations à Monsieur de Montluc vostre pere ; & quand vous serez en vostre Pays, arrestez-moy une cinquantaine de gentils cadets Gascons, jeunes & déliberez comme vous, afin que quand je vous manderay, me les ameniez.* Voilà la bonne opinion qu'avoit ce Grand-Maistre de luy. Il ne fit jamais gueres bien son profit, depuis que Monsieur de Montluc luy eut osté l'espée, pour le faire Evesque, & tenir l'Evesché de Condom, qu'il ne vouloit pas perdre, mais la mettre entre bonnes mains comme les siennes ; car elle valoit beaucoup. Il la tint quelque temps, ayant pourtant tousjours son cœur plus au monde qu'à l'office de Dieu, & puis mourut de maladie.

Le quatriesme & le plus jeune fils, fut Fabian, dit Monsieur de Montesquion. Monsieur de Montluc son pere luy donna le nom de Fabian, pour l'amour de feu mon oncle de la Chastaigneraye, qui estoit son parrain

parrain, & parce qu'ils s'entr'aymoient fort, Monsieur de Montluc porta impatiemment sa mort, & changea de nom à son fils, qui s'appelloit François, du nom de son parrain, mon oncle, & luy bailla le nom de Fabian; d'autant, disoit-il, qu'estant une fois delà les monts, il avoit veu & connu un jeune Gentil-Homme Italien, qui se nommoit Fabian, & avoit vengé la mort d'un sien parrain tué par un autre; & pour ce, par bizarrerie & opinion, il cuydoit que son fils portant le nom de Fabian, luy serviroit de bon augure, & vengeroit la mort de son parrain Monsieur de la Chastaigneraye: mais rien de tout cela ne s'ensuivit: car pendant que l'enfant croissoit, le temps, pere d'oubliance, emporta au vent l'amitié & la souvenance de mon oncle, & se rendit grand amy de Monsieur de Jarnac. Quelquefois il n'est pas bon de tant promettre. Ce Fabian fut, comme ses trois freres, un très-brave & vaillant Gentil-Homme; il l'a monstré en force endroits signalez. Il fut, comme le pere, fort blessé à l'assaut de Rabastain, d'une grande harquebusade à la bouche, dont il en cuyda mourir; mais il s'en guérit, avec un peu de difformité à la bouche, laquelle pourtant se passa, & s'en remit en sa premiere beauté; car il estoit beau & agréable: & quelques années après, estant encore renouvellée la guerre des Huguenots, il fut

tué, dont ce fut grand dommage. Il laissa de luy deux honnestes, gentils & braves enfants, l'un dit le Seigneur de Montesquion, & l'autre dit le Seigneur de Pompignan, tous deux très-braves & vaillants Gentils-Hommes, ne dégénérans nullement à leur brave & valeureuse race : grand dommage du Seigneur de Pompignan, qui, accompagnant en Hongrie ce brave Monsieur de Nevers, y mourut de maladie; mort peu digne de sa valeur, qui l'appelloit à une plus honorable : telle estoit sa destinée; qu'y fairoit-on?

Voilà la lignée illustre du pauvre Monsieur de Montluc, laquelle il a veu devant soy toute mourir avant sa mort, qui fut une grande désolation pour luy, avoir si bien engendré ses enfants, nourris, eslevez, poussez & aggrandis, & tous se perdre au plus beau de leur asge & fortune.

Il eut deux freres, l'un Monsieur de Lioux, & qu'on appelloit le jeune Montluc, qui fut aussi un brave Gentil-Homme & fort habile. Mais qui l'a esté plus que les deux freres, ç'a esté Monsieur l'Evesque de Valence, fin, deslié, trinquant, rompu, & corrompu, autant pour son sçavoir que pour sa pratique. Il avoit esté, de sa premiere profession, Jacobin; & la feue Reyne de Navarre, Marguerite, qui aymoit les gens sçavants & spirituels, le connoissant tel, le defrocqua, & le mena avec elle à la Cour, le

fit connoistre, le poussa, luy ayda, le fit employer en plusieurs Ambassades; car je pense qu'il n'y a gueres Pays en l'Europe où il n'ait esté Ambassadeur & en négociation ou grande ou petite, jusques en Constantinople, qui fut son premier advancement, & à Venise, en Pologne, Angleterre, Escosse, & autres lieux. On le tenoit Luthérien au commencement, & puis Calviniste, contre sa profession Episcopale; mais il s'y comporta modestement, par bonne mine & beau semblant. La Reyne de Navarre le defrocqua pour l'amour de cela. Ce n'a point esté le premier qu'elle a defrocqué, tesmoin son dernier Prédicateur, qui estoit Jacobin: on l'appelloit Frere Girard, après Maistre Girard, & puis elle le fit Evesque d'Oleron. De ces temps, il y eut quelques Evesques d'une volée soupçonnez sentir un peu mal de la Catholique; ce Monsieur de Montluc, Evesque de Valence; l'Evesque d'Uzais, de la Maison de Saint-Gelays, tous deux Gentils-Hommes; Monsieur de Marillac, Evesque de Vienne; Monsieur l'Evesque de Bayonne, Limosin, de la Maison du Fraizet, noble, long-temps Ambassadeur en Allemagne; & puis cet Evesque d'Oleron, Monsieur Girard (1), tous sçavants

(1) Il oublie ici les deux plus connus: *Jacques*

& grands personnages en tout pourtant.

Or, c'est assez parlé de toute cette race bonne des Montlucs. Si feray-je, avant finir, cette digression de luy, & diray comme je discourois un jour avec un grand Capitaine de par le monde & Prince, du Livre de Monsieur de Montluc, lequel m'en dit de grandes loüanges, tant de sa vaillance que de sa suffisance, & de ses beaux effets de guerre : le me disant pourtant par trop vantard, bien qu'il eust fait plusieurs fautes en ses actions, dont il m'en remarqua deux fort grandes qu'il fit au siege de Sienne: l'une, dequoy il s'y opiniastra jusques à l'extresmité, que luy ny les siens n'en pouvoient plus, & que certainement c'estoit un acte d'un très-vaillant & généreux simple Capitaine & soldat, mais non d'un Général ny d'un guerrier considératif & politique; car puis que le Roy luy avoit mandé expressément, par Monsieur de la Chapelle des Ursins, d'adviser bien de ne réduire à l'extresmité sa Ville, ny au dernier morceau, ny à la discrétion de ses ennemys, & perte de l'honneur & la réputation du Roy, (comme

Spitame, Evêque de Nevers, décapité à Geneve; & *Antoine Carracciol*, Evêque de Troyes, qui se déclara ouvertement Protestant, & dont il a parlé ci-dessus, Tome VI, Discours LI, pages 264 & 265.

luy-mesme confesse avoir failly en cela,) il y devoit autrement adviser qu'il ne fit. Car si Monsieur le Marquis & le Duc de Florence fussent esté aussi cruels & sanglants comme ils furent gracieux & courtois, ou qu'il eust eu affaire à des grands Capitaines qu'on a veu, séveres, rigoureux, & pointilleux, comme un Monsieur de Lautrec & autres, ou bien au Papes Jules, vers lequel les Siennois ayant envoyé pour leur capitulation, ils en eurent fort mauvaise responce, leur reprochant leur obstination, & qu'ils se retirassent au Duc de Florence, & luy baillassent la carte-blanche; en quoy ne faut douter que s'il ne fust mort deux jours après, Monsieur de Montluc & tous les Siennois estoient vendangez, ou bien fricassez, quoy qu'il avoit résolu de donner la battaille dans la Ville. Cela estoit bon, si le Marquis n'eust sceu ses nécessitez, famine & pauvreté, & les eust voulu emporter & assaillir de force; mais les sçachant perdus, & à la veille de la faim & de la mort, il n'avoit garde de combattre des gens désespérez, qu'il tenoit la corde au col & à sa miséricorde. Voilà pourquoy il ne devoit se mettre, ny luy, ny ses gens, si au bas, & eust mieux fait & acquis plus d'honneur avant que combattre la faim: pendant qu'il estoit en force & en vigueur, il devoit capituler ou entr'ouvrir quelque parler d'accord, & voir la composition

qu'on luy eust présentée, ou bonne ou mauvaise, & selon cela l'accepter, ou du tout jouer à la déseſpérade, faire une furieuse sortie sur l'ennemy, selon l'opinion de plusieurs grands Capitaines anciens & modernes, qu'il vaut beaucoup mieux de s'advanturer & tenter fortune où elle peut favorise, que de ne la tenter point, & voir devant ses yeux sa destruction toute apparente & certaine. C'estoit ce que devoit faire Monsieur de Montluc, ainsi que fit en ce mesme temps le Capitaine Bernardin Corse, lequel, estant assiégé par André Dorie dans Saint-Florent en Corse, avec d'autres, tant François qu'Italiens, & ayant tenu jusqu'à la totale extrémité de faim & toute nécessité, vindrent à composition avec ledit Prince Dorie, qui leur promit toute bonne guerre de bagues & vies sauves, fors au Capitaine Bernardin, qu'il vouloit résolument avoir pour en faire à son plaisir. Ce que voyant, déseſpéré de sa vie, il se résolut avec une trentaine de ses meilleurs & résolus soldats, de sortir les armes en main, & de se sauver ou mourir bravement; ce qu'il fit: car ayant combattu & forcé trois corps-de-garde l'un après l'autre, & tué force ennemis, ils eschapperent, bien sanglants pourtant, & couverts de force playes, & se sauverent la plusppart où estoit Monsieur de Termes, Lieutenant de Roy, qui ne put assez admi-

rer la valeur & le courage de ces gens-de-bien. Ainsi devoit faire Monsieur de Montluc, ce me disoit ce grand Prince, ou du tout sans venir à ce dernier point de la nécessité & de la miséricorde; car lors qu'on respiroit bien encore bravement, il est à présumer que luy & les Siennois en eussent obtenu plus avantageuse capitulation, par octroy de quelque espece de leur liberté & de leurs privileges, ainsi que moy-mesme je l'ay ouy ainsi dire dans Sienne à plusieurs honnestes Seigneurs & Dames de la Ville; & aussi que la loy de la guerre le porte ainsi, de donner plustost miséricorde & faire grace par pitié aux perdus & abbattus, qu'à ceux qui sont debout, & ont encore les armes en main. Certainement, si Monsieur de Montluc fust esté asseuré de quelques secours, ou du Roy, ou de Monsieur de Strozze, cela alloit bien, & cette opiniastreté eust porté grand coup, & eust esté très-utile & honorable: mais en estant désespéré, il falloit se contenter de la raison, & se résoudre à une utile composition, lors qu'elle estoit à bon marché; ce qui eust mieux mis à son ayse & en liberté cette honneste République.

Nous lisons, que ce grand Capitaine Marius, lors qu'il fut envoyé contre les Teutons & Ambrons, au-lieu de les combattre de prim-abord, il se retint coys, contre son naturel pourtant, & temporisa, endura force

bravades & injures de ses ennemis, & force paroles picquantes des siens propres, pourquoy il ne les menoit au combat. *Tout beau*, leur dit-il : *nous ne sommes pas icy pour gagner des triomphes, des victoires & des gloires particulieres, mais pour sauver la Republique Romaine & toute l'Italie, à quoy faut plus adviser qu'à vos grands dires & genereux courages : & lors qu'il faudra donner, nous donnerons.* Monsieur de Montluc de mesme ne devoit tant adviser à sa gloire particuliere, qui fut grande certes, comme à sauver la Republique de Sienne, par une plus utile & commode capitulation, que celle qui se fit par après, plus par pitié qu'autrement ; & mesme, après avoir rendu de si beaux combats & fait de si belles escarmouches, & soustenu force grands assauts, & principalement celuy du fort de Camolia, où les ennemis furent si bien frottez, & y ayant perdu deux fois plus de gens que nous. C'estoit alors qu'il falloit parler d'accord, & les armes braves en la main capituler. Si-bien que l'ennemy possible en eust esté aussi ayse d'y entendre, que de s'amuser plus au siege, sans plus tenter fortune, ny les hazards, à si mauvais marché ; & alors ce fust esté le coup de la bonne capitulation : & ce fut ce que Monsieur le Mareschal de Tavanes conseilla à Monsieur frere du Roy, après la bataille de Montcon-

tous, comme j'ay dit ailleurs : *Nous les avons bien frottez*, dit-il : *à cette heure, faites la paix.*

Mais Monsieur de Montluc ne se voulut contenter de la raison, ains voulut retenter fortune, tant il estoit avide d'ambition & de gloire ; ainsi qu'il y a eu & y a tous les jours de grands Capitaines, qui ayment mieux un pouce d'honneur pour eux, qu'une coudée de bien & de gloire pour autruy : bien contraires à Catulus, Collegue & compagnon de Marius en cette guerre des Cymbres, lesquels, ayans passé les Alpes, & s'estans monstrez aux Romains, grands, hauts, effroyables & horribles, ils en eurent si grand peur sur le passage de la riviere de Lade, qu'ils se mirent en fuyte, & quitterent le camp d'effroy, maugré luy ; si bien que, voyant un tel desordre, il alla prendre l'enseigne de l'Aigle d'entre les mains de celuy qui la portoit, & luy-mesme marcha devant la portant, afin que la honte de cette retraite ou fuyte tombast toute sur luy, non pas sur son Pays, & qu'il semblast que les Romains suivissent leur Capitaine, & ne fuyssent pas. Il répara par après cette honte ; car il gagna la bataille & les dessus, où il eut bonne part de la gloire & victoire avec Marius, voire meilleure.

Il n'y a plus aujourd'huy de ces Capitaines qui voudroient rougir & recevoir un tel affront pour le Général. Ceux aussi qui ont

connu Monsieur de Montluc brave, vaillant, & cupide d'honneur, voudroient bien jurer avec moy, qu'il eust mieux aymé créver de cent mille morts, que faire ce trait, & eust plustost choisi de joüer le personnage d'autres braves Capitaines Romains, qui ont osté les enseignes aux fuyards, & les ont emportées au milieu du plus fort de la meslée & du combat. Il y en a eu, & s'en trouve tous les jours, une infinité de simples & grands Capitaines, qui ont choisi & choisissent plustost ce party, que celuy de Catulus.

Je vous laisse donc à penser si Monsieur de Montluc eut toutes ces considerations à se deffaire de son honneur, pour en garnir autruy : en tout pourtant il y a du *medium*; car on peut faire & l'un, & l'autre. En quoy s'estonnoit ce Prince, dequoy le Roy Henry ne luy en fit une reprimande, ou bien Monsieur le Connestable, quand il le vit; car c'estoit un grand Capitaine, qui consideroit & pesoit bien toutes choses ? & mesmes, qu'il ne faut jamais attendre le dernier coup de la fortune adverse, ny de la prospere non plus; car gare le revine Marion. Car il falloit, comme j'ay dit, joüer à la desesperade, sortir & mourir les armes en la main : possible qu'on en eust tué d'eux, autant qu'eux des nostres : ou bien, capituler de bonne heure.

Venons à la seconde faute, qui est de n'a-

voir voulu faire la capitulation de la Ville, & l'avoit laissé faire à Messieurs les Siennois; & s'estonnoit ce Prince de son humeur bisarre, scrupule & cérémonie, qu'il voulut observer en cela; car il faisoit tort à son Roy, & à luy, qui le représentoit, & se devestoit de sa charge, pour en vestir Messieurs de Sienne: & mesmes, qu'estans subjets du Roy, puis qu'ils s'estoient donnez à luy, & les aymoit & les tenoit pour tels, il les faisoit parler, & taire le Roy; il les faisoit composer, & luy son Général demeuroit muet; il les rendoit supérieurs, & luy inférieur à eux; bref, il leur rendoit l'honneur qui luy appartenoit: & ne fut sans cause, que le Roy Henry, lors qu'il luy discouroit cette capitulation, luy dit qu'il s'estonnoit que le Marquis ne l'avoit deffait à la sortie; inférant par-là, que ses subjets ne pouvoient parler ny composer pour luy son Lieutenant présent, comme le sceut très-bien dire Monsieur le Marquis, en faisant cette capitulation, que ny Monsieur de Montluc, ny ses gens, n'estoient point aux Siennois, mais au Roy, & n'avoient nul pouvoir de capituler pour eux. Mais Monsieur de Montluc, tout ambitieux de son honneur particulier, respondit qu'il aymoit mieux que les Siennois capitulassent pour luy, & que le nom de Montluc ne s'en trouveroit jamais en capitulation. A quoy Monsieur le Marquis sceut très-bien respon-

dre, qu'il avoit bien rendu en son temps deux forteresses, avec la raison; que pour cela il n'en avoit esté repris de l'Empereur, ny moins estimé, & ne laissoit se servir de luy en d'honorables charges.

Mais quoy! il falloit que ce coup là Monsieur de Montluc se gouvernast par caprice, & se laissast aller à l'ambition & à son honneur: en quoy il n'observa pas ce qu'il sceut reprocher à Monsieur de Terride après son desastre d'Ortez, comme verrez dans son Livre, le redarguant d'une vaine gloire, que luy, foible, battu, & presque deffait, se tenoit sur le haut bout, & encore à l'endroit de celuy qui estoit pour luy sauver la vie & l'honneur. Possible, si Monsieur de Montluc fust esté aussi rompu en matiere d'Estat, & pratiques, comme il fut depuis, il n'eust pas tant bravé Monsieur le Marquis comme il fit.

Une autre raison qu'il allegua au Roy Henry, pour n'avoir capitulé au nom du Roy, fut que cela luy servoit beaucoup à ses pretentions qu'il pouvoit tousjours avoir pour recouvrer encore Sienne. Cette raison est fort foible: car pour avoir perdu Naples & Milan, qu'il allegua, & autres Places, soit par force, par capitulation & traité de paix, comme le Piedmont, Savoye, ou autres accidents, comme la Comté de Rossillon & Nice, pour cela les droits & pretentions que nos Roys y ont dessus, ne se perdent, & sont

toujours sur leurs pieds de les attrapper quand ils voudront, en quelque façon que ce soit : car les plus belles prétentions & les plus grands droits que les Roys & ces hauts Princes Souverains ont, sans tant pointiller sur la justice ny sur l'honneur, consistent sur la pointe de leurs espées ; & qui a la meilleure, il gagne la moitié de la partie, voire toute bien souvent : & comme disoit le bon Duc Philippes de Bourgogne, les Royaumes appartiennent de droit à ceux qui les peuvent avoir par force d'armes ou autrement ; à quoy sont fort subjets les Gaulois ou François, selon Tite-Live, qui dit qu'ils portent leurs droits sur la pointe de leur espée.

Cette raison donc, alléguée de Monsieur de Montluc pour cela, n'estoit valide, non plus que celle de sa vaine gloire & ostentation. Car & combien y a-t-il eu de bons, braves & grands Capitaines, qui ont rendu des Places par capitulations bien à propos, sont-ils esté pour cela deshonorez le moins du monde ? Ainsi que firent du temps de nos peres & de nous, Monsieur de l'Escu pour Crémone, Monsieur de Vandenesse pour Come, Messieurs de la Palice & Montpezat, pour Faussan, le Comte Sancerre pour Saint-Dizier, Monsieur de Montmorency pour Terouane, le Segnor Pietro Colomne pour Carignan, César de Naples pour Vulpian. Tant

d'autres, que je laisse pour la briefveté, ont-ils perdu pour cela l'honneur? Faisoient-ils capituler les habitants des Places? C'estoient eux qui en leur nom & celuy de leurs maistres, qu'ils représentoient, faisoient le tout, comme la raison vouloit. Ce fust esté autrement une vraye mocquerie & une grande honte; car c'est proprement contrefaire ceux qui portent des moumons, lesquels n'osent parler, & font parler d'autres.

Certainement, si Monsieur de Montluc & ses gens ne fussent esté au Roy, à ses gages, ny à sa paye, & que les Siennois les y eussent appellez & soldoyés, ou que d'eux-mesmes fussent allé à eux comme gens volontaires & mercenaires, comme il en advint à ceux de la Rochelle en leur siege, & autres lieux que je nommerois bien, il estoit très-raisonnable que les Siennois parlassent & capitulassent pour eux; mais là-où le nom de Roy sonne & s'escoute, il faut sans aucune considération que Sa Majesté aille devant, & qu'elle seule se fasse ouyr; & mesme parmy une si belle République que celle de Sienne, & qu'il fust dit par grand honneur, que ce fut esté le Roy qui l'eust préservée, par son nom & sa capitulation, d'une totale ruyne, à laquelle l'extresmité du siege l'avoit réduite, non pas Sienne eust sauvé les gens du Roy ny son Lieutenant, n'estant raison, comme j'ay dit, que les subjets parlassent

pour le Roy, & le fissent passer par leurs loix, volontez & capitulations : ce qui depuis a porté coup ; car j'ay veu dans Sienne aucuns & aucunes de la Ville se prévaloir de cette gloire, & en faire trophée par telle capitulation, & à perpétuité cela se dira & se lira, à la honte des François, ainsi comme je l'ay dit par cy-devant.

Une autre chose que je trouve fort mauvaise, & en laquelle trouva fort à dire ce Prince, dequoy Monsieur de Montluc tarda si long-temps à chasser tant de bouches inutiles à l'extresmité, & que du commencement il ne les chassast, tant pour avoir mangé leurs vivres inutilement, qui eussent beaucoup servy, que pour les avoir jettez à la boucherie, à la faim, aux coups, aux forcements de femmes & de filles. Car si du commencement il l'eust fait, avant que l'ennemy eust serré la Ville à l'estroit, toutes ces bouches s'en fussent allées au loing, & eussent cherché & pris party sans aucun danger ; & en telles choses, certes, il y a de la conscience & de l'ire de Dieu.

Feu Monsieur de Guise, à son noble siege de Mets, ne fit pas ainsi ; car du premier commencement, il y mit si bon ordre, qu'il n'y resta que les bouches utiles. Ce brave Prince estoit en tout considératif, & faisoit bien paroistre qu'il craignoit Dieu, qui le favorisa possible plus pour ce subjet, que pour

autre. Car & quelle plus grande pitié pouvoit-on voir, que ces pauvres créatures ainsi exposées à toutes sortes de miseres? comme le Livre le dit: & que le Roy Henry déplora fort Messieurs de la Rochelle en leur siege; ils n'en chasserent aucuns, bien qu'ils fussent près par de-là le pain: aussi Dieu les assista, comme la fin s'en ensuivit, jusques-là, que beaucoup de pauvres gens, hommes & femmes, qu'on n'eust jamais pensé, mirent la main à l'œuvre & aux armes, & leur servirent beaucoup, comme j'en parle ailleurs.

Pour les Lansquenets de mesme, il les falloit chasser dès l'abord: car il voyoit bien que ce sont gens mutins, quand ils viennent à la disette du pain & du vin, & qu'ils sont meilleurs pour la plaine, que pour un siege, comme j'en parle ailleurs, qui purent faire un grand desordre en la Ville, si on n'y eust remédié à leurs despens; car il en mourut beaucoup.

Certes, pour excuser Monsieur de Montluc, ne faut point douter que si, du commencement, il eust eu loysir de mettre ordre à tout cela, il l'eust fait, tant il estoit prévoyant & pratic Capitaine: mais il ne fut pas quasi arrivé dans Sienne, que le voilà assiégé; si bien qu'il n'eut le temps de respirer, ny mettre ordre, non pas seulement d'adviser aux vivres, mais plustost à la guerre. Davantage, sa grande maladie qu'il eut, &

qui luy dura long-temps, le détourna de toutes considérations; encore fit-il tout ce qu'il put, & plus que ses forces ne bastoient, ny que jamais fit Martin à danser, comme l'on dit.

D'une autre chose s'estonna bien fort ce Prince, dequoy Monsieur de Strozze ne fist souvent des courses, ne donnast des allarmes, des camisades, & enlevast des logis, enfonçast des tranchées au camp du Marquis, mesme sur le déclin du siege, dont il en eust eu bon marché: car il estoit fort harassé, & ne battoit que d'une aisle, comme on dit, tant pour la longueur du siege, de la fatigue, du froid, des longues veilles & corvées de combats, jusques à la faim; car bien souvent les munitions failloient à venir, ou bien fort tard. Si bien que si Monsieur de Strozze les eust souvent visitez, éveillez d'allarmes, de camisades, de forcement de tranchées, & enlevement de logis, ayans esté ainsi combattus par le devant des Strozziens, & de ceux de la Ville par le derriere, ils eussent bien songé à eux autrement qu'ils ne firent, & la capitulation possible s'en fust-elle ensuivie meilleure pour les pauvres Siennois. Et principalement, que ledit Sieur Strozze estoit si près d'eux à Montalsin, & ayant encore assez de jolies forces, non pour donner battaille, mais *para hazer arremetidas* (1),

(1) *Pour faire des attaques.*

comme dit l'Espagnol; & fatiguer & importuner l'ennemy à le mettre fort bas; car pour la Cavalerie, il estoit aussi fort, ainsi que Monsieur de Montluc le dit. Le Marquis n'avoit que cinquante Chevaux-légers, quasi mourans de faim, & hors de fourages. Monsieur de Strozze avoit la belle Compagnie de Monsieur de Sypiere, conduite par ce brave Serillat, & encore avec quelque autre Cavalerie Italienne, qui eust fort endommagé l'ennemy. Mais rien de tout cela; si-bien que l'on eust dit que, vers Montalsin, y avoit suspension d'armes, dont j'en ay veu fort se mescontenter depuis les Siennois dans Sienne: comme firent ceux de Lusignan en leur siege de Monsieur de la Nouë & des Huguenots du dehors, qui ne les assisterent jamais par aydes & moyens tels que je viens de dire. J'en parle ailleurs.

Il ne faut douter que d'un costé & d'autre n'y ait eu force raisons pour excuser celles de Monsieur de Strozze. Monsieur de Montluc les dit au Roy. Celles de Monsieur de la Nouë, il les a dit très-pertinentes à plusieurs, & de mesme à moy; car de faute de courage & de valeur, il en avoit prou & à revendre.

Je vis, au siege de la Rochelle, l'heure & le jour, que s'ils fussent venus cinq cents chevaux, & cinq cents bons Harquebusiers, mesme sur le déclin, ils eussent bien estonné le monde.

Or, pour fin de ce Discours, Monsieur de Montluc a esté un très-grand, brave, & bon Capitaine de son temps : & il faisoit beau l'ouyr parler & discourir des armes & de la guerre, ainsi que j'en ay fait l'expérience, moy ayant esté sur la fin de ses jours un de ses grands Gouverneurs, mesme au siege de la Rochelle, & à Lyon, lors qu'il fut fait Mareschal de France. J'estois fort souvent avec luy, & m'aymoit fort, & prenoit grand plaisir quand je le mettrois en propos & en train, & luy faisois quelques demandes de guerre, ou autres choses; car je ne suis jamais esté si jeune, que je n'aye tousjours esté fort curieux d'apprendre : & luy me voyant en cette volonté, il me respondoit de bon cœur & en beaux termes; car il avoit une fort belle éloquence militaire, & m'en estimoit davantage. Dieu ait son ame. Notez sur cette fin de Discours, que ce grand Prince ne l'a dit qu'à moy.



Digression sur le Mareschal DE BIÉ.

MONSIEUR de Monluc, en un recoin de ses *Mémoires*, parlant de la guerre de Boulogne & de la Comté d'Oye, parle en bonne façon de Monsieur le Mareschal DE BIÉ; & mesme, lors que voyant une fois sa Cavalerie faire mal, & abandonner l'Infanterie, il mit pied à terre, tout Mareschal qu'il estoit, & avec une picque au poing, se met à la teste pour l'assister à courir sa fortune. Ce Discours est gentiment escrit de Monsieur de Monluc. Ce bon & brave Chevalier avoit bien besoin d'un tel escrit & publiement de sa vertu & valeur; car il a esté peu favorisé de ceux qui ont escrit de son temps. Je croys que ce fut pour la disgrace qu'il eut à cause de la reddition de Boulogne par son gendre : & disoit-on lors, qu'il fust esté luy-mesme en grand-peine, sans qu'on eust esgard à son honorable vieillesse & à ses services passez; mais sur-tout, disoit-on, le Roy luy avoit fait grace, d'autant qu'il avoit esté fait Chevalier de sa main, comme le Roy son grand-pere de celle de Monsieur de Bayard. Ce ne fust pas esté beau au Roy, si son parrain eust esté traitté de cette façon;

si fut-il condamné à une prison, voire à la mort, disent aucuns. On disoit qu'on luy avoit fait tort. Je m'en rapporte à ce qui en est; mais il avoit esté en son temps un noble Chevalier : la succession qu'il receut de Monsieur de Bayard, en fit quelque preuve; car le Roy François, après sa mort, luy donna la moitié de la Compagnie de cent hommes d'armes de Monsieur de Bayard. C'est un grand heur & honneur à toute personne, quand elle succede en la place d'un autre tout remply de vertu & valeur : & cette Compagnie ne fut mal tombée à ce Seigneur-là; car il l'employa bien. Après qu'il fut mort, Monsieur de Sansac en eut la moitié. Voilà comme de main en main elle tomba en bons lieux.

DISCOURS SOIXANTE ET ONZIESME.

ARTICLE I.

Mr. le Mareschal DE BRISSAC.

IL faut que je parle à cette heure du grand Mareschal de BRISSAC. Messire CHARLES DE COSSÉ, Monsieur le Mareschal de Brissac, fut noble en tout, de vertu & de race. J'ay ouy dire que ses prédécesseurs estoient du Royaume de Naples, & vindrent en France, & le bon Roy René de Sicile les y mena (d'autres disent le Roy Charles VIII) & les ayma & favorisa fort; si-bien que, de succession en succession, & de pere en fils, ils sont esté tousjours Gouverneurs du Chasteau d'Angers, la plus belle forteresse de France, fors depuis cette guerre de la Ligue, que le Comte de Brissac, aujourd'huy Mareschal de France, la perdit de la façon qu'on la trouve aux Histoires de nostre temps.

Ce grand Mareschal, dont je veux parler, fut nourry & eslevé avec Messieurs le Dauphin & d'Orléans, enfants de France,

desquels Madame de Brissac, une très-sage & vertueuse Dame, estoit Gouvernante en leur enfance & de Mesdames. Sur tous les deux, il fut fort aymé de Monsieur le Dauphin; si-bien que, devenu grand, & l'estat de sa maison dressé, il fut son premier Gentil-Homme de sa chambre, d'autres disent son premier Escuyer, qui estoit lors bien plus grand estat & plus estimé qu'aujourd'huy. La Chanson le confirme.

Mon Escuyer Brissac, je la vous recommande.

C'estoit une fille de la Cour, belle & honneste, & de bonne maison, comme j'ay dit ailleurs, que je ne nommeray point, encore qu'il n'y a point de danger, car il ne l'aymoit qu'en honneur: la Chanson le porte ainsi:

Brunette suis, jamais ne seray blanche;
Monsieur le Dauphin malade dans sa chambre,
S'amie le va voir bien triste & dolente:
Si vous mourez, Monsieur, à qui me dois-je rendre?
Mon Escuyer Brissac, je la vous recommande.

Voilà ce qu'en dit la Chanson.

Estant donc Monsieur le Dauphin mort, & l'Escuyer Brissac ayant avec grand regret laissé le corps mort de son maistre en son

cercueil, part droit vers le camp d'Avignon, résolu de venger la mort de son maistre sur les ennemis, de tout ce qui pourroit tomber à la mercy du trenchant de son espée, & pardonner à peu, tant qu'il auroit jamais de vie au corps.

Ce malheur luy servit ; car possible il se fust amusé par trop près de son maistre & à sa faveur, comme j'ay veu aucuns : si-bien qu'il ne fust jamais esté si brave Capitaine qu'il a esté depuis.

Ce desir donc de vengeance, avec son cœur brave & ambitieux, le poussa si-bien aux périls de la guerre, les cherchant & recherchant en tant de hazards, que bientost il acquit le renom parmy les François d'un très-brave & vaillant Gentil-homme François ; si-bien que, guydé aussi de la fortune, il eut beaucoup de belles & honorables charges les unes après les autres.

Il eut une Compagnie de Chevaux-légers & de Gendarmes, fut Colonel-Général de la Cavalerie-légere en France, fut Colonnel de l'Infanterie Françoise devant Perpignan. Il luy arriva certes quelque disgrace à Vitry, sur la deffaite, desordre & fuyte de ses Chévaux-légers ; mais il s'en sceut fort bien démesler, & faire sa retraite de loup, tournant tousjours visage, ainsi que Monsieur du Bellay le dit en ses *Mémoires*, lequel il faut plustost croire en ce fait, que

Paul

Paul Jove, qui en parle en ces propres mots : *Brissac, s'estant d'un ardent courage combattu sur la Cavalerie de Francisque d'Est, & ne pouvant soustenir l'impétuosité de la foule des ennemis, quand le combat incontinent fut commencé, se prit à refuyr vers ses gens, & fut si fort pressé, qu'il fut contraint de rompre l'ordonnance de ses gens de pied par tumultueuse course, sans retenir la bride à son cheval; par laquelle adventure tout le Battaillon des François fut dissipé en un moment de temps : que si San-Petro Corso ne se fust présenté avec ses Harquebusiers, & n'eust fait teste, Brissac mesme eust esté accablé au gué de la riviere.* Certes la déroute & le désordre y fut grand, mais non tel que le dit Paul Jove, & faut plustost croire Monsieur du Bellay.

Tant y a, en toutes les charges qu'il a eues, il s'en est si-bien acquitté, qu'on le tint depuis pour un vaillant Capitaine. Ses mémorables actes en firent la preuve, lesquels je ne m'amuseray point à escrire; car on les voit assez en nos Histoires Françoises, & sur-tout dans les *Mémoires de Monsieur du Bellay & de Monsieur de Montluc :* ses actes, pour seur, ont esté tels & si hauts, qu'ils le firent Mareschal de France, non sans bonne faveur pourtant, que je ne dis pas, & Lieutenant de Roy en Pied-

mont; & là il s'acheva à se parfaire un très-grand Capitaine, & tel qu'on l'a renommé parmy nous & les nations estrangeres. Il y garda très-bien, & très-sagement, ce que son Roy luy mit entre mains; ce qui est advenu très-rarement à nos Capitaines François en nos conquestes de delà les monts: mais fit bien mieux; car il en alla prendre sur l'autruy, & le joignit au nostre, encore que durant sa Charge, il y ayt eu de grands Capitaines de l'Empereur ses Lieutenants à Milan & Piedmont, ausquels il a bien fait teste, & des meilleurs Capitaines particuliers & soldats; car la fleur des Impéralistes s'y accouroit, comme des nostres s'y accouroit aussi.

Les trois grands Capitaines furent, Ferdinand de Gonzague, le Duc d'Albe, & le Duc de Sesse, sans en conter d'autres. Vertu contre vertu se fait bien plus paroistre. Il ne les a jamais craints, ny laissé ses entreprises pour eux, & leur a donné beaucoup d'affaires.

Quand la guerre de Parme s'entreprit, Dom Ferdinand estoit alors Gouverneur de l'Estat de Milan. On l'accusoit pour lors, que c'estoit luy qui fit l'entreprise sur la mort & la penderie de Pierre Loys Freneſe (1). Ce fut une terrible estrette.

(1) Farneze.

C'estoit un homme qui entendoit bien les tours de passe-passe, non de Maistre Gonnin, mais de Machiavel. Il fit attrapper les braves soldats que Monsieur de Brissac envoyoit, & faisoit couler file à file, au commencement de cette guerre, qui s'alloient jetter dans Parme & dans la Mirande, & les fit tous assassiner & jetter dans l'eau ou assommer, selon qu'on les rencontroit, encore que ce fust en bonne paix; dont il en fut fort blasmé. Toutesfois, pour ses raisons, il alléguoit, qu'il n'est pas permis sous titre de bonne paix, faire acte d'hostilité; encore qu'il soit caché, en cachette mené. Il ne le garda gueres, sans qu'il luy fust bien-tost rendu; car estant empesché devant Parme, le Roy mande à mondit Sieur le Mareschal d'ouvrir la guerre à outrance en Piedmont, pour faire démordre Parme.

Il ne demanda pas mieux; car il luy en vouloit dès la mort de Monsieur le Dauphin, son maistre, de laquelle il estoit fort accusé, comme j'ay dit. Par-quoy, aussi-tost commandé, aussi-tost fait, & luy raffle Quiers & Saint-Damian en un rien; ce qui fit démordre & sauver Parme; car ledit Dom Ferdinand en ayant esté adverti, & que s'il ne venoit en Piedmont, Monsieur le Mareschal le luy prendroit tout, voire Milan pour un besoin, comme on dit, il s'en tourna, ayant pourtant laissé devant Parme quelques gens,

de guerre sous le Marquis de Muz & autres Capitaines, tant Papistes qu'Impériaux, qu'on ne craignoit gueres pourtant; & fallut quitter tout : par ainsi, Parme fut en repos & seureté. De ce qui se fit après, entre Monsieur de Brissac & Dom Ferdinand, j'en remets les curieux au Livre de Monsieur de Montluc, & autres.

Tant y a que l'autre n'emporta rien sur Monsieur de Brissac, mais luy beaucoup sur l'autre, tant la fortune luy fut heureuse de bien garder le sien, & d'en prendre encore sur l'autruy, ainsi qu'il fit quand il prit quelque temps après Yvrée, passage très opportun pour entrer au Duché de Milan & Italie, & qu'il conquesta le val d'Aure & la Ville de Bielle, dont les habitants se rendirent à luy, de peur & volontairement, ayant sceu la prise d'Yvrée, en luy priant de vouloir entretenir leurs privileges & franchises; ce qu'il leur accorda fort libéralement : & fit bien mieux; car au lieu que les Espagnols leur faisoient payer tous les ans vingt mille escus de tribut, il les en déchargea de dix, & les quitta pour les autres dix; ce qu'ils promirent avec très-grande ayse, & luy jurerent toute fidélité.

Ainsi faut-il traitter doucement ses subjets nouvellement conquis, comme fit le Roy Louys XII à ceux de Milan, & le

Roy Henry à ceux de Sienne ; les Siennois, dis-je, qui luy garderent aussi toute fidélité jusques à l'extresmité.

Cette conquesfte de Monsieur de Brissac ne fut pas petite à son maistre ; non moins fut aussi celle de Cazal & du Marquisat de Montferrat, comme de Saint-Salvador, Valence, & force autres Places : & qui plus est, le Duc d'Albe venant là-dessus, & menaçant & promettant de reprendre dans un rien une grande partie du Piedmont, Monsieur de Brissac s'y opposa si bien, & y mit un si bon ordre à tout son Pays & ses Places, que l'autre, ayant une armée de plus de trente mille hommes, n'y put rien gagner, mais démordre Sanjac, qu'il tint assiégée trois semaines, tant ce Mareschal y avoit bien pourveu, & de bons & de vaillants hommes, & de toutes autres munitions de guerre ; mieux certes, & plus prudemment & sagement, que quelques Gouverneurs de Provinces que nous avons veu, qui, par faute d'ordre, ont perdu à leurs maistres de très-bonnes Places, comme nous avons veu vers ces temps.

Après que le Duc d'Albe desassiégea Sanjac, Monsieur le Mareschal ne fut pas plus heureux au siege de Conis : si-bien que si les François leur reprochoient Sanjac, ils nous reprochoient Conis, à beau jeu beau retour, & ainsi ils se rendoient la jument.

Mais on disoit alors que Conis estoit une Place fatale contre les François, qui, du temps du Roy François, avoit esté assiégée fort & ferme & faillie, & si n'y avoit que gens de la Ville & des environs, car ils s'estoient faits neutres, & de mesme du Roy Henry (1).

Par ainsi ce que les astres ont prédestiné, les humains, avec leur grand effort, n'y peuvent rien. Il y a aussi des Places qui sont ainsi par le Ciel, ou par le destin, fatales contre les puissances humaines, comme furent jadis les murailles de Troye, qui tindrent dix ans contre toute la Grece bandée à l'encontre d'elle.

D'autres Places & Villes y a-t il, qui d'elles-mesmes sont si mal basties de la fortune, & si malheureuses, qu'ordinairement elles sont subjettes à prises & reprises, sacs & ruynes.

Qui sera curieux, contemple & considere un peu combien de fois aux guerres de Lombardie, Pavie a esté battue, rebattue, prise, reprise, saccagée, & ruynée : en nos frontieres de Picardie, la Ville & Chasteau de Hesdin ; & tant d'autres, qu'il me seroit aysé de spécifier, s'il n'estoit que j'en veux

---

(1) Sous Louis XIII, le Comte d'Harcour prit cette Place en 1641.

donner le plaisir aux curieux de les rechercher eux-mesmes, qui possible mieux que moy le sçauront esplucher & cribler.

Or, Monsieur le Mareschal, ayant pris Valence, la fit démanteler : mais l'Espagnol, pour l'importance de la vicinance qu'elle avoit près de Milan, la reprit & fortifia si bien par après, que Monsieur de Guise, tirant vers Italie avec son armée & celle de Monsieur de Brissac, qui y estoit aussi en personne, eut quelque peine de la reprendre, dans laquelle Monsieur de Brissac mit Francisque Bernardin, gentil Capitaine, avec une bonne garnison, qui fatiguoit fort, & Alexandrie, qui en estoit près, & Milan, non gueres loing : & ainsi que Monsieur le Mareschal estoit sur le point d'exécuter de belles entreprises sur les Places de l'Estat de Milan, voire sur Milan-mesme, voicy le désastre venu de la battaille de Saint-Quentin. Alors fallut à Monsieur le Mareschal envoyer au Roy la moitié de ses meilleures forces, tant Françoises que Suisses & Allemandes, pour secourir le plus pressé & le plus important.

Voilà comment l'occasion belle se perdit de tomber sur Milan. La paix s'ensuivit : & après tous beaux desseins de guerre prirent congé de ce grand Capitaine, qui, au lieu de conquérir des Places, en fallut rendre aucunes, qui nous avoient tant

cousté ; & au-lieu d'en fortifier, en fallut démolir & abattre aucunes, qui furent de grandes pitiez & commisérations à luy.

Je passay lors en Piedmont, qu'il faisoit demanteler Villianne, & luy allay faire la révérence, le trouvant sur le grand chemin ; & me monstrant cette démolition, il me dit quasi la larme à l'œil : *Voilà les beaux chefs-d'œuvres où nous nous amusons maintenant, après tant de peines, de travaux, de despenses, de morts, & de blessures, depuis trente ans.* Je tiens de feu Monsieur le Comte de Brissac, son fils, qu'après la mort du Roy Henry, si ce fust esté en considération d'autres que Madame de Savoye, il n'eust jamais fait cette restitution ; mais il l'aymoit & honoroit tant, pour beaucoup de raisons que je dirois bien, qu'il banda les yeux, & à son ambition, & au bien public. De-là en hors il s'en vint en France, où il fut honorablement recueilly du Roy François II, qui estoit alors à Rambouillet, où je le vis arriver, & fut récompensé du Gouvernement de Picardie, & puis de l'Isle de France & Paris, où il mourut (*a*), non tant chargé d'années, car il n'avoit que cinquante-sept ans, comme cassé de maladies, & sur-tout

(*a*) Le dernier de Décembre 1569. *La Popelinière*, T. I, F. 375. a.

des gouttes, qui le tourmenterent plusieurs années avant que mourir. Encore le vis-je devant Orléans, après la mort de Monsieur de Guise, que le Roy & la Reyne avoient envoyé querir pour commander à l'armée qui estoit-là, avec tous ses maux tenir cette mesme grace & façon de grand Capitaine, qu'il s'estoit si bien acquise : & le faisoit encore très-beau voir à commander ; mais le temps ne luy en dura gueres, car aussi-tost la paix se fit.

C'est grand dommage, quand ces grands Capitaines s'envieillissent & meurent ; & cela je les accompare aux beaux espics de bled, lesquels, quand au beau mois de May ils sont verds & vigoureux en leur accroissance, vont orgueilleusement haut, eslevant leur chef & sommet ; mais quand ils viennent à meurir & jaunir, le vont panchant & baissant, comme n'attendant que la faucille qui leur oste la vie. Ainsi sont ces grands & braves Capitaines, qui, en la fleur & verdeur de leurs ans, haussent la teste, bravent, triomphent, & rien ne leur est impossible : mais venans sur l'asge, tourmentez de maux & maladies, déclinent & tombent peu-à-peu dans leurs fosses, ne leur restant rien, sinon leurs beaux noms & renoms qu'ils se sont acquis. Encore si, à mode du bled, ils pouvoient renaistre & se renouveller en ce monde, ce seroit une très-belle & très-douce attente

pour eux. Il est vray que la résurrection heureuse que Dieu nous a promise, satisfait à tout.

J'ay veu discourir à plusieurs honnestes, qui disent, que si Monsieur le Mareschal a fait de si belles choses en Piedmont, & que s'il y a acquis le nom & titre de grand Capitaine, qu'il faut bien qu'il en remercie aussi l'assistance des bons & grands Capitaines qu'il avoit avec luy, comme sa valeur & prudence : ny plus ny moins qu'un Banquier ou Marchand signalé, il a beau d'estre habile, prompt d'esprit, entreprenant, remuant, & remply d'intelligences & inventions, s'il n'a des facteurs habiles & subtils, pour faire valoir qui deçà qui delà le talent de leurs banques & de leurs boutiques, il ne peut rien faire; car un seul ne peut fournir à tout. Il est vray: mais un chef brave, vaillant & prudent, peut beaucoup aux factions de guerre, comme cela s'est veu en plusieurs Histoires; & comme la Fable nous monstre d'une bande de cerfs, conduits par un brave lyon & courageux, leur chef deffit une troupe de lyons conduite par un cerf. Mais que devoit faire Monsieur le Mareschal, luy chef & lyon, commandant à une armée de lyons, qu'il a eu tousjours avec luy, & à eux commandé, comme à Messieurs de Vasse, de Chavigny, de Terride, d'Aussun, de Gondrin, de la Motte-Gondrin, de Gourdon, de Monluc, de

Francisque Bernardin, de Salvoyson de Gordes, de Bellegarde, pere & fils, de Renouard, le Comte de Gesne, de Briquemaut, de Taude, Bedene Albanois, Messieurs de Sautal les deux freres, & l'Evesque & tout (*a*), qui, avec sa crosse & mistre, tenoit rang de bon Capitaine; de Maugiron, de Gordes, d'Annebaut, de Monsieur d'Amville, Colonel de la Cavalerie légere; de Clermont, de Renouard, de Biron, de Vantadour, de Messieurs de Bonnivet & Vidasme de Chartres, Colonnels de l'Infanterie Francoise; de Fursy, de celle des Suisses; de Caillat, Maistre de l'Artillerie; des Biragues, le Seigneur, qui estoit fort cru en conseil; Ludovic-Charles, & Monsieur le Président, depuis Chancelier & Cardinal, qui de ce temps valoit bien un homme d'espée; le Capitaine Moret Calabrois, Jean de Thurin, & San Petro Corso Colonels; bref, une infinité d'autres si très-bons & braves Capitaines, qui tous seroient aujourd'huy dignes d'estre Généraux d'armées, non pour garder ou conquérir un Piedmont, mais tout un grand Royaume.

(*a*) Je crois qu'au-lieu de *Sautal*, il faut lire *Seulal*, & que cet Evêque est l'Abbé de *Manne*, depuis Evêque de *Fréjus*. Peut-être est-ce aussi *Soléillas*: auquel cas cet Evêque seroit le jeune Oraison, d'abord Evêque de *Riez*, puis Mestre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie.

Si je les voulois nombrer, je n'aurois jamais fait, sans compter force autres Capitaines particuliers, tant de Chevaux-légers que gens de pied, comme les deux Capitaines Saint-André, les deux Molle freres, les deux Richelieux freres, les deux Isles freres, les deux Villemagnes & Taix cousins, de Gourdan, de Mentinas, les Capitaines Bourdeille, Hautefort, Roquefeuil, Aunoux, les deux Rivieres, Puytallier, Muns, Buno, Estanges, Bacillon, Cobros, la Chasse, Montluc, le jeune Monsieur le Baron d'Espic, Mestre-de-Camp; bref, une millasse d'autres, que je n'aurois jamais achevé à conter : lesquels Capitaines estoient suivis & accompagnés de si bons soldats, si braves & vaillants, qu'on n'eust sceu lesquels tirer les uns parmy les autres, tant la fleur du grain estoit belle & nette. Je mets à part les Princes & grands Seigneurs, comme Messieurs d'Anguien & de Condé, freres, de Nemours, d'Elbœuf, de Montmorency, d'Aumale, & autres Grands, qui accouroient en poste aussi-tost en ce Piedmont, quand ils sçavoient que ce Mareschal devoit faire quelque journée, comme dit l'Espagnol; lesquels tous, comme j'ay veu, tant grands que petits, rendoient si grand honneur, obéyssance & respect à ce Général, comme si ce fust esté un Prince du Sang ou autre. Aussi luy s'en faisoit bien accroire, & s'en

prévaloit un peu par trop sur eux ; car il tenoit si grand rang & authorité, que j'ay veu plusieurs s'en mescontenter, & dire, que le Roy ne la tenoit si grande, & leur estoit plus familier, & que, pour un simple Gentil-Homme, c'estoit trop. Aucuns disoient qu'il falloit qu'il le fist ainsi, estant en Pays estrange, & que, parmy les estrangers, il falloit ainsi faire valoir & authoriser son Roy, afin qu'ils y prissent exemple à le mieux respecter, & aussi qu'il en voyoit faire de mesme aux Lieutenants de l'Empereur ses voisins, & qu'il n'estimoit pas moins son Roy, qu'eux leur Empereur.

Si avoit-il si belle façon à tenir ainsi sa réputation & sa prosopopée, comme l'on dit, que plusieurs ne s'en mescontentoient point ; car il estoit très-beau Seigneur, de fort bonne grace en tout ce qu'il disoit, commandoit, & faisoit ; parloit bien, mais peu ; ce qui déplaisoit à aucuns.

J'ay ouy dire à ceux qui l'ont veu, que bien souvent on les a veu joüer aux Eschecs, Monsieur de Bonnivet & luy, depuis le disner jusques au souper, sans proférer une vingtaine de paroles. Voilà une grande taciturnité !

Tout cela luy changea quand il fut en France & à la Cour ; car il se rendit plus accostable, plus familier, & affable. Aussi j'ay ouy dire à feu Monsieur de Lansac, qui

estoit un vieux registre de la Cour, que le feu Roy François I disoit, que tels Grands de son Royaume, quand ils arrivoient à la Cour, ils y estoient venus & receus comme petits Roys, c'est-à-dire, qu'il n'y avoit que pour eux du premier jour à estre révérenciez, honorez, caressez, rechérchez, tant des grands, que d'un chacun de la Cour. Le second jour, qui estoit le lendemain, comme Princes estoient venus, commençans un peu à décliner en leurs recueils, honneurs, respects, & caresses. Le troisiesme jour, ils n'estoient plus que Gentils-Hommes, qui deschéoient de tout leur grand bien venüt & de leurs honorables entrées, & estoient reduits & réglez au petit pied comme le commun des Gentils-Hommes. J'ay veu souvent telles expériences, & s'en voit tous les jours. Les Courtisans, qui l'ont pratiqué, & veu pratiquer, m'en sçauroient bien que dire.

Je vis arriver mondit Sieur le Mareschal à la Cour, qui estoit lors à Rambouillet, comme j'ay dit cy dessus, qui fut fort bien receu du Roy François II, & bien embrassé, & caressé, & respecté de Monsieur de Guise, qui lors gouvernoit tout, & de tout le reste de la Cour, tant de Seigneurs que Dames, fort honoré & admiré : & luy, sans s'estonner, faisoit fort bonne mine, & monstroit grande grace, comme il l'avoit certes ; mais pourtant, au bout de quelques jours,

il esprouva le proverbe du Roy François, que je viens de dire : car la Cour a cela, que de ne faire cas que des grands favoris; & les autres ont beau estre accomplis de toutes les valeurs, vertus, & honneurs du monde, *niente*. Si-bien que ce grand Mareschal, qui estoit le premier en Piedmont, fallut qu'il endurast en France & à la Cour beaucoup de compagnons près de soy; encore bien-ayse.

Il arriva fort bien accompagné de force Gentils-Hommes & Capitaines de Piedmont, bien faschez d'avoir quitté où ils se trouvoient le mieux. Il les faisoit tous bon voir, & estoient fort braves, & bien en point, mais non si proprement que les Courtisans, qui d'eux-mesmes sont inventeurs des belles façons de s'habiller, ou bien merveilleux imitateurs de celles qu'on leur porte, (je parle autant pour les Gentils-Hommes que pour les Dames.) Voilà pourquoy nous trouvions un peu grossiérement habillés ces Courtisans Piedmontois, & sur-tout trouvions fort à redire sur les hautes & grandes plumes en leurs bonnets.

Ils voulurent faire au commencement la mine d'estre rogues & bravasches, & haut à la main; mais bien-tost cela leur passa : dont il me souvient que, trois mois après leur arrivée, un jour à Orléans, où les Estats se préparoient, estans dans un jeu de paume,

deux Gentils Hommes de Monsieur de Randan, dont il en avoit nourry un Page, qui s'appelloit Pusset, de la Beauce, & n'y avoit que six mois qu'il l'avoit jetté hors de Page, arriverent deux Capitaines de Piedmont estans-là avec Monsieur de Brissac, qui estant entrez là-dedans, dirent par une arrogance Piedmontoise aux autres, que c'estoit assez joué, & qu'ils vouloient joüer. Les autres firent responce, qu'ils vouloient achever leurs parties, qu'ils ne quitteroient point le jeu. Surquoy le jeune la Riviere Puytallier, qui estoit l'un des deux, voulut mettre l'espée au poing: les autres deux, Pusset & son compagnon, coururent à leurs espées, qui estoient sous la corde; & ce Pusset entreprit la Riviere, & le mena & promena si bien & si beau, qu'il le laissa sur la place blessé de trois ou quatre coups d'espée, sans en recevoir aucun, dont il en avoit deux sur la teste qui luy parurent toute sa vie: l'autre chassé l'autre hors du jeu de paume, qui estoit couru au logis de Monsieur de Brissac, pour avoir secours de quelques uns qui menaçoient de tuer tout; mais ils ne trouverent personne, sinon la Riviere blessé, dont ses compagnons furent bien marrys, & se mirent après à la chasse des autres. Monsieur de Randan, en ayant eu le vent, alla à eux très bien accompagné quasi de la plusspart des Galands de la Cour, (car il gouvernoit paisiblement Messieurs de

Guiſe,) & arriva à eux, qui les fit retirer plus viſte que le pas en leur logis, dont n'en fut autre choſe.

Nous allaſmes le ſoir, quatre ou cinq que nous eſtions, voir ſouper Monſieur de Guiſe, où il y avoit Monſieur de Nemours, Monſieur de la Rochefoucaut, Monſieur de Randan ſon frere, Meſſieurs de Guery, Genlis, & force autres galands de la Cour, & qui diſoient des mieux le mot. Monſieur de Randan en fit le conte en pleine table : & luy, qui eſtoit des mieux diſants, & de la meilleure grace, ne ſceut point enrichir le conte de malheur.

Je vous jure que je n'ay jamais veu foüetter homme comme ce la Riviere & les Capitaines bravaſches du Piedmont le furent ce coup-là de la parole, & comment de jeunes Pages les avoient eſtrillez, & que les autres avoient là oublié leur paleſtrine Piedmontoiſe. De rire, on ne vit jamais tant rire, ny dire mieux le mot, à l'envy l'un de l'autre ; & Madame de Guiſe, & autres Dames avec elle, en ryoient bien auſſi.

Monſieur de Guiſe, qui eſtoit ſage & modéré, ryoit bien auſſi un petit ſous ſon bonnet, & blaſmoit fort les deux Cipitaines du Piedmont de leur témérité, d'avoir voulu chaſſer deux Gentils-Hommes de leur jeu ; ce qu'un Prince n'euſt pas voulu faire, ny luy-meſme. Par ainſi, ſe paſſa la ſoupée

aux despens des Capitaines de Piedmont.

Ce Capitaine la Riviere depuis se rendit un très-bon Capitaine, & tel qu'aux troisiesmes troubles, estant Capitaine des Gardes de Monsieur, & Capitaine de Chevaux-légers, fit fort la guerre en Xaintonge aux Huguenots de-là, & eut belle réputation & fortune. Mais après leur avoir fait beaucoup de maux, ils l'attrapperent près de Xaintes, dans les tailles du Doüet, en une embuscade qu'ils luy avoient dressée, & fut tué d'une grande harquebusade.

Pussèt, qui l'avoit si bien estrillé, fut après aux premiers troubles l'un des Enseignes Colonelles de Monsieur de Randan, où il se fit beaucoup signaler, & quelque temps après se battit en estoquade à Joinville, qui est à Monsieur de Guise, contre le Seigneur de Guermand, Breton, qu'il blessa fort heureusement d'un grand coup sur la teste, & luy point. Ce Seigneur de Guermand estoit un jeune Gentil-Homme, brave, vaillant, & des riches Gentils-Hommes de Bretagne, lequel se noya dans la Seine près Paris, en se baignant avec Monsieur de Guise, qui se pensa noyer luy-mesme le pensant sauver, estans tous deux fort jeunes.

Pour retourner encore à Monsieur de Brissac, il faut noter de luy une chose digne à penser, qu'en Piedmont, parmy sa grandeur & ses grands respects, jamais par-tout il ne

se fit appeller *Monsieur*, sans queuë, comme nous avons veu plusieurs en France, qui abusans un peu de leurs grandeurs, permettoient fort bien, voire le commandoient, qu'ils ne fussent appellez que *Monsieur*, simplement, en leurs Gouvernements & lieux où ils avoient authorité. Par-tout le Piedmont, on ne disoit autrement que *Monsieur le Mareschal* : bien est-il vray, qu'en sa maison, aucuns y estans, disoient bien *Monsieur* seulement, comme en demandant *que fait Monsieur?* ou bien, *où est Monsieur?* & autres interrogations qui se font : mais hors de son logis, tousjours ce mot se proféroit, *Monsieur le Mareschal*. Aussi faut-il ainsi parler ; car à nul n'appartient d'estre appellé en France simplement Monsieur, que le premier Prince du Sang après le Roy.

Messieurs de Guise & le Connestable de Montmorency l'ancien, ont fait tout de mesme : car il se disoit tousjours, *Monsieur de Guise*, *Monsieur le Connestable* ; & à leur imitation, force autres Princes & Seigneurs en faisoient de mesme. Nous avons veu de tout cela les expériences.

Pour fin, mondit Sieur le Mareschal acheva en France & à la Cour, ses jours caducs & maladifs, tousjours en grandeur, comme il se l'estoit acquise ; car il entroit tousjours aux affaires & conseil, & on faisoit grand cas de ses opinions. J'ay veu la Reyne-Mere,

de son temps encore vigoureuse, qu'elle avoit ses bonnes jambes, & qu'elle aymoit ces longs promenoirs, elle tousjours aller à pied, & faire aller mondit Sieur le Mareschal tousjours à cheval, sur un petit cheval fauve le plus doux, & posé, & beau que je vis jamais, & plus propre pour cela, & luy estant tousjours près d'elle & à ses costez, elle parlant à luy, & luy demandant ses advis. De mesme en faisoit-elle à Monsieur le Connestable, qui estoit un grand honneur à eux, & une grande bonté à elle : car les gouttes de l'un & de l'autre ne pouvoient accompagner la belle disposition de la Reyne ; lesquelles gouttes emporterent à la fin ce grand Mareschal au trespas, comme j'ay dit.

Il eut une belle & honneste femme, qui estoit Madame la Mareschalle, héritiere de la Maison d'Estellan, grande, bonne, & riche Maison de Normandie, laquelle il ayma & traitta fort bien, mais non de telle façon que j'ay veu plusieurs Dames tenir cette maxime, n'estre bien traittées de leurs maris, quand ils vont au change, & leur ostent le tribut qu'ils leur doivent, pour le donner aux autres; si-bien que j'ay veu souvent faire plusieurs & folles interrogations entr'elles, *son mary la traitte-t-il bien?* ou bien dire, *son mary la traitte tant mal?* Ceux qui oyent ces paroles & interrogations, qui n'entendent point leur jargon,

sent & respondent, *Jesus ! ouy, il la* *aitte tant bien : il l'ayme fort, & ja-* *ais ne la frappe ny ne bat.* Ce n'est pas ela, de par le diable, qu'on veut dire, ny u'on entend ; c'est à sçavoir s'il ne va point oucher avec d'autres. Ainsi ay-je veu jar-onner plusieurs de nos Dames sur ce point : e sorte qu'il faut tenir cette maxime entre)ames, que quiconque le mary soit qui 'aille au pourchas ailleurs, il est très-bon nary, encore qu'il la traitte très-mal d'ail-eurs de quelques autres façons ; car le man-ger & l'honneur qu'on leur fait, n'est tant eur vie, ny plus ny moins qu'aux che-aux le foin & avoyne. Voilà pourquoy Monsieur le Mareschal de cette façon ne raittoit pas bien sa femme ; mais pour tout n tout autre traittement d'honneur, de espect, & de bonne chere, il n'y man-quoit point. Et quand elle venoit en Pied-nont, il luy rendoit tout bon traittement ; & puis quand elle estoit grosse, il estoit fort ayse qu'elle s'en retournast soudain en France faire ses couches : car il y avoit fait plusieurs belles amies, comme en Pied-mont la beauté n'y manque ; entr'autres la Segnora Novidalée (1), l'une des belles Da-mes à mon gré, qui fust de par-delà, & de

(1) *ou* Novidalle, *comme ci-dessous.*

la meilleure apparence & grace : & parce d'autant qu'elle se voyoit amie du Général & Lieutenant de Roy, d'autant elle se faisoit valoir & monstrer quelque majesté plus que les autres. Aussi pour telle, & pour quasi Princesse, Monsieur le Mareschal la faisoit paroistre, tant en respects & honneurs, qu'en pompes, habits, & autres somptuositez, jusques aux danses & musique : si-bien qu'il avoit sa bande de violons, la meilleure qui fust en toute l'Italie, où il estoit curieux de l'envoyer rechercher & la très-bien appointer, desquels en ayant esté fait grand cas au feu Roy Henry & à la Reyne, les envoyerent demander à Monsieur le Mareschal pour apprendre les leurs, qui ne valoient rien, & ne sentoient que petits rebecs d'Escosse au prix d'eux : à quoy il ne faillit de les leur envoyer, dont Jaques Marie & Baltazarin estoient les chefs de la bande ; & Baltazarin depuis fut Valet-de-Chambre de la Reyne, & l'appelloit-on Monsieur de Beau-joyeux, comme j'en parle ailleurs (1).

Pour en parler vray, ce Mareschal se monstra grand & somptueux en tout en son Gouvernement ; car enfin, un Lieutenant Général du Roy, il faut qu'il soit universel & gé-

(1) *Ci-dessus, Tome IV, p. 85.*

néral en tout. Il eut de cette belle Novidalle, une fille très-belle comme la mere, laquelle fille fut vouée à Dieu, & voilée d'un voile à cacher sa grande beauté, pour n'en faire envie au monde : mais jamais ne se put-elle cacher si bien, qu'on ne la voye & reconnoisse pour très-belle, & que ses yeux clairs & luisants ne transpercent tout ; ny plus ny moins qu'on voit le soleil percer de ses rayons & entrer dans une chambre, quoy que l'on ait les fenestres bien closes & serrées de vitrages, jusques aux autres (1), grottes & cavernes des profonds & obscurs rochers, tant est grande la transparence du soleil. Tout de mesme est celle de la grande beauté d'une très-belle Dame.

Mondit Sieur le Mareschal eut aussi une autre fille naturelle, je ne sçay de qui, laquelle nous avons veue à la Cour, qu'on nommoit Beaulieu, belle & honneste Damoiselle. Il eut aussi un fils bastard, devant qu'aller en Piedmont, lors qu'il estoit à la Cour. On m'en a bien nommé la mere, que je ne nommeray point ; car elle est de trop grande estoffe (2). Il le fit Evesque de Coutances, & estoit un très-honneste & agréa-

(1) Antres.

(2) *Voyez ci-dessus, p. 344. Ces deux endroits pourroient se servir mutuellement de commentaire.*

ble Prélat, & d'esprit, & de sçavoir. Il succéda à cette Evesché à son oncle, frere dudit Monsieur le Mareschal, & mourut ainsi qu'il s'en alloit estre Cardinal. Il estoit aussi un très sage & honneste Prélat, & de fort belle apparence & bonne grace, comme son frere aisné, & de cette mesme beauté & taille. Je parle ailleurs de ces deux Messieurs ses fils & Mesdames ses deux filles, & de leurs vertus.

ARTICLE II.

Le Mareschal DE COSSÉ, *frere du précédent.*

EN la beauté & bonne grace dudit Sieur Mareschal, ne le ressemble pas le Mareschal DE COSSÉ, troisiesme frere; car il estoit fort petit, comme son pere, qu'on appelloit aussi le petit Cossé. Voyez nos Histoires, & celles de Naples, d'un Cossé, Favory fort du Roy René, dont sont sortis ceux-cy, dit-on. Aussi du temps du Roy François, on l'appelloit le petit Cossé.

Il ne laissa, pour sa petitesse, à estre un bon, sage & advisé Capitaine, comme il l'a fait paroistre en plusieurs bons lieux. Il eut deux Gouvernements de Place l'un après l'autre,

l'autre, fort scabreux, & sur lesquels l'Empereur jetta l'œil incessamment, qui estoient Mets & Mariambourg, dont bien luy servit d'estre ce qu'il estoit, & mesme à Mariambourg; car il estoit là bien à l'escart, & donnoit bien de la peine à le secourir, & d'hommes & de vivres. Il avoit la teste & la cervelle aussi bonne que le bras, encore qu'aucuns luy donnerent le nom de Mareschal de Buteilles (1), parce qu'il aymoit quelquesfois à faire bonne chere, & rire, & gaudir avec les compagnons; mais pour cela, sa cervelle demeuroit fort bonne & saine, & le Roy & la Reyne se trouvoient bien de ses advis, ce disoient-ils. Aussi l'advancerent-ils; car ils le firent Surintendant des Finances, où il ne fit pas mal ses affaires, & mieux que les miennes, ce disoit-on. Aussi sa femme, qui estoit de la Maison de Puy-Greffier en Poictou (a), mal-habile pourtant, & n'estant jamais veue (2) à la Cour, si-non lors qu'il eut cette Charge de Finances. Lors qu'elle fit la révérence à la Reyne, elle remercia d'abord Sa Majesté de l'Intendance

(1) des Bouteilles, *apparemment.*
(a) *Françoise Bouchet*, Dame *de Puy-Greffier*, femme d'*Artus de Cossé*, Maréchal de France. Ce conte au reste est de l'année 1567.
(2) venue.

des Finances qu'elle avoit donnée à ſon mary: *Car ma foy*, (dit-elle) *nous eſtions ruynés ſans cela, Madame; car nous devions cent mille eſcus. Dieu mercy, depuis un an, nous en ſommes acquittez, & ſi avons gagné de plus de cent mille eſcus pour achepter quelque belle Terre.* Qui rit là-deſſus, ce fut la Reyne, & tous ceux & celles qui eſtoient en ſa chambre, ſans que ſon mary (1), qui bien faſché, dit aſſez bas qu'on l'ouyſt: *Hà! par Dieu! Madame la folle, vous vuiderez d'icy; vous n'y viendrez jamais; qu'au Diable ſoit-elle, me voilà bien accouſtré!* La Reyne l'ouyt, car il diſoit fort bien le mot, qui en rit encore davantage. Dès le lendemain, il luy fit plier ſon pacquet, & vuider.

Du depuis, il eſpouſa une ſeconde femme plus habile, la Séneſchale d'Agenez, & fit-on de luy un Vers, faiſant alluſion ſur ſon nom de Gonnort; car on l'appelloit ainſi devant qu'il fuſt Mareſchal. Le Vers eſt tel:

Nam nec habet Famulum, regnat cum Cardine turpi.

C'eſt-à-dire:

Carnavalet regne avec Gonnort.

L'alluſion fait ſur Carnavalet, en diſant:

---

(1) ſans ſon mary.

Nam nec habet famulum, & sur Gonnort, par *Cardine turpi.* C'est une allusion bien sentant son rebus de Picardie (1).

Après cette Intendance des Finances, il ut fait Mareschal de France. Pour sa premiere curée, il fut donné par la Reyne pour conseil principal, à Monsieur, frere du Roy, son Lieutenant-Général au voyage de Lorraine, où ledit Mareschal fut fort blasmé dequoy on ne donna la battaille aux Huguenots, à Nostre-Dame de l'Espine en Champagne; car on en eust eu très-bon marché, comme gens qui se retiroient en grands désordres & longues traites : mais là les ayans atteints, on leur donna temps & loysir de s'esloigner & tirer de longue, par un séjour de deux jours, que l'on fit mal-à-propos sur la maladie dudit Mareschal; qu'aucuns disoient apostée, d'autres à bon escient : tant y a que l'occasion s'eschappa belle sur ces Bandes Huguenotes, tant pour leurs retraites, que parce qu'elles estoient foibles, & celles du Roy belles & fortes, & augmentées des forces de Guyenne de beaucoup, que Mon-

(1) Brantome a bien raison; car pour trouver quelque ombre de sens à ce *Cardine turpi*, il faut le traduire par *Gond ord*, mauvais rapport à *Gonnort.* Quant à *Nam nec habet Famulum*, rendu par *Car n'a Valet*, autre mavais rapport à *Carnavalet*; on ne sait ce que cela veut dire ici.

sieur de Terride avoit menées, montant à douze cents chevaux, tant Gendarmes que Chevaux-légers, & huit mille hommes de pied, que nous estions arrivez tout frais, victorieux des troupes de Poncenat, qui avoit cinq cents chevaux & plus de cinq mille hommes de pied, que nous deffismes en Auvergne sous la conduite de ce brave & vaillant Monsieur de Montsallez, le jeune Tillade, Mestre-de-Camp des Légionnaires de Gascogne, fort brave & vaillant Capitaine, qui nous menoit, & n'estions pour lors que trois cents chevaux & autant d'Harquebusiers à cheval, à cause des trois grandes journées qu'il nous fallut faire pour aller à eux en ces aspres montagnes d'Auvergne, & laissasmes le gros derriere : où je ne sçay à quoy tint donc que nous ne donnasmes cette battaille à Nostre-Dame de l'Espine : mais j'en vis, ce jour que l'on faillit ce coup, Monsieur de Nemours bien en colere ; car il menoit en ce voyage l'avant-garde avec Monsieur de Montpensier ; & le Comte de Brissac avec son Infanterie : à qui ne tint que son oncle ne combattist ; car il avoit desjà commencé à deffaire quelques gens dans un village.

Pour excuse dudit Monsieur le Mareschal, l'on disoit qu'il avoit commandement de la Reyne de ne hasarder point la battaille ; sur-tout, craignant qu'il ne mesadvinst à Monsieur, son mieux aymé fils, qui, jeune &

tendrelet, ne faisoit que venir à une si grande & grosse Charge, trop dangereuse pour luy en un grand choc de battaille.

Voilà comment en fut l'excuse dudit Mareschal; lequel, cinq mois après, ne se voulant ayder d'aucunes excuses, fut commandé d'aller en Picardie Lieutenant de Roy, & deffaire le Sieur de Coqueville, qui avoit assemblé près de douze cents Harquebusiers François congédiés à cause de la paix de Chartres, qui estoient des bons, & quelques chevaux. Nous deffismes tout cela en un rien, & forçasmes Saint-Valery, où ils s'estoient retirez, avec peu de perte des nostres; car nous n'y perdismes que le Capitaine Gouas, le second des trois freres : qui fut dommage; car il estoit un très-brave & vaillant Gentil-Homme. Il a son fils, aussi brave & vaillant, qui est aujourd'huy en Provence, Gouverneur d'Antibes, sous Monsieur d'Espernon.

Ces troupes deffaites, qui vouloient aller en Flandres contre le Duc d'Albe, ou, pour mieux dire, pour remuer encore en France avec le Prince d'Orange, qui venoit d'Allemagne avec une grosse armée, le Capitaine Coqueville fut pris, & mené à Paris, où il eut la teste tranchée, ayant parlé plus qu'on n'eust voulu du costé des principaux chefs des Huguenots.

Ce Prince d'Orange donc venant en Flandres avec une grosse armée, ce grand Duc d'Albe alla au-devant de luy, & la rendit par sa sagesse si inutile à celuy qui la luy avoit menée à l'encontre, qu'elle ne luy servit de rien : & elle voulant venir tomber sur nos bras, le Mareschal de Cossé, encore en Picardie, y pourveut si bien, qu'elle ne nous put nuire, & fallut qu'elle s'en retournast encore en Allemagne comme elle estoit venue, sans aucuns effects, ayant accueilly les Seigneurs de Mouy, de Janlis, d'Antricourt, & autres Gentils-Hommes François de la Religion, montant à cinq ou six cents chevaux, & quelques douze cents Harquebusiers des bons, tous de la Religion, qui n'avoient pu se joindre avec Messieurs les Princes & Admiral lors qu'ils vindrent en Guyenne, & demeurerent tousjous en Allemagne, vivans de gré à gré, qui est à noter, à ce que me dirent aucuns d'eux depuis, jusques à ce que le Duc de Deux-Ponts emmena son armée en Guyenne, où estoit aussi le Prince d'Orange, non en grand Chef de charge, mais en privé, luy & le Comte Ludovic. Le Mareschal de Cossé eut grand honneur pour ce coup, d'avoir ainsi destourné cet orage de l'armée de ce Prince d'Orange voulant tomber en Picardie, & aussi qu'il osta (j'y estois) le Sieur de Bouchavanes

d'Orlan (1), Lieutenant de Monsieur le Prince, dont il estoit Gouverneur, & brave Gentil-Homme ; il n'y avoit en Picardie autre espine que celle-là qui pust picquer pour les Huguenots contre les Catholiques.

Tous ces exploits fit ce Mareschal fort heureusement, & avec peu de troupes, qui estoient les Compagnies des garnisons delà, qu'il fit sortir, dont la mienne, qui estoit dans Péronne, en estoit une ; & parce qu'elle estoit assez bonne & belle, il la prit pour sa garde.

Par après, les battailles de Jarnac, Montcontour, & d'Arne-le-Duc, s'ensuivirent, où ledit Mareschal acquit beaucoup de réputation, tant pour sa valeur que pour sa conduite & conseil ; mais Monsieur de Tavannes faisoit le dessus au siége de la Rochelle. Lorsque Monsieur le Comte de Montgomery y mena le secours d'Angleterre, mondit Sieur le Mareschal luy seul fut la principale cause dequoy il n'y entra : car ce fut luy qui conseilla & ordonna de mener les pieces de canon sur le bord de la mer, dont il y en eut une qui donna si à propos un coup dans l'Admiral, où estoit ledit Sieur Comte, qu'il perça tellement qu'il faillit à s'enfoncer, sans que quasi tous ceux du na-

(1) de Dourlens, *apparemment.*

vire y accoururent & s'y amuserent; tellement que, sur cette allarme & empeschement, la marée vint à faillir, & furent contraints de tourner à main droite, & aller mouiller l'ancre à une demie-lieuë delà, & faire bonne mine, tout le reste de ce jour & tout le lendemain, mais non sans estre saluez de nos galeres, qui les allerent escarmoucher & appeller au combat; mais n'en voulant taster, leverent l'ancre le lendemain, & reprirent leur mesme route d'où ils estoient venus. Ceux qui estoient dedans, du depuis dirent, que, sans ce coup, pour le seur, l'Admiral & tous les autres vaisseaux entroient dedans, ainsi qu'à voir leur brave coutenance & furie altiere à leur venir, on le pouvoit bien conjecturer. Que s'ils fussent entrez, c'estoit une grande honte pour nous; car il nous eust fallu ou lever le siege, comme desjà aucuns en murmuroyent, ou nous y opiniastrans nous y eussions perdu deux fois plus d'hommes que nous n'y perdismes, encore que de bon conte (1) fait, nous y perdismes vingt-deux milles ames, dont il y avoit deux cents soixante-six Capitaines, Lieutenants, Enseignes, & Mestres-de-Camp.

J'ay veu que j'en avois le rolle, qu'un soldat d'esprit par nos Bandes fut curieux de

---

(1) Compte.

faire, & bien au vray, ainsi que Monsieur de Strozze le Colonel en le lisant le sceut bien confirmer; & j'y estois présent.

Voilà le bon service que fit lors mondit Sieur Mareschal à son Roy, qui, depuis, huit mois après, le fit prendre prisonnier avec Monsieur de Montmorency au bois de Vincennes, & puis espouser la Bastille pour seize ou dix-sept mois, jusques à ce que Monsieur les en fit sortir. De cela j'en ay parlé ailleurs.

Du depuis, mondit Sieur Mareschal s'affectionna au service de Monsieur, pour cette obligation, plus qu'en celuy du Roy; mais pourtant, Monsieur le voulant mener en Flandres à l'avitaillement de Cambray, le Roy voyant que cela ne raisonneroit pas bien, qu'un Mareschal de France seroit en la Compagnie de Monsieur pour faire cette guerre, & que le Roy d'Espagne le prendroit à mal, luy fit commandement de n'y aller point & le venir trouver, à quoy il obéyt : ce qui tourna depuis à grande gloire à Monsieur; car ce voyage luy fut fort heureux, tant à lever le siege de Cambray & à s'en rendre paisible possesseur, qu'à prendre autres Places : & disoit un chacun, voire Monsieur le premier, que si le Mareschal de Cossé eust esté avec luy, tout le monde eust dit que c'estoit le Mareschal de Cossé qui avoit tant fait, à cause de sa grande expérience, con-

duite & sagesse de guerre, & luy eust-on donné tout le los & la gloire, & peu à Monsieur, au-lieu que Monsieur la participoit en tout. Je vis la Reyne-Mere un jour à Saint-Maur en dire de mesme, & qu'à Monsieur son fils, & à luy seul, estoit deu le triomphe de cela.

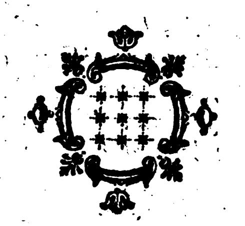
Pour faire fin de mondit Sieur le Mareschal, il mourut comme Monsieur le Mareschal de Brissac, son frere, dans son lict, du tourment des gouttes, desquelles je l'ay veu quelquefois desespéré ; dont il me souvient qu'une fois aux premiers Estats à Blois, Monsieur de Strozze & moy l'allasmes un jour voir qu'il estoit malade : ainsi que Monsieur de Strozze luy demanda : *Et bien, Monsieur, que faites-vous? Ce que je fais, Monsieur mon grand amy, par Dieu, je me recommande à trente mille paires de diables, qui me viennent querir & guérir, puis que Dieu ne le veut pas.* Et puis, après s'estre un peu allégé & revenu à sa gaye humeur, il nous dit : *Mort-Dieu, vous autres, qui estes mes bons amis, ne me voulez-vous pas ayder à avoir raison de ces boureaux Médecins, qui ne me veulent pas laisser boire du bourru? Et par Dieu, j'en boiray tout à cette heure avec vous, en despit d'eux. Qu'on en aille querir. Vous estes de mes meilleurs amis. S'ils viennent, vous les chasserez.* Et puis, le bourru venu, nous en

beufmes chacun un bon coup : & vous asseure que ce ne fut pas sans bien rire; mais le malheur fut, que deux jours après que nous tournasmes le revoir, il nous fit ses plaintes du mal que le bourru luy avoit fait sentir depuis, à ce que luy faisoient accroire ces marauts Médecins, mais qu'ils mettoient là-dessus leurs excuses & asneries, qui ne le sçavoient guérir : & puis nous dit : *Or bien, il faut prendre patience.*

Un soir, devisant avec Monsieur familiérement, & luy disant quelques-unes de ses petites véritez, il luy dit : *Mort-Dieu, vous autres Roys & grands Princes, vous ne valez rien très-tous. Si Dieu vous faisoit raison, vous mériteriez d'estre tous pendus. Comment ? pendus !* dit Monsieur : *c'est à faire à des marauts, vilains & belistres. Ah! par Dieu*, respondit le Mareschal, *il y en a eu de meilleure Maison cent fois que vous, qui l'ont bien esté. De meilleure Maison que moy!* repliqua Monsieur, *il n'y en eut jamais. Et si a, par Dieu*, respondit le Mareschal. *Jesus-Christ, n'a-t-il pas esté pendu, & qui estoit de meilleure maison que vous?* Ce fut à Monsieur à rire & à s'appaiser, estant irrité dequoy l'autre luy avoit dit qu'il y en avoit de meilleure maison que luy au monde, comme celle de France pardessus toutes l'emporte.

J'ay parlé cy-devant de plusieurs bons &

grands Capitaines qui ont assisté Monsieur le Mareschal de Brissac en Piedmont, en ses belles guerres qu'il y a faites. Si je me voulois amuser ès gestes de tous, & à descrire leurs valeurs, comme je fais d'aucuns, je n'aurois jamais fait, & entreprendrois un œuvre par trop grand & impossible à moy. Voilà pourquoy ils m'excuseront, si je ne les repasse particuliérement les uns après les autres sur leurs loüanges, encore qu'ainsi qu'il viendra à point, je ne les veux oublier tousjours par quelques traits de plume. Voilà pourquoy, pour à cette heure, je les laisse, pour prendre en main Monsieur de Vassé.





DISCOURS SOIXANTE-DOUZIESME.

Mr. de Vassé.

Monsieur de Vassé, lequel fut un très-bon & vaillant Capitaine, eut ce bonheur d'avoir rompu la paix en Piedmont par le commandement du Roy, à cause de Parme, comme j'ay dit, par la prise de Saint-Damian, qu'il surprit & prit par une belle advanture : les Histoires, & mesme Monsieur de Montluc, en parlent. Sa valeur fut cause de son advancement : mais Monsieur le Connestable en fut bien cause aussi ; lequel, quand il fut défavorisé & retiré en sa maison, jamais Monsieur de Vassé ne l'abandonna, & le visitoit fort souvent ; ce que ne firent force autres Courtisans, auquel ils estoient obligés. Aussi Monsieur le Connestable, retournant à la Cour, après la mort Roy François, l'advança fort, & luy fit avoir le Gouvernement du Marquisat de Saluces, qu'il gouverna & entretint fort sagement, bien qu'il fust haut à la main, colere, & bizarre ; dont il me souvient, qu'aux Chevaliers de Poissy, que le petit Roy François fit, le Maistre des Cé-

rémonies, Monsieur de Chemans, ou de Rode (1), les accoupla tous deux, Monsieur de Montluc & de Vassé, pour aller & marcher ensemble aux cérémonies, & mesme à l'offrande. J'ouys feu Monsieur de Guise dire : *Les voilà bien couplez ensemble ; car ils sont autant bizarres, hauts à la main, & coleres, que pas un de la troupe, mais pourtant très-braves & vaillants Capitaines.*

Ce Monsieur de Vassé eut une grande querelle contre le Capitaine Montmas, très-vaillant & hardy Capitaine. La querelle vint, que Montmas, ayant eu le Gouvernement d'une petite Place en Piedmont, dont ne me ressouviens du nom, par la faveur de Monsieur de Vassé, qui, ayant trouvé un serviteur ou soldat de Monsieur de Vassé, qui guettoit avec l'harquebuse une beste fauve, il le battit & l'estrilla si bien, que se venant plaindre à son maistre, ainsi que Monsieur de Brissac se promenoit sur le pont du Pau, voicy Monsieur de Vassé, qui, colere comme il estoit, vint à Montmas, & le poussa si rudement, qu'il le cuyda porter dans l'eau. Sur ce, ayant esté fait le hola de Piedmont, Montmas, vaillant comme l'espée, demande le combat, qui luy fut refusé de Monsieur le Mareschal : & ayant pris la poste, le va

(1) *Chémant Errault.*

demander au Roy Henry, qui le luy refusa, à cause du serment fait de feu mon oncle la Chastaigneraye.

Monsieur de Vassé, sçachant cela, prend aussi la poste, vient à la Cour, pour se présenter au combat. Le Roy le luy refusa aussi: & les voulant accorder, il ne put pour le premier coup; car, & l'un, & l'autre, estoient braves & opiniastres.

Enfin, un jour le Roy prit Monsieur de Vassé, & luy dit: *Pour qui tenez-vous, Montmas? Je le tiens, Sire, pour un des braves & vaillants Capitaines que vous ayez en vostre Royaume, & contre lequel, si je me bats & le tue, je me tiendray très-glorieux.* Le Roy puis après, fit cette mesme demande à Montmas, qui luy fit mesme response. (Ils n'avoient garde l'un ny l'autre de dire autrement, pour l'advantage de leur honneur.) Alors les prit tous deux, & leur dit: *Puis que vous avez si bonne opinion l'un de l'autre, vous devez estre contents & satisfaits l'un de l'autre, & ne vous amuser point à un combat pour si petit subjet, qui ne vaut pas le parler. Parquoy je veux que soyez bons amys.* Et ainsi les fit embrasser, avec commandement de ne s'entredemander jamais rien. Mais Montmas luy dit, qu'il ne trouvast mauvais s'il ne parloit jamais à luy, ny le saluoit.

Au bout de quelque temps, la fortune

voulut que Montmas, ayant eu quelque don du Roy au Pays du Mayne, près la maison de Monsieur de Vassé, il y envoya un homme pour faire cette affaire. Monsieur de Vassé le sceut, auquel il fit très-bonne chere, & luy assista fort en ce cas.

Au bout de quelqu'autre temps aussi, Monsieur de Vassé eut une affaire en Gascogne, près la maison de Montmas, pour un mesme subjet de don ; & Montmas luy rendit la pareille à son homme : & ainsi se rendirent les courtoisies l'un à l'autre, pourtant ne se parlerent jamais.

Du depuis, Montmas quitta le Piedmont, & fut en France Mestre-de-Camp de l'Infanterie Françoise, très-renommé pour estre brave, & vaillant & digne de son estat, qu'il ne garda gueres, comme j'en parle ailleurs.

Monsieur de Vassé le survesquit long-temps après, ayant laissé près luy une brave lignée d'enfants, & très-vaillants, desquels j'en parle ailleurs.

Il ne faut point douter que si ces deux braves & vaillants Capitaines fussent entrez en camp, qu'il n'y eust eu du sang bien respandu.

J'ay ouy faire ce conte précédent à deux Capitaines très-honnestes & galants, qui estoient de ce temps en Piedmont.



DISCOURS SOIXANTE-TREIZIESME.

Mr. de Salvoison.

OR, parlons à cette heure de ce brave Monſieur DE SALVOISON, qui a eſté en ſon temps un auſſi bon, vaillant, ſage, & fortuné Capitaine, que Roy de France ayt eu : & s'il ne fuſt mort ſi-toſt comme il fit, il euſt fait beaucoup parler de luy & à gorge bien déployée.

Il eſtoit tel que, pour les belles choſes qu'il faiſoit, pluſieurs François, Eſpagnols & Italiens diſoient de luy, & le croyoient fermement, qu'il avoit un eſprit familier qui luy dreſſoit tous ſes mémoires & deſſeins, & les luy conduiſoit ſi bien, qu'aucuns en ay-je veu en Piedmont, qui ont cru & affirmé que le Diable le vint preſſer de la mort, & l'emporta. Mais ce ſont abus. Son gentil eſprit, & grand entendement, ſon ſçavoir, ſa vigilance, ſa promptitude, ſa ſageſſe, ſon bon cœur & bonheur, ont eſté ſon ſeul vray démon & eſprit familier, & n'en eut jamais d'autres. J'en ay veu dire de meſme, & de Monſieur l'Admiral, & de plu-

ſieurs autres grands Capitaines qui ont fait des choſes par-deſſus l'ordinaire de l'humanité; & le vulgaire ignorant va tout convertir & approprier à cet eſprit familier.

Pour quant à ſa mort, il mourut comme un autre, & bon Chreſtien, mais pourtant deſeſpéré de regret qu'il ne ſurvivoit à ſes beaux deſſeins, qu'il euſt bien voulu mettre avant mourir en bonnes exécutions, comme il penſoit & s'en aſſeuroit, ſur pluſieurs Villes de Lombardie, & principalement ſur Pavie, qu'il alloit en peu de temps empiéter par le Theſin, dont il en avoit la porte marchandée, ne s'en cachant à aucuns de ſes plus privés; ains leur diſant, qu'il vouloit aller querir & ravoir le chapeau ou bonnet du Roy François, qu'il y laiſſa après ſa priſe, dont aucuns diſent que ce fut à Genes; ce qu'on tient le plus vray.

Ce conte fabuleux eſt tel, que, lors que ledit Roy fut pris, on le mena paſſer dans Pavie; & y accourant tout le monde en preſſe pour le voir, il leur dit: *Et bien, Meſſieurs, que voulez-vous? Voulez-vous de moy quelque choſe? Pour le préſent, je ne vous peux donner que mon chapeau, que voilà. Je vous le donne : gardez-le bien; juſques à ce que je retourne, ou que je l'envoye quérir par quelqu'un des miens.*

Voilà pourquoy Monſieur de Salvoiſon diſoit, qu'il vouloit avoir le chapeau du

Roy, que Monſieur de Lautrec, lors qu'il prit cette Place, avoit oublié, & ne l'avoit retiré; mais que luy n'y faudroit pas. Auſſi diſoit-il à ſes ſoldats, quelques jours avant : *Compagnons, courage; devant qu'il ſoit long-temps, je vous feray aulner le velours avec la picque.* Le malheur fut qu'il mourut ſur cette belle entrepriſe; & ſa mort fut telle, après qu'il eut pris Caſal (1), dont j'en parleray cy-après, il faiſoit fort la guerre aux Eſpagnols qui eſtoient aux garniſons des environs, & les endommageoit fort; ſurquoy ils adviſerent de s'aſſembler en grandes troupes, & d'aller fortifier une vieille ruyne de Chaſteau, qui avoit eſté ruyné autrefois, entre Valance & Caſal, qu'on nommoit le Caſtellet, & eſtoit près de Caſal : ils travaillerent & remuerent terre, ſi bien qu'en moins d'un rien, ils le rendirent en deffenſe & ſeureté.

Monſieur de Salvoiſon, ne trouvant pas bon ce voiſinage, auſſi-toſt aſſemble les garniſons de Valence, Verrue, & Caſal, & fait un gros, & vint trouver l'ennemy, & avant qu'il euſt loyſir de ſe fortifier davantage, força le fort, & le prit d'aſſaut, & tua la pluſpart de ceux qui eſtoient dedans,

(1) & ſa mort fut telle. Après qu'il eut pris Caſal.

& prend prisonnier le Capitaine, qui estoit Espagnol, & s'appelloit le Capitaine Fornas, qui fut fort blessé au visage. C'estoit au mois d'Aoust, que les chaleurs d'esté sont-là les plus véhémentes.

Monsieur de Salvoison travailla & peina tant à cette fonction, & à la retraite, qu'il luy fallut faire, à cause des garnisons d'Ast, Cressentin, & autres, qui estoient assemblées & en grandes forces, pour luy donner en queuë; mais il se retira si bravement & sagement, qu'il mit tous ses soldats, tant François que Suisses, sous la charge du Capitaine Fusberq, que l'ennemy ne leur sceut rien faire, si-non qu'il y prit un gros vilain Purisy (1) & une fievre chaude, dont il en mourut au bout de six jours, en l'asge de trente-sept ans, qui n'estoit que sa fleur & sa vigueur pour exploiter de grandes choses.

Cette mort peut bien faire taire ceux qui ont dit que le diable l'ayt emporté. Je ne dis pas que cette fievre chaude ne luy causast force frénésies en la teste, & baucoup de despits maudissants en soy & desespoir, dequoy il mouroit en tel asge, & sur le point de faire de grands services au Roy; ce qui a donné occasion à aucuns de parler finistrement de sa mort. Je ne dis pas aussi que

(1) Pleurésie.

luy, qui estoit curieux de sçavoir tout, qu'il ne s'aydast autant du naturel, que du supernaturel, pour mettre à fin ses hautes entreprises : comme de vray, il y a des secrets cachés en la nature, que qui les peut descouvrir & bien sçavoir, il peut faire beaucoup de choses admirables, qui paroissent impossibles au monde; & luy, qui estoit ambitieux, que, pour ériger & entretenir son ambition, n'y employast toutes les herbes de la Saint-Jean, comme l'on dit.

Voilà pourquoy on avoit opinion qu'il avoit un esprit familier; mais de croire qu'il se fust donné au diable, c'est une vraye imposture, & un vray abus. Je pense que ceux qui liront ce Discours, riront bien, dequoy je raconte la mort plustost que la vie; mais à moy, tout est de guerre & de pardon, qui ne fais profession de bien coucher par escrit ny dispofement, mais ainsi que ma mémoire, mon esprit, mon humeur, & ma plume, me pousse.

Pour venir donc à quelques traits de vie dudit Monsieur de Salvoison, vous devez sçavoir, qu'en ses jeunes ans, il fut desdié à l'Eglise, & mesme que j'ay ouy dire, qu'il eut quelque Prébende en l'Eglise de Cahors. Il estudia si bien aux Universitez, & mesmes à Tholose, qu'il se rendit profond aux Sciences; & avec ses estudes, il ne laissa d'estre desbauché & à porter l'espée, & à ribler

le pavé, comme y font ordinairement les Escoliers de grandes Universitez : si-bien qu'on n'eust sceu dire de luy, si-non qu'il estoit aussi bon homme d'Espée que de Lettres; car il sçavoit fort bien la pratique des deux. Le cours des Lettres pourtant le faschant, & se présentant le voyage d'Escosse soubs Monsieur d'Esse, il se desbaucha & s'en va en la Compagnie de Monsieur de Negrepellice, Cheval-léger, où pour le commencement de ses armes, il se fit fort paroistre, si-bien qu'en un combat qui se fit un jour, il y alla si avant, qu'il fut pris prisonnier des Anglois, lesquels le trouverent si suffisant, & si capable en toutes Lettres, & si agréable en ses discours, qu'aucuns en firent grands cas au petit Roy Eduard, qui, très-sçavant Prince qu'il estoit, l'envoya querir & le voulut voir, ainsi qu'un chacun ayme son semblable. Il le raisonna, & le trouva tel qu'on luy avoit dit, & si fort à son gré, qu'il luy présenta un fort beau party, s'il vouloit demeurer avec luy : mais luy, s'excusant sur le serment & affection qu'il portoit à son Roy & à sa Patrie, le supplia de le mettre à rançon & luy donner congé; & que, son honneur sauve, jamais il ne luy seroit autre que très-humble serviteur en tous endroits qu'il luy commanderoit. Le Roy, après l'en avoir remercié & rendu la pareille en honnestes paroles, le renvoya sans rançon.

Partant de-là, il s'en alla en Piedmont, où il ne fit grand séjour, qu'aussi-tost il ne s'y fist connoistre par ses vertus & valeurs.

Il fit entreprise sur le Chasteau de Milan, par le moyen du Seigneur Ludovic de Birague, & Président de Biragues, depuis nostre Chancelier, qui estoient de la Ville, mais qui seuls depuis la perte avoient parmy nous demeuré tousjours très-fidels à la Couronne de France: surquoy il me convient d'en dire ce petit mot, qu'aux premiers Estats à Blois, & encore beaucoup avant, aucuns, voire plusieurs, cryoient qu'il falloit chasser les estrangers Italiens de la France, parmy lesquels ils rangeoient ledit Chancelier & les Biragues. Le Roy, en devisant avec aucuns en sa chambre, dit: *Il faut donc que je quitte mon droit de la Duché de Milan, qui est mon Patrimoine, aussi-bien que la Duché de Normandie, Bourgogne, la Guyenne, & autres de mon Royaume. Que si ceux de Milan sont estrangers, les autres sont de mesme. Voilà pourquoy ils ne le sont, & dois chérir & aymer les Milanois, & les Biragues par conséquent, qui ont quitté tous leurs biens & moyens qu'ils avoient dans Milan, pour demeurer en France bons & loyaux serviteurs de la Couronne de France.* Et disoit bien mieux, que ces Biragues avoient fait serment de ne se baptiser jamais que dans Milan, quand il

seroit François. Ils en disoient de mesme de leur posterité. C'estoit un commun dire, & point croyable pourtant; car ils ont esté très-bons Chrestiens, Catholiques, & gens-de-bien.

Monsieur de Salvoison donc, par la connoissance & intelligence qu'avoient les Seigneurs de Biragues dans Milan, trouva moyen d'y gagner une maison, où peu à peu y envoyoit assez facilement armes & gens les uns après les autres.

Ce jour de l'exécution venu, luy le premier y conduisit ses gens dans le fossé comblé d'eau, (n'ayant esté bien sondé par un Sergent Siennois, que Biragues avoit gagné,) jusques à plus de demy corps, & gagna le pied de la muraille, là-où furent cramponnées les eschelles de corde, si mal pourtant, que, quelque effort qu'ils fissent pour monter, elles tournoient tousjours de costé : si bien que jamais ne s'en purent ayder, non pas seulement pour un seul soldat qui pust monter pour rabiller & raffermir les crampons en haut; en quoy ils consumerent une si grande longueur de temps, & de la nuit, que, venant à passer la ronde, elle ouyt murmurer & grenouiller dans l'eau, si-bien que l'allarme s'estant donnée grande, se sauva qui put; (d'autres disent l'entreprise autrement que nos François,) & Monsieur de Salvoison fut pris dans le fossé.

Ce

Ce Cardinal de Trente, de la Maison grande de Madruse en Allemagne, que j'ay veu à Rome un fort honneste & digne Prélat, & bon compagnon à mode du Pays pour faire trinque, estoit pour lors Gouverneur de l'Estat de Milan pour l'Empereur, (ou Ferdinand de Gonzague ayant mesme charge, cela se peut computer aysément,) voulut avec la Justice connoistre de ce fait; & pour ce, les fit condamner & sentencier, & Monsieur de Salvoison, & tous ceux qui furent pris avec luy, à la mort.

Mais Monsieur de Salvoison, comparant devant luy en cette sentence, va débattre sa cause si bien & si beau, par de si belles & doctes raisons, par lesquelles prouvoit, ny luy, ny ses compagnons, n'estre dignes de mort, puis qu'ils estoient en guerre, & soldoyés de leur Roy pour la faire en toutes formes; & en appella devant l'Empereur & la Chambre Impériale, prouva son appel, si bien que ses raisons ayant esté mises par escrit, & ayant esté pesées & admirées par Monsieur le Cardinal & son Conseil, ils ne procéderent plus avant, ayant remords de conscience, & gagnés par le beau dire, tant bien coloré d'arguments, d'exemples & de raisons dudit Sieur de Salvoison; & pour ce différerent la sentence, & envoyerent tout le procès-verbal à l'Empereur, qui, l'ayant fait voir & monstrer à son Conseil, & luy présent,

trouva le playd de Monsieur de Salvoison si beau & si admirable pour un homme de guerre, qu'il en demeura tout ravy, & luy & son Conseil, & fut arresté que Monsieur de Salvoison & ses François ne mourroient point, oury bien les Italiens & les consentants de la Ville.

Ainsi, Monsieur de Salvoison se sauva & les siens par son sçavoir, & en très-grande estime & des nostres & des estrangers. Son sçavoir luy servit bien là au besoin. Que s'il eust esté un asne, il estoit mort, & pendu: à quoy doivent regarder les gens de guerre, d'estre sçavants s'ils peuvent.

Après cette entreprise faillie, il ne s'en detourna point tant, qu'il ne fist celle de Verseil, qu'il ne faillit pas; mais il fut si fort pressé de la faire, qu'il n'eut que le loysir d'y appeller Monsieur le Mareschal de Brissac: & s'il eust pu dislayer que l'armée de l'Empereur se fust un peu reculée plus loing, l'entreprise eust esté du tout absolue; car il n'y eut que la Ville & le Chasteau qui furent pris, & ce fut tout ce qu'on put faire que de les piller & saccager à bon escient: & la Citadelle ne put estre prise; car elle fit bonne & asseurée contenance. Dom Ferdinand Gonzague en ayant ouy le vent & pris l'allarme, car il n'estoit gueres loing de là avec ses forces, s'achemina aussi-tost, mais non si-tost que Monsieur le Mareschal n'eust

quelque peu de loysir à sa teste & à sa veuë de se retirer en grand Capitaine, sans la perte d'un seul soldat, avec son butin de luy & des siens, qui fut beau & bon. Dans le Chasteau fut butiné ce beau & riche cabinet de Monsieur de Savoye. Monsieur de Brissac eut pour sa belle part cette belle & rare corne de licorne. Aucuns disent, qu'il eut aussi le beau & riche escoffion de la Duchesse, tout garny de grosses perles & pierreries; mais aucuns disent que ce fut Monsieur de Salvoison, comme la raison le vouloit, puis qu'il avoit conduit l'œuvre, & qu'il eut aussi une planchette d'or (1), qui estoit à l'haquenée de la Duchesse quand elle chevauchoit dessus.

Tant y a que son butin valoit bien de quarante à cinquante mille escus; & après sa mort, ses héritiers partagerent cette riche despouille, qui furent le Capitaine Gironde, son Lieutenant, & le Capitaine Melse, son Enseigne, & un sien jeune frere cadet, qu'on appelloit Monsieur Geoffroy, qui n'estoit venu voir son frere, que six mois avant qu'il mourust; dont bien luy en prit; car les autres luy en eussent bien fait petite part. Ils ne luy trouverent pas d'autres plus grands

(1) Espece d'étrier, ou plutôt de marche-pied, sur lequel posoient les pieds les Dames qui alloient à cheval.

biens, ny moyens, ny argent; car il estoit fort ambitieux; & pour entretenir son ambition, il despensoit fort, & sur-tout en espions; & c'est ce qui fait valoir un grand Capitaine, & le pousse bien avant: aussi jamais avare Capitaine ne fit beaucoup.

Verseil pris, la renommée de Monsieur de Salvoison vola par-tout: & pour ce, le Roy luy donna une Compagnie de gens de pied, qui estoit grand cas de ce temps-là; car elles estoient de trois cents hommes, & bien payées, & point communes. Mais le Roy luy fit une faveur par-dessus tous, & peu ouye, ny veue; car il luy donna permission de la faire & amasser dans l'armée de Monsieur le Mareschal de Brissac, & y battre le tambour, comme si c'eust esté dans les champs & villes, & congé à tous soldats, de s'y venir enroller, sans encourir punition des autres Capitaines, ny qu'ils les en pussent empescher, après le mois achevé cela s'entend. Voilà une grande faveur! Aussi la réputation luy fit une si belle compagnie, qu'il eut des gens plus qu'il ne vouloit, & tous y accouroient à l'envi les uns des autres, & des meilleurs du Piedmont: car sous ce nom des entreprises de Monsieur de Salvoison, ils n'en pensoient estre jamais pauvres.

Il fut Gouverneur de Verrue, Place importante sur le Pau, à cause de Cressentin, sa prochaine voisine, que les Espagnols te-

noient, & s'entrefaisoient bien la guerre; mais Monsieur de Salvoison emporta tousjours le dessus, comme il le fit paroistre en la surprise de la Ville de Casal, principale Ville du Marquisat de Montferrat : & certes cette entreprise est par trop belle, pour la taire.

Monsieur de Salvoison donc, Gouverneur dudit Verrue, gueres loing dudit Casal, avoit par sa libéralité & industrie gagné quelques-uns de cette Ville, qu'il avoit muguettée & veillée de long-temps; de sorte qu'ils alloient & venoient vers luy, & luy donnoient advis de toutes choses, & en tira d'eux si bonne langue, & principalement d'un Fructerol, les uns disent un maistre d'Escole, qu'il trouva fort propre de faire son fait, un jour de nopces solemnelles & d'estoffe, qui s'y faisoient, auxquelles y eut grandes assemblées de Seigneurs & Dames, tant du Pays que d'Espagnols, & par conséquent force danses, festins, courrements de bagues, masquarades, tournois, combats, que Dom Lopez de Figarot, Gouverneur de la Ville, & force Capitaines Espagnols & Seigneurs Italiens, avoient dressé en grandes magnificences. La nuit estant venue, que tout le monde estoit las & endormi, Monsieur de Salvoison, qui ne dormoit pas, voulut avoir part de sa livrée : & pour ce, ayant mandé à Monsieur le Mareschal quelques jours avant (à qui il

avoit conféré son entreprise) qu'il luy fist couler sept ou huit cents soldats des mieux choisis le plus secretement & coyement qu'ils pourroient, & arrivassent la nuit, & que cependant il se tinst prest avec de bonnes forces au matin à sept ou huit heures aux portes de Casal, pour le favoriser à son escalade & entreprise, s'il trouvoit résistance; à quoy Monsieur le Marefchal ne faillit. Mais voicy le meilleur; afin que ceux de Verrue ne se doutassent de quelque chose, & les espions s'en advisassent, il contrefit du malade, & en diligence envoya querir les Médecins à Casal, pour le secourir, feignant estre en grand danger de sa personne. Les Médecins estant arrivez sur le tard, leur visite fut remise au lendemain, les priant d'aller souper & reposer; & cependant qu'ils sont dans le lict, reposent, & dorment bien, il part avec ses gens & eschelles, & avec le moindre bruit qu'il peut, tire vers Casal prendre sa médecine, où il se trouve une heure après minuit précisément, que ceux de la Ville & de la Garde, las du jour, dormoient leur premier & plus pronfond sommeil. Il commença donc à faire dresser ses eschelles, le plus coyement qu'il put : & les premiers qui descendirent dans le fossé, fut (1) le Capitaine Cluzeau, de Sarlat en Périgord, & le Capitaine Pont-

(1) furent

d'Asture, dudit lieu de Pont-d'Asture, ausquels Monsieur de Salvoison se fioit fort, pour estre braves & vaillants & advisez, lesquels avoient plusieurs fois avant sondé le fossé, & fait un très-bon rapport.

Ceux-là donc sont les premiers qui entrent & mettent leurs eschelles avec leurs gens, & si prestement & tout bellement tuent les sentinelles, que le corps-de-garde n'en sentit rien, jusqu'à ce que le reste avec Monsieur de Salvoison montant à la haste fut sur eux, & à tuer qui peut, les uns dormans, les autres à demy-veillans, & my-dormans.

Si-bien que les François, estant maistres de la muraille & du rempart, le bruit s'esleva par la Ville, l'allarme se donne, l'on se rend en la Place en armes qui peut; mais ils y trouvent nos François bravement campez, & desjà pris leur lieu de combat.

Dom Lopez, qui estoit-là auprès logé, pensant que ce fust quelques yvrognes qui se battissent, sans avoir loysir de s'habiller autrement, ne prend que sa robbe de nuit, & une hallebarde au poing, & va pour estriller ces galands; mais qui fut estonné, ce fut luy, quand il ouyt cryer: *France, France; tue, tue.*

Enfin, les nostres menant les mains de toutes parts, & combattans bravement, & repoussans les Espagnols, ils furent maistres, & suivirent leur victoire jusques au Chas-

teau, où s'estoient jettez ceux qui avoient pu, & mesmes Dom Lopez.

Monsieur le Mareschal, de son costé, joüe si bien son jeu, qu'à point nommé (comme advisé & vigilant Capitaine) il arrive à la porte, qui luy fut ouverte par nos gens, où estant entré, se rendit maistre absolu de tout le reste de la Ville, & assiégea aussi-tost le Chasteau, & sur-tout la Citadelle, & le battit si promptement & furieusement, que Dom Lopez se rendit par composition, combien que le Capitaine Salines, party d'Ast, où estoit sa garnison, pour le secourir, parut en cryant, pour donner courage : *Aqui sta il Capitan Salines con su bandera* (1). Mais Monsieur le Mareschal, & Monsieur de Salvoison, y avoient mis si bon ordre, qu'il ne fit que cela, & puis s'en aller.

Par ainsi, cette belle Ville, & à mon gré des belles de ce Quartier, assise sur le Pau, le Roy des fleuves de par-de-là, & qui avoit tousjours esté si bonne Françoise, fut remise en son premier & desiré estat : & Monsieur de Salvoison (comme la raison vouloit) en fut Gouverneur ; & les Capitaines Cluzeau, & Pont-d'Asture, du Chasteau ; & chacun d'eux récompensé de mille escus,

(1) C'est-à-d. *Voici le Capitaine Salines & son enseigne.*

comme on leur avoit promis avant le coup, s'il se faisoit : qui estoit peu certes, pour tel hazard & péril de vie; mais de ce temps, l'avarice n'estoit si grande parmy nos gens de guerre, l'honneur les maistrisoit du tout. Le Capitaine Cluzeau me l'a ainsi conté, qui estoit de ma patrie, & mon voisin, & qui est mort peu riche.

J'ay ouy conter que, lors que le Roy Henry, & Monsieur le Connestable, sceurent cette prise, ils dirent que Monsieur de Salvoison s'y estoit bien autrément & plus dextrement gouverné, que Monsieur de Burie n'avoit fait, du temps du Roy François, en cette mesme Ville : laquelle ayant prise, par l'intelligence d'aucuns habitants, qui ne pouvoient encore oublier le nom François, & la tenant fort bien, mais n'ayant pourveu à prendre le Chasteau, il la reperdit aussitost, & fut pris prisonnier & mené en risée à Milan : dont le Roy François l'en reprit, & ne l'estima tant; car s'il eust descouvert son dessein au Seigneur Guy-Rangon, brave & vaillant Capitaine, qui n'estoit gueres loing de-là avec de belles forces, & qu'il l'eust appellé, il se fust rendu maistre absolu du tout : mais il s'en voulut luy seul rendre glorieux; aussi luy seul fut rendu mocqué, comme dit le Roy, ou bien qu'il n'eust pas l'advis & la prévoyance pour y mettre le bon ordre.
Monsieur de Salvoison ne fit pas ainsi (dit

Monsieur le Connestable) : car, ou de soy, ou s'estant fait sage & prévoyant à l'exemple de Monsieur de Burie & de son bon conseil, il y appella Monsieur de Brissac son Général, auquel il faut tousjours déférer, quelque ambition qu'on aye ; car bien souvent il en arrive de grandes fautes ; & par ainsi, tout alla comme il falloit.

Voilà doncques comme cette belle Ville fut prise. Des plus grands partisans de Monsieur de Brissac en donnent la principale gloire au Mareschal, tant de l'entreprise, que de la prise, lesquelles totales les faut attribuer à Monsieur de Salvoison ; & à Monsieur de Brissac, du grand achevement & perfection, à cause des prises du Chasteau, & de la Citadelle, où il se porta en grand Capitaine. Elle fut rendue quelque temps après par la paix, faite au grand regret des François & des habitants aussi : dont j'ay ouy dire à Monsieur le Mareschal de Brissac, qu'il n'y avoit point d'ordre ny raison de la rendre, ny le Marquisat non plus, tant pour le droit que le Roy y avoit, que pour ne donner à entendre ny à inférer à aucuns, que le Roy l'eust fait pour achepter la paix, comme si le Roy eust craint le Prince qui la demandoit ; & le disoit sur le propos, qu'il n'y avoit point raison d'avoir rendu ledit Marquisat, ny la Corsegue, ny la Toscane, qui appartenoient à quelques petits Princes, que

le Roy eust mangé & avalé avec un grain de sel, par maniere de dire, s'ils eussent songé le moins du monde de les vouloir répéter par les armes. Et disoit, que jamais ces articles de paix ne furent bien débattus, quand on les proposa; car le Roy d'Espagne n'eust laissé, pour ces petits Princes, de faire la paix avec un si grand Roy, qui avoit plus de moyen de luy nuire en un jour, que tous les autres Princes mal-contents en vingt ans, quand il les eust laissez & plantez-là pour reverdir : & si le Roy, & le Roy d'Espagne, eussent esté bien servis de leurs serviteurs en ce fait-là, ils les eussent faits très-bien s'entendre ensemble, & eussent fait leurs affaires sans se mesler de celle d'autruy, ains les laisser en croupe.

Quant à la Savoye, ou au Piedmont, certes, disoit encore mondit Sieur le Mareschal (mais à regret,) qu'il y avoit quelque raison de faire la restitution, à cause de Madame de Savoye, sœur du Roy, qui méritoit pour son rang, ses vertus, & affection que le Roy son frere luy portoit, quelque gracieuseté, voire bien grasse & ample; & que, de l'autre part, le Roy d'Espagne affectionnoit le Duc de Savoye son cousin, & que, pour beaucoup, il ne l'eust jamais laissé en blanc ny mécontenté. Voilà pourquoy les deux Roys ne se devoient opiniastrer nullement sur ce subjet.

Mais pour quant aux autres petits Princes, ils n'y devoient nullement toucher, & que de Grand à Grand, il n'y a que la main, mais non de Grand à petit, & que les Grands font les loix & les parts aux petits, & faut qu'ils passent sous eux, & que jamais on n'avoit veu les Grands estre facteurs des petits. Tant d'autres raisons amenoit mondit Sieur le Mareschal, lesquelles bien débattues, le Roy Catholique ne se fust jamais formalisé pour ces restitutions; ny le Roy Chrestien non plus les devoit quitter, & sur-tout de ce Marquisat de Montferrat : si bien que le Roy ne le devoit jamais rendre & le garder à jamais, & le joindre avec le Marquisat de Saluces, avec quelques Villes du Piedmont, qu'il se fust réservé, pour se donner bon & libre passage de l'un à l'autre, & par ainsi eust eu tousjours un bon pied en Italie, comme le Roy d'Espagne. Mais sans aucun respect, nous rendismes tout en demy-douzaine de lignes d'escriture, qui fut une grande honte à nous, d'avoir sceu très-bien conquérir, mais non l'avoir sceu bien garder, à nostre vieille mode & ancienne coustume de nous autres François. Que si l'on veut le prendre de loing, comment conquirent nos ancestres bravement la Palestine, & la perdirent-ils après quelques quatre-vingt-neuf ans? Le Royaume de Naples, Sicile, & l'Estat de Milan, après les avoir ga-

gnés, nous les perdismes. La Savoye, le Piedmont, le Marquisat de Montferrat, Corsegue, & Toscane, nous n'en fusmes que petits gardiens, comme les tenans en dépost: nous rendismes tous. Voilà donc pourquoy il ne faut point que les François se proposent plus de conquestes, puis que nous ne sçavons garder mesme ce qui est nostre; tesmoin Cambray, Calais, Ardres, Dorlan, la Capelle, Amyens, que nous avons veu perdre devant nous, mais par la paix retirées, si bien que je croys que si nous eussions conquis les Indes, elle ne seroient à nous il y a long-temps. Ah! que les Espagnols serrent bien mieux les mains, quand ils tiennent quelque chose! Ils sont bien de plus dure desserre; nous en voyons les exemples. Si-bien que je croys avec quelqu'un, qui me dit une fois, que si nous eussions conquis lesdites Indes comme les Espagnols, jamais nous ne les eussions gardées, non plus que la Fleuride.

Or, pour revoler encore à Monsieur de Salvoison, estant Gouverneur de Casal, gueres n'y chauma, qu'il n'y fist bien la guerre & de beaux combats. Entr'autres il en fit deux. La Compagnie de Chévaux-légers de Monsieur de Clermont ayant esté deffaite, bien-tost il en eut la revanche; car quelques jours après, il monta à cheval, & s'en alla deffaire deux cents Chévaux-légers de l'enne-

my, tout auprès des portes d'Ast. L'autre fut la deffaite près du Pont-d'Asture, qui fut telle, qu'estant la coustume de Monsieur le Mareschal de Brissac, de remuer les garnisons des Villes les unes des autres & les renouveller, Monsieur de Salvoison attira des espions, dont il n'en avoit jamais faute, & de doubles & de simples, & de fidels, & de toutes sortes; ausquels fit courir le bruit & donna langue, comme dans un tel jour assigné, le remuement se devoit faire. Parquoy ceux d'Ast, Cressentin, Pont-d'Asture, & autres Places circonvoisines, adviserent de s'assembler, & faire un petit gros de douze cents hommes de pied, tant Espagnols, Italiens, que Tudesques, & cinquante chevaux seulement, & se mirent sur les advenuës que les nostres devoient passer. Monsieur d'Anville, Colonel de la Cavalerie-légere, estoit lors en garnison dans Casal, comme la plus proche frontiere de l'ennemy, avec sa Compagnie de cent Chevaux-légers, qui estoit très-belle & bien complette, ne faut dire comment, puis que son pere gouvernoit tout. Monsieur de Salvoison le prie de sortir aux champs, & venir avec luy, & qu'il luy feroit acquérir de l'honneur: ce qu'il fit aussi-tost; car il ne demandoit pas mieux; comme tout courageux Gentil-Homme qu'il estoit. Monsieur de Salvoison, pour gens de pied, ne prend que

sa Compagnie, qui estoit très-belle, bonne & bien complette aussi, & la moitié de celle du Capitaine Montluc le jeune, & ne voulut sur la vie qu'autres soldats sortissent de la Ville, y ayant mis bonne deffense & bon ordre, & mit comme enfants perdus soixante jeunes Cadets, qu'il appelloit ses Esbarbats, & en vouloit tousjours avoir en sa Compagnie; disant qu'il les feroit tousjours jetter dans le feu, puis qu'ils estoient le feu mesme, & n'avoient point peur qu'autre feu les endommageast. Il aymoit fort aussi de jeunes Escoliers, qui avoient un peu riblé le pavé des Universitez, mais pourtant qu'ils n'eussent rien délaissé de leurs estudes; car il disoit qu'il n'y avoit au monde si bon esmery, pour faire bien reluire les armes, que les Lettres: il en parloit par l'expérience qu'il en faisoit en luy, & non en autruy.

Monsieur de Salvoison donc ayant commandé à son Lieutenant d'aller attaquer l'escarmouche avec ces Cadets Esbarbats, & quelques vieux soldats meslez parmy eux; estant attaquée, & un peu eschauffée, il connut aussi-tost, à la contenance de l'ennemy (aucuns disent que son petit esprit familier le luy prédit; mais un grand Capitaine, sans cet esprit, le pourroit bien connoistre comme luy,) qu'ils n'estoient point asseurés. Estant à cheval près Monsieur d'Anville, luy dit : *Donnons, Monsieur, pour*

le seur ils sont à nous. Par-quoy tous donnerent si à propos, & de telle furie, sur leur Cavalerie, l'ayant chargée la premiere, qu'en un rien fut deffaite, & mise en déroute, & l'Infanterie de mesme ; dont il en demeura de morts sur la place plus de cinq cents, & tous quasi Espagnols naturels, & un grand nombre de prisonniers. Monsieur d'Anville y acquit un grand honneur, & les nostres y perdirent peu de gens.

Force autres belles choses a fait Monsieur de Salvoison, qui seroient trop longues à descrire, & pour lesquelles le Roy le tint en telle estime, qu'après la mort de Monsieur le Baron d'Espic, mort à l'assaut de Conis, il luy avoit donné l'estat de Mestre-de-Camp en Piedmont, luy donna une place de Gentil-Homme de sa chambre, & une Compagnie de Chevaux-légers qu'il vouloit dresser de ces jeunes Cadets Esbarbats, (disoit-il); mais il mourut, comme j'ay dit, sans entrer en possession de ses charges : de quoy ce fut une très-grande perte; car il avoit en son esprit de très-belles & hautes entreprises, desquelles il en pensoit venir à bout, & n'en doutoit pas moins. Il en avoit sur une douzaine des bonnes & principales Villes d'Italie : il en avoit jusques en Turquie sur deux, & sur Arragousse, qu'il tenoit fort facile; & avoit pour son homme Monsieur le Mareschal de Brissac, qui, grand & ambitieux

Capitaine qu'il estoit, l'aymoit, & luy eust bien tenu la main en tout. Le Capitaine Saint-Martin de Tholose, qui estoit avec luy, & un de ses confidents, m'en a conté beaucoup de choses.

Ce Capitaine Saint-Martin estoit un très-habile homme, & que j'ay connu fort familiérement. Il sçavoit beaucoup de secrets, & naturels, & supernaturels : je croys qu'il les avoit appris de son Capitaine. C'estoit l'homme du monde qui contrefaisoit mieux toutes escritures & signets, tant vieux que nouveaux. Pour cela, il en fut une fois en grande peine de la vie, qu'on luy vouloit faire perdre; mais Monsieur le Mareschal, connoissant son mérite, son sçavoir & ses secrets, le fit sortir de prison à Turin : j'en ferois bien le conte; mais il est un peu trop long. Du depuis, nous l'avons veu à la Cour avec le Baron de Vantenac, l'un de mes grands amis, & luy avoit ouvert l'entreprise d'Arragousse, & l'allerent descouvrir. Je trouvay ledit Baron à Venise, lors que je tournay de Malthe, qui alloit, & en tourna, & trouva le tout facile; mais il falloit qu'un Grand s'en meslast, à quoy ne put entendre, à cause de la guerre civile : dont ce fut grand dommage; car la chose estoit facile. Si Monsieur de Salvoison ne fust mort, dans un an il l'exécutoit; car il avoit son homme, Monsieur le Mareschal, qui luy aydoit, ainsi que

me le dit Saint-Martin, qu'il faisoit bon ouyr parler. Il n'avoit qu'un œil; mais il eust leu une lettre de dix pas, dont pour ce le feu Prince de Condé l'en cuyda mettre en peine aux premieres guerres.

Bref, ce Saint-Martin s'estoit fait un bon maistre sous Monsieur de Salvoison, qui me fit penser que le maistre qui l'avoit appris, estoit plus que le vulgaire, & qu'il tenoit beaucoup du Ciel. C'est grand dommage, quand telles gens meurent avant le temps, qu'ils n'ayent au moins produit de beaux fruits que leurs belles fleurs nous promettent. Si faut-il que je fasse ce petit conte de luy, & puis plus.

La renommée de sa vaillance & art de guerre & son sçavoir, avoit si bien raisonné par l'Italie, qu'il y eut une Dame de Milan, de bon lieu, & d'un grand sçavoir aussi, tentée de la curiosité, comme sont les personnes d'esprit. Il luy prend envie de voir ce Monsieur de Salvoison, dont l'on bruyoit tant; & pour ce, demande un jour congé au Gouverneur de Milan, & un passeport, pour aller jusques à Casal. Elle envoye en demander de mesme à Monsieur de Salvoison, & l'un & l'autre le luy octroyent fort librement: elle se met donc en chemin, & arrive à Casal. Monsieur de Salvoison luy avoit fait apprester son logis en une maison bourgeoise (car c'estoit une Dame de qualité,) & com-

mandement fait exprès à un Capitaine de la garde de la porte, quand elle arriveroit, de l'y mener; à quoy il ne faillit: & bien-tost après elle arrivée, Monsieur de Salvoison luy alla baiser les mains, & s'enquérir d'elle quelle affaire l'y amenoit, & en quoy il luy pourroit servir, & qu'il s'y employeroit de corps & d'ame fort volontiers? Elle, qui estoit une belle & honneste Dame, & fort habile femme, & sur-tout fort sçavante, luy alla dire, que rien ne l'avoit amenée là, si-non sa belle renommée, & l'envie qu'elle avoit de le voir & le raisonner. Monsieur de Salvoison connut aussi-tost, par sa grace, sa façon, son esprit, & son beau parler, que c'estoit quelque esprit divin, & pour ce se met sur son beau dire & beau discourir à l'exalter, & elle à s'abaisser; mais tous deux tombans de propos en propos à l'envy l'un de l'autre, s'entremirent en telles admirations, qu'ils en demeurerent tous deux ravis, & à qui donneroit la gloire à son compagnon. Leur entretien ne fut pas pour ce jour seul & cette heure; mais il dura bien huit jours, pendant lesquels ne chaumerent de s'entretenir & discourir de toutes sortes de sciences, voire d'amours, & puis après ces discours & plusieurs festins que luy fit Monsieur de Salvoison, elle s'en partit & retourna vers Milan, où elle se mit à louer Monsieur de Salvoison par-dessus tous, & à pu-

blier ses valeurs & vertus. Monsieur de Salvoison en fit de mesme de la Dame : & par ainsi demeurerent très-bien satisfaits l'un de l'autre.

Telle curiosité fut jadis à plusieurs d'aller voir Scipion l'Africain exprès en sa maison de l'Interne, dont les reliques insignes & vieilles paroissent encore sur le grand chemin de Rome à Naples, le long de la Marine ; & tous passants aussi alloient voir & luy porter honneur, jusqu'aux corsaires & brigands, qui, posant leurs barbares cruautez & leurs armes à part, l'alloient en toute humilité révérencier, voir, & admirer ses valeurs & ses vertus. Telle fut aussi celle de la Reyne de Saba, pour voir Salomon, & contempler sa sapience tant célébrée.

Or c'est assez parlé de ce grand Capitaine Monsieur de Salvoison : il en faut parler à cette heure d'un autre.

Fin du huitieme Tome, & de la seconde Partie des Hommes illustres François.

TABLE DES DISCOURS

Du Tome VIIIe. & de la seconde Partie des *Hommes illustres François.*

Fin de la Table.



